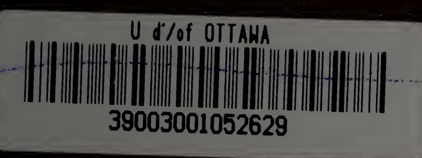

U d'/of OTTAWA
39003001052629



ABRÉGÉ ÉLÉMENTAIRE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME TROISIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT,
RUE DU COLOMBIER, N° 30.

ABRÉGÉ ÉLÉMENTAIRE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS HÉROÏQUES JUSQU'A NOUS,

Rédigé d'après les autorités de tous les âges, et d'après les monumens de tous les siècles de la monarchie; avec des citations critiques de ces mêmes autorités;

PAR

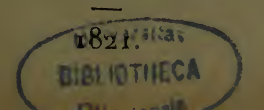
P.-M. GAULT DE SAINT-GERMAIN,
ANCIEN PENSIONNAIRE DU FEU ROI DE POLOGNE.

. . . . . . Medio tutissimus ibis,
. . . .
. . . .
Inter utrumque tene.
Ovidii Nas. l. 2, c. 2.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,
Chez MASSON et Fils, Libraires, rue de Tournon, nº 6.

1821.



SUITE

DE LA BRANCHE DES VALOIS.

LII. CHARLES VI.

Charles n'avoit que douze ans lorsqu'il parvint à la couronne. Sa minorité fit naître des contestations sur la régence. Ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, se la disputèrent entre eux (1); ce fut le commencement de toutes les haines d'ambition qui accablèrent le royaume des plus horribles dissensions, et qui firent de la capitale un chaos de crimes, une mer de sang.

Le duc d'Anjou s'empara de la régence, et voulut réunir à cette qualité celle de tuteur du jeune roi; les trois autres princes, se voyant frustrés de la part qu'ils prétendoient à l'autorité, semèrent la division; chaque jour la rendoit plus grave, et le plus grand désordre étoit sur le point d'éclater, lorsque le chancelier d'Orgemont, et Desmarets, avocat-général, élevèrent hautement la voix pour faire exécuter les dernières volontés de Charles V.

On mit l'affaire des princes en arbitrage : les deux médiateurs, d'Orgemont et Desmarets,

(1) Le duc de Bourgogne étoit Philippe-le-Hardi, et le duc de Bourbon étoit l'oncle maternel du roi.

dressèrent les articles ; et, pour leur donner plus d'authenticité, ils furent ratifiés et homologués dans un lit de justice, qui se tint au parlement, le 29 de septembre 1380.

Le 2 octobre on en fit la publication dans une assemblée composée des princes du sang, de la reine Blanche de Castille, veuve de Philippe de Valois, des prélats et des barons. Il y fut conclu, à la réquisition de Jean Desmarets, que le jeune prince seroit émancipé et couronné à Reims : toute l'assemblée y consentit (1).

Le duc d'Anjou se démit de la régence, dont il n'avoit joui qu'un instant; et le roi fut déclaré majeur, quoiqu'il n'eût que douze ans, à condition qu'il gouverneroit le royaume de l'avis et conseil de ses oncles (2).

Clisson, confirmé dans sa charge de connétable, eut la commission de mener le roi à Reims, où il fut sacré le 24 novembre, après avoir été armé chevalier par le duc d'Anjou, son oncle. Le roi conféra le même honneur aux deux fils du roi de Navarre, aux enfans des seigneurs d'Albret, de Montmorency, de Bar, d'Harcourt et autres seigneurs. L'archevêque Richard de Picque, dit *le Besançon*, fit la cérémonie du sacre.

On publia ensuite la diminution des impôts, suivant la dernière volonté de Charles V; mais

(1) *Voyez* du Tillet, Recueil des rangs, etc.

(2) Juvénal des Ursins, Histoire de Charles VI, depuis 1380 jusqu'en 1422.

cette bienveillance, confiée à des princes qui ne tenoient aucun compte de l'honneur, de la fortune et de la vie de tout un peuple, resta sans effet.

Le duc d'Anjou prit en main le maniement des affaires, pilla le trésor, doubla, tripla les impôts, sema la terreur pour extorquer, mettre à contribution; les plus favorablement traités par ses agens, en étoient quittes pour la moitié de leurs biens.

De si horribles exactions excitèrent un esprit de résistance, dont les suites furent épouvantables.

Les Flamands, maltraités par leur prince, se révoltèrent par les conseils du fils du fameux d'Artevelle, révéré parmi eux comme un libérateur. Le comte de Flandre implora les secours du roi; ce prince coupable attira les armes de France, qui firent des prodiges sur une terre étrangère, tandis que les factions déchiroient leur intérieur.

La politique sous ce règne ne fut point dissimulée : chacun songeoit ouvertement à son intérêt particulier, l'intérêt général étoit absorbé par l'avarice et l'ambition. Le duc de Bourgogne, gendre et héritier du comte de Flandre, d'une grande influence dans le conseil, inclinoit à la guerre, et la guerre fut résolue. Le roi, jeune encore, voulut être à la tête de l'armée : un vieux respect pour la gloire de la nation rendit victo-

rieux les soldats françois à la bataille de Rosbec. Ce fut un carnage; l'indomptable Artevelle bravoit les dangers et la mort. *Je veux qu'on tue tout, excepté le roi, qui n'est qu'un enfant:* telle fut sa résolution et le serment qu'il exigea d'une masse énorme et sans discipline; quarante mille hommes perdirent la vie sous son étendard; toute la Flandre fut soumise.

La bataille se donna le 27 de novembre 1382. Barthélemi Artevelle fut tué; le roi donna une récompense à celui qui découvrit son corps, qu'il fit pendre à un arbre (1).

Au retour de cette victoire, on vit les principales villes du royaume en proie aux cabales et aux rapines; une affreuse sédition éclata dans Paris. Pierre de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam, Jean Desmarets, avocat-général, aimés du peuple dont ils défendoient la cause, se vouoient sans succès au rétablissement de l'ordre et de la justice.

Le duc de Berry se faisoit haïr par toutes sortes de brigandages, en faisant la guerre au comte de Foix, pour lui arracher le gouvernement du Languedoc.

Les financiers, les ministres, la faction de Bourgogne, s'agitoient en tous sens pour maintenir l'intégrité des impôts qu'on avoit promis d'alléger, et qu'en effet on avoit diminués.

(1) Oudegberst, Chronique de Flandre; Paul Émile; Juvénal des Ursins.

La ville de Rouen étoit en pleine insurrection. Les Parisiens armés occupoient tous les postes de la police. Les brigands, voués ordinairement à toutes les factions, à la tête de la populace des faubourgs et banlieue, se portent à l'hôtel de ville, se saisissent des armes, de trente mille maillets de fer, se donnent pour chef Hugues Aubriot, qu'ils tirent de la Bastille, où il étoit renfermé. Comme un torrent débordé, ils se répandent dans la ville, pillent, massacrent jusque dans le sanctuaire, forcent les prisons, et arment même les criminels.

L'histoire donne l'épithète de *maillotins* à cette fraction stipendiaire de l'insurrection générale; car sous ce règne la cour, les patriciens, les plébéiens, s'attaquoient en sens divers; tous étoient insurgés, tous étoient artisans de troubles et de factions (1).

La *Harelle* des Rouennois, caricature injurieuse contre la majesté royale, fut sévèrement punie; le roi en personne en fit une prompte justice dans la ville de Rouen même (2).

Le roi rentra dans Paris comme dans une ville conquise. Une députation de l'université et des notables, qui vouloient l'ordre et la paix, invoqua sa clémence et sa justice pour l'exécution des dernières volontés de Charles V. On

(1) *Voyez* Juvénal des Ursins.

(2) La populace ayant forcé un riche négociant à prendre le titre de roi, elle le promena en triomphe, après quoi elle l'obligea à prononcer l'abolition des impôts.

feignit de l'écouter ; mais c'étoit pour livrer indistinctement les coupables et les innocens à la violence des princes du sang et au fer des bourreaux : trait de barbarie digne des Cimbres et des Teutons, et dont on n'osa rendre le soleil témoin. Le prevôt de Paris reçut l'ordre de faire nuitamment les exécutions, et de jeter les cadavres dans la rivière. L'histoire nomme Guillaume de Sens, Jean Filleul, et Martin Doublet, qui furent décapités aux halles sans forme de procès (1).

L'illustre Jean Desmarets ne fut point épargné dans cette scène d'horreurs. Seul, intrépide au milieu d'une foule d'assistans baignés de larmes, on lui ordonna sur l'échafaud de demander pardon au roi. Il répondit avec le courage d'une conscience pure : *J'ai bien servi Philippe, son bisaïeul, Jean, son aïeul, et Charles, son père ; aucun de ces rois ne m'a rien reproché ; celui-ci feroit de même, s'il avoit âge et connoissance d'homme ;* et la tête de ce respectable vieillard tomba sous la hache lorsqu'il achevoit le verset, *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ* (2).

Le choc des passions devint plus redoutable ; la capitale fut alors menacée du pillage des gens de guerre. Ce moyen, tenté sans

(1) Juvénal des Ursins, Froissart.
(2) Paul Emile, Annales de France.

succès, valut aux Parisiens une amnistie ; mais le peuple, réduit à la misère et au désespoir, par l'énormité des amendes pécuniaires, le rétablissement des aides, de la gabelle et autres impositions, eut encore la douleur d'entendre proposer de les rendre perpétuelles. Plusieurs villes du royaume furent traitées avec la même rigueur et désarmées.

La paix du silence succéda à toutes ces mesures féroces ; la guerre des haines et de la vengeance resta renfermée dans tous les cœurs.

L'Angleterre ne jouissoit pas d'un meilleur sort : le système d'oppression et de résistance y étoit également organisé par les oncles ambitieux de Richard II. Le grand schisme de l'Eglise allumoit le flambeau de la discorde et du fanatisme. Deux papes se disputoient la tiare : Urbain VI à Rome, Clément VII à Avignon, renouveloient le scandale des violences sacerdotales.

Charles-le-Mauvais, criminel jusqu'à la fin de ses jours, tenta d'empoisonner toute la famille royale. Son projet fut découvert, et la Providence se chargea de purger la terre de ce monstre couvert d'iniquités et de malédictions (1).

Le connétable Clisson, qui partageoit le

(1) Accablé de foiblesses occasionées par le libertinage, dont il ne lui restoit qu'un vain souvenir, pour réparer ses forces il se faisoit coudre dans un drap imbibé d'esprit de vin ; le domestique qui

fardeau de l'état, fut assassiné par Pierre de Craon : l'assassin se réfugia chez le duc de Bretagne. Clisson revint de ses blessures, et le roi, qui gouvernoit alors avec l'inexpérience d'un esprit volage, sans aucune connoissance de ses droits et de ses devoirs, toutefois courageux et vaillant, résolut de le venger (1). A la tête de son armée, il s'avançoit vers la Bretagne, pendant la chaleur brûlante des jours caniculaires : tout à coup il tomba dans un état de frénésie que les historiens attribuent à la peur, à des maléfices dignes de la crédulité du temps; mais dont il faut chercher la véritable cause dans un coup de soleil, qui lui fit perdre la tramontane, et jeta son esprit dans un état de démence qui mit le comble aux malheurs de la France : état d'autant plus funeste, qu'il dura trente ans. Le roi fut ramené au château de Creil-sur-Oise. Les ducs de Bourgogne et de Berry reprirent l'autorité; ce qui occasiona des revers de fortune, la perte des favoris du roi, la disgrâce de plusieurs guerriers, hommes d'état, et la haine du duc d'Orléans, qui ne pardonna jamais

avoit cousu le drap, n'ayant point de ciseaux pour couper le fil, eut l'imprudence de le brûler avec la bougie; le feu prit au drap qui se consuma sur le corps du Mauvais, qui vécut encore trois jours dans des tourmens affreux.

(1) Pierre de Craon, assisté de vingt coupe-jarrets, assassina Clisson, rue Ste.-Catherine, et s'échappa après ce meurtre. Trois de ses complices furent saisis et décapités, et l'hôtel de Craon fut rasé et donné à l'église de St.-Jean-en-Grève, pour en faire un cimetière qui existoit encore rue de la Verrerie en 1780.

au duc de Bourgogne son empiètement sur la régence (1).

Le roi avoit épousé, en 1385, Isabelle, fille d'Etienne, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, épouse sans foi, sans entrailles, qui mit tout à profit pour satisfaire les honteuses passions de son impudicité, et son penchant pour l'intrigue et le crime (2).

Louis, duc d'Anjou, gorgé d'or, d'argent et du sang des François, partit enfin pour Naples, où il étoit appelé par l'adoption de la reine Jeanne. Lorsqu'il arriva, Charles de Durazzo, cousin de cette princesse, venoit de la faire étrangler. Louis fut le chef de la seconde maison d'Anjou à Naples, et périt dans une expédition de l'an 1384. Sa postérité ne fut pas plus heureuse, dit le président Hénault : elle ne vit ce trône que de loin, ou, si elle y monta, ce ne fut que pour quelques instans (3).

L'hommage de Montfort, duc de Bretagne, rendu au roi selon l'ancien usage, termina une guerre qui avoit troublé deux royaumes et trois règnes.

Un sort commun avoit uni Richard II, roi d'Angleterre, et Charles VI. Richard obtint en mariage Isabelle ou Isabeau de France. Il conclut une trève de vingt-huit ans, et vendit

(1) Robert Gaguin.

(2) Juvénal des Ursins, Polydore Vergile, du Tillet.

(3) Jean Aventin, Annales de Bavière; Pandolfo Collenutio, Froissart.

à Charles VI Brest et Cherbourg. Les deux rois, dans une entrevue, convinrent de travailler à finir le schisme qui depuis long-temps troubloit toutes les puissances chrétiennes. Les remontrances de l'université à ce sujet mirent au tombeau Clément VI. Pierre de Luna, aragonois, élu sous le nom de Benoît XIII, ne fut pas moins opiniâtre que son prédécesseur; et Boniface IX pas plus traitable. La sagesse, la religion ne pouvant accorder les cours de Rome et d'Avignon, un concile national décida la neutralité entre les deux compétiteurs, et l'Eglise gallicane se gouverna par ses évêques, sans reconnoître de pape : scandale qui dura jusqu'au concile de Constance (1). L'alliance de Richard II avec le roi de France acheva de le perdre dans l'esprit de son peuple, dont il étoit justement haï. Henri, duc de Lancaster, son cousin germain, pour le détrôner, profita de cette conjoncture favorable à son ambition. Richard, abandonné, résigna lâchement sa couronne à son ennemi : il fut enfermé dans la tour de Londres. On ignore la manière dont il finit ses jours : l'historien Froissart, contemporain, avoue qu'il n'a pu en être instruit.

Le roi, qui avoit de bons intervalles, ne vit

(1) Commencé en 1414 et qui termina le schisme; Martin V y fut élu. Ce même concile condamna les hérésies de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague. C'est l'époque de la réforme que l'Église mit dans la discipline par rapport à la collation des bénéfices. *Voyez* le président Hénault.

pas sans regret cette révolution qui ramenoit en France Isabelle, sa fille. Le royaume, menacé dans son existence sous l'autorité de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, occupoit également sa pensée. Il résolut de confier le gouvernement au duc d'Orléans, son frère, qui, par son inclination à braver la justice par des mesures arbitraires, maintenoit tous les partis dans une hostilité éternelle.

Durant ces troubles, la France perdit le connétable Louis de Sancerre, compagnon d'armes et de gloire des du Guesclin et des Clisson : il mérita d'être inhumé dans le tombeau de nos rois. Philippe-le-Hardi mourut bientôt après. Jean-Sans-Peur, son fils aîné, lui succéda. Son père, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, et qui avoit porté la puissance à un degré où elle n'avoit jamais été, non-seulement sous les premiers ducs, mais même sous les anciens rois de Bourgogne, avoit acheté en 1390, de Jean, comte d'Armagnac, le comté de Charolois.

La France se partageoit alors en deux factions ; l'une des Orléanois, qu'on nommoit vulgairement *Armagnacs*, à cause du comte d'Armagnac, l'un de ses principaux chefs ; et l'autre prenoit la dénomination de *Bourguignons*. La première portoit la bande blanche et la croix droite ; l'autre portoit la bande rouge et la croix oblique, qu'on nomme de Saint-

André. La haute bourgeoisie de Paris penchoit pour la première faction, la populace pour la seconde : de là les meurtres et les proscriptions, selon le succès de l'une ou de l'autre.

Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, héritier du nom et de la haine de son père, feignit de se réconcilier avec le duc d'Orléans, pour se rendre maître de la régence ; et couronna par le meurtre de son cousin, prince du sang royal, tous les crimes de son père, en s'annonçant son digne fils.

Le duc d'Orléans, en quittant la reine, hôtel de Montaigu, pour se rendre chez le roi, hôtel Saint-Paul, fut assailli près de la porte Barbette par dix-huit assassins, qui l'enveloppèrent et l'assommèrent. *Je suis le duc d'Orléans*, s'écria le prince. *Tant mieux*, répondit d'Octonville, qui commandoit les meurtriers ; *c'est ce que nous demandons*. Ainsi mourut le frère du roi, prince avare et prodigue à la fois, amant de la reine, aimé des femmes, haï du peuple, méprisé des gens de bien (1).

On dit que Jean-Sans-Peur fut présent lui-même à l'exécution de ce crime (2).

(1) Enguerrand de Monstrelet.

(2) Dans la chapelle des sépultures aux Célestins de Paris, on voyoit la statue en marbre de Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V, assassiné le 23 novembre 1407, et la statue, aussi en marbre, de Valentine de Milan, son épouse, qui mourut de chagrin en 1408. L'emblème de sa douleur est un arrosoir penché, versant de l'eau, avec ces mots :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

Il ne se fit aucune procédure au parlement de Paris touchant cet assassinat du frère unique du roi. Il y eut un lit de justice qui se tint au palais dans la grand'chambre ; mais ce fut à l'occasion de la maladie où retomba alors Charles VI. On choisit cette chambre du palais de saint Louis pour tenir l'assemblée, parce qu'on ne vouloit pas délibérer sous les yeux du roi même, dans son hôtel de Saint-Paul, des moyens de gouverner l'état : on ménageoit sa foiblesse.

Tous les pairs qui étoient à Paris, tous les grands officiers de la couronne, le connétable à leur tête, tous les évêques, les chevaliers, les seigneurs du grand conseil du roi, les magistrats des comptes, des aides, les officiers du trésor, ceux du châtelet, tous y prirent séance. Ce fut une assemblée de notables, où l'on décida qu'en cas que le roi restât malade ou qu'il mourût, il n'y auroit point de régence ; et que l'état seroit gouverné comme il l'étoit par la reine et par les princes du sang, assistés du connétable d'Armagnac, du chancelier, et des plus sages hommes du conseil : décision qui ne servit qu'à augmenter les troubles dont on vouloit sortir.

Dans cette assemblée, il ne fut pas dit un seul mot de l'assassinat du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, son meurtrier, qui avoit mis les Parisiens de son parti, vint hardiment se

justifier, non pas devant le parlement, mais au palais du roi même, à l'hôtel de Saint-Paul, devant tous les princes du sang, les prélats, les grands officiers. Des députés du parlement, de la chambre des comptes, de l'université, de la ville de Paris, y siégèrent.

Le duc de Bourgogne s'assit à son rang de premier pair. Il avoit amené avec lui un cordelier normand, nommé Jean Petit, docteur de l'université, qui justifia le meurtre du duc d'Orléans, et qui conclut *que le roi devoit en récompenser le duc de Bourgogne, à l'exemple des rémunérations que Dieu donna à monseigneur saint Michel, archange, pour avoir tué le diable, et à Phinée, pour avoir tué Zambri.*

Le même Petit répéta cette harangue le lendemain sur le parvis de Notre-Dame, en présence de tout le peuple : il fut extrêmement applaudi.

Le roi, qui, dans son état funeste, n'étoit pas plus maître de la France que de lui-même, fut forcé de donner des lettres patentes par lesquelles il déclara *qu'il ôtoit de son courage toute déplaisance de la mort de son frère, et que son cousin le duc de Bourgogne demeureroit en son singulier amour.*

La ville de Paris, depuis ce jour, resta en proie aux factions, aux conspirations, aux meurtres et à l'impunité de tous les crimes.

Jean-Sans-Peur, muni de lettres d'abolition, marcha contre les Liégeois, qui faisoient la guerre à Jean de Bavière, son beau-frère. Victorieux de cette expédition, à son retour il trouva la reine et le dauphin chargés du gouvernement, et toutes les dispositions en sa faveur révoquées : mais il n'eut qu'à paroître pour faire trembler la cour ; la populace ne juroit que par lui. Montaigu, chef des ministres, grand maître de France, fut la première victime de son autorité absolue. Livré à une commission ou à des commissaires, juges de tyrannie, disent les historiens impartiaux, Montaigu fut condamné à être décapité (1).

Juvénal des Ursins, témoin de cette violence, déplore l'infortune de ce seigneur, sa naissance et ses nobles qualités. On n'avoit d'autre reproche à lui faire que d'avoir sauvé, dans son château de Macoussy, la vaisselle et les bijoux de la cour, et secouru le roi qui manquoit de tout, même de linge.

Pierre des Essarts, prevôt de Paris, instrument de la faction dominante, paya cher la mort de ce ministre, et l'ingratitude des grands

(1) En effet un tribunal vendu à l'autorité est la plus odieuse des tyrannies ; et ceux qui le composent, aux yeux de la philosophie, sont plutôt des bourreaux que des juges.

On voyoit le tombeau de Montaigu à Ste.-Croix-de-la-Bretonnerie à Paris, église détruite depuis la révolution. Son antiquité remontoit au règne de saint Louis. Montaigu prenoit ce titre : seigneur de Macoussy, vidame du Laonois, chevalier, conseiller et souverain maître du roi Charles VI. On voit par-là, qu'on n'employoit pas encore la désignation de surintendant.

qui abandonnent toujours ceux qui violent, pour leur ambition et leur ressentiment, les lois de l'état, la sûreté individuelle, l'humanité, jusqu'à la pitié. Il vit trop tard les exécrables résolutions du duc de Bourgogne contre les Orléanois et la cour : vainement il tenta d'en arrêter l'effet. Traître à tous les partis, il fut conduit à la Bastille.

Le peuple, en révolte ouverte, réduit aux dernières extrémités par la disette des vivres, accablé par une maladie épidémique, livré aux plus grands excès par l'insolence des bouchers qu'on appeloit *cabochiens,* du nom de Caboche, leur chef, enlève de force plusieurs personnes de la cour, hommes et femmes; arrête le dauphin dans l'hôtel Saint-Paul, même sous les yeux du roi; contraint le monarque à prendre le chaperon blanc; lui extorque des lettres en forme d'édit, par lesquelles il déclare être consentant de tous ces forfaits; arrache de la Bastille des Essarts qu'il conduit aux halles, où il est décapité au milieu d'une foule immense, et sa tête portée au bout d'une pique (1).

A travers ces troubles, les plus mauvais citoyens de la France, les véritables ennemis de la monarchie, étoient les princes du sang, armés les uns contre les autres; Isabelle de Bavière, qui vivoit à Vincennes dans un désordre public avant d'être reléguée à Tours; les finan-

(1) Paul Émile, Juvénal des Ursins, Monstrelet.

ciers, les trésoriers de l'état, qui se jouoient impudemment de l'honneur des sujets, de la fortune des grands et de la misère publique.

Henri V, roi d'Angleterre, qui sembloit destiné à porter un dernier coup à la monarchie, devint le chef de cette ligue infernale.

En l'an 1419, les amis du jeune dauphin, Charles, âgé alors de seize ans et demi, trahi par sa mère, abandonné par son père, et persécuté par ce même Jean-Sans-Peur, vengèrent ce prince et la mort du duc d'Orléans, son oncle, sur le duc de Bourgogne son assassin. Ils l'attirèrent à une conférence sur le pont de Montereau, et le tuèrent aux yeux du dauphin même. Il n'a jamais été avéré que le dauphin eût été informé du complot, encore moins qu'il l'eût commandé. Le reste de sa vie prouve assez qu'il n'étoit pas sanguinaire. Il souffrit depuis qu'on assassinât ses favoris, mais il n'ordonna jamais de meurtre. On ne peut guère lui reprocher que de la foiblesse; et si Tannegui du Châtel et ses autres favoris avoient abusé de son jeune âge pour lui faire approuver cet assassinat, cet âge même pouvoit servir à l'excuser d'avoir permis un crime sur la personne d'un prince traître, qui venoit de signer un traité secret avec le roi d'Angleterre par lequel il reconnoissoit le droit de Henri V à la couronne, et juroit *de faire une guerre mortelle à Charles VI, qui se dit roi de France, et à son fils.*

Ainsi, de tous les attentats commis en ce temps-là, si le meurtre du duc de Bourgogne étoit le plus horrible, il fut toutefois le plus pardonnable.

Dès qu'on sut à Paris cet assassinat, presque tous les bourgeois et tous les corps qui n'étoient pas du parti du dauphin s'assemblèrent le jour même : ils prirent l'écharpe rouge qui étoit la couleur de Bourgogne. Le comte de Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, fit prêter serment dans l'hôtel de ville, aux principaux bourgeois, de punir Charles, dauphin. Le comte de Saint-Paul, le chancelier de Laitre et plusieurs magistrats allèrent, au nom de la ville, demander la protection du roi d'Angleterre Henri V, qui ravageoit alors la France.

Morvilliers, l'un des présidens du parlement, fut député pour prier le nouveau duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, de venir dans Paris. Isabelle de Bavière, dès long-temps ennemie de son fils, ne songea plus qu'à le déshériter. Elle profita de la démence de son mari pour lui faire signer ce fameux traité de Troyes par lequel Henri V, en épousant Catherine de France, étoit déclaré roi conjointement avec Charles VI, sous le nom de régent, et seul roi après la mort de Charles, qui ne reconnoissoit que lui; et par le vingt-neuvième article, le roi promettoit *de ne faire jamais aucun accord avec Charles, soi-disant dauphin de Vienne, sans l'assentiment des trois états des*

deux royaumes de France et d'Angleterre (1).

Ce renversement des lois fondamentales de la monarchie étoit jusque-là sans exemple : c'est ce qui rend encore plus odieuse la marâtre Isabelle de Bavière.

Depuis ce traité, le chancelier le Clerc faisoit mettre, au-dessous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier et régent en France.*

La reine avoit établi à Amiens une cour souveraine de justice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres et mandemens portoient ces mots : *Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, pour l'occupation de monsieur le roi, le gouvernement et administration du royaume.*

C'est ce qui fait dire à plusieurs historiens que tout fut double dans le royaume : il y avoit deux rois, deux régens, deux parlemens, deux connétables, deux chanceliers, deux amiraux, et ainsi de tous les grands officiers, sans parler de la multitude des maréchaux de France, dont chaque parti fit sept ou huit.

Il falloit encore du sang ; le parti des Bourguignons en étoit insatiable. L'entrée de Philippe-le-Bon dans Paris est signalée dans l'his-

(1) Le traité de Troyes, qui fait frémir, fut conclu en 1420, et confirmé par un arrêt du parlement de Paris, ou plutôt par une compagnie vouée à toutes les factions, car la partie honorable de ce corps environnoit le dauphin dans son exil.

toire par l'horrible massacre des Armagnacs. Enfin, après tant de cruautés, de revers, de succès exécrables, de mutations hideuses, la France ne fit que changer de tyrans.

La fatale révolution qui plaça la nation françoise sous le joug d'un étranger est enfin arrivée; rien ne sembloit pouvoir en arrêter le triste spectacle après la bataille d'Azincourt, aussi funeste à la France que les batailles de Crécy et de Poitiers (1), après la victoire navale remportée devant Harfleur par les Anglois en 1416.

Dès ce moment la France fut inondée d'ennemis en armes, sous trois chefs : l'Anglois, le Bourguignon, et le Dauphin.

La bataille de Baugé, gagnée par le maréchal de la Fayette sur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, en l'absence de Henri V, fut un nouvel effort des François fidèles à leur pays, et la dernière catastrophe du règne d'un roi imbécile, d'une reine dépravée, d'une noblesse déshonorée, d'un peuple dégradé.

Dans ce chaos, où il est presque impossible de suivre la péripétie des événemens, il restoit une consolation; c'est l'amour de la patrie, ce dévouement pour la légitimité qui germe dans

(1) Il périt dans cette journée si triste pour la France quatre princes du sang, le connétable d'Albret, général de l'armée (le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable), et Jean, duc d'Alençon, petit-neveu du roi. Charles d'Orléans, le dernier prince de la branche d'Artois; Jean I, duc de Bourbon, furent prisonniers. Jean de Montaigu, frère du ministre décapité, y laissa la vie. Henri V y auroit péri de la main du duc d'Alençon, sans son casque qui le sauva.

tous les cœurs depuis l'origine de la monarchie, et dont fourmillent d'exemples toutes les révolutions, jusqu'au 3 mai 1814, que les François ont restauré le trône des Bourbons, après un demi-siècle de tribulations sous le joug de l'anarchie et de l'usurpation.

Henri V, maître de la France, y rentra pour se venger de la défaite de Baugé : il s'empara de toutes les places depuis Melun jusqu'à Paris, où il fit son entrée pour la deuxième fois et la dernière, car il mourut, à quelques jours de là, à Vincennes. Ses entrailles ont été inhumées à Saint-Maur-des-Fossés, et son corps, déposé dans un cercueil de plomb, a été envoyé à Londres (1).

Henri VI, son fils, âgé de neuf mois, fut proclamé roi à Paris et à Londres ; mais dans la suite Charles VII lui reprit la couronne de France, et Édouard IV le dépouilla de celle d'Angleterre.

La même année 1422, Charles VI finit sa vie et son malheureux règne dans son hôtel Saint-Paul, à Paris, assisté seulement de son premier gentilhomme de la chambre, de son confesseur et de son aumônier. Ses funérailles, dit Mézc-

(1) Henri V fit son entrée à Paris en vainqueur, en 1420. Il se tint une grande assemblée à l'hôtel St.-Paul : sur la plainte du duc de Bourgogne, on appela le dauphin à la table de marbre, et ensuite comme étant atteint et convaincu de meurtre, il fut déclaré indigne de toutes successions et banni du royaume à perpétuité. (*Voy*. Rapin de Toyras, hist. d'Angleterre, la Haye, 1723 et 1726, 9 vol. in-4°. *Voyez* Art de vérifier les dates.

rai, se firent à Saint-Denis : il ne s'y trouva aucun prince du sang, pas même le duc de Bourgogne, qui avoit honte de céder le pas au duc de Bedfort (1).

Charles VI régna quarante-deux ans et trente-cinq jours, et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabelle de Bavière, six fils, dont les trois premiers moururent dès leur enfance; les trois autres, Louis, Jean et Charles, qui ont figuré dans les affaires du temps. Le dernier leur survécut, et régna. Il eut pareil nombre de filles; savoir: Isabelle, deux du nom de Jeanne, Michelle et Catherine. La première fut mariée à Richard II, roi d'Angleterre, puis à Charles, duc d'Orléans; la seconde mourut au berçeau; la troisième mourut dans le cloître; la quatrième épousa Jean VI, duc de Bourgogne, et la dernière Henri V, roi d'Angleterre.

L'histoire désigne Louis, premier dauphin, mort le 18 décembre 1415; Jean, second dauphin, mort empoisonné le 5 avril 1416; Louis II, d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, et beau-père du dauphin; Charles VII fut soupçonné de cette mort.

Les historiens disent que, sous ce règne, les armoiries de France furent réduites à trois fleurs de lis (2).

(1) On voyoit dans l'église de Saint-Denis la statue en marbre blanc de Charles VI.

(2) *Voyez* le paragraphe *lis royal*, vol. 1, p. 227.

On voit peu d'institutions et d'ordonnances remarquables sous ce règne.

Le roi fonda, en 1389, pendant son séjour à Toulouse, l'ordre de *la ceinture de l'espérance :* deux autres ordonnances portent règlemens sur la tutelle des enfans de France et sur la régence du royaume.

En 1393, Bajazet prit sur les chrétiens la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, et dépouilla presque tous les princes asiatiques de leurs états. Sigismond, roi de Hongrie, proposa une ligue contre lui. Les François allèrent au secours de Sigismond, ayant à leur tête Jean, comte de Nevers, accompagné de deux mille gentilshommes. Ils remportèrent d'abord de grands avantages; mais ensuite ils furent tous tués ou faits prisonniers à la bataille de Nicopolis en 1395. De là Bajazet alla assiéger Constantinople, que le maréchal de Boucicaut délivra. Les princes de l'Asie implorèrent le secours de Tamerlan, roi des Tartares, lequel, après avoir subjugué les Parthes, faisoit trembler tout l'Orient. Le Tartare livra bataille à Bajazet, près d'Ancyre, en 1402, le fit prisonnier, et l'enferma dans une cage de fer.

Quant aux monumens du règne de Charles VI, ils se réduisent aux embellissemens de l'hôtel de Saint-Paul, des châteaux de Vincennes, de Plaisance, de Beauté, qui se touchoient, et l'érection de l'église de Saint-Paul, fondée sur

une chapelle que saint Eloi fit bâtir hors des murs de Paris vers l'année 634 ou 640 (1).

LIII. CHARLES VII, DIT LE VICTORIEUX (2).

Charles apprit la mort du roi son père au château d'Espally, auprès du Puy-en-Velay. Aussitôt il prit la qualité de roi de France dans son sceau et dans les actes publics. Il ne porta le deuil qu'un jour avec la robe noire. Le lendemain, s'étant habillé d'écarlate, il alla entendre la messe dans la chapelle du château. Il fit déployer la bannière de France. A sa vue,

(1) Cette église, dans le goût gothique, a été démolie dans la révolution. Elle renfermoit plusieurs célèbres sépultures : le maréchal de Biron, décapité; Jean Nicot, maître des requêtes, le premier qui apporta en France le tabac; Nicolle Gille, Paul Scarron. François et Jules Hardouin Mansart, Adrien Baillet, Sylvain Régis, le duc de Noailles, père du maréchal et du cardinal, et le célèbre Rabelais, y avoient leurs tombeaux.

(2) Consultez Enguerrand de Monstrelet, Chronique;
Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connétable de France;
Les Vigiles de la mort de Charles VII;
Jean Chartier, Mathieu de Couci, et autres historiens publiés par Denys Godefroy, impression du Louvre;
Journal des règnes de Charles VI, Charles VII, jusqu'en 1449, rapporté par le même Godefroy dans son histoire de Charles VI, imprimée au Louvre.

Il ne faut pas confondre Jean Chartier avec Alain Chartier, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, l'un des plus savans hommes du 15e siècle, qui fut si estimé de Marguerite d'Écosse, épouse du dauphin, que cette princesse l'ayant vu endormi sur une chaise, s'approcha de lui et le baisa. Comme les seigneurs de sa suite étoient surpris de cette action, elle dit qu'elle n'avoit pas baisé l'homme, mais la bouche qui avoit prononcé de si belles choses. Alain Chartier fut appelé le père de l'éloquence françoise. Ses œuvres ont été imprimées en 1617, in-4°.

les troupes et les assistans crièrent *vive le roi*, et dès lors il fut reconnu et proclamé tel par les bons François.

Ayant assemblé le parlement à Poitiers, capitale du pays qui lui restoit, il s'y fit couronner et proclamer roi par l'université et ceux de son parti.

La France étoit alors divisée entre deux rois : Henri avoit dans son parti l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Beauce, le Gatinois; Charles VII avoit dans le sien quelques villes en-deçà de la Loire, Poitiers et Bourges, où il faisoit son séjour ordinaire. Le duc de Bedfort, oncle paternel du jeune Henri, étoit régent. Charles, de son côté, étoit environné de familles illustres et de généraux qui excelloient en bravoure et en capacité, au nombre desquels l'histoire cite Louis de Bourbon, comte de Clermont; Artus de Bretagne, comte de Richemont; Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois; Jacques et Jean d'Harcourt, les maréchaux du Châtel, Louis de Culant, Louis de Gaucourt, Poton de Saintrailles, Etienne de la Hire, Ambroise de Lore, Guillaume de Barbassan. Les Stuart et les Douglas, quoique étrangers, s'associèrent à ces guerriers.

Les Anglois étoient puissans, et Charles ne fut pas heureux aux siéges de Compiègne et de Meulan. Le duc de Bedfort, après s'être emparé d'Ivri, place considérable alors, sur les fron-

tières de Normandie, remporta une victoire signalée qui coûta la vie au connétable de Boucan, aux comtes de Ventadour, d'Aumale, de Tonnerre, de Douglas, et livra à l'ennemi le duc d'Alençon, le maréchal de la Fayette, douze seigneurs portant bannière, et plus de trois cents gentilshommes.

L'enlèvement de la veuve de Jean, dauphin de France, une des femmes les plus galantes et les plus belles de l'Europe, et l'amour que le duc de Bourgogne prit pour la comtesse de Salisbury, semèrent la mésintelligence parmi les ennemis : ce fut le salut de Charles VII, après une défaite qui avoit découragé ses partisans.

Les ducs de Bourgogne et de Glocester se firent la guerre à outrance. Dans cet intervalle, les hostilités se réduisent à des escarmouches, des incendies, jusqu'à ce qu'enfin le duc de Bedfort, qui étoit passé en Angleterre pour apaiser les troubles, reparut en France avec des troupes fraîches et aguerries : renfort redoutable avec lequel il commença le siége d'Orléans, le plus mémorable en hauts faits d'armes de part et d'autre. Le duc de Bedfort, le comte de Salisbury, Poole, comte de Suffolk, et l'incomparable Talbot, ne cédoient point en capacité ni en valeur aux Saintrailles et aux Dunois. Le combat des Harencs en offre un bel exemple. Les François perdirent dans cette

journée beaucoup d'excellens capitaines (1), mais ils ne furent point vaincus. La Providence leur réservoit l'arrivée de Jeanne d'Arc, dont la valeur héroïque, interprétée en sens divers, selon l'esprit du temps et l'opinion des historiens (2), effraya tellement les Anglois, qu'ils levèrent le siége d'Orléans, perdirent une bataille à Patay en Beauce, et deux mille des leurs, sans compter un grand nombre de prisonniers. Après cette victoire, l'armée françoise traversa sans obstacle Auxerre, Troyes, Châlons, et se rendit à Reims, qui ouvrit ses portes à la première sommation. Charles y fut sacré en présence de la Pucelle, de l'armée et d'un peuple immense (3).

Un si prompt revers désappointa l'ennemi. Il tenta de prendre Compiègne, siége moins remarquable par la honte de sa retraite, six mois après, que par la prise de la Pucelle. La vengeance des Anglois, et l'indifférence des François sur le sort de cette héroïne dans les fers, couvrent de blâme les deux nations rivales.

Jeanne avoit été prise portant les armes pour sa patrie, pour son roi; on ne pouvoit l'accuser

(1) En 1429.

(2) Monstrelet, pag. 42; Chartier, pag. 19, impression du Louvre; Berri, pag. 377 et suiv. Hist. dite de la Pucelle; *ibid*, p. 505 et suiv. pag. 895 et suiv. Du Tillet; Jean de Serres, Inventaire de l'histoire de France; Dubellay-Langey (Bibliot. ancienne et moderne) fut le premier qui s'avisa de jeter des doutes sur le merveilleux de la Pucelle; il eut beaucoup de partisans. Le Clerc tâche de concilier le choses.

(3) Jean Forestel.

sans violer le droit des gens. Des juges iniques la déclarèrent hérétique, sorcière, séductrice, excommuniée, et la livrèrent comme telle au magistrat séculier, qui la fit brûler vive au vieux marché de Rouen, le 30 mai 1431 (1).

La fureur de ses ennemis n'a pu ternir sa gloire; sa valeur est immortelle. L'Anglois rougit de la cruauté de ses pères, et les François ne lui ont pas encore dressé un monument somptueux dans la capitale du royaume! Un de nos célèbres écrivains a satirisé sa mémoire, et un sourire malin vient encore sur les lèvres, quand une plume hardie lui accorde la gloire d'avoir réhabilité sur le trône les descendans de saint Louis.

Dans les quatre années qui s'écoulèrent après ce fameux procès, la France fut tourmentée par des déchiremens qui s'enchaînent aux faits généraux sans signaler des événemens importans.

Quinze ans s'étoient écoulés depuis la mort tragique de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, sans pouvoir modérer la vengeance que méditoit Philippe-le-Bon, son fils, jusqu'à ce que, se laissant fléchir aux vives sollicitations, non-seu-

(1) *Voyez* Procès de la Pucelle et sa justification, imprimé à Paris, in-8°, 1612.

Jeanne se rendit à un gentilhomme picard, selon d'autres à un bâtard de Vendôme, lequel la vendit à Jean de Luxembourg, un des principaux capitaines de l'armée; et celui-ci la revendit aux Anglois moyennant dix mille livres comptant et trois cents livres de rentes. Elle fut premièrement menée au château de Beaurevoir, de là à Crolay, puis au château de Rouen, où elle fut mise dans une cage de fer, et traitée pendant le reste de cette procédure avec une barbarie atroce.

lement de la cour de France, mais encore de la cour de Rome, et du concile général qui se tenoit alors à Bâle, il consentit enfin que l'on s'assemblât à Arras pour terminer la sanglante querelle qui dévoroit son âme et ruinoit sa patrie.

Jamais il ne s'est tenu pour un traité de paix une assemblée plus célèbre ni plus nombreuse : traité qui eût été honteux, s'il n'eût été nécessaire, dit l'abbé de Vertot. On y offrit aux Anglois de leur céder la Normandie et la Guyenne, à condition de rendre hommage lige : on ne pouvoit faire plus; mais ce n'étoit pas assez pour une nation qui regardoit la couronne de France comme lui appartenante.

Le fier dédain anglois servit de prétexte au duc de Bourgogne pour faire sa paix séparément. Il en fixa les conditions ; et, quoique vassal du roi, il traita avec lui d'égal à égal : prenant un ton de maître, il voulut qu'on lui sacrifiât les auteurs du meurtre de son père, et que le roi, qui en étoit complice, lui en fît par ses envoyés une espèce d'amende honorable. Si Philippe ne vit pas Charles à ses pieds, il en reçut du moins une satisfaction telle que jamais souverain n'en a fait de semblable, ni à son sujet, ni à son égal. Le duc étoit puissant ; il pouvoit perdre le roi et la monarchie. La guerre civile et la guerre étrangère désoloient en même temps nos provinces. L'Anglois, ligué avec le

Bourguignon, étoit maître de la meilleure partie du royaume. Abusant de nos disgrâces, il ne vouloit point de paix, et l'on ne pouvoit arrêter les progrès de ses armes à moins que de détacher de ses intérêts le plus redoutable des factieux.

Charles désavoua qu'il eût eu aucune part au meurtre du duc de Bourgogne son père; il promit de faire élever une croix dans l'endroit où il s'étoit commis, de punir les assassins, et de bâtir près de Montereau une chartreuse pour douze religieux. Charles maintint avec autant d'honneur que de religion ces engagemens.

Les Anglois ne virent point de sang-froid une réconciliation aussi inattendue : pour surcroît de malheur, ils perdirent le duc de Bedfort, qui s'étoit fait aimer des François par la douceur de son gouvernement; il ne survécut que deux mois à la paix d'Arras (1).

Son corps fut porté à la cathédrale de Rouen, et mis dans un tombeau si magnifique, qu'un jour Louis XI, qui le fixoit avec une sorte d'admiration, fut distrait par un courtisan qui blâmoit la somptuosité d'un monument dont les cendres, disoit-il, semblent encore menacer la France en ennemi superbe.

Louis XI, qui ne se piquoit ni de grandeur

(1) La statue en marbre blanc de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, épouse du régent de France, morte à Paris en 1432, étoit autrefois dans la chapelle des sépultures illustres aux Célestins de Paris. La statue étoit couchée sur une tombe.

d'âme ni de générosité, répondit *qu'on ne sauroit troubler les cendres d'un si grand capitaine, qui toute sa vie sut si habilement braver toutes les forces des François.*

Seize jours après la mort du duc de Bedfort, Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, mourut à Paris, de dépit du traité d'Arras, selon quelques historiens. Son corps fut envoyé à Saint-Denis, dans un petit bateau, où il n'y avoit que des rameurs, le confesseur et un valet : tristes funérailles, dignes de l'ingratitude des fiers ennemis de la France, dignes d'une reine sans mœurs, d'une mère sans entrailles (1).

Tout changea de face après la mort du duc de Bedfort. Richard, duc d'York, qui n'avoit ni sa modération ni sa prudence, dégoûta les François du joug des étrangers. A peine fut-il question de nouveaux impôts que les bons citoyens, inviolablement attachés à la monarchie, et qui dans les calamités publiques n'avoient jamais cessé de désavouer les outrages à la majesté royale, s'insurgèrent pour le rétablissement de leur roi : ils ouvrirent une porte de la capitale au connétable de Charles VII ; bientôt après le peuple courut sur les Anglois, qui se sauvèrent à la Bastille au nombre d'environ deux mille, où ils ne tinrent qu'autant d'heures qu'il en falloit pour entrer en composition.

(1) On voyoit à St.-Denis la statue, en marbre blanc, d'Isabelle de Bavière, morte en 1435.

Enfin Charles vint à Paris pour prendre les rênes du gouvernement. Depuis dix-neuf ans, il étoit hors de la capitale de l'empire françois. Les Parisiens lui firent une entrée triomphale, et lui offrirent corps et biens pour chasser les Anglois du royaume.

Le roi en personne assiégea Pontoise; Talbot, l'honneur des capitaines anglois, y jeta des secours à plusieurs reprises. La présence de Charles anima tellement les troupes, qu'après une défense très-meurtrière la ville et le château furent pris l'épée à la main.

La perte de Pontoise, qui est comme la clef de la Normandie, inquiéta le duc d'York, nouveau régent; il rangea de ce même côté la meilleure partie de ses troupes. Talbot assiégea Dieppe, que les François avoient surpris peu après le traité d'Arras; mais l'arrivée du dauphin déjoua toutes ses dispositions pour l'attaque. Ses soldats abandonnèrent leurs lignes et se replièrent sur Vauderoute, en laissant trois mille environ des leurs sur la place, et nombre de prisonniers.

Charles, très-actif dans l'adversité, retomboit aisément dans la mollesse au milieu du calme. Monstrelet rapporte à ce sujet la conjuration des princes du sang, qui tentèrent de le détrôner. Charles reprit assez tôt les armes pour rétablir l'ordre et réduire le dauphin, qui, jeune encore, étoit à la tête de ce parti, nommé *la Praguerie*.

Il pardonna à son fils, et fit noyer Alexandre de Bourbon, bâtard de Jean Ier, qui étoit entré dans cette révolte.

Vers 1440 il se tint un congrès à Tours pour établir une trêve entre la France et l'Angleterre, où furent médiateurs l'empereur, les rois de Castille, de Hongrie et de Danemarck. L'intention de Charles VII et de Henri VI étoit que la trêve fût gardée ; les peuples en avoient besoin : elle fut cependant violée en 1449. Le premier succès de cette perfidie angloise fut la prise de Verneuil sur les frontières de Normandie, et l'immense avantage des François à la bataille de Formigni (1). Le roi fit le siége de cette place en personne, et, après un combat sanglant, égal en courage et en valeur, Caen, Cherbourg se rendirent à la France. Ainsi, en moins d'une année, la vaste province de Normandie, que les Anglois avoient possédée depuis Guillaume-le-Bâtard jusqu'à Jean-Sans-Terre, sous le règne de qui ils la perdirent, et que deux cent treize ans après ils avoient recouvrée sous le victorieux Henri V, fut conquise sur eux une seconde fois par la foiblesse de Henri VI, et à la faveur des guerres cruelles qu'ils se faisoient les uns contre les autres.

La prise de la Guyenne suivit de près cette éminente victoire ; et cette grande révolution répara la monarchie, l'honneur du peuple, la

(1) Le 18 avril 1450.

réputation de la noblesse si valeureuse dans ces conquêtes rapides, l'habileté des généraux, la bravoure des troupes et la bonne foi des ministres, aussi zélés que dévoués à fournir toutes les provisions de guerre, et à maintenir la discipline partout avec sévérité, sagesse et générosité.

Il falloit encore une victoire pour combler l'abîme des hostilités, et chasser l'ennemi du sol; la bataille de Castillon mit fin aux guerres étrangères et aux troubles civils. Le brave Talbot, âgé de quatre-vingts ans, y perdit la vie d'un coup de canon, et son fils d'un coup d'épée. Les comtes de Dunois, de Penthièvre, de Foix, d'Armagnac, en revinrent couverts de lauriers. Le roi, en signe de trophée, fit ériger le Château-Trompette et celui de Ha. Ainsi finit, sur le territoire de la France, l'humiliante domination des Anglois.

Dupleix place dans le même temps la création du parlement de Bordeaux, qui ne fut cependant confirmée que sous le règne de Louis XI.

Heureux partout, Charles revint dans sa famille pour y trouver des ennemis aussi dangereux que ceux qu'il avoit vaincus. Le plus implacable fut Louis, dauphin, mauvais fils, aspirant à la couronne, et tyran sur le trône.

Etant à Meun, en Berry, Charles fut averti qu'on attentoit à ses jours. Son esprit s'égara; il se crut dès ce moment environné de poignards et de poisons, et refusa toute espèce de

nourriture. Le 22 juillet 1461, il mourut de faim dans la crainte d'être empoisonné. Il vécut soixante ans, et en régna trente-neuf; son corps fut porté à Saint-Denis.

L'histoire n'a pas oublié le beau dévouement de Tannegui du Châtel. Banni de la cour, il n'y reparut qu'après la mort du monarque, dont la dépouille étoit abandonnée, et dépensa trente mille écus pour célébrer dignement les funérailles de son roi, au risque d'encourir l'indignation de Louis XI, l'ennemi mortel de la mémoire de son père et de ses serviteurs.

Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Naples, femme d'un grand mérite, eut beaucoup d'influence sur l'esprit de Charles VII, son époux, qui lui dut le rétablissement de ses affaires. Elle fut mariée en 1416, et mourut en 1463 (1).

Charles eut de Marie, Louis XI, Jacques de France; Philippe de France, mort jeune; Charles de France, successivement duc de Berry, de Normandie et de Guyenne; Radegonde de France, accordée à Sigismond, duc d'Autriche, en 1444; Catherine de France, femme du comte de Charolois; Yolande de France, femme d'Amédée IX, duc de Savoie; Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon;

(1) La statue en marbre blanc de cette princesse a été brisée à St.-Denis, à l'époque où l'on a violé les sépultures royales. La statue en albâtre de Charles VII a éprouvé le même sort.

Marguerite et Marie de France, mortes jeunes; une Jeanne encore; et Madelaine de France, mariée à Gaston, comte de Foix.

Charles VII eut plusieurs enfans naturels d'Agnès Sorel, morte en 1450, savoir : Charlotte, mariée à Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, que son mari poignarda l'ayant surprise en adultère; Marguerite, mariée à Olivier de Coëtivi; et Jeanne, mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.

L'amour de Charles VII pour Agnès Sorel est comme un épisode de la vie de ce prince, qui se lie aux grands événemens de son règne et aux destinées de la France. Monstrelet voudroit en faire un amour platonique : il a contre lui trois enfans, fruits de cet amour, célébré par les poëtes long-temps après elle, même par François I[er], dont Menin de Saint-Gelais rapporte un quatrain en son honneur (1).

Duclos, pour immortaliser son mérite, sa beauté et son influence sur l'esprit de Charles, dit : « Agnès Sorel se distinguoit par des vertus

(1) On nommoit Agnès *Madame de Beauté*, du nom du château de Beauté que le roi lui avoit donné. Elle mourut le 9 février 1450 au château de Mesnil, à un quart de lieue de Jumièges. Son corps fut porté au château de Loches, et enterré au milieu du chœur de l'église collégiale, à laquelle elle avoit fait beaucoup de bien. Son tombeau est de marbre noir, sur lequel est son effigie en marbre blanc. Deux anges tiennent l'oreiller sur lequel repose sa tête, et à ses pieds sont deux beliers : le tour de ce monument porte : *Cy-gît noble damoiselle Agnès Seurelle, en son vivant dame de Beauté, de Rochesserie, d'Issoudun, de Vernon-sur-Seine,* etc., etc., *Voyez* Mathieu de Couci, auteur contemporain.

préférables à celles qu'on exige de son sexe ; elle concerta avec le bâtard d'Orléans les moyens de délivrer le roi de la léthargie où il étoit enseveli. Elle réveilla le courage de ce prince en lui rappelant ses devoirs. »

Uniquement livré aux plaisirs, Charles étoit moins sensible à l'éclat du trône qu'importuné des devoirs qu'il impose ; il redoutoit les fatigues de la guerre, quoiqu'il fût intrépide dans le péril (1) ; son règne est plus fameux par la gloire de ses généraux que par lui-même. Mathieu de Couci, auteur judicieux, ne l'appelle que Charles le bien servi.

On reproche à Charles VII d'avoir été prodigue envers ses maîtresses et ses favoris ; ingrat envers ses bienfaiteurs et ses généraux. La sévérité de ce jugement n'est que trop justifiée : il abandonna lâchement Tannegui du Châtel, le président Louvet, qui furent ses conseils dans son adversité ; il livra de Giac de Beaulieu, son favori, la Trémouille, à la haine de Richemont. Il abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité de ses courtisans, Jacques Cœur, son argentier, qui avoit servi la monarchie dans les finances avec autant de courage et de bonne foi que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles dans les armes ; et vit de sang-froid la condamnation de ce célèbre financier, et ses

(1) Histoire de Louis XI.

accusateurs s'enrichir de ses dépouilles (1); il n'empêcha pas l'entreprise infâme des Penthièvre contre le duc de Bretagne, dont il fut instruit, non plus que le meurtre du duc de Bourgogne; il souffrit que l'université, qu'un évêque de Beauvais prêtassent leur ministère pour la condamnation de l'infortunée Jeanne-d'Arc, et ce trait d'ingratitude est un des plus atroces de l'histoire, même en fouillant celle de nos rois lâches et sans foi.

En 1458, on fit le procès de Jean II, duc d'Alençon, accusé de haute trahison: le roi tint son lit de justice à Vendôme. La procédure manque; on sait seulement que l'arrêt de mort avoit été notifié au duc dans la prison, par Thoret, président du parlement, Jean Boulanger, conseiller, et Jean Bureau, trésorier de France.

Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, lut l'arrêt en présence du roi, et Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, exhorta le roi à faire miséricorde; le roi lui fit grâce de la vie, mais il le confina dans une pri-

(1) La mémoire de Jacques Cœur a été rétablie honorablement. Sa petite-fille a été, par son mariage avec Louis de Harlay, la tige des branches de Harlay, dont le premier président étoit chef, et qui sont toutes éteintes. Jacques Cœur, après sa disgrâce, fut très-accueilli du pape Calixte III, qui lui donna le commandement d'une flotte armée contre les Turcs; il mourut dans l'île de Chio sur la fin de 1456. Le palais de Jacques Cœur à Bourges est un des plus solides et des plus vastes bâtimens du 15[e] siècle, érigé par un particulier. J'y ai vu ses armes encore en plusieurs endroits avec cette devise : *à vaillant cœur rien impossible.*

son pour le reste de ses jours. Louis XI l'en retira à son avénement à la couronne (1).

Alain Chartier rapporte une belle ordonnance de Charles VII concernant l'artillerie, déjà formidable à cette époque.

Ce que dit cet auteur jette de grandes lumières sur les machines de guerre et les armes à feu qui touchent de près la découverte ou plutôt l'usage de la poudre; l'invention des bombes et des mortiers date du même temps.

Charles renouvela la loi somptuaire, et maintint avec beaucoup de fermeté la pragmatique-sanction (2). Les papes s'élevèrent inutilement contre son ordonnance, qui n'étoit qu'un extrait du concile de Bâle.

C'est sous ce règne, en 1450, que fut inventée l'imprimerie, dont la gloire reste à Jean Guttemberg, gentilhomme de Mayence. Schoeffer et Faust, inventèrent l'art de fondre les caractères (3).

Charles VII a occupé l'hôtel des Tournelles, la demeure du duc de Bedfort. Cet hôtel, que le duc régent avoit rendu magnifique, étoit situé sur une partie de l'emplacement où depuis Henri IV a élevé les fondemens de la place Royale. Charles en fit son appartement particulier, pour

(1) Histoire du parlement de Paris.

(2) La pragmatique remédia aux abus des papes en abolissant les annates, réserves et mandats.

(3) *Voyez* Mémoires de littérature, tom. 22, page 206. La Calcographie, par Gault de St.-Germain, année 1806.

effacer de son esprit les souvenirs déchirans que lui rappeloient les murs ensanglantés de l'hôtel Saint-Paul, les malheurs de sa jeunesse et ceux de ses pères (1).

Quand ce prince faisoit le siége de Paris, il logeoit dans les maisons royales de Charenton-les-Carrières et Conflans. Le château de Charenton étoit une véritable forteresse, où on arrivoit par un pont inexpugnable. Nous avons une charte du roi Jean en faveur des habitans de Créteil, qui fournissoient le fourrage des chevaux à Charenton, ou à Carrières, comme on disoit dans le temps (2).

LIV. LOUIS XI.

Louis, qui avoit beaucoup de raisons pour éviter les ressentimens de son père, s'étoit retiré dans la Flandre; il se rendit à Maubeuge, où il fit les premiers actes de souveraineté. Après la mort de Charles VII, le parlement de Paris lui envoya trois présidens et plusieurs conseillers, avec le procureur général. Jean des Ursins,

(1) La réunion de ces deux hôtels paroît assez probable contre l'opinion des historiens qui en font une distinction, quoique très-voisins et se touchant presque. Il paroît certain que, lorsque Charles VII occupoit l'hôtel des Tournelles, les grands officiers de la couronne et les ministres d'état continuoient d'occuper l'hôtel St.-Paul.

(2) Glossaire de Ducange, Hist. des grands-officiers, t. 7; Diocèse de Paris, tom. 6, page 30.

archevêque de Reims, fut aussi admis à l'audience du roi, qui lui recommanda d'être court dans son compliment, présage sinistre de la perte du crédit dont il avoit joui sous le règne précédent (1).

Louis se rendit à Reims le 15 août 1461, où il fut sacré par ce même Jean Juvénal des Ursins.

Le roi, avant de recevoir l'onction, tira son épée, qu'il présenta au duc de Bourgogne, en le priant de lui conférer l'ordre de chevalerie. Le duc lui donna l'accolade, au grand étonnement des assistans, parce que les fils de roi étoient ordinairement faits chevaliers sur les fonts de baptême.

On reçut tant de chevaliers ce même jour, que le duc de Bourgogne, fatigué, pria un autre seigneur de continuer les réceptions. Ce nombre prodigieux de chevaliers fut l'origine de la décadence et de l'avilissement de la chevalerie.

Le roi, bientôt après, fit son entrée dans la capitale du royaume. Le duc de Bourgogne, couvert d'habits éclatans de pierres précieuses, faisoit les honneurs de la ville. Lorsque le roi eut fait sa prière à Notre-Dame, il vint tenir cour plénière au Palais, et se logea à l'hôtel des Tournelles (2).

L'historien impartial, en s'appuyant des meil-

(1) Monstrelet; Jean de Serres, Inventaire de l'Hist. de France.

(2) Le cadre très-resserré de notre ouvrage ne nous permet pas

leures autorités contemporaines, se trompera peu sur la manière de juger un roi et d'apprécier son règne. Celui de Louis XI offre à la postérité un monarque qui marchoit contre son but en voulant tout obtenir par la violence; qui s'aliéna le cœur de tous ses sujets, en affectant d'être populaire pour extorquer le peuple, et en tyrannisant la noblesse pour être seul tyran.

Robertson dit : « La nature avoit formé Louis pour être un tyran. En quelque temps que le sort l'eût fait monter sur le trône, il eût signalé son règne par des projets pour opprimer son peuple et se rendre absolu. Rusé, cruel, dépourvu de toute sensibilité, étranger à tout principe de justice; sans aucune idée de décence, il dédaignoit toutes les contraintes que le sentiment de l'honneur, ou le désir de la gloire impose même aux hommes ambitieux. Habile en même temps à démêler son véritable intérêt, et n'étant guidé que par ce seul objet, il étoit

de donner les détails des fêtes qui eurent lieu, et des décorations qui ornoient Paris et ses faubourgs le jour de l'entrée du roi. En nous bornant à des remarques utiles sur les mœurs du temps, on voit qu'à la fontaine du Ponceau trois belles filles vivantes et entièrement nues figuroient les sirènes de la fable, indécence que l'on ne souffriroit point dans le 19ᵉ siècle, que ses détracteurs à gage avilissent comme le plus démoralisé de tous les siècles. Qu'ils ouvrent l'histoire de France jusqu'aux siècles où la presse a régularisé les mœurs et foudroyé, en les révélant, tous les vices de la superstition, de l'ignorance et de la mauvaise foi; bientôt ils changeront d'avis; ils verront qu'aux fêtes publiques tout paroît plus grand, plus majestueux et plus décent que dans les siècles qui ont précédé le 17ᵉ, et que, même dans la bonne société, on ne se permettroit point aujourd'hui, les termes impurs qu'on y employoit sous le brillant règne de Louis XIV.

capable de le poursuivre avec une ardeur opiniâtre, et de s'y attacher avec un esprit systématique que rien ne pouvoit distraire, qu'aucun péril ne pouvoit arrêter (1). »

Jugement qui s'accorde avec les plus respectables autorités, et qu'un vieil historien exprime ainsi : « Car encore que ce prince eût en soi les semences des vertus et conditions royales, néanmoins elles n'y étoient ni pures ni entières. Sa piété tenoit de la superstition, sa prudence de la fraude, sa justice de la vengeance, sa libéralité penchoit à une profusion déréglée, sa magnanimité étoit sa clémence ; et si aucunes fois il sembloit user d'indulgence, c'étoit plutôt une cruauté lassée (2). »

Un auteur moderne, en essayant de justifier la politique de ce prince, dit qu'il ne s'est frayé un chemin à la puissance arbitraire que pour affermir l'autorité royale (3). Ce même auteur, si estimable d'ailleurs, n'ignoroit pas cependant que la crainte du sort de Tibère fit le supplice de Louis XI sur la fin de sa vie (4).

Suivons le cours de son règne et les autorités

(1) Introduction à l'histoire de Charles-Quint.

(2) Scipion Dupleix, Histoire générale de France.

(3) Duclos, Histoire de Louis XI.

(4) Don Juan de Vitrion, qui a traduit et commenté les Mémoires de Philippe de Commines en espagnol, compare, dans une de ses épîtres, Louis XI à Tibère. Ceux qui voudront prendre la peine de rapprocher l'histoire de ces deux princes y trouveront en effet une grande conformité.

les plus véridiques et les plus rapprochées de son époque (1).

Louis XI naquit à Bourges, dans le palais archiépiscopal, le samedi 3 juillet 1423. Depuis son mariage avec Marguerite d'Écosse, il suivit le roi dans ses voyages et ses guerres. Ses qualités personnelles et ses succès dans le midi lui attirèrent des louanges : ce fut le commencement de ses intrigues contre Charles VII son père.

En montant sur le trône, le duc de Bourgogne s'étoit jeté à ses pieds pour le prier d'oublier ceux qui pouvoient l'avoir offensé. Il n'y consentit qu'à la condition d'en excepter sept d'entre eux qu'il ne nomma pas, se réservant le choix des victimes. Dès-lors il ne songea plus qu'à affermir son autorité au détriment des princes du sang et de la noblesse, qu'il n'aimoit pas et qu'il redoutoit. La plupart des officiers de son père furent disgraciés, et remplacés par ceux qui l'avoient suivi en Dauphiné et en Flandre. Dans cette réforme il épargna peu de postes importans. L'éloignement du comte de Dammartin fit cependant assez d'impression pour faire croire qu'il se préparoit à traiter la France comme un pays conquis (2).

Seul il faisoit tout son conseil, et ne se livroit qu'à des gens de basse naissance (3). Olivier-le-

(1) *Voyez* infrà la page 61, note 1.
(2) Jean de Serres, Inventaire de l'histoire de France.
(3) Commines dit que le roi répétoit souvent que tout son conseil

Diable, un de ses valets de chambre, qui prit le nom de *Dain* par lettres patentes, fut consulté et employé dans les affaires les plus importantes et les ambassades. Beaucoup d'autres de cette espèce, aussi peu recommandables par les talens, jouirent des mêmes avantages. Une conduite si étrange révolta les grands, les hommes d'état, à qui il ne confioit rien; car telle étoit sa maxime, qu'il répétoit souvent : *Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Si mon chapeau savoit mon secret, je le brûlerois* (1).

Sa politique, qui ne tendoit qu'à ourdir la fourberie pour conquérir le pouvoir absolu, fut mise en œuvre dès qu'il connut sa force. Un de ses premiers actes fut la violation du sol étranger. Rubempre, homme décrié par nombre de crimes, reçut l'ordre d'arrêter en Hollande le comte de Charolois, depuis Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Ce fier ennemi, un de ceux qui marquent le plus dans le règne de Louis XI, s'en vengea bien dans la suite. On peut rattacher à cet événement la formidable association des princes conjurés, désignée dans l'histoire sous la dénomination de *ligue du bien public.*

étoit dans sa tête. Ce qui fit dire à l'amiral de Brézé, en le voyant monté sur un bidet très-foible, que ce cheval étoit plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi et son conseil.

(1) *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* Il ne vouloit point qu'on apprît d'autre latin à son fils, élevé par ses ordres à Amboise dans la plus profonde ignorance.

Le duc de Berri, frère du roi, étoit à la tête. Ses alliés étoient Philippe II, duc de Bourgogne; le comte de Charolois, son fils; François II, duc de Bretagne; Jean, duc de Calabre, fils de René d'Anjou, roi titulaire de Sicile; Jean, duc de Bourbon; le célèbre comte de Dunois; les comtes d'Armagnac, de Saint-Paul, de Dammartin; le sire d'Albret, le maréchal de Loheac, les seigneurs d'Amboise, de Beuil et de Gaucourt. Les vieux officiers qui avoient servi sous Charles VII se jetèrent aussi dans ce parti. De l'aveu de tous les historiens, il ne s'étoit jamais élevé contre aucun roi une conspiration plus formidable; en revanche, jamais roi ne s'étoit montré plus habile à manier tous les ressorts de la mauvaise foi, de l'hypocrisie et de la trahison. Pour surmonter les obstacles des factions qu'il fomentoit comme un aliment nécessaire à ses funestes desseins, Louis adressa à toutes les grandes villes des lettres affectueuses; il fit donner double paye aux soldats, aux officiers qui se joindroient à ses troupes, et se forma ainsi une armée de vingt mille hommes.

Les hostilités commencèrent par la bataille de Montlhéri, où la perte fut à peu près égale de part et d'autre, et peut-être aussi les inquiétudes; ce qui détermina le roi à rentrer dans la capitale. Il signala son retour par la réduction de moitié de tous les impôts, anciens et nouveaux, avec promesse à l'avenir de se gouverner par

le conseil de dix-huit des plus notables de la ville. Le péril passé, il ne se ressouvint que de son arrière-pensée et du besoin de satisfaire sa haine contre tous ceux qui avoient porté la parole pour le salut de la monarchie dans son péril. Il porta l'excès de cette barbarie jusqu'à troubler les cendres de Guillaume Chartier, évêque de Paris, à qui il ne put jamais pardonner son noble et sincère dévouement pour le bien public (1).

Les confédérés, dont l'armée s'élevoit à près de cent mille hommes, formèrent le blocus de Paris : les ducs de Berri et de Bretagne avoient leur quartier à Saint-Maur-des-Fossés; le comte de Charolois et le duc de Calabre à Conflans; les autres princes et seigneurs, chefs des alliés, à Saint-Denis et à Paris. La capitale, ébranlée par des forces si imposantes, commençoit à s'insurger, lorsque le roi, absent pour rassembler des troupes, revint avec la noblesse de Normandie pour occuper tous les partis avec des escarmouches, quelques combats, et des négociations qui prolongeoient le temps sans rien conclure.

Impatient, le monarque hasarda de se rendre au camp de Conflans, en bateau, accompagné de quatre personnes. En abordant, il dit au

(1) Après la mort de ce savant prélat, qui arriva sept ans après la bataille de Montlhéri, Louis XI fit effacer de sa tombe l'épitaphe honorable que lui avoit méritée sa vertu, et en fit graver une autre où il étoit traité de scélérat et de factieux.

comte de Charolois : *Mon frère, m'assurez-vous* (1) ? Sur la parole du comte, le roi lui dit d'un air libre et caressant : *Je connois que vous êtes gentilhomme, et de la maison de France ; car, lorsque ce fou de Morvilliers, que j'envoyai à votre père avec deux autres ambassadeurs, parla si bien à vous, vous me mandâtes, par l'archevêque de Narbonne, que je m'en repentirois avant la fin de l'année. J'aime les gens qui, comme vous, sont exacts à ce qu'ils promettent.* Louis désavoua son chancelier, et parvint, au moyen de ce trait hardi, à désarmer une masse énorme de conjurés, plus que suffisante pour le faire descendre du trône. De riches apanages furent assurés aux chefs de la ligue ; et les mécontens injustement dépouillés de leurs emplois, y furent réintégrés.

Ce fameux accord, appelé par les historiens *paix de Conflans* (2), eût été glorieux pour le roi, s'il n'eût pas cherché toutes les occasions de le violer impunément ; mais il entroit dans sa politique d'exciter le mécontentement, pour avoir occasion d'armer, de désarmer, de faire des trêves, les rompre et les renouer. Son attitude toujours menaçante, irrésolue et parjure, excita l'indignation de Charles-le-Téméraire,

(1) Le comte de Charolois avoit épousé une des filles de Charles VII.

(2) La paix de Conflans fut conclue en 1465. Il est important de ne pas ignorer que Conflans étoit alors une maison royale garantie par la forteresse de Charenton dont il est parlé plus haut. Voyez *suprà*, page 40.

et la guerre recommença bientôt entre Louis et ce prince.

Philippe II, duc de Bourgogne, venoit de mourir (1). Charles-le-Téméraire, son fils, vouloit l'exécution du traité de Conflans. La fortune du duc de Berry, frère du roi, y étoit attachée. Le cardinal de la Balue et le connétable de St.-Paul négocioient, à ce qu'il paroît, secrètement avec le duc de Bourgogne. Celui-ci trouva le moyen d'attirer le roi à Péronne. Le cardinal, dit-on, favorisa cette mesure hasardeuse, qui abreuva le monarque d'humiliations.

Arrivé à Péronne, Louis se trouva prisonnier de Charles. Logé au pied d'une tour où jadis Herbert, comte de Vermandois, avoit fait mourir Charles-le-Simple; livré à un ennemi qui gagnoit tout en le perdant, il donna beaucoup, promit quatre fois plus, confirma au duc de Berry, son frère, les comtés de Brie et de Champagne, et fut encore obligé de marcher à côté du duc de Bourgogne dans l'expédition contre les Liégeois, de participer au carnage de ses alliés secrets, et de revenir dans ses états avec la honte d'avoir été dupé par des ennemis aussi rusés que lui (2).

(1) Ce prince finit ses jours à Bruxelles, en sa 72e année, le 15 juillet 1467. Philippe II ne cédoit ni en puissance ni en richesses à aucun des rois de l'Europe. Il fut magnifique, redouté de ses ennemis, adoré de ses peuples, et révéré de tous les potentats de la chrétienté.

(2) Les Parisiens, à son retour, répandirent une foule de couplets et de pasquinades qui exerçoient la police. Malheur au maître dont

Durant les deux factions de la *Rose rouge* et de la *Rose blanche* (1), qui désolèrent trente ans l'Angleterre, Édouard IV se lia avec le duc de Bourgogne contre Louis XI : plusieurs villes en furent victimes. La trève de Péquigny termina ces troubles : trève que les historiens nomment *marchande*, parce qu'en effet Édouard, dans ce traité, vendoit la paix, et que Louis l'achetoit (2). Celui ci promit de marier son fils à la fille aînée d'Édouard, qui n'étoit encore qu'un enfant, et en outre de lui donner cinquante mille écus tous les ans : traité qui ne fit point honneur aux deux monarques, aussi peu délicats l'un que l'autre, et qui eurent, en se réconciliant, la lâcheté de se dénoncer réciproquement les grands voués à leur parti.

Ce fut pendant cette guerre que Jeanne Hachette, illustre héroïne de Beauvais en Picardie, se mit à la tête de plusieurs femmes, et repoussa avec une valeur extraordinaire les Bourguignons qui donnoient l'assaut à cette ville (3).

la pie eût retenu le nom de Péronne, dit un ancien contemporain. On peut s'en faire une idée par la recherche qu'il fit faire des geais, des pies et des perroquets.

(1) La dernière révolution qui fit triompher la Rose blanche remit sur le trône Édouard IV, qui avoit été dépossédé par le comte de Warwic. Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, donna, dans cette révolution, l'exemple du plus grand courage et des plus grands malheurs. (*Voyez* l'histoire d'Angleterre.)

(2) C'est en 1475 que le roi d'Angleterre et Louis XI se rendirent à Pequigny pour signer une trève de neuf ans. (Du Tillet.)

(3) En mémoire d'une si belle action, les descendans de Jeanne Hachette ont été exemptés de taille, et tous les ans on faisoit une procession à Beauvais, le 10 juillet, où les femmes avoient le pas et les honneurs. Louis XI a été le fondateur de cette fête.

Charles-le Téméraire, séparé d'Édouard par la trève de Péquigny, parut encore plus entreprenant. En moins de cinquante jours il conquit la Lorraine : conquête si rapide, qu'elle effraya les Suisses, déjà fatigués par des tentatives.

Charles-le-Téméraire ne redoutoit point une nation dont on ne connoissoit point encore le courage et la valeur, lorsqu'en l'année 1476, en étant venu à une action générale avec eux, près de Morat, les Suisses lui montrèrent ce qu'ils étoient, en exterminant son armée. Le duc de Bourgogne laissa près de trente mille hommes dans cette occasion (1) : il perdit la tête, et bientôt après la Lorraine et la vie. S'étant engagé témérairement, après sa défaite, devant Nanci, qu'il vouloit enlever à René, duc de Lorraine, il fut tué, on assure même par les siens : crime dont on charge la mémoire d'un certain comte de Campobasse, napolitain, son confident, et qui depuis long-temps méditoit une vengeance personnelle.

Charles-le-Téméraire laissa une riche héritière, qui désiroit épouser le dauphin : elle en fit même la proposition au roi, qui négocioit

(1) On les ensevelit d'abord en tas, comme il est ordinaire après de telles défaites; et, au bout de quelques années, leurs os furent tirés de la terre et déposés dans une chapelle, qu'ils remplirent presque en entier. Cette chapelle et une partie des os subsistoient encore avant la révolution. On y lisoit une inscription destinée à transmettre à la postérité la mémoire de ce grand événement; elle n'étoit pas fastueuse : *Charles, duc de Bourgogne, a laissé de lui ce monument.* (De Luc, cit. de Genève, Lettres physiq. et moral.)

avec les états d'Artois. Il pouvoit, en acceptant l'offre de la jeune duchesse, s'emparer licitement d'une partie de sa succession. Incapable de droiture, il trompa Édouard (1), préféra la trahison, et envahit avec de l'or les états du duc de Bourgogne, en flétrissant la mémoire de ce prince pour justifier son envahissement (2). Il eût même dépouillé entièrement la jeune princesse, si elle n'eût épousé promptement Maximilien, fils de l'empereur Frédéric IV, *le Pacifique*, qui fut son défenseur, et le vainqueur de Louis XI à la bataille de Guinegate (3).

Un nouveau traité avec la maison de Bourgogne sembloit devoir mitiger cette ambition de nuire et de prendre. On remarque, au contraire, que depuis ce moment une noire mélancolie le saisit, et ne lui offrit plus que des images funestes. Sans miséricorde contre tout ce qui excitoit sa haine, son bonheur étoit de l'assouvir. Inquiet, ombrageux, timide dans son état de souffrance, il s'enferma dans les

(1) *Voyez* plus haut le traité de paix de Péquigny, pag. 50, n. 3.

(2) Commines dit, au sujet du duché de Bourgogne, que Louis XI étoit naturellement si ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épousât l'héritière de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux que de demeurer alliée de la maison de France, et qui, moyennant ce mariage, n'auroit jamais porté les Pays-Bas dans la maison d'Autriche : étrange jalousie !

(3) Le père et le fils étoient si pauvres que le futur époux n'eût pu venir d'Allemagne en Flandre, si on ne lui eût envoyé de quoi faire les frais du voyage. Ce bonheur des princes de la maison d'Autriche d'épouser de riches héritières a donné lieu à ce distique :

Bella gerant fortes : tu, felix Austria, nube ;
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

murs du château du Plessis-les-Tours, d'où il ne regardoit son peuple que par des lucarnes dérobées. Là, environné de soldats assassins, il se rendit inaccessible, tout en exerçant par estaffettes des vengeances atroces, que le prevôt Tristan l'ermite, honoré de son amitié, exécutoit avec une cruelle fidélité. Plus sa santé s'affoiblissoit, plus il devenoit farouche. Jacques Coytier, son médecin, sans lequel il eût désespéré de sa vie, pouvoit seul l'aborder, le menacer, le traiter avec la dernière rigueur en gestes et en paroles. L'histoire ne trace qu'avec horreur la conduite et les ordonnances de ce farouche Esculape (1).

Enfin l'heure dernière approchant, toutes les recherches des superstitions du temps furent mises à contribution pour la retarder.

Du fond de la Calabre, il appela un célèbre thaumaturge pour éloigner la mort de sa pensée. Il rassembla autour de lui les reliques les plus révérées du royaume, et en fit venir de Rome, de Constantinople. On eût dit qu'il vouloit encore tenter le Dieu de miséricorde avec une trève hypocrite. *Tout beau*, dit-il à un prêtre qui lui lisoit une oraison de saint Eutrope, *il ne faut point être à charge au saint; effacez la santé de l'âme, c'est assez de celle du corps.*

Déchiré, non par les remords, mais par

(1) Gaguin, c. 33, dit: *Humano sanguine, quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vehementer optabat.*

l'impuissance de haïr et de se venger; dévot par peur, lâche devant la mort, Louis XI finit ainsi ses jours au Plessis-les-Tours, le 30 août 1483, en disant : *Notre-Dame d'Embrun, aidez-moi.* François de Paule l'assista dans ses derniers momens (1).

On dit que dans le cours de son règne il fit noyer, pendre ou étouffer plus de quatre mille personnes, la plupart sans formes de procès, et qu'il dégrada l'humanité jusqu'à faire de l'accablant séjour des prisons des lieux de supplices anticipés. Il poussa si loin la vengeance, qu'il donna au duc de Bourgogne, Saint-Quentin et deux autres places non moins importantes, pour avoir le connétable de Saint-Paul, réfugié dans ses états, et qu'il fit décapiter. En sortant de sa table, souvent on montoit sur l'échafaud : ce fut le sort de plusieurs de ses favoris et des grands de l'état, dont il aimoit à faire tomber les têtes.

Les contemporains judicieux, sans passions, accusent ce prince d'avoir étouffé la conscience des juges, ou d'avoir toujours choisi des juges favorables à ses actes arbitraires.

En effet, où est le code criminel qui autorise le supplice du cardinal de la Balue, renfermé à la Bastille dans une cage de fer (2) ?

(1) François de Paule, fondateur de l'ordre des minimes, vint tout exprès de la Calabre pour assister Louis XI, et prit de là occasion d'établir son ordre en France. Il mourut au couvent du Plessis-du-Parc, le 2 avril 1507.

(2) Le cardinal a passé onze ans en prison à Loches; on ne lui fit

Quelle idée peut-on se faire d'un tribunal qui a condamné le duc de Nemours à être décapité ; qui a ordonné que les fils de ce prince fussent placés sous l'échafaud, afin d'être inondés du sang de leur père, et renfermés ensuite dans une prison où tous les tourmens de la gêne étoient inventés pour troubler le sommeil et empêcher le repos? supplice affreux, de l'invention de l'évêque de Verdun, qui en fut aussi la victime : *hodiè mihi, cras tibi.*

Qui oseroit justifier la mort du comte d'Armagnac, poignardé entre les bras de sa femme?

Enfin, le duc de Guyenne mourut empoisonné avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, par une pêche qui leur fut donnée, non sans soupçon contre le roi lui-même (1).

Louis XI, pendant son règne, augmenta les impôts de trois millions, et leva pendant vingt-cinq ans quatre millions sept cent mille livres par an, sans aucun acte législatif. Dissimulé jusque dans son avarice, il ne tiroit de l'argent, disoit-il, de ses sujets, que pour épargner leur sang en faisant la guerre.

point son procès à cause des contestations qu'il y eut avec le pape sur la forme de procédure. De la naissance la plus abjecte il étoit arrivé aux premières dignités de l'Eglise. Il trahit l'évêque de Beauvais dont il avoit été le valet. Il fut ingrat envers son bienfaiteur Charles de Melun, grand maître de France, qui eut la tête tranchée en 1468 ; enfin il avoit trahi le roi lui-même en plusieurs occasions : il méritoit d'être puni et de passer sous le glaive de la loi. Sorti de prison, il fut légat en France, et mourut en 1491. Ainsi triomphe le vice, même au pied des autels. Quel exemple pour le peuple!...

(1) Le président Hénault.

En 1463, il envoya une ambassade au duc de Bourgogne pour l'engager à permettre l'établissement de la gabelle dans ses états. Le duc refusa net.

Il est le premier de nos rois qui prit les Suisses à sa solde (1). Cette adoption impolitique étoit digne d'un monarque qui méconnut toujours le cœur et la fidélité du soldat françois.

En 1469, Louis institua l'ordre de Saint-Michel. Le nombre des récipiendaires ne devoit être que de trente-six chevaliers, dont le monarque étoit le chef. Pour y être reçu, il falloit être gentilhomme de nom et d'armes. Outre le nombre de chevaliers, il y avoit encore quatre officiers, un chevalier ecclésiastique, un greffier, un trésorier, et un héraut nommé *Mont-Saint-Michel*, qui devoit exécuter les ordres du souverain (2). Cet ordre, prodigué dans la suite, flétri par des réceptions peu dignes d'une décoration royale, a été remplacé par l'ordre du Saint-Esprit. Louis XI eut d'abord l'intention de se rendre chef de la Toison, et de la conférer à la mort de Charles-le-Téméraire, comme étant un droit de la maison de Bourgogne; mais ensuite *il le dédaigna*, dit Brantôme, *et ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal.*

Pendant la conjuration des Pazzi à Florence,

(1) Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire de France.
(2) Du Tillet; Montfaucon.

il prit un vif intérêt à la famille de Médicis, et honora ses armoiries de l'écusson de France.

Sous un règne aussi agité par les passions, les factions, les troubles civils, la superstition et les folies de l'astronomie judiciaire, on s'attend bien que les sciences et les arts firent peu de progrès. Cependant le roi, dit-on, aimoit et protégeoit les lettres : il fonda les universités de Valence et de Bourges.

Jean du Bouchet (1) dit de ce prince, *qu'il avoit de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les rois de France n'avoient accoutumé.*

Gaguin dit : *Callebat litteras, et suprà quàm regibus mos erat eruditus.* Commines confirme ces témoignages.

Le commerce, jusqu'à ce règne, étoit abandonné aux étrangers, dont l'industrie enlevoit tout l'argent du royaume. Louis XI encouragea les manufactures françoises, et les exempta de tous droits, taxes et impôts. Il faut encore lui rendre cette justice, qu'en se réservant le droit de violer les lois, il veilloit à ce qu'elles fussent très-scrupuleusement observées à l'égard des particuliers. Il nommoit des commissions, destituoit des conseillers, et fit cependant une belle ordonnance pour rendre les offices de judicature inamovibles.

(1) Annales d'Aquitaine.

Paris l'occupoit essentiellement : il se montroit prodigue et populaire envers ses habitans. Il sembloit toujours attendre son salut de cette grande cité : sa politique à cet égard ne l'a point trompé.

La création du parlement de Bordeaux date de ce règne. Il fut démembré du parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendoit auparavant sur le Languedoc et sur la Guyenne. La Garonne, dès ce moment, fit la séparation des deux provinces.

Mézerai dit qu'il institua aussi le parlement de Bourgogne. Les lettres du premier sont du 7 juin 1462, et celles du second, du 18 mars 1476.

On lui doit l'établissement des postes, qui ne furent d'abord instituées que pour les affaires de la cour, et à ses frais. Depuis, elles sont devenues une des principales branches des revenus de la couronne. Cette belle institution, utile à la population entière, aujourd'hui n'a contre elle que la violation du cachet, trop souvent pratiquée par d'odieuses inquisitions politiques.

Louis XI épousa deux femmes : Marguerite, fille de Jacques I[er], roi d'Écosse, l'an 1436, n'étant âgée que de quatorze ans; et ensuite Charlotte, fille de Louis, duc de Savoie. De la première, dont il se soucioit peu, il n'eut point d'enfans : elle mourut l'an 1445. De la seconde il eut trois fils, dont il n'est resté

que Charles, qui régna (1); et trois filles : Louise, Anne et Jeanne. Louise mourut en bas âge. Anne épousa Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu; elle gouverna sous Charles VIII. Jeanne fut mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui la répudia pour épouser Anne de Bretagne.

On donne encore à ce monarque plusieurs enfans naturels. De Phélise Regnard, il eut Guyette; de Marguerite de Sassenage, Jeanne, mariée à Louis, bâtard de Bourbon; et Marie, mariée à Aimard de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier : elle fut grand'mère de Diane de Poitiers.

Il eut encore une autre fille naturelle nommée Isabeau, mariée à Louis de Saint-Priest.

Louis étoit âgé de soixante ans quand il mourut. Il fut enterré à Notre-Dame-de-Cléri, où son tombeau fut ouvert et profané par les huguenots en 1562 (2). Il prescrivit lui-même la forme de son mausolée, et voulut être représenté à genoux sur un carreau, en habit de chasseur, chaussé de ses brodequins, son chien à côté de lui, tenant les mains jointes dans son chapeau, revêtu du collier de l'ordre de Saint-

(1) Plusieurs, dit Mézerai, soupçonnèrent qu'il avoit été supposé. Louis et Joachim sont les deux princes morts en bas âge. Le P. Anselme et le Gendre ne font point mention du premier; il n'est connu que par une pièce qui se trouve dans les archives de Notre-Dame-de-Cléri.

(2) Il n'y a que trois de nos rois de la troisième race qui n'aient point été enterrés à St.-Denis : Philippe I[er], qui fut enterré à Saint-Benoît-sur-Loire; Louis-le-Jeune, à l'abbaye de Barbeaux, et Louis XI.

Michel, et ayant son cor de chasse passé en écharpe : le mausolée ne fut pas exécuté.

Son costume ordinaire durant sa vie étoit simple. Il affectoit à cet égard un cynisme révoltant, jusqu'à porter habituellement un vieux chapeau, sur lequel étoit une Notre-Dame de plomb. Il parut dans cet accoutrement bizarre et singulier jusqu'à l'indécence, dans une entrevue avec le roi de Castille, en 1463. Cette censure indirecte lui attira le mépris du magnifique Castillan et des seigneurs qui l'accompagnoient; ce qui l'inquiétoit peu. L'or étoit le fond de sa politique : avec ce métal, il ménageoit tout adroitement pour sa fortune, celle du domaine, l'abaissement des têtes couronnées, et la ruine des grands du royaume. La modération des censures apostoliques contre la France fut l'ouvrage de ses rusès politiques, et du despotisme qu'il exerçoit contre toute espèce de résistance. Cette heureuse révolution fut chèrement achetée.

Son règne n'est cependant pas resté sans exemple d'opposition à sa volonté, qu'il considéroit comme la loi fondamentale de la puissance royale. A ce sujet, la Vacquerie, premier président du parlement, s'est immortalisé. Louis vouloit faire enregistrer des édits contraires au bien public : Jean de la Vacquerie, à la tête d'une nombreuse députation de son corps, se présenta chez le roi : *Que demandez-vous ?*

dit le monarque. *La perte de nos charges, ou même la mort, plutôt que de trahir nos consciences* : réponse qui fit retirer les édits.

Quelle que soit la direction qu'adopte l'historien, en traçant un règne qui tire toute sa célébrité d'un système de terreur, on n'effacera jamais cette grande pensée de François Ier : *Louis XI vint à bout de mettre les rois hors de page.*

C'est sous le règne de Louis XI qu'on commença à donner aux rois le titre de *majesté* (1).

(1) Consultez Monstrelet (Enguerrand de), Chronique;

Olivier de la Marche, ambassadeur de la maison d'Autriche près la cour de France après la mort de Louis XI, Mém. ou Chron., édition de Bruxelles, la meilleure 1614, in-4° ;

Seisselle, évêque de Marseille, parallèle de Louis XI et de Louis XII;

Robert Gaguin, général des mathurins, historien du 15e siècle, Histoire de France en latin ;

Paul Émile, historien contemporain ;

Meyer, Annales de Flandre ;

Philippe de Commines, chambellan de Louis XI. Ses mémoires contiennent ce qui s'est passé durant trente-quatre ans sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII. C'est une des meilleures autorités du temps; on ne sauroit trop y puiser pour l'exactitude historique. Le monument érigé à la mémoire de Commines étoit autrefois aux Grands-Augustins. On y voyoit sa statue, et celle d'Hélène de Chambes, sa femme, de la maison des comtes de Monsoreau en Anjou, qui lui apporta plusieurs terres. Ce savant historien a été persécuté sous le règne de Charles VIII, et mourut à Argenton, le 17 octobre 1509, à 64 ans.

Voyez encore Brantôme (Pierre Bourdeille de) : Mémoires : il en sera fait mention plus tard ;

Chronique scandaleuse, in-8°, sans nom de ville ni d'auteur : c'est un portrait hardi et fidèle de Louis XI, ou du moins son auteur paroît avoir été bien informé.

LV. CHARLES VIII.

RÉGENCE D'ANNE DE FRANCE , DAME DE BEAUJEU.

Louis XI, en mourant, laissa la tutelle de son fils et la régence du royaume à Anne de France , dame de Beaujeu , sa fille aînée, femme d'un mérite singulier , et préférable à Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit pas.

Charles VIII, qui étoit alors à Amboise, y vit accourir tous les princes et seigneurs de la cour. Monsieur et madame de Beaujeu furent logés au donjon avec le roi. On y donna un appartement au duc de Bourbon , frère du seigneur de Beaujeu. Le duc d'Orléans fut logé au grand château. La cour séjourna à Amboise environ deux mois (1).

Ce fut dans ce séjour que commencèrent les intrigues du duc d'Orléans , alors âgé de 23 ans, depuis Louis XII , héritier présomptif de la couronne, qui ne voyoit qu'avec peine une femme

(1) Les actes passés à Amboise pendant ce temps portent : Louis seigneur de Graville, fait concierge du bois de Vincennes , 8 septembre 1483 (Sauval, t. 3, pag. 448). Priviléges des villes anséatiques (*codex diplomatic.* pag. 171. Hist. de Charles VIII , pag. 375.) Confirmation du chancelier de Rochefort, 22 septembre (*ibid.* p. 372.) Révocation du domaine aliéné, même jour le duc d'Orléans présent (*ibid*, pag. 353.) Confirmation du bailly de St.-Pierre-le-Moustier, 2 octobre , le comte de Dunois présent (*ibid.* pag. 349.)

s'emparer de l'administration du royaume. La dame de Beaujeu, spirituelle, féconde en moyens d'apaiser les murmures qui s'élevoient contre son autorité, s'empressa de donner aux princes des gouvernemens, et de leur faire des offres considérables, d'ouvrir même le trésor de l'état pour les satisfaire (1).

Toutes ces charges et ces gratifications ne dédommageoient point les princes : ils en vouloient à la régence. Ils demandèrent si instamment une convocation des états généraux, qu'elle leur fut accordée, et l'assemblée indiquée à Tours le 5 de janvier 1484.

Pendant que les députations se faisoient, et que les députés se rendoient au lieu de l'assemblée, le roi se promena de Beaugency à Melun, à Orléans, à notre Dame-de-Cléry, à Amboise. Il faut remarquer que dans tous ces voyages, même dans ceux que le jeune roi faisoit de Paris à Vincennes, à Saint-Denis, ou autres lieux peu éloignés de la capitale, il avoit toujours à sa suite six pièces d'artillerie, avec de la poudre, des pierres plombées, et autres matières pour le service de ces pièces (2).

(1) *Voyez* les manuscrits de Brienne; Preuves de l'hist. de Paris; Histoire de Charles VIII, pag. 359; Création d'officiers en la chambre des comptes de Paris; Ordonnances pour le paiement des officiers de cette chambre (registres de la chambre des comptes; Histoire de Paris, tome 3, pag. 310); les registres de la chambres des comptes du Dauphiné, etc.

(2) Les actes de cet intervalle portent confirmation des priviléges de Vienne à Mehun-sur-Loire (nouveau Règlement de la chambre des comptes du Dauphiné); Don à la Ste.-Chapelle de Paris, des fruits

Le temps de l'assemblée des états s'approchant, le roi quitta Amboise, d'où l'on a des lettres de lui, datées du 22 et 29 décembre, pour l'introduction des religieuses réformées de Fontevrault aux Filles-Dieu (1).

L'ouverture des états se fit le 14 de janvier 1484, aux Montils-les-Tours : le roi, le duc d'Orléans, le comte du Dunois y assistèrent (2).

Il y eut beaucoup de cabales pour enlever la régence à madame de Beaujeu; mais l'assemblée arrêta que sa majesté ayant été bien conduite jusqu'alors par le seigneur et la dame de Beaujeu, il falloit qu'ils continuassent: telles étoient d'ailleurs les dernières volontés du feu roi. Le 7 de mars se fit la clôture des états en présence du roi et des princes.

L'historien Saint-Gelais dit que le roi donna au duc d'Orléans cent hommes d'armes et vingt-quatre mille francs de pension; au comte d'Angoulême cent hommes d'armes et seize mille francs de pension; et au comte de Dunois aussi cent hommes d'armes et une forte pension. Ainsi se terminèrent les états géné-

de la régale. A Notre-Dame-de-Cléry (4 décembre, Hist. de Paris, tom. 3, pag. 140); Lettres sur les appellations des justices de Flandre, à Cléry, 5 décembre, le comte de Dunois présent (Histoire de Charles VIII, pag. 395.)

(1) Amboise, 24 décembre, Histoire de Paris, et du même lieu d'autres lettres adressées au parlement et à la chambre des comptes du Dauphiné, portant mainlevée de la principauté d'Orange, et autres terres de Jean Châlon, etc. (Recueil de pièces sur la principauté d'Orange, pag. 23).

(2) Relations des états de Tours, par Masselin, official de Rouen, l'un des députés de la Normandie.

raux de 1484, qui donnèrent aux princes une bien petite satisfaction, auprès de ce qu'ils prétendoient. La dame de Beaujeu les avoit empêchés adroitement de tirer aucun avantage de l'assemblée qu'ils avoient eux-mêmes sollicitée; et elle resta maîtresse de la personne du roi et de l'état.

Ce fut le commencement des troubles dans le royaume. Peu s'en fallut qu'on ne vît renouveler les scènes horribles du règne de Charles VI. Charles avoit quatorze ans. Son éducation avoit été si négligée qu'il ne savoit même pas lire; et d'ailleurs il étoit léger et incapable d'application.

Des plaintes s'élevoient jusqu'au centre de la cour contre les favoris de Louis XI : on y eut égard. Coytier, son médecin, fut condamné par jugement à restituer les sommes immenses qu'il avoit obtenues de le pusillanimité de son maître. Olivier le Daim, et Jean Doyac, furent traités plus sévèrement : le premier fut pendu, et l'autre fut essorillé, supplice singulier. On lui coupa l'oreille droite aux halles de Paris, et l'oreille gauche à Montferrand, lieu de sa naissance : le prevôt Tristan l'ermite trouva le moyen de se soustraire au châtiment qu'il méritoit.

Un autre favori, Pierre Laudais, d'une naissance obscure (1), protégé du duc d'Orléans, étoit parvenu à être trésorier général, une des

(1) Il étoit fils d'un médiocre tailleur de Vitré.

premières charges de l'état : fier, dédaigneux et entreprenant, comme sont tous les parvenus, il étoit généralement détesté dans la Bretagne. Tout le peuple demandoit sa tête, et les grands, qu'il opprimoit, vouloient en faire justice. Le duc de Bretagne, assailli de toute part, le livra au chancelier, avec recommandation qu'il ne fût point attenté à ses jours. Néanmoins son procès fut prompt : convaincu de concussions, de meurtres, de déprédations, il fut pendu une heure après.

Le duc d'Orléans, furieux, se préparoit à venger son protégé. Cette brouillerie avec les seigneurs bretons devenoit sérieuse : la dame de Beaujeu engagea le duc à se rendre promptement à la cour, en lui faisant part du sacre du roi, où il devoit se trouver en sa qualité de premier prince du sang. Il quitta Nantes, *et meist meilleure diligence qu'il peust de s'y trouver de deux ou trois jours*, dit Saint-Gelais (1).

Le jeune monarque fut sacré à Reims le 30 de mai 1484, par l'archevêque Pierre de Laval, et fit son entrée dans la capitale le 6 juillet (2), suivant les registres du parlement. On en a une relation en vers, dans laquelle il est parlé de la magnificence que le duc d'Orléans fit paroître en cette occasion.

(1) *Voyez* aussi Alain Bouchard, Chronique de Bretagne, qui atteste que le duc d'Orléans et le duc d'Alençon revinrent de Nantes en diligence pour se trouver au couronnement du roi.

(2) Menin, Sacre du roi, p. 125; Godefroi et Montfaucon.

Ce prince et le comte de Dunois fixèrent leur résidence à Paris, comme il paroît par plusieurs actes où ils étoient présens, entre autres la cession du duché de Nemours, que le roi fit aux enfans de Jacques d'Armagnac, duché qui leur avoit été confisqué lorsque ce dernier perdit la vie (1). Cet acte de clémence honore le commencement du règne de Charles VIII.

La dame de Beaujeu, plus intéressée que qui que ce fût à surveiller les princes, ne les voyoit point tranquilles. Craignant quelque insulte, elle emmena le roi à Malesherbes, puis à Montargis : ce fut alors que les intrigues ne furent plus secrètes.

Le duc d'Orléans fit enregistrer ses lettres de gouverneur de Paris (2). Il alloit souvent au parlement, à l'hôtel de ville, tenoit des conseils, donnoit des fêtes, n'oublioit rien de ce qui pouvoit lui attirer la considération de cette ville, de concert avec le comte de Dunois, son cousin, le principal mobile de toutes ces menées.

De leur côté, le seigneur et la dame de Beaujeu mirent dans leur parti le duc de Lorraine, qui promit, par acte signé à Bar, le 29 septembre 1484, d'être uni avec eux et de s'employer à la défense de la personne du roi (3).

(1) Histoire généalogique des pairs de France, tom. 3, pag. 407.
(2) Reg. du parl.; St.-Gelais; Hist. latine de Louis XII, p. 347, in-4°.
(3) Histoire de Charles VIII, pag. 451.

Ils négocièrent aussi un traité d'alliance avec plusieurs seigneurs de Bretagne, que le roi signa à Montargis le 22 octobre (1).

Enfin il y eut un troisième traité, conclu, au nom de M. et de madame de Beaujeu, avec les trois états de Flandre, signé à Montargis le 23 du même mois (2).

Le duc d'Orléans songeoit aussi à s'appuyer d'amis puissans. Le comte de Dunois passa en Bretagne, et fit une alliance, tant en son nom qu'en celui d'Orléans, avec le duc de Bretagne, qui promit de les assister, et de concourir avec eux à mettre le roi *hors des mains de ceux qui le détiennent prisonnier, lui rendre sa liberté, remettre les affaires en l'état qu'elles doivent être* (3).

Quoique toutes ces négociations réciproques ne pussent point être secrètes, il n'y avoit encore eu aucune action d'éclat. Le comte de Dunois, de retour de Bretagne, détermina le duc d'Orléans à en faire une.

Ce fut d'aller au parlement y faire la fameuse remontrance dont parlent tous nos historiens. Denis le Mercier, chancelier de son apanage, porta la parole; le comte de Dunois parla ensuite.

Jean de la Vacquerie, premier président, ré-

(1) Histoire de Charles VIII, pag. 457.

(2) *Ibid.* pag. 460.

(3) Ce traité est passé à Rennes le 23 novembre 1484; Preuves de l'histoire de Bretagne, de dom Lobineau.

pondit, au nom des chambres, en ces termes : *Le parlement est pour rendre justice au peuple ; les finances, la guerre, le gouvernement du roi ne sont point de son ressort.* Il exhorta ensuite le prince à demeurer dans son devoir, et à ne point troubler la paix du royaume.

Le duc d'Orléans laissa ses demandes par écrit ; le parlement ne fit point de réponse. La Vacquerie, accompagné de quatre conseillèrs et de l'avocat du roi, alla recevoir à Melun les ordres de la cour, qui donna de justes éloges à sa conduite.

Les princes ne se rebutèrent point du peu de réussite de leurs remontrances. Dans le même temps, le duc de Bretagne, pour satisfaire à ses engagemens avec les princes ligués, fit expédier une espèce de manifeste aux habitans de Sens contre la régente (1).

La ligue contre l'état devint alors formidable. Parmi les conjurés on trouve, outre les ducs d'Orléans et de Bretagne, le comte de Dunois, déjà nommé, le duc de Lorraine, les comtes d'Angoulême, Maximilien, roi des Romains, Philippe, archiduc d'Autriche et comte de Flandre, Jean de Châlons, prince d'Orange, Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, les seigneurs de Montmorency, de Joyeuse, du Lys,

(1) Ce manifeste est daté du 9 janvier 1485 ; Preuves de l'Histoire de Bretagne, de dom Lobineau.

de Saint-Georges, de Beauveau, et autres, cités par les historiens de Bretagne (1).

La dame de Beaujeu usa de tout son pouvoir pour dissiper l'orage qui se formoit. Un de ses premiers soins avoit été de faire aller le roi au parlement, quelque temps avant que la ligue fût connue. On trouve des lettres de cette même époque, pour avertir le ban et l'arrière-ban de se tenir prêts à marcher contre des brigands qui causoient des troubles dans le royaume : ce sont les propres expressions de ces lettres(2).

Dans l'intervalle de ces intrigues de cour, il y eut des accommodemens, divers traités, quelques affaires peu importantes, jusqu'à la bataille de Saint-Aubin-de-Cormier. Dès 1487, le roi paroît à la tête des armées. C'est l'époque où on croit entrevoir la fin de la régence de la dame de Beaujeu.

FIN DE LA RÉGENCE.

Si on en excepte le règne de Charles VII, l'histoire de la monarchie offre peu de conquêtes plus heureuses et aussi rapides que celles de Charles VIII.

Ce prince, en prenant les rênes du gouvernement, songea à faire la guerre. Il y étoit tout préparé par les cabales de la cour et la rupture ouverte des princes du sang. Après

(1) Argentré et dom Lobineau.
(2) Registres de la chambre des comptes du Dauphiné.

avoir soumis les villes de Guyenne soulevées par l'instigation du duc d'Orléans, il partagea ses forces, et dirigea les plus formidables sur la Bretagne, centre de toutes les factions contre l'état, en révolte ouverte, et disposée à la plus opiniâtre résistance.

Les deux armées se rencontrèrent entre Rennes et St.-Aubin de-Cormier. L'avant-garde des Bretons étoit commandée par le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, la seconde ligne par le sire d'Albret, et l'arrière-garde par le seigneur de Château-Briant. Le duc d'Orléans combattit à pied. L'armée royale étoit à peu près égale; ce fut elle qui attaqua. L'avant-garde ennemie soutint le choc avec vigueur, la seconde ligne plia, et Louis de la Trémouille, vicomte de Thouars, qui commandoit l'armée royale, remporta la victoire. Sire de la Trémouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, ajouta à ses lauriers la gloire de faire prisonniers le duc d'Orléans et le prince d'Orange. Il prit ensuite Dinant, Saint-Malo, et réduisit le duc de Bretagne à demander la paix. Elle fut acceptée; mais il n'en jouit pas long-temps. Il mourut sans être regretté. Ce prince foible, cabaleur, révolutionnaire, ne laissa d'enfans légitimes qu'Anne de Bretagne, qui épousa deux rois de France, et Isabelle, qui le suivit de près au tombeau.

Anne de Bretagne, une des plus belles femmes de son temps, fixoit les regards de plusieurs

têtes couronnées. Elle fut promise et fiancée avec Maximilien. Les partisans de Charles VIII qui étoient auprès de la duchesse, et ce prince lui-même, agirent pour rompre ce mariage. Louis de la Trémouille avança beaucoup les affaires de son maître dans le cœur de la jeune princesse. Le duc d'Orléans, qui pouvoit en couronner le succès, étoit retenu par la dame de Beaujeu dans la tour de Bourges. Charles lui rendit la liberté; et, par son influence généreuse, la riche héritière de Bretagne, qu'il adoroit et dont il étoit aimé, devint l'épouse du roi.

La réunion de la Bretagne à la couronne de France par ce mariage, excita la jalousie d'Henri VII, qui prit les armes pour venger Maximilien : il assiégea Boulogne. Ce prince, que quelques historiens nomment le Salomon d'Angleterre, trouva plus sage d'entrer en accommodement; et, après avoir traité avec Charles VIII, il retourna paisiblement dans son royaume, qu'il avoit conquis à la bataille de Bosworth contre Richard III (1).

Charles, naturellement ingénu, bon, étoit alors gouverné par le cardinal Guillaume Briçonnet, de Vesc, son premier valet de chambre, Olivier Maillard, cordelier et son confesseur. C'est par l'influence de ce conseil qu'il se laissa persuader à faire la conquête du royaume de Naples, que

(1) *Voyez* la Révolution des aventuriers sous le nom de Warwic et d'York contre ce prince, dans Meyer, Annales de Flandre, et l'Histoire d'Angleterre.

les monumens de la nature et de la politique signalent comme un théâtre livré à toutes les révolutions. Oubliant les avantages qu'il avoit eus sur le roi des Romains et avec le roi d'Aragon, il fit la paix avec le premier, et rendit au second la Cerdagne et le Roussillon, sans exiger de lui trois cent mille écus que Louis XI avoit donnés (1). Charles, en retour, reçut du roi d'Aragon de grandes protestations d'amitié et l'assurance de ne point troubler son expédition en Italie.

Le but de cette expédition avoit pour fondement les droits de la maison d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun suivant ses intérêts : les Vénitiens, par l'espérance de s'agrandir au milieu des troubles; Alexandre VI pour procurer des établissemens à sa famille; Ludovic Sforce pour régner dans le Milanois, ou plutôt pour usurper ce duché sur son neveu Galéas, qu'il méditoit d'empoisonner, et qu'il empoisonna en effet. Le vieux roi d'Aragon fit des offres à Charles pour l'éloigner de son esprit; Sforce, surnommé le More, intriguoit pour la hâter, et l'armée françoise partit du Dauphiné le 25 août 1494. Elle aborda l'Italie sans résistance. Tandis que le duc d'Orléans gagnoit une victoire dans les mers de Gênes contre la flotte du roi de Naples,

(1) Le Roussillon, depuis ce temps, resta à l'Espagne jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII, en 1640.

Charles entra dans Rome en vainqueur, à la lueur des flambeaux, le 31 décembre, et y fit des actes de souveraineté. Alexandre VI capitule avec lui, et, entre autres conditions, lui livre Zizime, frère de Bajazet (1).

Alphonse, roi de Naples, voyant ses sujets ébranlés à l'approche du roi, et sentant qu'il n'étoit pas aimé, remet sa couronne à son fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage et chéri des peuples; mais la terreur du nom françois étoit trop grande pour qu'il pût s'opposer à leurs progrès. Ferdinand se retire, et Charles VIII entre victorieux dans Naples le 21 février, avec les ornemens impériaux. Il se fit couronner roi de Naples dans l'église de Saint-Janvier, et fit le serment usité par les rois de la nation. Une médaille frappée à ce sujet donne au roi le titre d'empereur de Constantinople (2).

(1) Bajazet et Zizime, fils du sultan Mahomet, mort en 1481, se disputoient l'empire. Zizime, battu deux fois, s'étoit réfugié à Rhodes, de là amené en France, puis il fut transféré à Rome par ordre du pape. Charles VIII ayant l'intention de faire la guerre aux Turcs, réclamoit Zizime comme un chef utile à son entreprise. Alexandre VI en le gardant avoit aussi ses vues. On peut juger de la politique de ce pape, de la maison de Borgia, par ses relations diplomatiques avec Bajazet, monarque ottoman, et de sa religion, puisqu'il fit un cardinal à la nomination de ce prince. Zizime a passé six ans en France, sous la garde de Blanchefort, commandeur de Morterolles, dans la ci-devant province de la Marche, à Bourganeuf. La tour qu'il habitoit porte encore son nom. J'ai visité ce monument de nos antiquités de France, qui sert aujourd'hui de maison d'arrêt; la charpente de la toiture est un chef-d'œuvre d'invention et d'exécution.

(2) Il y a à cet égard différentes opinions. Le P. Daniel, sur lequel on ne doit pas toujours compter, dit que cet appareil fit soupçonner à l'empereur Maximilien, qu'il vouloit lui enlever la dignité impériale. Il est plus simple de croire que c'est en vertu de la cession

Toutes ces conquêtes se firent en moins de six mois. C'est plutôt à l'artillerie qu'il faut attribuer cette rapidité qu'au nombre des soldats; car, lorsque Charles VIII partit de France, il avoit peu de troupes et point d'argent. C'est une preuve des progrès qu'on avoit déjà faits depuis l'usage de la poudre, et qui, en semant la terreur dans l'Italie, en rendit l'accès si facile, que quelques historiens appellent cette expédition une promenade politique.

Ferdinand, saisi de terreur, reste sans appuis. Jean Galéas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoisonné. Ludovic Sforce, son tuteur et son assassin, est fait duc de Milan et en reçoit l'investiture de l'empereur. Capoue offroit encore les délices de cette ancienne corruption si fatale au vainqueur de Cannes; les soldats, à l'exemple des généraux, en abusèrent, et la ligue des princes italiens fit bientôt évanouir le fruit de cette grande victoire. Charles, sans s'y attendre, fut accueilli à la descente des Apennins, près du village de Fornoue, par une armée de trente mille hommes, dont il sortit vainqueur par la force de son artillerie : ce qui n'empêcha point les François d'être chassés de Naples et de tout le royaume.

La célèbre bataille de Fornoue, village peu

que lui avoit faite André Paléologue, despote de Romanie, héritier de l'empire de Constantinople, cession faite à Rome en présence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, tant pour la jouissance de Charles VIII que pour ses successeurs.

éloigné de Plaisance, fut donnée le 6 de juillet: le marquis de Mantoue commandoit l'armée des confédérés. Le gain de la bataille, où Charles VIII donna les plus grandes preuves de valeur, en facilitant sa retraite, lui procura encore les moyens d'aller au secours du duc d'Orléans, assiégé dans Novarre par Ludovic Sforce; mais il fallut rendre Novarre, ainsi que le port de la Spezzia, à Sforce, qui en fut quitte pour de l'argent qu'il donna au roi et au duc d'Orléans, avec promesses illusoires de porter secours aux François restés dans le royaume de Naples. En supposant même de la bonne foi dans ses promesses, il n'étoit plus temps. Dès que la flotte de Ferdinand parut sur les côtes de la Sicile, les villes de Salerne, de Melphes arborèrent ses étendards : le connétable de Bourbon, comte de Montpensier, vice-roi, malgré sa valeur et sa présence d'esprit, fit de vains efforts pour résister à la révolution légitime des peuples; il fut vigoureusement repoussé de toutes les places, et mourut de la peste à Pouzzoles.

Ferdinand ne jouit pas long-temps de ce retour de fortune, dans lequel il avoit été secondé par Gonzalve de Cordoue, fameux général de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne (1).

Le comte de Vendôme, aïeul d'Antoine de

(1) Guichardin remarque que dans l'espace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Ferdinand, Alphonse, Ferdinand II, Charles VIII et Frédéric. »

Bourbon, se signala à la bataille de Fornoue. Charles VIII lui rendit alors tous les biens confisqués sur le connétable de Saint-Paul, dont il avoit épousé la petite-fille (1).

Après avoir évité tous les piéges d'une guerre où furent sacrifiés les trésors de la nation et la vie des soldats pour une ambition particulière, Charles VIII songea à réparer les fautes politiques où il avoit été entraîné. Il entreprit de rédiger les coutumes de chaque province; il rendit sédentaire le grand-conseil, et rendoit quelquefois la justice lui-même.

Il fit des règlemens sur la monnoie. Ce fut à l'occasion de son mariage que l'on frappa, pour la première fois, une monnoie françoise portant l'effigie du roi.

Charles VIII, ainsi que son prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées; il y ajouta des lansquenets, c'est-à-dire, de l'infanterie allemande. L'infanterie françoise, composée du rebut de la nation, n'étoit alors en nulle estime; l'opinion à cet égard a bien changé depuis. Quelques-uns de nos rois l'ont éprouvé, et la France depuis trente ans lui doit sa gloire, sa force et sa restauration dans la balance européenne.

(1) Le président Hénault dit : « C'est une chose à remarquer, que cette branche de Vendôme, tige de la maison régnante, s'enrichit par les successions de deux rebelles, car la branche de Montpensier obtint aussi le retour des biens confisqués sur le connétable de Bourbon. »

Ce prince mourut à Amboise, lieu de sa naissance, le 7 avril de l'an 1498, âgé de 27 ans environ. Il se donna un coup à la tête, en passant par la porte d'une galerie, où il conduisoit la reine pour voir une partie de paume. Quelques instans après il tomba évanoui : la parole lui revint par trois fois, il ne s'en servit que pour invoquer l'auteur de ses jours. Il mourut à onze heures de la nuit sans qu'on pût porter aucun remède à son mal. Il ne laissa point d'enfans (1). La reine inconsolable de la perte de son époux, fut la première de nos reines qui porta le deuil en noir : autrefois elles le portoient en blanc.

Commines dit : Charles *ne fut jamais que petit homme et peu entendu; mais il étoit si bon, qu'il n'est pas possible de voir meilleure créature.*

Sous ce règne, Christophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand et Isabelle, découvre la fameuse île de Cuba, puis l'île Hispaniola, aujourd'hui nommée Saint-Domingue. En 1498, Améric Vespuce, Florentin, découvrit le continent de l'Amérique, et lui donna son nom.

Dans le même temps mourut Laurent de Médicis, surnommé le Grand et le père des lettres, chef de la république de Florence.

(1) Il eut d'Anne de Bretagne Charles Orland, mort très-jeune; Charles, mort peu après sa naissance, ainsi que François et Anne. Il eut en outre une fille naturelle, nommée Camille Palvoisin.

Il étoit fils de Côme, dit le Grand, frère de Julien, qui fut assassiné dans la conjuration des Pazzi, et bisaïcul de Catherine de Médicis; le premier grand-duc de cette maison, dit Côme I, mort en 1574, étoit d'une branche cadette, et fut grand-père de Marie de Médicis, femme de Henri IV. L'influence de cette famille, qui se lie à la généalogie de nos rois, est d'une grande importance sur la révolution du goût en France (1).

L'esprit public commençoit à se régénérer sous le règne de Charles VIII, qu'on doit regarder comme le précurseur des lettres et des arts. Le peuple, moins opprimé, se dirigeoit vers un ordre de choses plus conforme au droit naturel, et plus en harmonie avec le *consensus populi.* Il n'étoit pas encore poussé aux idées libérales par la presse ni par la célérité des postes, qui n'étoient encore créées que pour les relations diplomatiques : à peine jouissoit-il de l'imprimerie, dont la découverte étoit si

(1) Consultez Philippe de Commines. *Suprà*, règne de Louis XI, page 61, note 1. Jaligni et Lavigne, donnés par Godefroi, in-4. Paul Jove, célèbre historien du 16e siècle, évêque de Nocera. François Ier lui accorda une pension considérable, qui fut retranchée par le connétable de Montmorenci, sous le règne de Henri II. *Le dit Paul, criant sur la rognure de sa pension*, dit Brantôme, *se mit à débagouler contre mon dit seigneur le connétable, et à en dire pis que pendre, dans le* 31e *livre de son Histoire*, qui est en 45 livres, et qui finit à l'an 1544.

Argentré et D. Lobineau, historiens de Bretagne.

Brantôme, ses Mémoires.

Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, contemporain.

Beaucaire de Péguillon, *Histoire de son temps.*

récente ; et cependant les états-généraux de Tours fixent l'attention de tous les publicistes, qui se plaisent à suivre les progrès de la civilisation et l'origine des lumières qui pénètrent aujourd'hui dans les quatre parties du monde.

Philippe Pot, seigneur de la Roche, y prononça ce discours : « S'il s'élève quelque contestation par rapport à la succession au trône ou à la régence, à qui appartient-il de la décider, sinon à ce même peuple qui a d'abord élu ses rois; qui leur a conféré toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus, et en qui réside foncièrement la souveraine puissance? car un état ou un gouvernement quelconque est la chose publique, et la chose publique est la chose du peuple. Quand je dis le peuple, j'entends parler de la collection ou de la totalité des citoyens; et dans cette totalité sont compris les princes du sang eux-mêmes, comme chefs de l'ordre de la noblesse. Vous donc qui êtes les représentans du peuple, et obligés par serment de défendre ses droits, pourriez-vous encore douter que ce ne soit à vous de régler l'administration et la forme des conseils? »

Ce discours, fortement applaudi, excita l'improbation des agens du pouvoir, qui redoutent ces assemblées, toujours formidables pour l'arbitraire. Toutefois on n'y entendit point, comme en 1820, retentir dans la tribune aux harangues cette expression plus barbare qu'inju-

rieuse : *Le peuple, c'est l'insurrection;* et le tiers-état continua de se faire entendre avec l'énergie qui caractérise une nation libre : « Que toutes tailles et autres impositions arbitraires soient abolies; et que désormais, en suivant la naturelle franchise de France, aucunes tailles ni autres impositions équivalentes ne puissent être levées dans le royaume, sans la participation et le consentement libre des peuples. »

Un personnage d'une grande autorité s'éleva contre ce vœu que portoient les cahiers du commun (expression du temps), et en ces termes remarquables : « Je connois les vilains; s'ils ne sont opprimés, il faut qu'ils oppriment. Otez-leur le fardeau des tailles, vous les rendrez insolens, mutins, insociables : ce n'est qu'en les traitant durement qu'on peut les contenir dans le devoir. »

Ce discours, qui déceloit l'ignorance, la foiblesse et la crainte, et dont la grossièreté étoit encore sans exemple en pleins états, n'excita d'autre trouble qu'un instant de mépris : c'étoit déjà un progrès bien marqué dans la civilisation (1).

(1) Recueil contenant les états tenus sous plusieurs rois de France. Paris, 1514.

LVI. LOUIS XII.

Le duc d'Orléans parvint au trône à l'âge de trente-six ans, avec les reproches d'un mauvais citoyen et l'assemblage de toutes les vertus d'un grand monarque : sa gloire commença avec son règne. Environné d'ennemis, il fut clément, non par devoir, mais par inclination. Sur les premières marches du trône, il marqua avec une croix les noms de ses juges, de ses vainqueurs sous l'horrible étendard de la révolte : tous tremblent ; chacun croit voir la foiblesse haineuse armée du pouvoir pour satisfaire des vengeances et punir des sujets fidèles, amis de l'ordre et des lois : *Ne craignez rien*, dit-il en souriant, *cette croix, symbole du pardon que Dieu accorda aux hommes, vous annonce le pardon que vous accorde mon cœur. Et quant à vous, la Trémouille, qui servîtes si bien votre maître contre moi, vous me servirez de même contre ceux qui voudroient troubler l'état; soyons amis : un roi de France ne venge point les querelles d'un duc d'Orléans.*

Ces paroles, qui retentiront éternellement au fond des cœurs françois, furent sincères. Il combla de biens la famille de madame de Beaujeu. Sans examen de ses droits, et contre un jugement du parlement de Dauphiné, il rendit

au prince d'Orange sa souveraineté. Il déclara maintenir tous les officiers, les gouverneurs et administrateurs dans leurs autorités, fonctions, honoraires, et tint parole. Il déchargea le peuple des impôts, régla la justice, les frais du passage des troupes, les monnoies; abrogea quelques-uns des priviléges abusifs de l'université, malgré ses clameurs, qu'il sut apaiser par sa sincérité, sa bonne foi, sa douceur : vertus si rares chez les rois, et qui firent les délices du genre humain sous les règnes éminemment libéraux et illustres de Titus, de Louis XII et de Henri IV (1).

Le 27 mai 1498, Louis fut sacré à Reims; le premier juillet il fut couronné à Saint-Denis; le lendemain, il fit son entrée à Paris; et par arrêt du conseil il prit le titre de roi de France, des deux Siciles, et duc de Milan (2).

Louis troubla lui-même son repos en répudiant son épouse Jeanne, fille de Louis XI, n'ayant d'autre reproche à lui faire que de manquer de beauté. Le pape Alexandre Borgia, dont la puissance fut un véritable scandale dans la chrétienté, favorisa la faute du monarque. César Borgia, son fils, qui venoit de quitter la pourpre, fut chargé de porter en France la

(1) Jean de Serres, Inventaire de l'histoire de France.
Arnauld du Ferrand, continuateur de Paul Émile.
Du Tillet, Montfaucon.

(2) Godefroi, Cérém. de France; Molinet, Histoire des choses mémorables en 1498.

bulle en faveur du divorce. Le mariage de Louis fut déclaré nul. Le roi épousa Anne de Bretagne, son ancienne amante, veuve de Charles VIII. César Borgia obtint pour sa récompense Charlotte d'Albret en mariage et une forte pension ; et Georges d'Amboise reçut le chapeau de cardinal pour résultat de cette négociation en cour de Rome (1).

La reine Jeanne alla finir, dans les larmes et dans la piété, ses jours que ce scandaleux procès avoit remplis d'amertume. Le Berry lui fut donné en usufruit : elle y mourut en 1504, sous l'habit de l'ordre des Annonciades, qu'elle avoit fondé (2).

Georges d'Amboise, vieil ami de Louis XII, et son premier ministre d'état, gouverna avec douceur, et n'eut en vue que l'avantage de la religion et la gloire du roi : c'est dans cet esprit et par son conseil que fut conquis le Milanois, en 1499.

Cette même année, Louis XII passa les Alpes avec vingt mille hommes, pour venger les Vénitiens de Ludovic Sforce, et satisfaire ses prétentions sur le duché de Milan, en sa qualité de principal héritier de son aïeule Valentine,

(1) Varillas pense que ce mariage pouvoit bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de passion. Une singularité du contrat de mariage de Charles VIII, c'est qu'il fait mention du traité conclu avec les états de Bretagne, où il est dit que, si Charles VIII mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

(2) Brantôme, Femmes illustres.
Argentré, Histoire de Bretagne.

sœur unique du dernier duc de la famille Visconti.

La conquête fut rapide après la bataille de Novarre, le sac de cette ville et d'Alexandrie : Mortare capitula, Pavie présenta ses clefs, Gênes envoya les siennes, Milan ouvrit ses portes, et le château, qu'on disoit imprenable, fut rendu par le gouverneur, moyennant mille livres d'or et les meubles du prince : trahison dont les seigneurs françois furent indignés au point d'exiger qu'on hachât le traître en pièces (1). Une lueur d'espérance ranima les armes de Ludovic Sforce. Louis de la Trémouille, d'intelligence avec les Suisses de l'armée de ce prince, acheva cette conquête. Sforce, fait prisonnier, fut conduit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut surnommé *le More*, par allusion au mot italien *moro*, qui signifie *mûrier*, sa devise (2). Charles d'Amboise, frère du cardinal, fut nommé gouverneur de Milan.

Louis XII s'empressa de faire un traité avec Ferdinand, roi de Castille, pour faire à frais communs la conquête de Naples. On reste surpris de cette mesure lorsqu'on voit ce monarque environné de généraux qui s'étoient signalés sous le dernier règne dans l'expédition de Naples, et ses projets affermis par une flotte

(1) Du Perron, Paul Jove, Saint-Gelais, Guichardin.
(2) Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tome 16.

nombreuse. Les François, dans cette nouvelle expédition, commandés par Louis d'Armagnac, duc de Nemours, et Stuart d'Aubigni, forcèrent Capoue : le sac de cette ville infortunée fait horreur. Gonzalve de Cordoue, dit *le grand capitaine*, commandoit l'armée du roi catholique. Après cette conquête, faite en moins de quatre mois, Frédéric, roi de Naples, se retira en France, et fit un traité avec Louis XII, par lequel il cède ses droits sur la portion de ses états que le traité de partage de 1500 adjugeoit à ce prince, et reçoit en échange le comté du Maine pour lui et sa postérité mâle et femelle (1).

Bientôt les François et les Espagnols se brouillèrent pour le partage de Naples. Les mouvemens occasionés par cette rupture se terminèrent par un traité entre Louis XII et Ferdinand-le-Catholique, conclu à Blois (2) par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand. Il y fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France et Charles de Luxembourg, depuis Charles-Quint, les rois de France et d'Espagne se dessaisiroient, le premier, du royaume de Naples; le second, des duchés de Calabre et de la Pouille, en faveur de la jeune princesse et du jeune prince. En conséquence

(1) Le prince mourut à Tours en 1504. Anne de Laval, sa petite-fille, épousa en 1521, François de la Trémouille, prince de Talmont, ce qui a fondé les prétentions de cette maison au royaume de Naples.

(2) Traité de Blois, en 1506.

de ce traité, Louis XII fit cesser les hostilités. Gonzalve cependant continue la guerre avec Hugues de Cardonne et Antoine de Lève, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant; et le 28 du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cérignole, gagnée par Gonzalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action, entraîna la perte du royaume de Naples (1).

L'année 1507, les Génois, révoltés, allèrent investir une petite forteresse appelée *Castellaccio*, où Renaud de Noailles commandoit avec vingt soldats seulement : il obtint la liberté d'en sortir avec les honneurs de la guerre ; mais les Génois, violant la capitulation, fendirent le ventre aux uns, leur arrachèrent le cœur et les entrailles, se lavèrent les mains dans leur sang, taillèrent en morceaux les autres, et firent mourir les femmes. Le roi repasse les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, et pardonne à ce peuple tant de fois coupable, qui n'osoit espérer de grâce. Louis avoit sous sa cotte-d'armes pour devise, *non utitur aculeo rex cui paremus :* c'étoit un roi des abeilles environné de son essaim.

La ligue de Cambrai est un des événemens les plus remarquables de toutes ces hostilités : elle fut conclue contre les Vénitiens, entre le

(1) On dit que ces deux journées sont l'époque de la superstition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

pape Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France et le roi d'Espagne, par le cardinal d'Amboise et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Louis XII, objet de la jalousie des Italiens, en fut la première victime; et les Vénitiens au contraire, par une adroite politique, en divisant les confédérés, finirent par rentrer dans toutes leurs possessions. Les Turcs proposèrent aux Vénitiens de venir à leur secours; mais cette sage république reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir les Turcs pour protecteurs que les chrétiens pour ennemis (1).

Venise prit alors une attitude redoutable. La bataille d'Agnadel préparoit de nouveaux lauriers à Louis XII. Cette bataille, à jamais célèbre, que le monarque remporta en personne sur les Vénitiens le 14 mai 1509, restera dans l'histoire comme un des plus beaux monumens de la valeur et du courage des François et de leur roi. Les maréchaux de Chaumont, de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trémouille, commandoient le gros de l'armée; le comte de Dunois, qui avoit été fait duc de Longueville en 1505, commandoit l'arrière-garde: Petiliane et l'Alviane, les deux plus grands généraux d'Italie, commandoient les Vénitiens. Malgré le feu redoutable de l'artillerie qui emportoit

(1) Fra-Paolo. Le traité de la ligue conclu à Cambrai, le 10 décembre 1508, est rapporté dans Saint-Gelais, par Godefroi, page 277 et suivantes, le P. Hénault.

des rangs entiers de Suisses, le roi, à la tête des Gascons, s'élançoit, l'épée à la main, à travers le carnage et le feu, se précipitoit partout où le péril étoit grand. C'est au milieu de cette bataille mémorable qu'il crioit, dans la crainte où on étoit de sa personne : *Ceux qui ont peur n'ont qu'à se mettre à couvert derrière moi.* Les ennemis, avec tous les avantages de la position, furent défaits, et prirent la fuite. Le pape et le roi des Romains profitèrent, ainsi que le roi, des suites de cette victoire, et dépouillèrent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Bientôt après les Vénitiens reprirent une partie des places qu'ils avoient pérdues, et firent lever à Maximilien le siége de Padoue.

Jules II, satisfait de tout ce qu'il avoit obtenu par la ligue de Cambrai, et craignant de nouvelles hostilités de la part des François, forma une ligue contre eux avec Henri VIII, gendre de Ferdinand, qui venoit de succéder à son père Henri VII (1), et avec les Suisses. Le pontife manqua deux fois d'être fait prisonnier dans la guerre contre le duc de Ferrare, allié de la France : l'une dans Boulogne, par Chaumont; l'autre dans la petite ville de Félix, par

(1) Ce prince mourut le 22 avril 1509, à 52 ans. Rapin Toyras et le chancelier Bacon ne sont pas d'accord sur la manière de juger ce prince. Le premier lui donne un caractère et une conduite équivoque, l'autre le nomme le Salomon d'Angleterre. Le P. d'Orléans dit qu'il vendoit la guerre à ses sujets, et la paix aux étrangers.

le chevalier Bayard. En 1510, Jules prend la Mirandole en personne, Chaumont meurt, Trivulce prend sa place. Durant ces troubles, les Suisses abandonnèrent la France par les intrigues de Jules. Ils étoient déjà indisposés contre le roi, qui, en termes peu mesurés, avoit refusé d'augmenter leurs pensions. Louis XII, après la victoire d'Agnadel, avoit repris le chemin de la France : mécontent du pape, il assembla un concile national à Tours, où l'on convint d'assigner un concile général à Pise. Sur les propositions du roi relatives à la conduite qu'on devoit tenir envers le pape, on y décida que la guerre étoit légitime; qu'il falloit observer la pragmatique, ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un subside pour soutenir l'honneur de la couronne contre le pontife romain (1).

Jules, effrayé, tenta un accommodement; mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspiroit à Louis XII, sur une guerre entreprise contre le saint-siége l'eurent bientôt rassuré. Il excite les Suisses à s'emparer du Milanois. Gaston de Foix, duc de Nemours, jeune prince aussi sage que vaillant, fait lever le siége de Boulogne à Pierre de Navarre, général de Ferdinand; il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur

(1) *Voyez* les articles du concile de Pise, dans l'Histoire de F. de Scipion Dupleix, tome 3, page 242. On y remarque beaucoup de sagesse, et surtout une grande modestie de la part de l'église gallicane envers le pape.

les Vénitiens, et taille en pièces l'armée des confédérés à la bataille de Ravennes. Gaston de Foix perdit la vie à cette bataille, donnée le jour de Pâques, 11 avril 1512. Il laissa le couronnement de cette victoire à ses compagnons d'armes le chevalier Bayard, Louis d'Ars, de Lautrec, Yves d'Alègre. La mort de ce jeune prince répandit la consternation, et entraîna la perte du Milanois. Louis XII lui donna des larmes, en disant : *Je voudrois n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix, et tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires* (1) !

L'ambitieux Jules, tout à la fois soldat et prêtre, en continuant sa réputation de guerrier, convoqua un concile dans son palais de Latran. Il avoit été cité au concile de Pise par Louis XII et par le roi des Romains. Il jette l'interdit sur Pise, sur Florence, sur le royaume

(1) Gaston de Foix, duc de Nemours, étoit fils de Jean II du nom, comte de Narbonne, gouverneur de Guyenne et du Dauphiné, mort vers l'an 1496, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII; par conséquent neveu du roi. Il avoit une sœur germaine de Foix, qui épousa Ferdinand, roi d'Espagne. C'est de la maison de Foix qu'est venu, à celle de France, le royaume de Navarre, par Catherine de Foix, tante de Gaston, et fille de Gaston V, roi de Navarre, par Éléonore de Navarre sa mère, femme de Gaston IV, et fille unique de Jean, roi de Navarre. Catherine de Foix avoit épousé Jean, seigneur d'Albret, qui eut Henri, père de Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, roi de France et de Navarre.

de France, et en particulier sur la ville de Lyon. Dans ses fureurs apostoliques, il donne le mouvement à l'Europe. Le roi des Romains se sépare du concile de Pise, et adhère à celui de Latran. Cette trahison de Maximilien met les Suisses à même de se venger de l'affront qu'ils avoient reçu de Louis XII. Ils fondent sur le Milanois. Sforce, fils de Ludovic, y est rétabli, ainsi que les Médicis à Florence.

L'intrépide Bayard et tous les héros de sa suite firent des prodiges de valeur pour surmonter les obstacles nombreux qui faisoient échouer les plus heureux succès. L'argent manquoit, les troupes étoient découragées, il fallut abandonner les places; Louis XII ne vouloit point faire payer à ses peuples les frais d'une guerre d'ambition. Cette noble détermination met le comble à sa gloire; ses successeurs, en la méprisant, ont fait le malheur des François (1).

Ferdinand, sage et prudent en Espagne, pieux en Italie et perfide en France (2), sous prétexte que Jean d'Albret, roi de Navarre, étoit un

(1) En 1507, lorsque ce prince entreprit l'expédition d'Italie, il demanda à ses principales villes des secours extraordinaires, et ne se pressa pas de les lever. Il fut vainqueur des Génois plus tôt qu'il ne l'avoit espéré; il écrivit à ses peuples, en leur annonçant ses succès, « qu'ils n'avoient qu'à garder leur argent, qu'il profiteroit mieux dans leurs mains que dans ses coffres. » L'histoire n'offre pas un second exemple de cette probité en matière fiscale.

(2) C'est encore Ferdinand, roi d'Aragon, surnommé *le Catholique* par ses flatteurs, qui répondit à un de ses ambassadeurs, sur ce que Louis XII se plaignoit d'avoir été trompé deux fois par lui : *Il en a bien menti l'ivrogne, je l'ai trompé plus de dix.* Ce mot grossier, conservé dans l'histoire, est la punition d'une mémoire infâme.

des adhérens frappé par le décret de Jules II, au concile de Latran, usurpe son royaume. Louis XII secourt Jean d'Albret: mais l'activité du duc d'Albe force le roi de Navarre et la Palice à lever le siége de Pampelune (1).

A mesure que l'art de vaincre se perfectionnoit par la découverte de la poudre, Jules, au milieu des camps ou sur la brèche, perfectionnoit l'art de trahir. Enfin l'Europe fut délivrée en 1513 d'un pape qui souilla la chaire de Saint-Pierre par des crimes inconnus jusqu'à lui, « dont les moindres forfaits furent des assassinats, dont l'empoisonnement fit les délices, qui laissa loin derrière lui les monstres de l'ancienne Rome, et qui prouva sans doute mieux que les saints mêmes la divinité de notre religion, puisque les hommes restèrent chrétiens sous un tel chef de l'Église (2). »

Le cardinal de Médicis fut le successeur de Jules. La cour de ce pape, qui prit le nom de Léon X, fut l'asile des lettres et des beaux-arts. La France étoit encore bien en arrière des lumières qui brilloient déjà en Italie. Tous les beaux-arts qui enrichissent l'état et consolent l'infortune, étoient une conquête glorieuse. Louis XII, en mourant, la recommanda à son

(1) On rapporte que Catherine de Foix, dit au roi, son mari, après la perte de son royaume : *Don Jean, si nous fussions nés, vous Catherine et moi don Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

(2) Florian, Éloge de Louis XII.

fils. Transplantés au milieu de nous par les successeurs de ce bon prince, dans peu nous allons voir le François égaler ses maîtres, et rivaliser les peuples avec une gloire moins chèrement achetée que celle des champs de bataille.

Louis XII, au milieu de son peuple, travailloit sans cesse à faire oublier ses erreurs et à adoucir l'amertume des revers. « Ce roi, dit Machiavel, fit cinq fautes capitales en Italie : il ruina les foibles, il augmenta la puissance d'un puissant, il y introduisit un étranger trop puissant, il n'y vint point demeurer, il n'y envoya point de colonies. » Machiavel avoit raison, et cette raison est fondée sur l'exemple des Romains, qui n'ont conquis l'univers qu'en fondant des colonies.

Les ennemis de la France, jaloux de sa gloire, ne vouloient point son repos. Maximilien, Henri VIII et les Suisses forment une nouvelle ligue ; ils attaquent la France, font le siége de Térouenne, et gagnent la bataille de Guinegate, dite *la journée des éperons* (1). Louis de la Trémouille sauve Dijon par un traité, et cette ressource fut la dernière qui s'offrit à l'esprit du roi pour obtenir la paix. Il traite avec Léon X, renonce au concile de Pise, reconnoît celui de Latran ; traite avec Ferdinand, en lui promettant sa fille Renée en mariage, pour l'un de ses petits-fils, Charles ou Ferdinand.

(1) Il y a deux batailles de Guinegate. *Voyez* Louis XI.

Cette même année 1514, Anne de Bretagne mourut à Blois, le 9 janvier, à l'âge de trente-huit ans. Brantôme dit : *Tout le peuple de France ne put se saouler de la pleurer.*

Sa mort leva l'obstacle que sa haine pour la comtesse d'Angoulême apportoit au mariage de son fils avec la princesse Claude.

Louis, qui vouloit la paix à tout prix, fit un traité avec Henri VIII, et épousa Marie, sœur du monarque anglois, un an après la mort d'Anne de Bretagne. Son amour pour Marie, vive, jeune et belle, lui coûta la vie (1). Il oublia son âge et la foiblesse de son tempérament auprès d'elle, et mourut au bout de deux mois et demi de mariage, le premier jour de janvier de l'an 1515. *Le bon roi, à cause de sa femme*, dit l'historien du chevalier Bayard, *avoit changé toute sa manière de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.*

Sa mémoire sera toujours en bénédiction parmi les François; chacun d'eux crut y perdre son père, et *il ne courut onc*, dit Saint-Gelais de Montlieu, *du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien.* Quoique

(1) La reine Marie a été sacrée à Saint-Denis, le 15 de novembre l'an 1514, par le cardinal Briçonnet, archevêque de Reims *Voyez* Godefroi, Monstrelet

accablé d'ennemis, et obligé de soutenir de longues guerres dont les succès furent variés et souvent malheureux, il promit à son avénement de diminuer les impôts; il tint parole, et n'en créa jamais de nouveaux. Il fut proclamé *père du peuple* à ses funérailles, et jamais souverain ne mérita mieux ce titre, qu'Homère donne aux dieux et aux pasteurs.

La religion de Louis étoit éclairée et sincère. Dès qu'il eut gagné la bataille d'Agnadel, il descendit de cheval, s'agenouilla sur le champ de bataille, fit sa prière; puis se tournant vers le cardinal d'Amboise, il lui dit : *Monsieur, avisez à tout ce qu'il faudra faire pour rendre solennellement grâce à Dieu de la victoire.*

Ceux qui parlent, comme d'un fait certain, de la fameuse médaille sur le revers de laquelle, dit-on, il fit graver cette légende, *perdam Babylonis nomen* (1), pendant ses démêlés avec le pape, conviennent qu'il n'entendoit parler que de l'ambition de Jules II, son ennemi déclaré, et des autres déréglemens de la cour de Rome; mais il est douteux que jamais cette médaille ait été exécutée par son ordre. S'il en existe une semblable, elle ne peut être que postérieure à son règne et controuvée. Tous les contemporains parlent de son respect pour le saint-siége, et de ses ménagemens pour Jules II, qui eût été perdu sans ressource après la ba-

(1) J'anéantirai le nom de Babylone.

taille de Ravennes, sans cette déférence qui n'a jamais été contestée.

Sa douceur, sa bonté, ne se démentirent jamais. Lorsqu'on lui amena, après la bataille d'Agnadel, Barthélemi l'Alviane, général de l'armée vénitienne, qui avoit été fait prisonnier, il le reçut avec tous les égards possibles. Celui-ci poussa la fierté jusqu'à l'injure ; on s'en plaignit au roi, qui répondit : *Qu'on le laisse ; je l'ai vaincu, il faut me vaincre moi-même.*

Ce fut la réputation d'équité que Louis XII s'étoit faite qui détermina l'empereur Maximilien et Ferdinand, roi d'Aragon, à soumettre à son jugement la décision du différend qui s'étoit élevé entre eux sur la régence de Castille. La cause fut plaidée au parlement, le roi y siégeant en son lit de justice, et la cour garnie de pairs ; le cardinal d'Amboise y fit les fonctions de rapporteur ; et l'arrêt fut rendu par le roi, qui adjugea la régence à Ferdinand : il parut si juste aux parties, qu'elles s'y conformèrent.

La plupart des auteurs modernes disent qu'il avoit pris pour devise un porc-épic, avec ces mots, *cominùs et eminùs* (je sais me défendre de près et de loin). Mais on n'a point fait attention que cette devise étoit celle de la maison d'Orléans, et de l'ordre du porc-épic ou du camail, imaginé en 1393 par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à la naissance de

Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII. Cet ordre étoit composé de vingt-quatre chevaliers; le duc, qui en étoit le chef, faisoit le vingt-cinquième. Ils portoient un porc-épic attaché à un collier d'or, et le duc d'Orléans, dit-on, avoit prétendu insinuer, par cet emblème et la devise, qu'il sauroit se venger des attentats du Bourguignon, et se défendre contre lui de près comme de loin. Louis XII, devenu roi, abolit cet ordre, et n'en retint que la devise.

Louis XII acheva d'établir la jurisprudence du grand conseil sédentaire à Paris; il donna une forme au parlement de Normandie et à celui de Provence.

Presque tous nos historiens ont négligé de faire mention de cette barrière éternelle que le roi mit entre la noblesse et la robe.

Les baillis et prevôts, presque tous chevaliers, étoient les successeurs des anciens comtes et vicomtes; ainsi le prevôt de Paris avoit été souverain juge à la place des vicomtes de Paris.

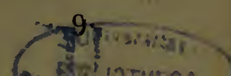
Les grands baillis, établis par saint Louis, étoient les quatre grands juges du royaume. Louis XII voulut que tous les baillis et prevôts ne pussent juger, s'ils n'étoient gradués. La noblesse, qui eût cru déroger si elle eût su lire et écrire, ne profita pas du règlement de Louis XII. Les baillis conservèrent leur dignité et leur ignorance: des lieutenans lettrés jugèrent en leur nom, et leur ravirent toute leur autorité.

Louis XII maintint l'usage où étoient les parlemens du royaume de choisir trois sujets pour remplacer une place vacante ; le roi nommoit un des trois. Les dignités de la robe n'étoient données alors qu'aux avocats : elles étoient l'effet du mérite, ou de la réputation qui suppose le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, et que nos historiens n'auroient pas dû oublier, a rendu sa mémoire chère à tous ceux qui rendent la justice, et à ceux qui l'aiment (1).

L'auteur de l'histoire du parlement de Paris, dit : « Louis XII donna le duché-pairie de Nevers à un étranger, à un seigneur de la maison de Clèves : c'étoit le premier exemple qu'on en eût en France. Ni les pairs, ni le parlement, n'en murmurèrent ; et lorsque Henri II fit duc et pair un Montmorenci, dont la maison valoit bien celle de Clèves, il fallut vingt lettres de jussion pour faire enregistrer les lettres de ce duc de Montmorenci : c'est qu'il n'y eut aucun levain de fermentation du temps de Louis XII, et que du temps de Henri II tous les ordres de l'état commençoient à être échauffés et aigris. »

On voudroit n'avoir aucun reproche à faire à un roi qui a fait le bonheur de son peuple, qui souvent a versé des larmes sur les sacrifices qu'il exigeoit de son repos et de ses sueurs ; cepen-

(1) *Voyez* le parag. *Champs-de-Mai*, tome 1, page 295 ; Histoire du parlement de Paris, page 64.



dant il eut la foiblesse d'allier son nom à celui de César Borgia ; de faire marcher les François sous ses drapeaux, et de se liguer avec le père de cet exécrable fils, qui lui-même déshonora la chaire de saint Pierre, et enfin de s'unir avec ses plus mortels ennemis, par le traité de Cambrai, pour la ruine des Vénitiens. Ce n'est point la seule faute que le cardinal d'Amboise a fait commettre à Louis XII : le traité de Blois, qui assuroit à l'empereur la plus belle moitié du royaume, est la plus grande (1). Malgré toutes les vertus que les historiens accordent au cardinal, qui fut non-seulement le ministre du roi, mais l'ami le plus sincère de son maître, on voit qu'il ambitionna de porter la tiare. On n'ose se permettre de juger la direction de ses vues à cet égard. Ce digne prélat s'est d'ailleurs distingué par tant d'élévation et de grandeur d'âme, que sa mémoire sera toujours en vénération dans les annales de la monarchie. Il fut sincère, laborieux, magnifique et bienfaisant, grand protecteur des lettres et des arts (2). « Le sage pilote de la France, dit Mézerai, ministre sans avarice et sans orgueil, cardinal avec un seul

(1) Voyez *suprà*, page 86.

(2) Il mourut à Lyon, le 25 de mai 1510. Le château de Gaillon, bâti par Georges d'Amboise, renfermoit des œuvres de son siècle dans les beaux-arts. On peut déjà citer Paul Ponce, Demugiano, Jean Juste, Marchand, comme des sculpteurs distingués, qui tous ont travaillé à ce château et au tombeau de Louis XII, à Saint-Denis : monument qui présente déjà, quoique d'un goût gothique, des pensées grandes, heureuses, et un dessin assez régulier. L'ambition de tout amonceler

bénéfice, qui, n'ayant en vue d'autre richesse que celle du public, s'est amassé un trésor de bénédictions dans toute la postérité. Tout le monde le pleura; Jules seul en eut de la joie, parce qu'étant monté sur le siége par des voies peu canoniques, il appréhendoit que, si le roi devenoit le plus fort en Italie, ce cardinal ne lui fît faire son procès et ne le dégradât. »

Etienne Poncher, évêque de Paris, prélat d'une rare prudence, succéda au ministère après la mort de Georges d'Amboise.

On a conservé plusieurs apophthegmes ou maximes de Louis XII qui ne le cèdent, ni pour la justesse, ni pour la bonté du sens, à ceux des Grecs et des Romains les plus estimés. Passerat, l'un des bons poëtes latins du seizième siècle, y a puisé d'heureuses pensées.

Louis XII n'eut que deux enfans mâles d'Anne de Bretagne, qui moururent entre les bras des nourrices. Il ne resta que deux filles: Claude, qui épousa François Ier; et Renée, qui, l'an 1528, fut mariée à Hercule, duc de Ferrare, petit prince qu'il choisit exprès, afin qu'il fût dans l'impossibilité de disputer dans la

dans la capitale, a dirigé la hache révolutionnaire sur le château de Gaillon, et ses lambeaux ont été admirés dans le Musée des monumens françois, aux Petits-Augustins, à Paris. Depuis la mort de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, le château de Gaillon n'a cessé d'être la maison de campagne des prélats de ce siége; il a été embelli par le vieux cardinal de Bourbon, et par Nicolas Colbert. On trouve des titres qui en font remonter la donation par saint Louis à l'église de Rouen.

suite le duché de Bretagne. Ainsi la succession à la couronne se trouve interrompue dans la ligne directe.

LVII. FRANÇOIS Ier.

François, successivement comte d'Angoulême et duc de Valois, étoit arrière-petit-fils du duc d'Orléans, assassiné par la faction de Bourgogne, en 1407, et de Valentine de Milan. Louis XII, son oncle à la mode de Bretagne, et son beau-père, n'ayant pas laissé d'enfant mâle, la couronne lui appartenoit de droit. C'est la troisième fois, dans la race capétienne, que le sceptre passe dans la ligne collatérale.

François naquit à Cognac, en Angoumois, le 12 septembre 1494, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. Il monta sur le trône le premier janvier 1515, âgé de vingt-un ans, et fut sacré et couronné à Reims, le 25, par l'archevêque Robert de Lenoncourt.

Le nouveau monarque reçut des ambassadeurs de presque tous les princes chrétiens pour le féliciter de son avénement à la couronne.

L'archiduc Charles, devenu majeur, fit avec le roi un traité de paix et d'alliance perpétuelle. Claude, qui lui avoit été promise, ayant épousé

François I[er], le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII, est arrêté avec ce prince, sans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puissant; car, lorsque la duchesse Anne épousa Louis XII, les Bretons, qui souhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient stipulé que, si l'aîné des enfans de cette princesse devenoit roi de France, son puîné auroit le duché de Bretagne; et le cas étoit arrivé, puisque l'aînée étoit reine de France (1).

La reine Marie, veuve de Louis XII, du consentement du roi de France et du roi d'Angleterre, se retira à Londres, où elle épousa le duc de Suffolk; tout ce qui lui revenoit de son douaire, lui fut accordé.

François I[er], avide de gloire, animé du feu de la jeunesse et de l'amour des conquêtes, généreux, franc, libéral jusqu'à la prodigalité, fit ressortir toutes les qualités d'un héros dès qu'il fut roi; mais il ne fut jamais assez prudent ni assez politique pour gagner tous les suffrages de la postérité : c'est celui de nos rois dont on a dit le plus de bien et le plus de mal. L'augmentation des impôts, la vénalité des charges, présageoient d'abord un règne moins équitable que celui de Louis XII.

L'argent provenu de la vente des charges de magistrature ne suffisant pas à ce prince, pour

(1) Le président Hénault.

sa malheureuse expédition d'Italie, il s'empara des richesses de plusieurs églises : foible secours pour conquérir le Milanois, qu'il ne conquit pas. Jean Lelièvre, avocat du roi, en s'élevant contre l'enregistrement des lettres patentes à ce sujet, donna lieu à un coup d'état; c'est le premier exemple que nous ayons des remontrances du parlement sur un objet de finances, et pour ainsi dire le premier empiètement des abus ministériels par la voie des enregistremens, dont tout l'odieux appartient au chancelier Duprat, qui ne connut jamais d'autres règles pour gouverner l'état que le despotisme et la vexation (1).

La duchesse d'Angoulême, ou Louise de Savoie, mère de François Ier, dont les modernes ont singulièrement adouci la perfidie, tint les rênes du gouvernement pendant l'absence du roi, qui, avec un grand appareil de guerre, se dirigea vers l'Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens, pour vaincre les obstacles d'une ligue formidable entre les ducs de Savoie, l'empereur, les Suisses et Sforce, duc de Milan, et même le pape, qui figure aussi dans ce pacte contre le roi.

Une action d'éclat commence l'histoire de ce règne plus grand que bon, plus brillant qu'heureux.

(1) *Voyez* tome 1, page 344, note 1; Histoire du parlement de Paris, page 72.

Tous les historiens françois et étrangers ont parlé avec éloge de la conduite du roi à la bataille de Marignan contre les Suisses, les 13 et 14 septembre de l'année 1515; les prodiges de sa valeur y ont été signalés partout, comme dignes du dévouement, non d'un roi, mais d'un soldat. Si l'on en croit le plus grand nombre de nos auteurs, excédé de fatigue et ayant eu plusieurs chevaux tués sous lui, il passa la nuit du 13 au 14 septembre sur l'affût d'un canon, où il dormit tranquillement. Ferron, dont le récit est préférable, dit qu'il passa la nuit à cheval, et ne prit que quelques heures de repos, s'étant jeté sur un chariot, où il s'enveloppa d'un manteau. Le célèbre Jean-Jacques Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, disoit, en parlant de celle de Marignan, *que les autres étoient des jeux d'enfans, et celle-là un combat de géans.*

François Ier reçut dans ses armes vingt-deux coups bien marqués.

Ce fut le lendemain de cette victoire que François voulut se faire armer chevalier par l'immortel Bayard, auquel il fit un honneur que les plus grands princes de la chrétienté auroient pu envier. Après avoir fait la cérémonie suivant le rit de l'ancienne chevalerie, à laquelle le roi sembloit vouloir redonner le lustre qu'elle avoit eu sous le roi Jean et ses successeurs, il fit, dit l'historien du chevalier Bayard,

une profonde révérence au roi, et dit en baisant son épée : *Glorieuse épée, qui aujourd'hui eus l'honneur de faire chevalier le plus grand roi du monde, tu seras comme relique gardée; je ne t'emploierai jamais plus que contre les infidèles et ennemis du nom chrétien* (1).

Cette victoire rendit le roi maître du Milanois. Maximilien Sforce lui en fit la cession, et se retira en France, où il mourut de même que son père Ludovic. Léon X effrayé eut recours aux négociations. Il engagea le roi à la fameuse entrevue de Bologne. Là furent jetés les fondemens du concordat confirmé l'année suivante au concile de Latran (2). On peut dire qu'en cette occasion, Léon X ôta à François Ier presque tout le fruit de la victoire de Marignan. Charles VII, à la prière des états, avoit autorisé la pragmatique; le cardinal la Balue n'avoit pu lui donner atteinte sous Louis XI; les caresses d'Alexandre VI n'avoient pas mieux réussi sous Charles VIII; les menaces du fameux Jules II n'avoient pas intimidé Louis XII : Rome enfin, qui obtient tout du temps, employa le crédit du chancelier Duprat sur l'inexpérience d'un prince trop léger pour se persuader que les rois sont moins nés pour eux que

(1) Martin du Bellay, Mémoires historiques. Il étoit présent à la bataille de Marignan.

(2) *Voyez* le corcordat passé entre Léon X et François Ier, tome 1, page 343.

pour leurs peuples ; et François Ier, pour sa gloire unique, sacrifia les grands intérêts de l'état.

Le roi laissa le connétable de Bourbon lieutenant général du Milanois. Il établit un parlement à Milan, à l'instar de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier président. Le sénat de Venise rendit un décret qui déclaroit tous les princes de la maison de Valois nobles vénitiens ; et le traité de Fribourg, auquel on donne le nom de *paix perpétuelle*, conclut l'alliance de la cour de France avec les Suisses ; traité dont tous les élémens ont été brisés depuis a révolution françoise.

En 1516 mourut Ferdinand, roi de quatre royaumes par droits d'alliance, de conquête et d'usurpation ; justement surnommé roi d'Espagne, puisque ce fut lui qui en réunit toutes les parties.

Trois ans après mourut l'empereur Maximilien, prince dévot, surperstitieux, avare, inégal ; ce qui fit dire à Jules II que les cardinaux et les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien, et l'empire à Jules (1).

Ces deux princes eurent pour héritier Charles d'Autriche, fils de Jeanne d'Espagne, prince ambitieux, courageux, politique, qui désormais sera désigné sous le nom de *Charles-Quint*.

(1) Maximilien Ier mourut le 22 janvier 1519. François Ier n'épargna rien pour se faire élire son successeur, et en seroit venu à bout sans l'attachement de l'électeur palatin pour la maison d'Autriche.

François Ier lui disputa l'empire ; de là naquit la discorde entre ces deux princes, qui furent aux prises toute leur vie. Cette rivalité célèbre est tracée par un burin habile (1), qui dévoile tous les grands intérêts historiques de la cour de François Ier. Le roi François et l'empereur Charles, avec une puissance et des forces presque égales, tinrent une conduite toute différente : celle de l'empereur fut rusée, dissimulée ; celle du roi, noble, franche. Le roi étoit d'un naturel facile et ouvert ; l'empereur, d'un caractère réservé et sévère : celui-ci, éclairé sur ses intérêts, ne les perdoit jamais de vue ; celui-là n'envisageoit les choses que du côté de la gloire et de la magnanimité. L'empereur n'épargnoit rien pour s'attacher les militaires intelligens, les politiques adroits ; le roi aimoit et combloit de faveurs les génies cultivés, les esprits supérieurs. L'un ne s'occupoit que du soin de tromper son ennemi, de le faire donner dans ses piéges ; l'autre ne pensoit qu'à remporter des avantages dus à la seule valeur. On eût voulu plus de bonne foi dans Charles, plus de prudence dans François. L'empereur parloit bien, et parloit peu ; le roi parloit éloquemment et souvent. On louoit dans l'un la brièveté du discours, dans l'autre la richesse et l'abondance de l'expression. L'empereur agissoit sou-

(1) Arnoul Ferron, conseiller au parlement de Bordeaux, auteur d'une Histoire latine de François Ier.

vent par émulation, la jalousie lui faisoit supporter la fatigue et le travail; le roi étoit naturellement vaillant et généreux. L'empereur étoit économe, et cherchoit à passer pour libéral; personne ne l'étoit autant que le roi, qui pouvoit même passer pour prodigue. L'empereur savoit s'accommoder au temps, se prêter aux circonstances, se replier dans les affaires; le roi, inébranlable dans les périls, aussi constant en effet qu'il le paroissoit dans ses discours, faisoit voir en tout une âme supérieure aux événemens. L'empereur se conduisoit adroitement avec les politiques, et ne perdoit jamais le ton de majesté avec ses courtisans. Le roi étoit d'un entretien agréable avec sa cour, et affable avec les grands. On eût pu comparer François Ier à Charles de Bourgogne, aïeul maternel de l'empereur, excepté du côté de la bonne foi, de la douceur, de l'érudition et de la puissance, qui étoient bien plus grandes en lui que dans le Bourguignon. Charles ressembloit presque entièrement à Louis XI. François avoit un savoir très-étendu, une mémoire étonnante. Charles étoit d'un génie délicat, et propre à tout ce qu'il vouloit faire; il paroissoit doux et humain : François l'étoit. Dans l'un brilloit l'apparence des vertus, dans l'autre la réalité. Le roi passoit pour plus vaillant, l'empereur pour plus prudent. Si l'empereur avoit eu moins d'ostentation dans sa piété, elle

eût pu passer pour véritable; si François s'étoit moins livré aux plaisirs de la cour, il l'eût emporté, disoit-on, sur tous les rois.

Ce parallèle sert, pour ainsi dire, d'introduction à la bizarrerie des alternatives continuelles de succès et de revers qu'on remarque dans les guerres de ce règne, qui toutes ne furent que des luttes d'amour-propre et de bravade, qu'un combat singulier auroit pu terminer. La querelle ainsi vidée eût épargné aux peuples bien du sang et de l'argent.

François I[er] sentit la nécessité d'un allié. Le cardinal Wolsey gouvernoit alors Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, avec de la bonne foi, auroit pu tenir la balance entre deux ennemis puissans. Le roi intrigua auprès de Wolsey. Celui-ci gagné, ménagea la fameuse entrevue de François I[er] et de Henri VIII, entre Ardres et Guines, lieu appelé depuis *le camp du Drap-d'Or*, et qui n'aboutit qu'à une ostentation ruineuse. L'empereur, qui en craignoit les effets, avoit, de son côté, gagné le cardinal, homme de basse naissance, qui se vendoit à tous les partis.

L'absence de Charles-Quint excita des troubles en Espagne, entre les princes qui restoient de la maison d'Aragon, et qui se disputoient encore cette couronne. Henri d'Albret profita de ces troubles pour reprendre, avec les troupes de France, la Navarre enlevée à sa maison (1).

(1) C'est pendant le cours de cette guerre qu'Ignace de Loyola, gen-

Ce fut le commencement des guerres entre François I[er] et Charles-Quint. Robert de la Marck, duc de Bouillon, déclara la guerre à l'empereur; celui ci la déclara au roi, qu'il croyoit avec raison être l'appui de l'agresseur.

L'empereur prend Mouson, que le roi reprend bientôt après, et franchit sans obstacle le passage de l'Escaut. En suivant les conseils du connétable de Bourbon, de la Trémouille, et du maréchal de Chabannes, il eût obtenu de grands avantages sur son ennemi; mais ceux du maréchal de Châtillon Coligny, qui servoit la haine de la duchesse d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

Les exactions de Lautrec en Italie, les intrigues de Léon X, les secours de Charles-Quint pour rétablir dans Milan François Sforce, frère de Maximilien ; les menées du cardinal Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servoient dans l'armée du roi ; le défaut d'argent, la dissipation qu'en faisoit le roi entre les bras de Germaine de Foix, comtesse de Châteaubriant; le trésor épuisé par les intrigues de Louise de Savoie et par les ministres, qui ne s'oublioient pas, firent perdre le Milanois.

tilhomme espagnol, blessé dans le château de Pampelune, qu'il défendoit pendant le siége, fonda l'ordre des jésuites, dont l'institut portoit le nom de *Compagnie de Jésus*, société qui a fait plus de mal que de bien, et qui laisse encore une sombre célébrité répandue sur l'Europe.

Odet de Foix, seigneur de Lautrec, vaincu partout en Italie, pensa être la victime de tout ce désordre. Il fut rappelé en France : Louise de Savoie, qui vouloit le perdre et chasser de la cour la comtesse de Châteaubriant, sa sœur, intrigua pour qu'on lui fît son procès : il dut son salut à la faveur. Sa grande faute étoit d'avoir prouvé que les fonds destinés pour la guerre étoient dévorés par les favoris de la cour, et que partout les généraux manquoient de secours et d'argent. C'étoit accuser indirectement Louise de Savoie ; il falloit une victime pour détourner un soupçon qui n'étoit que trop justement fondé. On accusa de concussion le surintendant des finances, René de Beaune Samblançay; il justifia son innocence devant le roi et la cour, en donnant l'état exact des fonds qu'il avoit versés dans les mains de la duchesse mère. Celle-ci, furieuse, se défendit avec des imprécations, et livra le surintendant au chancelier Duprat, ministre de ses vengeances. On fit son procès, et ce vieillard respectable fut pendu pour n'avoir pu représenter les quittances de la duchesse, qu'on avoit dérobées de son portefeuille. Cette trahison, qui n'est que trop souvent répétée dans les luttes contre l'autorité, fut découverte : un commis de l'épargne, qui en avoit été l'instrument, subit le sort des lâches : livré à la justice, il fut exécuté.

Louise de Savoie, n'ayant pu obtenir de

Charles de Bourbon, qu'il l'épousât en secondes noces, voulut ruiner ce fameux connétable, qui avoit tant contribué à la gloire de la France à la bataille de Marignan. Cette princesse étoit fille d'une Bourbon, et cousine germaine de Susanne de Bourbon, femme du connétable, laquelle venoit de mourir.

Non-seulement Susanne avoit laissé tous ses biens par testament à son mari, mais il en étoit héritier par d'anciens pactes de famille, observés dans tous les temps. Le droit de Charles de Bourbon étoit encore plus incontestable par son contrat de mariage, Charles et Susanne s'étant cédé mutuellement leurs droits, et les biens devant appartenir au survivant. Cet acte avoit été solennellement confirmé par Louis XII, et paroissoit à l'abri de toute contestation. Mais la mère du roi, outragée, toute-puissante, conseillée par le chancelier Duprat, ce grand auteur de plus d'une infortune publique, intenta un procès au parlement de Paris, et eut le crédit de faire mettre en séquestre tous les biens du connétable.

Ce prince, déjà maltraité par François I[er], se donna à l'ennemi personnel du roi, à Charles-Quint, qui le chargea du commandement de ses armées, en lui promettant en mariage Éléonore, sa sœur, veuve du roi de Portugal.

Le roi ordonna, par des lettres réitérées de l'année 1522, de faire le procès au connétable.

Ses complices, les évêques de Melun, du Puy, le seigneur de Saint-Vallier, furent arrêtés, interrogés, et jugés par une commission. Le seigneur de Saint-Vallier, entre autres, fut condamné à perdre la tête le 16 janvier 1523. C'est lui dont on prétend que les cheveux blanchirent en peu d'heures après la lecture de son arrêt. La tradition ajoute que François Ier ne lui sauva la vie que pour jouir de Diane de Poitiers, sa fille.

Quant au connétable, le roi vint le juger lui-même au parlement, le 8 mars 1523, accompagné seulement de deux nouveaux pairs, un duc d'Alençon, et un duc de Bourbon-Vendôme. Les évêques de Langres et de Noyon furent les seuls pairs ecclésiastiques qui s'y trouvèrent. Ils se retirèrent, ainsi que tous les conseillers clercs, quand on alla aux opinions. Il fut seulement ordonné qu'on ajourneroit le connétable à son de trompe (1).

Telle fut la manière dont on s'y prit pour perdre un prince que le gouvernement avoit le plus grand intérêt de ménager. Quand le roi lui envoya demander l'épée de connétable et son ordre, il répondit : *Quant à l'épée, il me l'ôta au voyage de Valenciennes, lorsqu'il donna à mener à M. d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit; et pour l'ordre, je*

(1) Consultez les collections de Pierre Dupuy, Recueil des édits et ordonnances; le président de Thou; le comte de Boulainvilliers.

l'ai laissé derrière mon chevet à Chantelles. Quant à l'ordre de l'empereur, il ne le voulut jamais prendre (1).

Guichardin loue le marquis de Villane, seigneur espagnol, qui ne voulut point prêter son palais pour y loger le connétable. « Je ne puis rien refuser à votre majesté, dit ce cavalier à Charles-Quint; mais je lui déclare que, si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de sa perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. »

Durant toute cette procédure, Bonivet, créature de Louise de Savoie, continuoit la guerre en Italie. Abandonné par les Suisses, il fait la retraite de Rebec, où son arrière-garde est défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir. Le chevalier Bayard reçoit une blessure mortelle : il se fait porter au pied d'un arbre, où, faute de prêtre, il se confesse à un gentilhomme de sa suite.

Le connétable l'ayant trouvé : *Ah! capitaine Bayard,* lui dit-il, *que je suis marri et déplaisant de vous voir dans cet état! Je vous ai toujours aimé, par la grande prouesse et sagesse qui est en vous! — Monseigneur,* répondit Bayard, *je vous remercie; il n'y a point de pitié en moi qui meurs en homme de bien,*

(1) Brantôme.

servant mon roi : il faut avoir pitié de vous, qui portez les armes contre votre prince, votre patrie, votre serment (1). Bayard l'exhorta d'une voix mourante à se réconcilier avec le roi; et ce grand capitaine, qui mérita le surnom de *chevalier sans peur et sans reproche*, expira à l'âge de cinquante-cinq ans, selon le président d'Expilly. Les ennemis renvoyèrent son corps en France, en lui rendant les plus grands honneurs (2).

Le connétable, qui commandoit toujours l'armée ennemie, entra en Provence pour répondre à son ajournement, et comparoissoit en assiégeant Marseille et la Provence entière, d'où l'armée de Charles-Quint, qu'il commandoit, fut repoussée par le maréchal Anne de Montmorenci, depuis connétable, qui avoit heureusement concerté avec le roi les moyens de se défendre, mais non sans laisser après la victoire les plus horribles traces d'une guerre de fureur et d'acharnement. Tout changea bientôt de face après le siége de Pavie, entrepris par les mauvais conseils de Bonivet, qui s'y fit tuer de désespoir. Le roi, dans cette funeste journée (3), reçut plusieurs blessures. Après une entière déroute, demeuré seul, il se dirigeoit vers un pont au delà duquel il eût pu se

(1) Mémoires de Tavannes.

(2) *Voyez* sa Vie par Jacques de Mailles, Symphorien, Champier, etc.

(3) Le 24 février, jour de saint Mathias, année 1525.

sauver, lorsque son cheval, percé par une balle, tomba, et lui dessous. Diego d'Avila et Giovanni Urbiéta, qui le poursuivoient, lui tenoient l'épée sur la gorge, lorsque Pomperan, qui avoit suivi le connétable de Bourbon dans sa défection, reconnut le roi : il avoit le visage couvert de poussière et du sang qui couloit d'une blessure qu'il avoit reçue au front. Pomperan obligea les deux Espagnols de se retirer, et fit appeler Charles de Bourbon, sous les ordres duquel Charles-Quint venoit de remporter la victoire. Bourbon parut; mais le roi, frémissant de colère à sa présence : *Moi*, dit-il, *me rendre à un traître, qui a violé sa foi, abandonné son roi, sa patrie! la mort me seroit mille fois moins cruelle. Qu'on appelle Lannoy; c'est à lui que je puis me rendre sans honte.* Lannoy, général de l'empereur sous les ordres de Bourbon, parut en effet, et ce fut à lui que le roi remit son épée; elle fut reçue à genoux par ce même Lannoy, qui lui présenta aussitôt la sienne.

Dans une pareille situation François perdit si peu la présence d'esprit, qu'Avila et Urbiéta, qui étoient près d'en venir aux mains, parce que l'un et l'autre prétendoient à l'honneur d'avoir fait prisonnier le monarque, l'ayant pris pour juge : *Urbieta*, dit le roi, *m'a volé, et Avila m'a pris.* Le premier en effet lui avoit arraché son grand collier de l'ordre, enrichi

de pierreries, et Avila lui avoit demandé ses armes.

La première nouvelle que la duchesse d'Angoulême, sa mère, reçut du désastre de Pavie, fut une lettre du roi, où il lui marquoit en quatre mots : *Nous avons tout perdu, madame, hormis l'honneur.*

La duchesse mère devient régente, et Charles de Bourbon, comte de Vendôme, cousin du connétable, grand-père de Henri IV, est nommé chef du conseil de régence.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, mourut de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie (1).

Cette même princesse Marguerite, sœur de François Ier, se transporta à Madrid pour y travailler à la délivrance de son frère; mais elle repartit sans avoir rien obtenu.

Le roi, impatient et ennuyé d'une rigoureuse captivité, se plia aux conjonctures en capitulant avec sa conscience, et s'engagea par le traité de Madrid à payer cher sa liberté (2).

(1) Il fut le dernier de la branche d'Alençon, qui descendoit de Charles de Valois, frère du roi Philippe-le-Bel.

(2) Le traité de Madrid est du 14 janvier 1526; le roi s'engageoit par ce traité : 1° à céder la Bourgogne en pleine souveraineté; 2° à renoncer à tous ses droits sur Naples, sur Milan, sur Gênes, et à l'hommage que lui devoient les comtes de Flandre et d'Artois; 3° de rétablir Charles de Bourbon dans ses biens, charges et dignités; 4° de payer pour rançon deux millions d'écus d'or; 5° de donner ses fils en otage; 6° de retourner en prison, s'il ne pouvoit tenir sa parole. Le sceau de ce traité devoit être son mariage avec la reine Éléonore, sœur aînée de l'empereur, veuve du roi de Portugal.

L'empereur, en reconduisant son prisonnier au-delà de Madrid, l'avoit conjuré de lui dire franchement, et sur la foi de gentilhomme, s'il étoit dans la résolution d'accomplir le traité, et avoit même ajouté qu'en quelque disposition qu'il fût, il n'en seroit pas moins libre. François ayant répondu qu'il tiendroit sa parole, l'empereur répliqua : *Je vous crois ; mais, si vous y manquez, je publierai partout que vous n'en avez pas usé en homme d'honneur.*

Le vainqueur avoit imposé la loi au vaincu; falloit-il que le vaincu accomplît ou violât sa promesse?

François Ier ne consulta sur cette affaire délicate ni le parlement de Paris, ni le parlement de Bourgogne établi par Louis XI. Mais il se fit représenter à Cognac, où il étoit, par des députés des états de Bourgogne, qu'il n'avoit pu aliéner son domaine; et que, s'il persistoit à céder la Bourgogne à l'empereur, ils en appelleroient aux états généraux, à qui seuls il appartenoit d'en juger. C'étoit par-là que François Ier auroit dû commencer : cette marche antique et régulière de la monarchie lui auroit épargné la honteuse ressource des subterfuges.

Charles-Quint, instruit, dit aux ambassadeurs de France que le roi leur maître avoit procédé de mauvaise foi; et que, quand il voudroit, il le lui soutiendroit seul à seul, c'est-à-dire, dans un combat singulier.

Le roi, à qui on rapporta ce discours public, présenta sa réponse par écrit à l'ambassadeur de l'empereur, qui s'excusa de la lire, parce qu'il avoit déjà pris congé. Vous l'entendrez au moins, dit le roi; et il lui fit lire l'écrit signé de sa main, et par Robertet, secrétaire d'état. Cet écrit portoit en propres termes :

« Vous faisons entendre que, si vous nous avez voulu ou voulez nous charger que jamais nous avons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez; étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au dernier bout de notre vie; pourquoi, puisque contre vérité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose, mais nous assurez le camp, et nous vous porterons les armes; protestant que, si, après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui soient contre notre honneur, que la honte du délai en sera vôtre, vu que, venant audit combat, c'est la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne ville de Paris, le 28e jour de mars de l'an 1527, avant Pâques. »

FRANÇOIS.

Le roi envoya ce cartel à l'empereur par un héraut d'armes. Charles-Quint envoya sa réponse par un autre héraut. Le roi le reçut dans la grande salle du Palais, le 10 septembre 1528;

il étoit sur un trône élevé de quinze marches, devant la table de marbre; à sa droite, sur un échafaud, étoient assis le roi de Navarre, le duc d'Alençon, le comte de Foix, le duc de Ferrare, de la maison d'Est, le duc de Chartres, le duc d'Albanie, régent d'Écosse; de l'autre côté étoient le cardinal Salviati, légat du pape, les cardinaux de Bourbon, Duprat, de Lorraine, l'archevêque de Narbonne.

Au-dessous des princes étoient les présidens et les conseillers du parlement, et au-dessous du banc des prélats étoient les ambassadeurs.

Ce grand appareil se réduisit à rien; le roi ne voulut écouter le héraut de l'empereur qu'en cas qu'il apportât la sûreté du camp, c'est-à-dire, la désignation du lieu où Charles-Quint vouloit combattre. En vain le héraut voulut parler, le roi lui imposa silence.

« Charles-Quint avoit provoqué publiquement » François Ier à un combat seul à seul; celui-ci » avoit répondu à cet appel par un cartel en forme, » qui ne laissoit plus à Charles-Quint que de fixer » lui-même le lieu du combat; il étoit donc natu- » rel, de l'honneur comme de la dignité de Fran- » çois Ier, ne consultant que sa franchise et sa va- » leur, d'attendre de Charles-Quint, pour pre- » mier mot, la désignation du lieu. Le silence du » héraut de Charles aux sommations de François, » ne lui permettant pas de douter qu'il ne l'appor- » toit point; il fit ce qu'il devoit: lui défendre tout

» autre parole. Que l'on trouve ensuite cette ma-
» nière un peu chevaleresque ; cela se peut (1).

Il fallut se préparer à la guerre et chercher des appuis ; on déclara la sainte ligue entre le pape Clément VII, le roi et tous les princes d'Italie ; le roi d'Angleterre s'en étoit déclaré protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher Charles-Quint de s'emparer du duché de Milan, et d'arrêter ses progrès en Italie.

Charles de Bourbon, à qui l'empereur avoit promis l'investiture du Milanois, n'ayant point d'argent pour en faire la conquête, et payer ses soldats qui commençoient à murmurer, dirige sa marche vers Rome, promet le pillage à ses troupes, donne l'assaut (2), et y est tué à l'âge de trente-huit ans. Philibert de Châlons, prince d'Orange, prend sa place ; Rome est saccagée, et le pape investi dans le château Saint-Ange.

François Ier condamna, le 26 juillet de la même année, le connétable Charles de Bourbon dans la grand'chambre du parlement, assisté de quelques pairs. Le chancelier Duprat prononça l'arrêt, *qui damnoit et abolissoit sa mémoire et renommée à perpétuité*, et qui confisquoit tous ses biens, meubles et immeubles.

Le président Hénault fait à ce sujet une réflexion bien sensée : « La révolte du connétable de Bourbon, si fatale à la France, et les entre-

(1) Réflexion de l'éditeur. (2) Le 6 mai de l'an 1527.

prises des Guise, qui portèrent leurs vues jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite et de leur laisser prendre trop d'autorité. »

L'arrivée de Lautrec en Italie intimida les Impériaux, qui se pressèrent de conclure leur négociation avec le pape pour sa délivrance. Ce même Lautrec, après avoir saccagé Pavie, en mémoire de la défaite du roi, s'avança vers Naples, où il mourut de maladie, lorsqu'il se préparoit à faire le siége de cette ville.

La dernière action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint-Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane, près de Milan, par Antoine de Lève, soldat de fortune ; et ensuite la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement.

Le traité de Cambrai, conclu par deux femmes, n'est pas le côté le moins humiliant de ce règne. Par ce traité, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et la duchesse d'Angoulême, accordèrent à l'empereur, en grande partie, le traité de Madrid. Cet acte de justice suspendit le cours des calamités ; exécuté plus tôt, il eût épargné bien du sang, des bravades indignes du trône, et l'or nécessaire à payer la rançon des deux fils du roi, qu'on ne put acquitter sans le secours de l'Angleterre. Henri VIII donna l'argent, et le connétable de Montmo-

renci porta en retour au monarque, de la part de son maître, le cordon de Saint-Michel.

Par le traité de Cambrai, François avoit abandonné ses alliés; mais il ne perdit pas l'espoir de renouer avec eux, et remua en vain toutes les puissances de l'Europe pour attaquer de nouveau son ennemi naturel. Charles-Quint, en revenant de l'expédition d'Afrique où il avoit battu Barberousse et rétabli le roi de Tunis, se persuadoit que rien ne pouvoit lui résister. Cependant il est ajourné à la cour des pairs, et recommence la guerre. Il ignoroit le traité que le roi avoit fait avec Barberousse; et l'armée de Soliman, conduite par ce célèbre pirate, lui inspira de la terreur. Paul III (Farnèse), qui désiroit pacifier l'Europe, proposa aux deux monarques une entrevue à Nice. Il y fut conclu une trève de dix ans; c'étoit un long terme pour deux hommes aussi jaloux l'un de l'autre. Leurs guerres duroient peu, mais elles se renouveloient souvent. Les historiens appellent cette négociation une comédie dont fut dupe le duc de Savoie, qui avoit prêté Nice à des conditions qui ne furent point remplies, et qui rapporta au pape des avantages qu'il n'espéroit pas.

En 1539, la révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au roi par la France, en lui faisant promettre par son chancelier Granvelle l'investiture du Milanois pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Charles-

Quint fut reçu en France l'année suivante avec les plus grands honneurs (1) ; et dès qu'il fut en Flandre et qu'on voulut le sommer de tenir sa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. On ne devoit pas espérer d'autres procédés de la part de deux monarques qui se défioient et se parjuroient tour à tour (2).

Ces deux princes, qui ne manquoient jamais de prétextes pour se faire la guerre, se mesurèrent encore à la bataille de Cerisolles. Les François y furent victorieux : le duc d'Enghien (3) et Montluc, officier gascon, eurent les honneurs de cette victoire ; plus de dix mille Impériaux restèrent sur la place. Henri VIII, brouillé avec François I[er], s'étoit ligué avec l'empereur contre la France : s'ils se fussent entendus, malgré ce revers, le roi auroit couru de grands dangers.

Une nouvelle calamité vint affliger la France ; à la faveur de malheureuses dissidences d'opi-

(1) L'empereur fit son entrée à Paris le 1 janvier 1540. Le parlement le harangua en robes rouges. La ville lui fit présent d'un Hercule d'argent massif, grand comme nature, ce qui est un peu suspect.

(2) L'anecdote que l'on raconte de Triboulet, bouffon de la cour, au sujet du passage de l'empereur, renferme la pensée d'un sage de Lacédémone. Elle est courte et plus concluante que les délibérations du cardinal de Tournon, du connétable de Montmorenci, et de toutes les coteries des femmes de la cour, qui brouilloient toutes les affaires en s'en mêlant. François I[er], homme d'esprit, a su pallier adroitement la faute des courtisans dans cette circonstance, par des saillies heureuses, où se peint la générosité et qui servent d'ornemens à sa mémoire.

(3) Ce duc d'Enghien étoit frère d'Antoine de Navarre, et du prince de Condé. Il fut tué à la Roche-Guyon, avec un coffre qu'on lui jeta sur la tête par une fenêtre. François I[er] ne voulut point qu'on poursuivît cette affaire.

nions religieuses, le venin de l'intolérance se glissa dans le corps politique. Depuis long-temps on désiroit une réforme contre les abus de l'Eglise; le plus pieux de nos rois en avoit donné l'exemple. Luther vint; les princes le protégèrent et embrassèrent ses opinions, sous différens prétextes. Mélanchton, son disciple, l'un des plus savans hommes du seizième siècle, de concert avec Luther, dressa en 1530 la confession d'Augsbourg, qui fut présentée à l'empereur dans une assemblée tenue dans cette ville. François Ier aimoit Mélanchton; il paroît même qu'il adoptoit sa réforme. Ce fut à l'occasion du schisme d'Angleterre (1) que ce prince se plaignant du pape à son nonce, celui-ci lui dit: *Sire, une nouvelle religion mise parmi un peuple, ne demande après que le changement du prince.*

La politique de François Ier le mettoit toujours dans la nécessité d'avoir la cour de Rome dans ses intérêts, et de la classer parmi ses alliés naturels pour se soutenir contre l'empereur Charles-Quint. En suivant la marche qu'il s'étoit tracée, il tomba dans les excès des horribles doctrines de l'inquisition religieuse. Malgré les supplications de sa sœur la reine de Navarre (2) et des plus sensés de sa cour, il fit indiquer, au

(1) Le divorce que fit Henri VIII, pour épouser Anne de Boulen, a causé le schisme d'Angleterre, en 1534. Cette Anne de Boulen avoit été à la cour de France; élève de la galanterie françoise, elle porta le goût de son école pernicieuse à la cour d'Angleterre, et paya trop cher ses frivolités et son ambition. Elle fut décapitée le 19 mai 1536.

(2) Brantôme, Vie de Marguerite d'Orléans, reine de Navarre.

commencement de 1535, par Jean de Belley, évêque de Paris, une procession générale à laquelle il assista une torche à la main, comme pour faire amende honorable des profanations des sectaires. Les évêques, les ordres religieux, les cours souveraines se rendirent en ordre, suivant les usages du temps, à l'église de Notre-Dame, après quoi une partie de la procession se sépara pour aller à l'Estrapade voir brûler à petit feu six bourgeois que la chambre de la Tournelle du parlement avoit condamnés le matin pour des opinions nouvelles. On les suspendit au bout d'une longue poutre, posée sur une poulie au-dessus d'un poteau de vingt pieds de haut, et on les faisoit descendre à plusieurs reprises sur un large bûcher enflammé. Le supplice dura deux heures, lassa jusqu'aux bourreaux, et même la patience des spectateurs.

Pendant ces exécutions François Ier sollicitoit les luthériens d'Allemagne et les soudoyoit contre l'empereur; il faisoit une ligue avec le sultan Soliman, qui fut entièrement conclue deux ans après (1); il livroit l'Italie aux Turcs, et les musulmans eurent une mosquée à Marseille, peu après que des chrétiens eurent été brûlés à Paris et dans les provinces.

Il se passa quelques années après une scène bien plus tragique. Il y avoit sur les confins de

(1) C'est la première alliance que la France ait contractée avec la Porte, et elle subsiste depuis ce temps-là.

la Provence et du comtat d'Avignon des restes des anciens Vaudois et Albigeois, qui avoient conservé une partie des rites de l'Eglise des Gaules, soutenus par Claude, évêque de Turin au huitième siècle, et perpétués jusqu'à nous dans les sociétés protestantes. Ces peuples habitoient vingt-deux bourgs dans des vallées entourées de montagnes peu fréquentées, qui les rendoient presque inconnus au reste du monde. Ils cultivoient ces déserts depuis plus de deux cents ans, et les avoient rendus fertiles. Le véridique président de Thou, qui fut un de leurs juges, rend justice à l'innocence de leur vie laborieuse; il les peint *patiens dans les plus grands travaux, justes, sobres, ayant les procès en horreur, libéraux envers les pauvres, payant les tributs avec allégresse, n'ayant jamais fait attendre leurs seigneurs pour leurs rentes, assidus aux prières, ignorant toute espèce de corruption.*

Le vice-légat d'Avignon et le cardinal de Tournon résolurent d'exterminer ces infortunés.

Mayniers, baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence, obtint des lettres de François I[er] qui portoient ordre d'agir selon les lois contre ces hommes agrestes, *quibus in eos legibus agatur* (1).

Le parlement de Provence commença par condamner dix-neuf habitans de Mérindol, leurs femmes et leurs enfans, à être brûlés sans ouïr

(1) De Thou.

aucun d'eux ; ils étoient errans dans les campagnes voisines. Cet arrêt alarma tout le canton. Quelques paysans prirent les armes, et pillèrent un couvent de carmes sur les terres d'Avignon.

Le président d'Oppède demanda des troupes; l'évêque de Cavaillon, sujet du pape, se mit à leur tête, et saccagea tout sur son passage. Ceux qu'il poursuivoit se retirèrent sur les terres de France; ils y trouvèrent trois mille soldats conduits par le premier président d'Oppède, qui commandoit dans la province en l'absence du gouverneur. L'avocat général faisoit l'office de major dans cette armée. C'est à cet avocat qu'on amenoit les prisonniers; et, quand ils récitoient mal les prières exigées, il crioit, *tolle et crucifige*, et les faisoit arquebuser à ses pieds.

Il fut prouvé qu'en brûlant les villes de Mérindol et de Cabrières avec les villages d'alentour, les exécuteurs violèrent jusqu'à des filles de huit à neuf ans entre les bras de leurs mères, et massacrèrent ensuite les mères avec leurs filles. On enfermoit pêle-mêle hommes, femmes, enfans, dans des granges auxquelles on mettoit le feu, et tout étoit réduit en cendres. Le peu qu'on épargna fut vendu par les soldats à des capitaines de galères comme des esclaves. Toute la contrée demeura déserte, et la terre arrosée de sang resta sans culture.

Cet événement arriva en 1545. Plusieurs seigneurs de ces domaines sanglans et dévastés,

se trouvant privés de leur bien par cette exécution, présentèrent requête à Henri II contre le président Lafond, les conseillers Tribuli, Badet, et l'avocat général Guérin.

La cause fut portée sous Henri II, en 1550, au tribunal du grand conseil, et ensuite renvoyée au parlement de Paris.

Les deux présidens provençaux et l'avocat du roi Guérin furent emprisonnés. On plaida pendant cinquante audiences; le vice-légat d'Avignon intervint dans la cause au nom du pape, et demanda, par son avocat Renard, que le parlement eût à ne point juger des meurtres commis dans les terres papales : on n'eut point d'égard à la réquisition de maître Renard.

Enfin le 13 février 1552, l'avocat général Guérin eut la tête tranchée. Le président de Thou nous apprend que le crédit de la maison de Guise sauva les autres du supplice qu'ils méritoient; mais que Mayniers et d'Oppède moururent dans des douleurs causées par les remords et pires que les supplices.

Le cardinal de Tournon, homme borné, fut en grande partie cause de toutes ces mesures arbitraires et cruelles. Il ne devinoit pas la politique du roi; et, dans la crainte d'un changement de religion, il alluma le premier les torches du fanatisme.

Le grand reproche qu'on peut faire à François, c'est d'avoir tout sacrifié pour sa propre gloire,

d'avoir trop cédé à ses favoris, à la duchesse mère Louise de Savoie, et aux coteries de sa cour. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, la comtesse de Châteaubriant, ses maîtresses; la duchesse de Bourbon, Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin, toutes avoient besoin l'une de l'autre, et toutes se détestoient : elles ne s'unissoient que pour piller le trésor, faire tourner à leur profit les passions du roi, et perdre ceux qui les devinoient. Le roi sacrifia au ressentiment de la duchesse d'Étampes le chancelier Poyet.

Le roi n'étoit pas moins dupe de ses favoris, l'amiral de Brion, le cardinal de Lorraine, le maréchal d'Annebaut, le connétable Anne de Montmorenci, qui fut disgracié après la perte de Poyet (1). Celui-ci fut remplacé par François de Montholon, président au parlement. Le roi, en lui donnant les sceaux, rendit hommage au mérite et à la probité.

La conduite de la duchesse mère Louise de Savoie, ses hauteurs, ses intrigues abominables, firent bien des victimes et ouvrirent des abîmes, que le roi combla lorsqu'il fut revenu de ses erreurs; car ce prince, avec de l'esprit et de belles qualités, ne parut jamais plus digne du trône que lorsqu'il fut sur le bord de la tombe.

La plus illustre des femmes de ce règne est

(1) Ce fut le connétable Anne de Montmorenci qui, après avoir encouru la disgrâce de François Ier en 1542, fit bâtir le magnifique château d'Ecouen, qui depuis a appartenu à la maison de Condé.

sans contredit Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, sœur du roi, qui eut l'honneur de partager avec ce prince l'empire des savans : *princesse d'un très-grand esprit, tant de son naturel que de son acquisitif*, dit Brantôme ; douce, d'un génie délicat, susceptible des impressions flatteuses que font toujours les sciences sur ceux à qui la nature a accordé l'heureux don de les goûter (1).

Voici le jugement le moins impartial que la postérité ait recueilli du caractère moral et des actions d'un de nos rois les plus célèbres. « L'ambition des conquêtes et l'amour des plaisirs, deux passions qui paroissent inalliables, dominèrent presque également le cœur de François Ier. Les faits ne prouvent que trop qu'avec la fureur de conquérir, il avoit moins les qualités d'un conquérant, que les vertus guerrières d'un chevalier qui met toute sa gloire à chercher les périls, ou bien à les affronter, et traite de pusillanimité la prudence qui sait les prévenir et les écarter. Il faut néanmoins lui rendre justice ; son règne, quoique marqué par de grands désastres, doit être regardé comme l'un des plus illustres de notre monarchie, parce qu'il est l'époque de plusieurs révolutions heureuses qui se firent dans l'esprit et les mœurs des François, et dont la plus remarquable est le rétablissement des lettres. Ce

(1) Le Laboureur, ses notes sur Castelneau, t. 1, p. 706 et suivantes.

monarque gouvernoit précisément dans le temps qu'échappées aux ravages de la Grèce, elles étoient venues chercher un asile en Occident. A l'exemple et à l'envi des Médicis, il les appela dans ses états, les y fixa par des établissemens solides et des récompenses proportionnées au mérite de ceux qui les cultivoient. Les arts, et surtout l'architecture, reprirent en France, sous son règne, une nouvelle existence. Les palais de Fontainebleau, de Saint-Germain-en-Laye, de Chambord; les châteaux de Madrid au bois de Boulogne, et de Villers-Coterets, ainsi que le commencement de la bonne architecture du Louvre, sont des monumens de sa magnificence et de son goût. Malgré les dépenses que ces ouvrages occasionèrent, malgré les guerres presque continuelles qu'il eut à soutenir, et les dissipations qu'on lui reproche, il laissa dans ses coffres, à sa mort, outre le quart de ses revenus qui lui étoit dû, quatre cent mille écus d'or, qui font douze cent mille livres, à trois livres l'écu d'or; somme considérable pour ce temps-là (1). »

François I[er] mourut au château de Rambouillet, dans le Hurepoix, le dernier jour de mars 1547, âgé de cinquante-deux ans : il en avoit régné trente-deux. Il fut enterré à Saint-Denis, son cœur porté à Hautes-Bruyères. Du

(1) L'Art de vérifier les dates. Le marc d'or fut porté sous ce règne à cent soixante-cinq livres sept sous six deniers, et celui d'argent à quatorze livres dix sous.

Chastel, évêque de Mâcon, prononça son oraison funèbre. On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie qui ne commença à se faire connoître à Paris, suivant les registres du parlement, que vers l'an 1494 : on peut remarquer que cette année est celle de sa naissance (1).

Il épousa deux femmes, Claude, fille de Louis XII, morte en 1524, et Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, morte en 1558. Il eut de sa première femme François, dauphin, mort de poison en 1536; Henri, seul héritier de la couronne; Charles, duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême, mort en 1545; Louise morte en 1517; Charlotte en 1524; Madeleine, mariée à Jacques V, roi d'Écosse, lequel eut, d'un second mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, l'infortunée Marie Stuart, décapitée à Londres le 18 février 1587; et enfin Marguerite, mariée à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. On donne au roi un fils naturel, nommé Vilcouvin Il n'eut point d'enfans de ses maîtresses, Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant; Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dite made-

(1) Le 28 janvier de la même année 1547, Henri VIII, roi d'Angleterre, mourut à l'âge de 56 ans. Son règne sera toujours la honte de l'Angleterre. On n'a point d'exemple d'un règne aussi bizarre. Il eut six femmes : Catherine d'Aragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couche; Anne de Clèves, répudiée; Catherine Howard, décapitée, et Catherine Parr. François Ier aimoit ce prince, peu digne d'estime. M. de Thou avance qu'il lui fit faire un service à Notre-Dame.

moiselle d'Helli, que la régente avoit prise pour fille d'honneur : elle épousa Jean de Bretagne, dont la mère étoit fille de Philippe de Commines, qui fut fait duc d'Étampes.

La devise de François Ier étoit une salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutrisco et extinguo*. L'application qu'on lui donne est contestée, puisque la première médaille qui en a été frappée porte la date de 1504; il n'avoit alors que dix ans (1).

François Ier ne changea rien à l'ordre de Saint-Michel créé par Louis XI; mais il en fit une grande promotion au mois de juin 1521, dans l'abbaye de Cîteaux, où il se rendit exprès avec Louise de Savoie, sa mère. Les écussons dressés dans l'église de cette abbaye, si célèbre par ses monumens, et que les historiens nomment le mausolée des ducs de Bourgogne, conservent à l'histoire les noms (2) des chevaliers de cette promotion remarquable. On y voit le dauphin, fils aîné du roi; Henri d'Albret,

(1) Les bâtimens anciens et de quelque apparence où l'on trouve une salamandre dans le feu sont presque tous l'ouvrage de ce prince. *Voyez* Sauval, Amour des rois de France.

(2) Eudes, premier du nom, duc de Bourgogne, signala sa piété par la fondation de l'abbaye de Cîteaux, en 1098, et par son voyage à la Terre-Sainte, où il passa à la tête de cent mille croisés. Il mourut dans la ville de Tarse en Cilicie, le 23 mars 1103. Son corps fut apporté à Cîteaux, pour y être inhumé. Ce prince est le premier désigné dans les épitaphes de ses successeurs qui figurent dans ce beau monument de nos antiquités nationales. La hache révolutionnaire a-t-elle passé par-là?

L'écusson de l'abbaye de Cîteaux porte, semé de France, et en cœur, un écusson de Bourgogne ancien, bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure, de gueules,

second du nom, roi de Navarre; Frédéric, depuis roi de Danemarck; Claude de Lorraine, duc de Guise, fils de Réné II, duc de Lorraine; Robert de la Mark, seigneur et prince de Sedan; Claude Goussier, comte de Caravas, depuis duc de Roanez et grand écuyer de France; Charles Chabot, seigneur de Jarnac, fils de Jacques Chabot et de Marguerite de Luxembourg; Charles-Quint, empereur; Henri VIII, roi d'Angleterre; Claude d'Annebault, amiral de France; François de Lorraine, comte d'Aumale; Louis de Beuil, comte de Sancerre, depuis grand échanson de France, en 1533; Jean d'Albon, comte de Saint-André, depuis gouverneur du Lyonnois, père du maréchal de Saint-André; Nicolas Bossut, seigneur de Longueval; de Gui de Maugiron, seigneur de Dampierre, gouverneur du Dauphiné.

L'Italie fut tranquille et opulente sous le pontificat du voluptueux et savant Léon X; les lettres et les arts y fleurirent. Après sa mort, Rome fut saccagée; Florence, l'Athènes de l'Italie sous la domination des Sforce, fut asservie; l'illustre fondateur de son école, Léonard de Vinci, vint mourir en France dans les bras de François Ier (1). Le nom et les œuvres de Michel-Ange remplissoient l'Europe; Raphaël vivoit encore : le roi reçut avec bonté

(1) Vie de Léonard de Vinci; Traité de la peinture, édition de 1803; Guide des amateurs, Paris, Didot, 1816.

l'hommage de sa Sainte-Famille. Il ne faut pas oublier la réponse du monarque à ses courtisans dans cette circonstance : *Les hommes célèbres dans les arts, partageant l'immortalité avec les grands rois, peuvent traiter avec eux.* Ce noble et généreux tribut de la munificence royale, décerné publiquement au plus beau génie du monde, excita l'émulation : dès ce moment on vit en France Jean Cousin, Clouet, Toussaint Dubreuil et Martin Fréminet embellir les maisons royales de chefs-d'œuvre qui le disputoient à l'Italie (1). Bernard Palissi, sous le modeste titre de potier de terre, ouvroit aux Buffon, aux Daubenton, toutes les richesses de la nature (2). Guillaume Budé, qu'Érasme, son contemporain, nomme le prodige de la France, indiquoit à son siècle toutes les sources des antiquités grecques et romaines; il entretenoit le roi sur les matières les plus intéressantes de la littérature sacrée et profane. Au rapport de Jean Lascaris, il égaloit les anciens dans la langue grecque : son traité *de Asse* sur les anciennes monnoies a jeté de grandes lumières. François I[er], qui protégeoit les savans et qui les aimoit, l'honora de trois grandes charges : maître de la librairie royale, maître des requêtes, et prevôt des marchands de la ville de Paris.

(1) *Voyez* les trois Siècles de la peinture en France, Paris, 1808.

(2) Consultez Lacroix du Maine, son contemporain; le savant Peiresc, et les Observations de Lamoignon de Malesherbes, sur l'Histoire naturelle de Buffon, Paris, 1898.

A la sollicitation de Budé, le roi institua une bibliothèque publique à Fontainebleau. Ce ne fut pas le seul fruit que les lettres tirèrent de son crédit, ce fut encore lui qui engagea le roi à fonder le Collége royal, dont Génébrard, dans sa Chronologie, met la fondation vers l'an 1528 (1).

La magnificence et la somptuosité suivirent François Ier jusque dans le tombeau. Ses funérailles se firent avec une pompe extraordinaire; il y assista onze cardinaux, ce qu'on n'avoit jamais vu, dit Mézérai. Il y fut proclamé, par cri public, dans le palais, *prince clément en paix, victorieux en guerre, père et restaurateur des bonnes lettres et des arts libéraux.*

Son tombeau est magnifique, digne, pour l'invention et l'exécution, des plus beaux temps de l'antiquité, et tout entier du ciseau françois; les batailles de Marignan et de Cerisolles en font l'ornement (2).

L'urne sépulcrale qui renferme le cœur du monarque, dans l'abbaye de Hautes-Bruyères, est un chef-d'œuvre du même ciseau.

François Ier a laissé à la postérité deux grandes maximes, que tous les souverains devroient faire graver en lettres d'or sur les marches du trône :

(1) Consultez Mellin de Saint-Gelais, et le Recueil de Louis Leroy.

(2) Ce tombeau, en marbre blanc, a été exécuté à Saint-Denis par Philibert de l'Orme, Pierre Bontemps, Germain Pilon, et autres sculpteurs de mérite. Registres de la chambre des comptes sur la sépulture de François I.

La vengeance décèle la foiblesse d'un roi; le pardon fait voir sa magnanimité.

Les souverains commandent aux peuples, et les lois aux souverains.

Digna vox imperantis, legibus se subditum profiteri. Cette maxime étoit celle de Trajan (1).

LVIII. HENRI II.

Henri II, d'abord duc d'Orléans, ensuite dauphin par la mort de François de France, son frère aîné, mort empoisonné par le comte Sébastien Montécuculli, le 10 août 1536, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 31 mars 1518, et succéda le 31 mars 1547, à François Ier son père. Il s'étoit signalé dans plusieurs affaires, en Provence, en Piémont, au camp de Jallon contre Charles-Quint, et à Boulogne où il avoit eu l'avantage sur les Anglois. Il fut sacré à Reims, le 25 de juillet, par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.

(1) *Autorités :* Martin du Bellay, Mémoires. Jean de Serres, Inventaire de l'histoire de France.

Lancelot Voesin, seigneur de la Popelinière, Histoire de France, depuis 1550 jusqu'en 1577.

Guillaume Paradin, *Historia Galliæ a Francisci I coronatione ad annum* 1560; Histoire de notre temps, Chroniques et Annales, etc.

Beaucaire, évêque de Metz, Histoire de son temps.

Guichardin, célèbre historien du seizième siècle, natif de Florence; son Histoire en italien, depuis 1494 jusqu'en 1532.

Arnauld de Ferron, continuateur de Paul Émile.

Antoine Varillas, mauvais historien, apocryphe, fabuleux, qu'il ne faut cependant pas négliger.

Le P. Hénault, Abrégé chron. de l'hist. de France.

Histoire du parlement de Paris, Marillac, Brantôme, etc.

Ce prince prit, en arrivant au trône, pour devise, un croissant, en hommage à Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem* (1). Ses belles qualités morales, jointes aux plus heureux avantages du physique, sembloient en quelque sorte être le présage d'un beau règne; du moins cette illusion en faisoit naître partout l'espérance. On ne tarda pas cependant à être désabusé. Plusieurs causes se réunirent pour flétrir son règne : l'empire des femmes dans la cour des Valois; le mauvais choix de ses ministres; et les exécutions de Mérindol, de Cabrières, ordonnées par François Ier. Diane de Poitiers, nommée duchesse de Valentinois, régnoit sur le cœur du prince, sur la nation entière; la reine plioit devant cette impérieuse maîtresse, alors âgée de près de quarante-cinq ans. Le duc François de Guise, et le cardinal de Lorraine, son frère, commençoient à prendre une grande part de l'autorité, contre l'intention de François Ier, qui avoit des raisons politiques pour en écarter cette famille ambitieuse. L'inquisition religieuse contre la réforme des abus de Rome, occasiona une défection entière en Allemagne, en Suisse et

(1) Paul Jove dit que Henri prit cette devise, n'étant que dauphin, pour faire entendre qu'on ne connoîtroit son mérite et sa valeur que lorsqu'il seroit sur le trône. Cette explication est confirmée par ce qu'ajoute l'auteur, qu'il fut engagé par du Mortier, ambassadeur de France à Rome, à faire une nouvelle devise pour l'avénement du roi à la couronne, et qu'il donna celle-ci sur la lune en son plein : *Cùm plena est, fit æmula solis.* (Devenue en son plein, elle est l'émule du soleil.)

à Genève, et prépara les horribles scènes du fanatisme dans le cours du seizième siècle.

Cependant l'esprit de réforme, le calvinisme se répandoit partout; il prenoit racine à la cour : la persécution rendoit encore plus constans ses martyrs. La sévérité de Henri, aussi inexorable que son père, contre ses progrès, ne rendoit ses chefs que plus entreprenans. Le roi força son naturel, ou il avoit un cœur atroce, puisqu'il se rendit spectateur des bûchers, et qu'il regardoit sans frémir les malheureux que les flammes dévoroient (1). Cette pieuse fureur, qu'aucun terme ne peut exprimer, fut cependant bravée par François de Coligny, qui osa dire au roi, instruit de ses sentimens : *Sire, en matière de religion, je ne puis user de déguisement, ni tromper Dieu. Disposez à votre gré de ma vie, de mes biens et de mes charges; mais mon âme, indépendante de tout autre souverain, n'est soumise qu'au Créateur, de qui je l'ai reçue, et à qui seul je crois devoir obéir dans les circonstances présentes, comme au maître le plus puissant. En un mot, j'aime mieux mourir que d'aller à la messe* (2).

(1) Quoi de plus atroce que l'ordonnance de ce prince qui enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'hérésie, tous ceux qui les solliciteroient en faveur des hérétiques? La loi cesse d'avoir force de loi quand elle étouffe les sentimens de l'humanité, et son auteur n'est plus qu'un monstre qui se livre lui-même à la vindicte publique.

(2) Le Laboureur, t. 1, page 375.

Cette protestation de Coligny, dont la réputation de courage et de fermeté ne se démentit jamais, excita la fureur du roi, qui voulut lui faire payer de sa vie la témérité de sa réponse.

Le roi, foible, irrésolu, passionné pour le plaisir de l'amour et la gloire des armes, étoit guidé par deux genres d'ambitieux : ceux qui prétendoient aux dignités ecclésiastiques l'animoient contre ses sujets au nom de la religion outragée ; d'autres, qui aspiroient à la fortune par la voie des armes, l'entraînoient dans des guerres interminables. Excité par les Guise, et séduit par cette malheureuse maxime des agens du pouvoir, que la liberté de penser est le fléau du trône, Henri se rendit au parlement, le 15 juin 1559, sans être attendu, et fut témoin dans cette assemblée, que l'histoire nomme *Mercuriale*, du courage et de la fermeté des conseillers Claude Viole et Louis Dufaur ; de l'éloquence sage et modérée des plus illustres membres, sur la réforme des mœurs et la tolérance des religions. Plusieurs s'élevèrent avec force contre l'exemple de la cour, où régnoient la débauche, l'adultère, la concussion, l'homicide, tandis qu'on livroit aux tourmens et à la mort des citoyens qui servoient le roi selon les lois du royaume, et Dieu selon leur conscience. Le connétable de Montmorenci, et plusieurs grands officiers de la couronne prirent séance dans cette assemblée,

une des plus remarquables de notre histoire sur l'horrible abus du pouvoir absolu. Le roi étoit accompagné de Bertrand, ou Bertrandi, cardinal, garde des sceaux, premier président du parlement, homme tout dévoué aux maximes ultramontaines. La liberté de l'assemblée venoit d'être garantie par la parole même du roi : garantie qui n'étoit qu'un piége que la conscience ne suppose jamais en présence de l'autorité souveraine.

Le roi, ordonna au connétable de faire arrêter sur-le-champ, du Bourg, Dufaur, de Foix, Fumée, la Porte. Anne du Bourg fut livré à une commission, et jugé par du Belley, évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur Mouchi. Vainement il appela, comme d'abus, de la sentence de l'évêque; on lui refusa le droit d'être jugé par ses pairs. Il écouta son arrêt avec résignation, fut pendu, puis brûlé en place de Grève, le 19 octobre 1559 (1). Son supplice fit plus de prosélytes en un jour, que les prédications n'en avoient fait en plusieurs années. Le nom de *catholique* devint en horreur aux protestans, et les factions furent si animées que depuis ce temps, jusqu'au règne de Henri-le-Grand, il ne se passa pas un seul jour qui ne fût marqué

(1) Du Bourg récusa le président Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guise et sa partie. La déclaration fut déclarée non recevable; mais en revenant du palais, Minard fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Le jésuite Daniel traite de *compassion hors de saison* les sages et humaines remontrances du parlement dans cette circonstance.

par des querelles sanglantes, par des combats particuliers ou généraux, ou par des assassinats, des emprisonnemens et des supplices. Tel fut l'état où les disputes de religion réduisirent le royaume pendant un demi-siècle (1).

Les guerres contre Charles-Quint, recommencent; Henri II se ligue avec les princes protestans d'Allemagne, passe en Lorraine, et s'empare rapidement des Trois-Évêchés, après avoir acheté Boulogne aux Anglois, pour quatre cent mille écus. Les rigueurs de la gabelle soulevèrent la Guyenne, elle en fut sévèrement punie par le connétable. Ces premières hostilités ne firent honneur ni au roi, ni au connétable, qui fut le négociateur d'un traité honteux avec l'Anglois, pour rentrer dans une place dont il étoit facile de faire la conquête, avec des droits légitimes, et une force imposante. On ne fut pas long-temps à comprendre la justesse d'une censure bien méritée. Il s'agissoit de tenir constamment en échec l'ennemi de la France et de ses sujets, capable de subjuguer l'Europe sans les armes de François I[er], ce Charles-Quint, qui à rempli l'Europe de son nom. Le siége de Metz, changea sa fortune : vaillamment repoussé par le duc de Guise et par toute la noblesse du royaume, il ne put trouver son salut que

(1) Édit donné à Écouen au mois de juin 1559, pour punir de mort tous les luthériens. Le parlement, séant aux Augustins, étoit composé de cent trente juges lors de cette fameuse mercuriale. *Voyez* les Mémoires de Michel de Castelneau.

dans la fuite. Ce qui est remarquable, c'est que sa gloire fut ternie dans ce jour mémorable par Henri qui persécutoit en France les protestans, et par Maurice, électeur de Saxe, leur chef, allié et soudoyé par la France. Charles se vengea en ne laissant que des ruines à Térouane, à Hesdin.

L'empereur, après le siége de Metz, qui lui couta soixante-cinq jours d'efforts inutiles, et trente mille hommes restés sur la place, dit en fuyant : *Je m'aperçois que la fortune ressemble aux autres femmes ; elle abandonne les vieillards, pour accorder ses faveurs aux jeunes gens* (1).

En 1554, Henri entra en Flandre avec soixante mille hommes, et prit d'abord Marienbourg par composition, Bouvines par force, et gagna la fameuse bataille de Renti, le 13 août de la même année; victoire qui rapporta plus d'honneur que de profit.

Enfin Charles-Quint, fatigué du poids de sa couronne, désespérant de soutenir une célébrité qui a fait couler des fleuves de sang, croit pouvoir pacifier l'Europe : il conclut une trève de cinq ans avec la France (2), il abdique

(1) La levée de ce siége donna lieu à une belle épigramme, dont le P. de Châlons n'a donné que le dernier vers :

Herculis optasti geminas transire columnas :
Siste gradum METIS; *hæc tibi meta datur.*

Charles-Quint avoit pris pour devise un aigle entre deux colonnes, avec cette légende, *plus ultrà.*

(2) Cette trève fut conclue à Vaucelles entre l'empereur et le roi le 5 février 1556.

l'empire, et se retire dans un monastère d'Estramadure, où il finit ses jours en 1558. Son frère Ferdinand, déjà élu roi des Romains, régna en Allemagne, et Philippe II en Espagne; ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Charles, au milieu des douceurs de la solitude, ne sut pas en goûter les charmes; plus d'une fois il se repentit de s'être dépouillé de sa couronne, pour vivre sous l'empire de son frère et de son fils.

Les projets ambitieux du duc de Guise et de son frère le cardinal, exposèrent la France aux plus grands périls. La tranquillité publique étoit un obstacle pour eux : le roi aimoit la gloire militaire, ils engagèrent le monarque dans une ligue avec Paul IV, pour la conquête du royaume de Naples, où le duc perdit sa brillante réputation. Cette campagne infructueuse, dont le mobile étoit l'établissement de la famille du pontife, ramena en France un reste de troupes dans la misère, et victime du saint-père qui ne tint aucun de ses engagemens. Le maréchal de Brissac, en soutenant vaillamment la guerre dans le Piémont, ne fut pas plus heureux que le duc de Guise.

Bientôt une armée formidable pénètre dans la Picardie : Marie, reine d'Angleterre, l'avoit mise en mouvement, et le prince Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, un des grands capitaines du temps, la commandoit. Philippe II, roi d'Es-

pagne, attendoit l'événement. Le siége de Saint-Quentin lui auroit ouvert toutes les places de la France, s'il avoit su en profiter ; mais il n'aimoit point la guerre. Ce siége que les historiens nomment la bataille de Saint-Quentin (1), fut défendu par l'amiral de Coligny, le maréchal de Saint-André, le connétable de Montmorenci. Le comte d'Enghien, frère du prince de Condé, y perdit la vie, le comte de Montpensier la liberté, et l'amiral fut fait prisonnier. Ce désastre répandit la terreur en France. Le duc de Guise, revenu d'Italie, fut nommé lieutenant général du royaume, et la prise importante de Calais rétablit la confiance. Calais étoit sous la domination des Anglois depuis 1347, qu'Edouard III l'avoit prise sur Philippe de Valois. Le duc de Guise, enhardi par ce succès, profita du sort des armes pour chasser entièrement les Anglois du royaume, et maîtriser ses alliés. Il s'empara de Guines, ensuite de Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes, qui avoit succédé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque, et Berg-Saint-Vinox, et est battu à Gravelines par le comte d'Egmont, le même qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, et qui mourut dix ans après sur un échafaud, laissant dans une extrême misère Sabine de Ba-

(1) Elle se donna en 1557.

vière, sa femme, trois fils et huit filles. Le roi victorieux partout, après s'être fait craindre, pouvoit aisément se faire respecter; mais il désiroit la paix à tout prix, Philippe II ne la désiroit pas moins; Elisabeth, reine d'Angleterre, qui venoit de succéder à Marie, sa sœur, avoit besoin d'affermir son autorité (1). Montmorenci, encore prisonnier des Espagnols, fut autorisé à entamer des négociations; et les puissances intéressées envoyèrent des députés à Cateau-Cambrésis, où peu de jours après, ils demeurèrent d'accord sur les articles du traité de paix qui fait la honte du règne de Henri, et qu'on appelle la paix de Cateau-Cambrésis (2): cent quatre-vingt-neuf places fortes, conquises dans les Pays-Bas et en Italie, en furent le prix; on dit que le connétable s'acquittoit en même temps de douze cent mille francs pour sa rançon; par une des clauses de ce même traité, Henri II donnoit sa sœur en mariage au duc de Savoie, et sa fille aînée à Philippe II.

Ainsi Henri II perdit d'un seul coup de plume une étendue de pays qui égaloit le tiers de son royaume, abandonna toutes ses conquêtes à Philippe II, roi d'Espagne, s'engagea de ren-

(1) Elle étoit fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen. Pour faire cesser toutes les factions du fanatisme, cette princesse se déclara protestante, et fut reconnue pour chef de la religion anglicane. L'Angleterre étoit déjà schismatique depuis le divorce de Henri VIII. Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéry, y établit l'hérésie. Il se rétracta, et, malgré sa rétractation, il fut brûlé en 1556.

(2) Conclue le 3 avril 1559.

dre Calais aux Anglois au bout de huit ans, et laissa à l'Empire la liberté de redemander Metz, Toul et Verdun, les seules places fortes qu'il s'étoit réservées. Le connétable de Montmorenci et Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, firent ce chef-d'œuvre politique, qualifié de *paix maudite et malheureuse* par tous les bons François, et terminé malgré les plus fortes remontrances du maréchal de Brissac, des Guise et de tout le conseil.

Les fêtes que donna le roi pour détourner l'attention publique, et célébrer les noces de sa sœur Marguerite, princesse d'un mérite rare, furent interrompues par un deuil général. *Le tournoi contre tous venans*, ordonné près du palais des Tournelles et de la Bastille, termina la vie du roi par une des catastrophes trop fréquentes dans ces exercices dangereux. Sur la fin du troisième jour, dit Mézerai, il prit envie au roi, qui avoit déjà rompu plusieurs lances avec beaucoup d'adresse, de jouter encore la visière levée, contre le comte de Montgommeri, fils du seigneur de Lorges, l'un de ses capitaines des gardes du corps. Le comte s'en excusa tant qu'il put; il fallut céder, et Montgommeri le blessa à l'œil droit, d'un coup de lance si rudement porté, qu'il renversa le monarque. Dès ce moment, le roi perdit connoissance, sans pouvoir la reprendre, et vécut encore près de onze jours. Enfin il rendit le

dernier soupir le 10 juillet 1559, âgé de quarante-un ans; il en avoit régné douze : son corps fut porté à Saint-Denis (1).

Les historiens ne manquent pas de faire remarquer que ce règne avoit commencé et fini par un combat singulier. Henri II le commença par être témoin d'un duel où la Châtaigneraie, son favori, fut blessé à mort par Chabot, baron de Jarnac.

La reine Catherine de Médicis se vengea de la mort de son époux en faisant condamner à mort, sous un autre prétexte, Montgommeri, l'an 1574.

Après dix ans de stérilité, Catherine de Médicis donna à Henri dix enfans: François II; Louis, mort jeune; Charles IX, duc d'Orléans; Henri III, d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans; François, duc d'Alençon, d'Anjou et de Brabant; Elisabeth, mariée à Philippe II; Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine; Marguerite, première femme de Henri IV; Victoire et Jeanne, mortes jeunes.

Henri II eut plusieurs enfans naturels, savoir: Henri d'Angoulême, grand prieur de France, gouverneur de Provence, amiral des mers; Diane d'Angoulême, mariée à Horace Farnèse, et ensuite à François de Montmorenci, et à Henri

(1) Joachim du Bellay, l'Ovide de son temps, a fait une très-belle élégie latine et françoise sur la mort du roi.

de Saint-Remi (1). Le roi n'eut point d'enfans de Diane de Poitiers.

LIX. FRANÇOIS II.

François, fils aîné de Henri II, dauphin, naquit à Fontainebleau le 19 janvier 1543; il fut sacré à Reims le lundi 18 septembre 1549, par le cardinal de Lorraine. Il étoit décoré de l'ordre de la Toison-d'Or, que Philippe II, roi d'Espagne, son beau-frère, lui avoit envoyé; François lui fit aussi présent de l'ordre de Saint-Michel. C'est la première fois qu'on voit les souverains échanger leurs ordres respectifs.

Le mariage de François II avec Marie Stuart *, qui avoit été regardé avec fondement comme l'événement le plus favorable à l'état, fut en partie la source de tous ses malheurs.

Cette alliance donna cours à l'ambition des Guise. Oncles de la jeune reine, il ne leur fut pas difficile de s'emparer de l'esprit du monarque, foible de tempérament, et qui adoroit Marie, leur nièce : par elle ils emportoient toutes les résolutions favorables à leurs desseins. Les Guise joignoient à l'am-

(1) On voyoit autrefois le tombeau de cette Diane d'Angoulême, aux Minimes de la Place-Royale, exécuté par le sculpteur Boudin. Elle est représentée à genoux, et l'épitaphe indique sa mort en 1619.

* Cette princesse étoit fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, fille de Claude I, duc de Guise, veuve de Louis II, duc de Longueville.

bition une haute capacité : Charles, cardinal de Lorraine, qui n'étoit timide que dans l'adversité, étoit capable de tout entreprendre dans le bonheur (1). Le duc François de Guise, son frère, aussi affable que brave et intrépide, entraînoit par son éloquence et sa popularité. Après avoir gagné la reine mère, ils parvinrent à écarter de la cour les princes du sang, le connétable, vieillard austère ; ils captèrent le suffrage du parlement, qui, en effet, vint saluer le roi, et déclarer, par ses députés, que le cardinal et le duc, ses oncles, étoient choisis pour gouverner l'état. L'un s'empara des finances et du clergé, l'autre du pouvoir exécutif. Ce fut le commencement de tous les actes arbitraires, de toutes les haines, de toutes les vengeances, qui remplissent un règne bien court, mais un des plus féconds en crimes politiques.

La reine mère, princesse aussi habile qu'ambitieuse, pouvoit seule balancer le crédit de la maison de Lorraine, que François I et Henri II avoient eu grand soin de modérer. Réduite à partager l'autorité, contre son attente, elle céda au temps, et s'accommoda avec les Guise. Ceux-ci, pour flatter ses passions, sacrifièrent Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, dont ils étoient les valets tant qu'elle disposoit des grâces. Bertrandi, qui avoit les sceaux de l'état,

(1) Brantôme.

fut disgrâcié avec elle. On ne parloit plus que d'exils et de proscriptions; les familles ruinées assiégeoient le palais de Fontainebleau, où étoit la cour, avec des réclamations fondées sur des services qui étoient méconnus; toutes étoient répoussées avec dédain. Las de tant d'importunités, le cardinal de Lorraine fit planter une potence, et lança un édit qui ordonnoit que tous ceux qui se présentoient à la cour pour demander ou paiement ou récompense, eussent à se retirer en vingt-quatre heures, sous peine de mort. On conçoit qu'il se trouva fort peu de contrevenans à cet ordre, aussi barbare qu'inique.

Les Guise n'ignoroient pas que les marques d'honneurs sont la monnoie de l'état; ils les prodiguèrent en faveur de tous ceux qui leur étoient dévoués. Ils les désignèrent au roi, qui fit une promotion de dix-huit chevaliers de Saint-Michel. Ce fut le commencement de l'avilissement de cet ordre, qui a été abandonné par nos rois, et prodigué dans la suite sans mesure et sans justice. Il fut appelé dans le temps *le collier à toutes bêtes*.

Enfin le cardinal et son frère n'épargnoient ni peines pour se défaire des créatures, ni profusions pour les conserver; et répandoient à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles.

On a vu, sous les deux derniers rois, le calvi-

nisme, malgré les supplices, s'étendre dans le royaume. Les Guise, abhorrés, tirèrent parti de cette révolution pour imputer aux protestans des abominations dont la seule idée fait horreur. C'étoit un moyen de ranger de leur côté le parti catholique; tout fut employé pour arriver à cette fin. Le fanatisme surtout fut organisé dans les villes, les campagnes, sur les routes, avec des spectacles de dévotion et des libelles qui armoient les citoyens les uns contre les autres. C'est la première fois, depuis l'origine de l'imprimerie, qu'on vit la presse mêler la religion à la politique, et commander l'adoration de petites images le poignard à la main. Le supplice d'Anne du Bourg, à qui on refusa d'être jugé par ses pairs, fut le signal de la guerre civile; et l'origine de trois factions, qui se réunirent sous le prétexte de la religion, et qui n'avoient cependant en vue que l'intérêt personnel et la vengeance. Les réformés, les mécontens et le gouvernement, travailloient chacun de leur côté à s'attaquer et à se détruire. Le gouvernement lui-même, sans foi, sans loi, sans justice, ne paroissoit plus aux yeux du peuple et des princes du sang, que comme une faction qui luttoit contre deux autres.

Le roi, quoique jeune, prévoyoit le danger d'un système obscur dont on lui déroboit le secret; il s'en expliquoit avec des ministres résolus de tout oser par les efforts de la calomnie,

de la persécution et de l'hypocrisie (1). Le temps où on avilissoit la royauté avec les foudres du sacerdoce étoit passé; mais les Guise régnoient en toute souveraineté, et le roi, près d'eux, ne sembloit être que l'usufruitier du trône et de ses domaines.

Tel étoit l'état du gouvernement, lorsque, du sein des réunions et conciliabules de la Ferté et de Vendôme, transpira sourdement la fameuse conjuration d'Amboise (2).

Cette conjuration fut tramée par un grand nombre de gentilshommes de toutes les provinces, les uns catholiques, les autres protestans. La Renaudie, homme taré, éloquent, courageux, en fut l'organe, et le prince de Condé l'âme invisible. Elle devint si formidable, et paroissoit si bien conduite, que, sans un certain Davenel, avocat, qui en fut le dénonciateur, son succès eût été infaillible. Le plan des conjurés étoit d'enlever le roi au milieu de ses deux ministres, et de livrer ceux-ci à la vindicte publique. Le prince de Condé, chef de l'entreprise, employoit les conjurés d'un bout à l'autre de la France: on ignoroit à la cour la part qu'il y prenoit.

Les Guise, de concert avec la reine mère, travaillèrent à déjouer ce funeste complot; et, afin de s'en rendre maîtres, ils crurent prudent

(1) Consultez de Serres, Inventaire de l'histoire de France; le Laboureur, tome 1; Mémoires de Condé, tome 1, page 347.

(2) De Thou, liv. 24; Davila, liv. 1; Matthieu, liv. 4.

de quitter Fontainebleau, et vinrent à Blois avec le jeune monarque et son épouse.

Le duc de Guise fut nommé lieutenant général du royaume, et mis à la tête d'une force armée assez imposante. Il se conduisit dans cette circonstance avec la fureur atroce d'un ennemi irréconciliable qui venge sa propre cause. Il n'y eut point de grâce pour les conjurés; tous périrent sous les murs du château, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée. Le sang ruisseloit dans les rues, les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement, on les jetoit pieds et mains liés dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres. Les princesses, de sang-froid, regardoient par les fenêtres du château cette horrible tragédie. Le chancelier Olivier en mourut de douleur. Plusieurs chefs, touchés d'un tel carnage, cédèrent à la pitié qu'excitoient tant de victimes : ils se rendirent à discrétion et sur la parole du roi. Parmi eux on nomme Castelneau, gentilhomme distingué par sa probité et ses services. Il expira sur l'échafaud, contre la foi du serment, martyr de sa religion et en héros de la patrie. Avec lui périrent plusieurs de ses adhérens, en protestant de leur innocence, et en demandant à Dieu vengeance de la cruauté des Guise, seule cause des malheurs de la France et de leur mort (1).

(1) Le maréchal de la Vielleville, Mémoires.

Le prince de Condé, qui attendoit dans Blois, auprès du roi, la victoire ou la défaite de ses partisans, fut arrêté par le grand prevôt, Antoine Duplessis-Richelieu (1).

La conspiration découverte et punie ne servit qu'à rendre François de Guise plus puissant. Le connétable Anne de Montmorenci, réduit à recevoir ses ordres et à briguer sa faveur, fut envoyé au parlement de Paris, comme simple gentilhomme de la maison du roi, pour rendre compte de la journée d'Amboise.

De Thou rapporte, en propres mots, que « les présidens et les conseillers comblèrent d'éloges à l'envi les princes de Lorraine. Le parlement en corps viola l'usage, et abaissa sa dignité jusqu'à écrire au duc de Guise, et à l'appeler, par une lâche flatterie, *le conservateur de la patrie.* »

La même année 1560, le prince de Condé s'échappa d'Amboise, et, s'étant retiré dans le Béarn, s'y déclara publiquement de la religion réformée. L'amiral de Coligny présenta une requête au roi, au nom de tous les protestans du royaume, pour obtenir une liberté entière de l'exercice de leur religion. Ils avoient déjà

(1) Jacques-Auguste de Thou, en parlant de la conjuration d'Amboise en l'année 1560, liv. 24, dit : *Antonius Plessiacus Richelius, vulgò dictus Monachus, quòd eam vitam professus fuisset, dein, voto ejurato, omni licentiæ ac libidinis genere contaminasset.* Quelques auteurs prétendent que ce passage de l'historien sur un des grands-oncles du cardinal de Richelieu, entra pour beaucoup dans la vengeance de ce ministre contre François-Auguste de Thou, fils aîné du précédent, qui fut décapité le 12 septembre 1642.

deux mille deux cent cinquante églises, soit publiques, soit secrètes. Les Guise virent qu'on alloit leur faire une guerre ouverte. Les protestans voulurent livrer la ville de Lyon au prince de Condé. Ils ne réussirent pas : les catholiques de la ville s'armèrent contre eux, et il y eut autant de sang répandu dans la conspiration de Lyon que dans celle d'Amboise.

On ne peut concevoir comment, après cette action, le prince de Condé, et le roi de Navarre, son frère, osèrent se présenter à la cour dans Orléans, où le roi devoit tenir les états. Soit que le prince de Condé crût avoir conduit ses desseins avec assez d'adresse pour n'être pas convaincu, soit qu'il pensât être assez puissant pour qu'on craignît de mettre la main sur lui, il se présenta, et fut arrêté par Philippe de Maille, et par Chavigny-le-Roi, capitaine des gardes. Les Guise croyoient avoir assez de preuves contre lui pour le condamner à perdre la vie; mais, n'en ayant point assez contre Antoine, roi de Navarre, le cardinal de Lorraine résolut de le faire assassiner. Il y fit consentir le roi François II. On devoit faire venir Antoine de Navarre dans la chambre du roi : ce jeune monarque devoit lui faire des reproches, les témoins devoient s'écrier qu'Antoine manquoit de respect au roi, et des assassins apostés devoient le tuer en présence du roi même.

Antoine, mandé dans la chambre de Fran-

çois II, fut averti à la porte, par un des siens, du complot formé contre sa vie. « Je ne puis reculer, dit-il; je vous ordonne seulement, si vous m'aimez, de porter ma chemise sanglante à mon fils, qui lira un jour dans mon sang ce qu'il doit faire pour me venger. » François II n'osa pas commettre ce crime; il ne donna point le signal convenu. En sortant de chez le roi, Antoine de Navarre put entendre l'un des Guise qui, outré de le voir échapper, s'écria avec indignation, en parlant du jeune roi François II : *O le lâche! ô le poltron !*

On se contenta de procéder contre le prince de Condé. On ne lui donna que des commissaires, le chancelier de l'Hôpital, Christophe de Thou, président du parlement (1), les conseillers Faye et Viole; tout fut contre les lois dans ce procès. Le parlement, intimidé, ou gagné par les Guise, ne fit aucune démarche ni aucune remontrance. Le prince fut condamné à la pluralité des voix, dans le conseil du roi, à perdre la tête sur l'échafaud. Le Laboureur (2) rapporte que Louis de Beuil, comte de Sancerre, refusa généreusement de signer l'arrêt de condamnation, et que ce refus aida au salut du prisonnier.

François II se mouroit alors : tout alloit changer. Le connétable de Montmorenci étoit en

(1) Père de Jacques-Auguste de Thou l'historien, et l'un des plus grands hommes de son siècle.

(2) Mémoires de Castelneau.

chemin et alloit reprendre son autorité; l'amiral Coligny, neveu du connétable, s'avançoit; la reine mère, Catherine de Médicis, étoit incertaine et accablée; le chancelier de l'Hôpital ne vouloit point signer l'arrêt contre le prince de Condé. Plusieurs des juges imitèrent son exemple. De Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé, et non signé. Les deux Guise pressoient la reine mère de hâter l'exécution du prince, et osèrent lui proposer de faire le procès au roi de Navarre et de l'exécuter dans le même jour. Le chancelier de l'Hôpital soutint la reine chancelante contre cette résolution désespérée; elle prit un parti sage : le roi son fils touchoit à sa fin; elle profita des momens où elle étoit encore maîtresse de la vie des deux princes pour se réconcilier avec eux, et pour conserver son autorité malgré la maison de Lorraine. Elle exigea d'Antoine de Navarre un écrit par lequel il renonçoit à la régence, et se l'assura à elle-même dans son cabinet, sans consulter ni le conseil, ni les députés des états généraux qu'on devoit tenir à Orléans, ni aucun des parlemens du royaume (1).

François II mourut à Orléans le 5 décembre 1560, dans sa dix-huitième année. Il fut enterré à Saint-Denis. Il courut un bruit contre un valet de chambre écossois et huguenot qui, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, auroit, dit-on, empoisonné la coiffe du bonnet

(1) Consultez l'Histoire du parlement de Paris, pages 101 et suiv.

de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fistule qu'il avoit à l'oreille (1). Cette tradition, fort suspecte, n'est confirmée par aucun écrit authentique. Le roi étoit d'un tempérament si foible, que le terme de sa vie étoit pour ainsi dire marqué dès qu'il monta sur le trône. L'esprit de parti fit toutefois adopter sur sa mort l'opinion la plus conforme à ses idées.

Le célèbre de Thou, si judicieux, si véridique, dit, en parlant de la mort de ce prince, « qu'il laissa à deviner s'il devoit être mis au rang des bons ou des mauvais princes, eu égard à l'âge auquel il mourut et au peu de temps qu'il régna; avec d'autant plus de raison qu'il se conduisit bien moins suivant son penchant, que conformément à celui des Lorrains. A l'heure de la mort, avant qu'il eût perdu connoissance, on dit que le cardinal de Lorraine l'avertit de prier Dieu de lui pardonner les fautes qu'il avoit faites, et celles que ses ministres lui avoient fait faire; ce qui fut interprété par les assistans comme un aveu formel de la mauvaise administration des deux frères. »

François II avoit eu pour précepteur, ainsi que ses frères, le savant Amyot, abbé de Bellozane, qui fut depuis évêque d'Auxerre. Il avoit si bien profité des leçons de son maître, que, lorsque le chancelier Michel de l'Hôpital, qui n'étoit encore que président à la chambre des

(1) *Voy.* Le Laboureur, Mémoires de Castelneau.

comptes, lui présenta son excellent poëme latin sur son sacre, il le lut avec tout le goût d'un esprit capable d'en apprécier les beautés, et en parut si satisfait, qu'il en apprit les endroits les plus remarquables, qu'il récitoit de mémoire (1).

Trop d'événemens, dans un bien court espace, s'enchaînent au règne de François II pour juger, non pas ce qu'il fut, mais ce qu'il pouvoit être quand il monta sur le trône (2). Les politiques du temps eussent mieux aimé une minorité véritable qu'une majorité imaginaire. Jean de Serres, ministre protestant, commence le règne éphémère de ce monarque imberbe, par cette apostrophe : *Malheur à toi, ô terre! quand ton roi est jeune, et quand tes gouverneurs mangent dès le matin.* La chaleur de ce début égale celle des faits : c'est le chef-d'œuvre de l'historien.

(1) Ce poëme, qui est une véritable institution d'un prince, a été traduit en vers françois par Joachim du Bellay, et se trouve page 35 de la neuvième partie de ses œuvres poétiques, édition de 1568, in-8. *Voyez* encore les traductions de Joli, chanoine de Notre-Dame de Paris, et de Perrault, de l'académie françoise.

(2) Consultez, pour le règne de François II, Mémoires de Condé, Paris 1741, 6 vol. in-4°. Brantôme, Londres 1739, 14 vol. in-12. Mémoires de Montluc, par J. Mérat, 1617.

Mémoires de la Vie de François de Scépeaux, sire de la Vielleville, maréchal de France. Guérin, de la Tour, 1757.

Le véritable Inventaire de l'histoire de France, par Jean de Serres.

Pierre Matthieu, conseiller du roi, Histoire de France; historien foible, mais vrai et impartial.

Pierre de la Place d'Angoulême, Commentaires de la religion, sous Henri II, François II, Charles IX, etc.

Louis Regnier de la Planche, Histoire de l'état de la France, etc. sous le règne de François II.

Historia delle guerre civili, de Henrico Caterino Davila, etc. 1644.

D'Aubigné, Histoire universelle, etc. 1626; Vie de Daubigné par lui-même, Amsterdam 1731. C'est un monument historique préférable à son Histoire.

LX. CHARLES IX.

CONSEIL DE RÉGENCE,

Charles IX, troisième fils de Henri II, naquit au château de Saint-Germain-en-Laie, le 27 juin 1550, et succéda à Francois II, son frère, le 5 décembre 1560, dans sa onzième année.

Le président Hénault, qui a pénétré plus avant que la plupart de nos historiens dans la connoissance du gouvernement après la mort de François II, rapporte une correspondance de Henri III avec le parlement de Paris, qui prouve que Catherine de Médicis n'eut point le titre de régente pendant la minorité du roi, ainsi que l'avancent de Thou, Mézerai, Daniel, Le Gendre et beaucoup d'autres.

Le roi, dans une première lettre en date du 8 décembre 1560, dit, *qu'attendu son bas âge, se confiant en la vertu et en la prudence de la reine sa mère, il la supplie de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil et avis du roi de Navarre, et des notables et grands personnages du conseil du feu roi.*

Le parlement, par sa lettre du 11 du même mois, écrit au gouvernement, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au roi la pensée de*

commettre l'administration du royaume à la reine sa mère, avec le conseil du roi de Navarre.

Le 30 mars suivant, le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union et accord, par rapport au gouvernement du royaume, signés entre la reine sa mère et le roi de Navarre, ainsi qu'il avoit déjà été déclaré par les lettres de commission, données le 25 du même mois, pour la convocation des états généraux.*

Il est donc certain que Catherine de Médicis ne prit point la qualité de régente, et que les états généraux assemblés à Orléans le 13 décembre 1560, ne lui donnèrent ni ce titre, ni même celui de majesté. Ainsi limitée dans son pouvoir, cette princesse, intéressée à rabaisser les Guise qui l'avoient humiliée durant le règne de François II, prit une marche ambiguë pour regagner l'autorité absolue; et l'espérance de tous ceux qui attendoient la fin de toutes les factions à la majorité du feu roi, fut changée par sa mort en une juste crainte de les voir s'enflammer davantage.

Le chevalier Michel de l'Hôpital fit l'ouverture des états le 13 décembre par une harangue digne de sa gravité. Il blâma les procédures violentes en matière de religion, exhorta tous les partis à bannir les noms injurieux de luthériens, d'huguenots, de papistes, et à n'avoir d'autre passion que celle du bien public: dis-

cours qui fit peu d'impression sur l'esprit des agitateurs du parti catholique. La reine, en haine des Guise, favorisa d'abord les calvinistes. Le roi de Navarre l'étoit; mais il craignoit toujours d'agir. Le connétable de Montmorenci, l'homme, dit-on, le plus ignorant de la cour, qui à peine savoit signer son nom, fut entraîné par sa femme, Magdelaine de Savoie, à s'unir avec les Guise. Le maréchal de Saint-André se joignit à eux, et on donna à la réunion du duc de Guise, du connétable et du maréchal de Saint-André, le nom de *triumvirat;* épithète sonore, antique, qui n'a aucun rapport avec la fameuse ligue entre Auguste, Marc-Antoine et Lépide, contre le sénat de la vieille Rome; mais il n'est pas rare de voir les plus fausses applications de grands souvenirs orner les trophées de la révolte.

Ce fut le premier signal des divisions au milieu des états d'Orléans.

Le conseil de régence fit, au nom du roi, défense au peuple d'employer les noms odieux d'*huguenots*, de *papistes*, et rendit la liberté à tous les prisonniers pour cause de religion; il rappela aussi ceux que la crainte avoit fait retirer hors du royaume depuis le temps de François I[er].

La reine mena son fils au parlement : jamais assemblée ne fut plus nombreuse; le prince de Condé y étoit lui-même. On y fit enregistrer

l'édit qu'on nomma *de juillet ;* édit qui recommandoit à tous les sujets la tolérance ; qui défendoit aux prédicateurs les termes injurieux, sous peine de la vie ; qui prohiboit les assemblées publiques, et qui, en réservant aux ecclésiastiques seuls la connoissance de l'hérésie, prescrivoit aux juges de ne prononcer jamais la peine de mort contre ceux même que l'Eglise livreroit au bras séculier (1).

Cet édit pacifique, bien contradictoire avec l'inquisition sacerdotale que vouloient les Guises, fut suivi du colloque de Poissy, tenu au mois d'août 1561, où le parti catholique et le parti protestant se trouvèrent en présence, non pour s'accorder, mais pour se séparer plus aigris que jamais.

La cour, pour prévenir les troubles, assembla dans Saint-Germain-en-Laie, le 17 janvier 1562, des députés de tous les parlemens du royaume. Il sortit de cette réunion un règlement connu sous le nom d'*édit de janvier*, par lequel il étoit permis aux réformés d'avoir des temples dans les faubourgs de toutes les villes. Nul magistrat ne devoit les inquiéter. On y statua que les calvinistes rendroient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques

(1) *Voy.* l'Édit de Romorantin, qui ne fut enregistré qu'avec peine, et que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné que pour éviter l'établissement de l'inquisition, éprouva cette fois les mêmes entraves de la part du parlement, qui se plaignit qu'on donnoit trop de liberté aux novateurs.

enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la levée des dîmes, etc. etc.

Cet édit ne fut enregistré au parlement qu'après des remontrances et des lettres de jussion.

Ce qui paroît le comble de la mauvaise foi, c'est que, pendant que l'on publioit toutes ces mesures pour établir la paix et la concorde, on écoutoit le cardinal d'Est qui, de la part du pape, repoussoit tous les moyens de rapprochement, on soudoyoit des chefs subalternes du parti catholique, pour prêcher l'intolérance. Artus Didier, prêtre sans autre titre, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes. Un Tanquerel, licencié en théologie, soutint des thèses publiques, des propositions attentatoires à l'autorité royale (1). D'un côté, les Guise mettoient en avant les boute-feux; de l'autre, les Châtillons, les Condé, animoient contre les Guise le parti protestant. Pour apaiser les clameurs publiques, on arrêtoit les soi-disant coupables, qui en étoient quittes pour quelques punitions apparentes.

Le triumvirat, qui cherchoit à s'attacher les personnes les plus marquantes, essaya d'entraîner le roi de Navarre. Le cardinal légat et les Guise lui firent l'offre de casser son mariage

(1) Jean Tanquerel mit dans une thèse cette proposition : *Papa potest reges et imperatores hæreticos deponere.*

avec Jeanne d'Albret, et de lui faire épouser Marie Stuart, veuve de François II : c'étoit lui offrir la couronne d'Écosse, et des espérances sur celle d'Angleterre. Il paroît que ce prince ne se laissa point éblouir par les avantages d'une si belle alliance.

Marie Stuart, à la fleur de son âge, chagrinée par Catherine de Médicis, par les Guise ses oncles, s'embarqua pour l'Écosse en 1561, au grand regret de toute la France. Ses soupirs et ses sanglots, en quittant la cour, furent le présage trop certain de l'enchaînement des malheurs que lui préparoit Elisabeth, reine d'Angleterre, et qui finisssent dans l'histoire par la catastrophe sanglante de son martyre (1).

Il est difficile de pénétrer dans le triste labyrinthe des règnes des trois fils de Catherine de Médicis, sans être révolté de l'artifice, du déguisement, de la fourberie, et des excès de tous les partis. Partout on trouve la mauvaise foi, le dessein de nuire, des plans criminels, des traités sacriléges, l'impuissance et le besoin de s'égorger. La reine mère sacrifioit tout à son ambition; et cette femme artificieuse, au nom de la morale publique, mettoit en mouvement toutes les passions de l'impudicité, de

(1) Marie Stuart, pendant la guerre civile en Écosse, se réfugia en Angleterre, croyant trouver un asile auprès d'Élisabeth. Celle-ci la fit enfermer dans une étroite prison, où elle la retint pendant dix-huit ans, au bout desquels elle lui fit trancher la tête, le 18 février 1587.

la haine et de l'orgueil. Les Guise, aigris par une apparence de revers, donnoient l'impulsion au crime ; l'Église aiguisoit des poignards, et les protestans défendoient la liberté de conscience sous les drapeaux de la rébellion.

Bien que l'on ne puisse attribuer à aucune cause particulière les fléaux de cette époque, elles se présentent en foule, et de toutes rejaillissent les étincelles d'un embrasement général. La fureur de se dénoncer, de se déchirer, devint une frénésie universelle. Il est affreux d'avouer que rien ne peut être légitimé dans ce tourbillon politique qui fit de la France un théâtre de carnage. Le massacre de Vassy fut le prélude d'un des plus horribles drames de la monarchie.

Le duc de Guise, en allant de sa terre de Joinville à la cour, et marchant, comme tous les grands seigneurs, accompagné de beaucoup de gentilshommes et de valets armés, entendit, dans une grange près de Vassy, des huguenots qui chantoient des psaumes ; ses domestiques, aussi entreprenans que leur maître, voulurent imposer silence aux religionnaires ; la querelle s'échauffa, et le sang coula. Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Les réformés du royaume s'armèrent à ce signal, et la guerre civile commença dans toutes les villes et les campagnes. Le peuple, excité par le parti des Guise, déchaîné par la

magistrature, exerça sa cruauté ordinaire : étrangla, à Ligneuil en Touraine, plusieurs habitans, arracha les yeux au pasteur du temple, et le brûla à petit feu. Cormeri, Loches, l'Ile-Bouchard, Azai, Vendôme, furent saccagées; les tombeaux des ducs de Vendôme mis en pièces, leurs corps exhumés, et les sépultures pillées.

Dès ce moment chacun crut ne pouvoir trouver son salut que dans la chance des armes. Chaque parti sollicitoit des secours. Le pape et le roi d'Espagne promettoient le ciel et des forces aux catholiques; Elisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, sembloit n'attendre qu'une prière pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et la Suisse vendirent des troupes aux deux factions. Ainsi *les étrangers,* dit la Noue, *ouvroient les yeux, et frétilloient pour entrer en France* (1).

Le prince de Condé faisoit ouvertement la guerre, tandis que le roi de Navarre, son propre frère, suivoit le duc de Guise au siége de Rouen, dont les troupes du prince de Condé s'étoient emparées : siége fameux par la mort du roi de Navarre, long-temps flottant entre la cour et le parti protestant, ne sachant s'il étoit calviniste ou papiste, toujours incertain, toujours foible, mais si bien pénétré des sentimens aux-

(1) Le Laboureur, Négociations du cardinal d'Est, Lettres de Chantonay.

quels le triumvirat l'avoit appelé, que dans cette guerre, dit Brantôme, *il se montra le plus animé, échauffé, colère, et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable* (1).

La ville de Rouen fut prise et livrée au pillage (2). Tous les partisans du prince de Condé qu'on y trouva furent massacrés, excepté ceux qu'on réserva au supplice.

Le chancelier de l'Hôpital, l'homme peut-être le plus sincère, le plus vertueux et le plus tolérant de son siècle, fit encore dans cette circonstance un arrêt de paix, et la proposition d'une amnistie générale de la part du roi et de la reine mère, qui ne fit que suspendre la rage du fanatisme. Le parlement de Normandie passa outre, et fit pendre trois conseillers de ville et le prédicant ou ministre Marlorat, avec plusieurs officiers à Orléans, et sous les yeux mêmes du prince de Condé, qui étoit maître de cette ville. Le conseil municipal fit pendre un conseiller du parlement de Paris nommé Sapin, et un prêtre qui avoit été pris en voyageant.

Cette même année se donna la bataille de Dreux (3) entre les catholiques et les huguenots, les premiers commandés par le vieux connétable et Saint-André. A la tête de l'armée pro-

(1) Brantôme, tome 8; Mémoires de Condé; Mémoires de Tavannes; le Laboureur.

(2) Siége de Rouen en 1562.

(3) Bataille de Dreux, le 20 décembre 1562.

testante étoient le prince Louis de Condé, l'amiral de Coligny et son frère d'Andelot. Les uns avoient des Suisses, et les autres des reitres à leur solde. Ce fut le duc de Guise qui gagna cette bataille, remarquable par la singularité des deux généraux opposés, qui furent enveloppés et faits prisonniers, le connétable et le prince de Condé. On dit qu'ils couchèrent le soir dans le même lit. Le maréchal de Saint-André fut tué dans l'action par Bobigni. Le duc de Guise traita le prince de Condé son prisonnier avec tous les égards dus à son rang (1). Il est encore remarquable que le duc n'avoit point d'ordre ni de rang marqué dans cette affaire.

Un succès aussi brillant déconcerta les amis et les ennemis; tout plioit devant le duc de Guise; la reine mère trembloit en voyant la puissance dans les mains d'un homme qui tranchoit de la dictature en se rendant l'arbitre des grâces et des faveurs. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux. Guise, en multipliant les promotions de cet ordre, y porta le dernier coup d'avilissement. Rien ne sembloit arrêter le cours de l'ambition d'un guerrier qui eut toujours l'adresse d'en déguiser le dessein ; lorsque le duc, qui continuoit avec vigueur le siége d'Orléans, fut blessé, en trahi-

(1) Journal de Brulart; Mémoires de Condé; le Laboureur.

son, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Merey, gentilhomme angoumois (1).

Guise mourut en héros chrétien; il ne fit paroître ni foiblesse, ni regret de la vie. Le Laboureur fait son éloge en deux mots : *François duc de Guise, héros qui aimoit l'état et la religion.* Il reste pourtant encore indécis, dit un de nos bons historiens, s'il aimoit à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle (2).

MAJORITÉ DE CHARLES IX.

La France entière après la prise de Rouen, la bataille de Dreux, et le siége d'Orléans, n'offroit que l'affreux tableau du brigandage : les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche. Tous les ordres de l'état demandoient le calme et l'exécution des lois. Le chancelier de l'Hôpital réussit à donner à la France quelque ombre de paix (3).

(1) *Voy.* Mém. de Condé, tom. 1 et 4; le Laboureur, tom. 2, p. 275. Guise a été assassiné par Poltrot le 18 février 1563. Après la majorité du roi, Antoinette de Bourbon, mère du duc, et Anne d'Est, sa femme, et toute sa famille vinrent en deuil à la cour demander justice contre l'amiral de Coligny, qu'on accusoit d'avoir encouragé Poltrot à ce crime. Le parlement condamna Poltrot à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux, et écartelé, supplice réservé aux assassins des rois. On fit l'impossible pour lui trouver des complices; on y comprenoit même tout le parti de l'opposition; enfin tout ce qu'on put conjecturer de plus vraisemblable, c'est qu'il n'avoit d'autre complice que la fureur d'un fanatique.

(2) Anquetil, Esprit de la Ligue.

(3) L'édit de pacification a été signé et scellé à Amboise, le 19 mars 1563, publié et enregistré au parlement de Paris et dans toutes les cours du royaume. C'étoit le quatrième édit de paix publié sous ce règne

Le roi fut déclaré majeur au parlement de Normandie : il n'avoit pas encore quatorze ans accomplis. L'acte de sa majorité est du 14 août 1563 ; il avoit été sacré à Reims le 15 mai 1561.

Charles IX s'assit sur un trône : la reine sa mère vint lui baiser la main à genoux. Elle fut suivie d'Alexandre, duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Henri III, du prince de Navarre (c'est Henri IV) ; puis Charles, cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le prince Louis de Montpensier, François son fils, nommé le dauphin d'Auvergne, Charles de la Roche-sur-Yon, rendirent le même hommage, et tous vinrent ensuite se ranger auprès du roi.

Le cardinal de Lorraine, et le cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral, suivirent les princes. Il est à remarquer que le cardinal de Châtillon s'étoit déclaré protestant ; il s'étoit publiquement marié à l'héritière de Pecquigni, et il n'en assista pas moins en habit de cardinal à cette cérémonie.

Éléonor, duc de Longueville, descendant du fameux Dunois, baisa la main du roi après les cardinaux ; ensuite vint le connétable de Montmorenci, l'épée nue à la main. Le chancelier Michel de l'Hôpital, quoique fils d'un médecin, et n'étant pas au rang des nobles, suivit le connétable ; il précéda les maréchaux de Brissac, de Montmorenci, de Bourdillon. Le marquis de

Gontier de Boissi, grand écuyer, parut après les maréchaux de France.

L'édit de majorité fut porté par le marquis de Saint-Gelais au parlement de Paris pour y être enregistré. L'édit portoit que les huguenots auroient liberté de conscience, clause qui entraîna le refus du parlement.

Le roi, quoique jeune, répondit avec fermeté aux remontrances qui lui furent présentées par une députation : *Je vous ordonne de ne pas agir avec un roi majeur comme vous avez fait pendant sa minorité; ne vous mêlez pas des affaires dont il ne vous appartient pas de connoître; souvenez-vous que votre compagnie n'a été établie par les rois, que pour rendre la justice suivant les ordonnances du souverain; laissez au roi et à son conseil les affaires d'état; défaites vous de l'erreur de vous regarder comme les tuteurs des rois, comme les défenseurs du royaume, et comme les gardiens de Paris.*

Toute la politique de la reine mère se trouvoit dans cette réponse, qui fut mise en délibération, et qui occasiona dans la grand'chambre du parlement un arrêt de partage dans les sentimens de la compagnie, préjudiciable aux volontés du monarque. Le roi cassa cet arrêt, ordonna que la minute seroit biffée et lacérée; et enfin le parlement enregistra l'édit le 28 septembre de la même année.

Charles fut livré, dès son plus bas âge, à des

flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens, prêts à tout faire à la grande satisfaction de la reine mère, qui se promettoit par-là de ne point essuyer, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets. L'ennemi le plus dangereux du jeune roi, fut le maréchal de Retz, Florentin, qui avoit perverti ses bonnes inclinations. La nature sembloit avoir tout fait pour Charles IX; mais sa mère ne lui enseigna d'autres vertus que celle d'une profonde dissimulation; et le maréchal de Retz lui inspira pour maxime, que les sermens n'étoient dans la bouche des rois qu'une vaine ostentation de conscience, qui sert d'ornement au discours.

Le plus grand embarras de la reine mère lorsque Charles prit le sceptre en main, fut d'arrêter l'ardeur qu'il montroit pour la guerre. Cette princesse entreprit de faire voyager le roi dans toutes les provinces de la France. Ce fut dans ce voyage que Charles rendit, au château de Roussillon en Dauphiné, la fameuse ordonnance qui fixe le commencement de l'année au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi-saint après vêpres (1).

Quelques ordonnances du même lieu, concernant les réformés, jetèrent de l'ombrage dans

(1) *Voyez* Année civile, tome 1, page 358.

le parti protestant. On supposa que le roi et la reine sa mère s'étoient entendus avec le duc d'Albe à Bayonne, et qu'excités par le pape et par le cardinal de Lorraine, ils avoient pris des mesures sanglantes pour exterminer en France la religion réformée : la suite n'a que trop justifié ce fatal soupçon. Les supplices, les bannissemens, le séquestre et la confiscation des biens, les meurtres réitérés et toujours impunis, l'inobservation des édits, déterminèrent enfin les protestans à se défendre. Pie V, qui, de grand inquisiteur de la foi, monta sur la chaire de saint Pierre, mit le comble à toutes ces persécutions, en envoyant au roi une bulle qui lui permettoit d'aliéner le fonds de cinquante mille écus de rente en biens ecclésiastiques, à condition qu'il extermineroit les huguenots de son royaume (1).

Depuis 1566 jusqu'au désastre de la Saint-Barthélemi, la cour sembloit se complaire à répandre le fiel apostolique, en passant successivement de la violence à la pacification. C'est durant cet espace que l'on peut aisément étudier les maux qui résultent de la vacillation dans les sentimens, dans les opinions, dans les projets d'un gouvernement double, de mau-

(1) Michel Ghifleri ou Gnifleri succéda au pape Pie IV, le 7 janvier 1366, et prit le nom de *Pie* V. Il naquit d'une famille obscure, se fit religieux dans l'ordre de Saint-Dominique, fut créé cardinal en 1557, puis évêque de Mondovi. Il mourut le 30 avril 1572. La fameuse bulle *in Cœnâ Domini*, qu'il publia en 1568, fit grand bruit. Il fut canonisé en 1712.

vaise foi, et que l'on peut plus particulièrement apprécier la vindicative et infidèle Catherine de Médicis, les routes tortueuses de son utopie, et son acharnement à poursuivre sourdement le parti qu'elle caressoit en public, et surtout les réformés, dont elle affectoit de solliciter la tolérance.

L'histoire ne trace qu'avec horreur le nom du baron des Adrets, qui, dans cette guerre civile, fit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarais, le Forez, l'Auvergne, et presque Rome même, où l'on apprehendoit qu'il ne portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. *Sa réputation fut rapide*, dit le Laboureur, *parce qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, et plus redoutable* (1). L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guyenne et dans les provinces voisines, après avoir exterminé deux générations, et tracé lui-même l'histoire de son temps, regrettoit encore, dans sa caduque vieillesse, de n'avoir pas assez fait payer à l'humanité les exécrables services qu'il devoit, disoit-il, à sa religion et à ses rois. Avec le sang-froid d'un caractère féroce, il dit encore dans ses Mémoires : *Je recouvrai deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils*

(1) Tome 2, liv. 5; Brantôme, Vie de De Thou, tome 11; Esprit de la Ligue, liv. 2.

étoient souvent avec moi. Brantôme rapporte *qu'il apprenoit à ses enfans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint-Barthélemi.*

Après la bataille de Saint-Denis, où le connétable de Montmorenci reçut du féroce Stuart sept blessures mortelles, le vertueux chancelier de l'Hôpital essaya de concilier les esprits (1); mais on ne trouvoit plus en France que des bourreaux. Le roi envoyoit des édits de pacification : les cours souveraines faisoient trancher la tête à ceux qui étoient chargés de les faire enregistrer. Le meurtre de Rapin, gentilhomme, par arrêt du parlement de Toulouse; de René de Savoie, comte de Cipierre, assassiné dans la ville de Fréjus, avec toute sa suite, expliquoient tacitement la férocité d'une cour qui ne vouloit que du sang. Le chancelier de l'Hôpital donna sa démission. Sa retraite, aux yeux des sages, sembloit faire présager le néant de la monarchie. La France, livrée au cardinal de Guise, aux foudres du souverain pontife, aux fureurs du fanatisme ; sa destinée abandonnée au plus fort, furent le signal d'un carnage

(1) La bataille de Saint-Denis eut lieu le 10 novembre 1567. Anne de Montmorenci remporta la victoire pour l'armée royale, et mourut de ses blessures deux jours après la bataille, à 74 ans. Il suivit François I en Italie, et fut pris avec ce prince à la bataille de Pavie. Couvert de sang et de blessures, il répondit à un cordelier qui l'exhortoit à la mort : *Pensez-vous qu'un homme qui a vécu près de 80 ans n'ait pas appris à mourir un quart d'heure?*

On lui fit à Paris des funérailles presque royales.

universel, que les générations dans leurs cours ne considèrent jamais qu'avec un nouvel effroi.

La bataille de Jarnac, suivie d'une foule d'autres, signala l'année 1569; celle de Moncontour, la plus meurtrière de toutes, mit la moitié de la nation hors la loi (1). Le cardinal de Lorraine fit traduire en latin, en allemand, en italien et en anglois, les arrêts de proscription. L'intolérance religieuse décerna les palmes de ces deux victoires à l'armée catholique.

Le prince Louis de Condé se battit comme un lion à Jarnac. Pressé de toutes parts par les escadrons du duc d'Anjou, épuisé de fatigue, blessé à mort, il présenta le gantelet à ses ennemis, qui l'assirent au pied d'un buisson pour lui laisser reprendre haleine : à peine y fut-il, que le baron de Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, vint au galop donner au prince un coup de pistolet dans la tête (2). Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignard. D'autres périrent comme lui assassinés de sang-froid.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, harangua les vaincus, en leur confiant le jeune Henri de Condé, fils de Louis, et Henri, son fils,

(1) Cette bataille se donna la même année 1569.

(2) *Voyez* La Noue et d'Aubigné. Brantôme dit : *Le prince de Condé devint en telle gloire, qu'il fit battre monnoie d'argent avec cette inscription : Louis XIII, roi de France.*

prince de Béarn (depuis Henri IV). Ce jeune prince fut à l'instant proclamé généralissime : les provinces du midi, hérissées de forteresses, devinrent les boulevards des calvinistes.

La victoire de Moncontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie de Charles IX contre son frère, le duc d'Anjou (depuis Henri III); elle découragea les vieux généraux de l'armée royale, humiliés d'être commandés par un jeune prince à qui on décernoit toute la gloire des succès.

Le mécontentement, la misère publique, fit consentir à un nouvel accommodement, qu'on appela *paix mal assise* ou *boiteuse*. Elle fut conclue aux mêmes conditions de tolérance tant de fois accordées et rompues (1). Il fut question dans ce traité de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. La célébration de ce mariage est le chef-d'œuvre de l'artifice et de la cruauté des Guise, de Catherine de Médicis, de Charles IX, et du conseil secret qui depuis deux ans préparoit l'épouvantable catastrophe de la Saint-Barthélemi (2). Tous les grands du

(1) Cette paix, qui abolit tous les édits de violence contre les calvinistes, depuis la retraite du chancelier de l'Hôpital, fut signée le 15 août 1570.

(2) Le chancelier de Birague, qui étoit garde des sceaux cette année, fut, ainsi qu'Albert de Gondi, depuis maréchal de Retz, du conseil secret où se préparoit cette journée. Ils étoient tous deux italiens. Birague disoit souvent que, pour venir à bout des huguenots, il falloit employer des cuisiniers, et non pas des soldats. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, depuis Henri III, et le comte d'Angoulême, frère bâtard du roi. *Voyez* Mémoires de Tavannes; Mémoires de Villeroi.

royaume assistèrent aux fêtes nuptiales, qui furent célébrées avec grande pompe; la noblesse calviniste, comblée de caresses, en faisoit les honneurs. Le bonheur d'une réunion si long-temps désirée, fut cependant troublé par la mort de la reine de Navarre, qui arriva à la cour au milieu du mois de mai, et qui n'existoit déjà plus le 9 juin. On avoit assez de motifs pour croire que cette princesse avoit été empoisonnée; du moins c'étoit l'opinion générale (1).

L'amiral de Coligny, qu'on accabla de grâces extraordinaires, fut rétabli dans le conseil, avec permission d'avoir auprès de lui cinquante gentilshommes dans Paris : c'étoient cinquante victimes de plus.

Enfin le jour arrêté, pour exterminer pendant la paix les ennemis qu'on n'avoit pu détruire pendant la guerre, arriva. Le signal fut donné le 24 août 1572 : journée qui fait frémir. Une partie de la nation massacra l'autre. Charles IX, par une des croisées du Louvre, tiroit sur ceux qui échappoient aux meurtriers, et crioit à haute voix : *Tuez! tuez! Il n'en voulut jamais sauver aucun, sinon Ambroise Paré, son médecin, et sa nourrice*, dit Brantôme. Henri IV, dit alors le roi de Navarre, victime désignée, n'échappa, comme on le sait, qu'en promettant

(1) *Voyez* d'Aubigné et son opinion à ce sujet. Il nous a laissé un bel éloge de la reine de Navarre : *N'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités.*

d'aller à la messe. Les Guise firent peu de grâces: *Saignez*, s'écrioit l'impitoyable Tavannes, *saignez ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai.*

Coligny fut sacrifié un des premiers par le nommé Besme. Le massacre dura trois jours. Larochefoucault, Crussol, Téligni, Pluviaut, Bermi, Clermont, Lavardin, Caumont de la Force, Pardaillan, de Levis, et mille autres braves capitaines périrent par le poignard.

Charles autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces. Il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs, les châteaux particuliers, où les seigneurs n'étoient point en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourissoient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetoit, que ceux qui en habitoient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux ni manger de leur poisson.

L'histoire refuse ses pinceaux aux dégoûtantes saturnales des femmes prostituées sur des cadavres nus.

Les peuples de Lyon, de Bordeaux, furent ceux qui imitèrent la fureur des Parisiens. Un jésuite, nommé Edmont Ogier, excitoit le peuple au carnage un crucifix à la main. Il mena lui-même les assassins chez deux conseillers au par-

lement, dont il croyoit avoir à se plaindre, et qu'il fit égorger sous ses yeux. Guilloche et Séven sont les noms des deux victimes de cette pieuse fureur.

Rien ne manque à ce tableau, rembruni de toutes les funestes couleurs du fanatisme, et où se multiplient les expressions de la rage, de l'impiété et le sang-froid atroce de la vengeance.

De Thou assure que le roi et Catherine de Médicis vinrent à l'hôtel de ville pour jouir du spectacle des exécutions en place de Grève.

L'humanité n'étoit cependant point bannie de tous les cœurs : quelques commandans de provinces refusèrent de se prêter aux ordres sanguinaires de la cour ; le comte de Tendes en Provence, Gordes en Dauphiné, Chabot-Charni en Bourgogne, St.-Héran en Auvergne, de la Guiche à Mâcon, se rendirent dignes de la postérité par une résistance généreuse.

Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étoient adressées, qu'il surseoiroit au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse.

Le vicomte d'Orthe, commandant à Bayonne, écrivit au roi : *Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison, je n'y ai trouvé que de bons citoyens et de braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi*

eux et moi supplions très-humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang (1).

Charles IX se rendit au parlement le troisième jour des massacres, et pendant qu'ils duroient encore; il y fit une déclaration pour justifier son crime. La cour dépêcha un gentilhomme pour porter au cardinal de Guise, qui étoit alors à Rome, la nouvelle de la Saint-Barthélemi. Le pape Grégoire XIII fit incontinent tirer le canon du château Saint-Ange; on alluma le soir des feux de joie à Rome; on frappa des médailles sur cet événement; on fit un grand tableau qui donnoit exactement l'ensemble de cette horrible conjuration apostolique et monarchique contre l'humanité, surmonté d'une banderole où on lisoit ces mots : *pontifex Colignii necem probat.*

Le parlement de Paris ordonna qu'on feroit tous les ans une procession en actions de grâces et en mémoire des victimes injustement immolées sur l'autel de l'ambition, du fanatisme et de l'arbitraire : cette honte ne fut point épargnée au trône, à l'Église et à la nation (2).

(1) Tavannes, Castelneau, Dupleix, le Laboureur, Mézerai, Anquetil.

(2) On en trouve la preuve dans l'édit de pacification que Henri III signa à Poitiers, après la conquête de la Charité et d'Issoire par le duc d'Anjou. L'article 37 dit : « Défendons de faire aucunes processions, tant à cause de la mort de feu notre cousin le prince de Condé

L'épouvante fit des conversions forcées ; mais l'atrocité de la Saint-Barthélemi fit une si grande horreur à nombre de catholiques, que, ne pouvant croire qu'une religion si sanguinaire pût être la véritable, ils embrassèrent la protestante.

Charles, ennuyé des délais qu'on apportoit à exécuter ses ordres, se livroit à des transports de colère qui égaroient sa raison, jusqu'à exiger qu'on lui amenât des victimes pour les sacrifier lui-même ; et peut-être eût-il consommé cette barbarie, sans les larmes et les prières de la reine Marie-Elisabeth, son épouse, dont tout le monde admiroit la bonté et la justice. Mais, quoique adouci par des remontrances si touchantes, dans ses fureurs meurtrières, il crioit sans cesse au milieu de sa cour, *mort*, *messe*, *ou Bastille*. Son abord devint terrible, et la piété même, qui réclamoit au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés, n'osoit en sa présence exprimer un sentiment de compassion.

La mésintelligence ne tarda pas à s'élever entre les trois frères et dans l'armée royale ; au siége de la Rochelle surtout, qui coûta quarante mille hommes à la France, sans obtenir de grands avantages sur les religionnaires, bien dé-

(tué à Jarnac en 1569), que de ce qui advint le jour de Saint-Barthélemi 1572, et autres actes qui puissent ramener la mémoire des troubles.

terminés à vaincre ou mourir. Le duc d'Alençon, ardent, léger, avide de gloire, et surtout jaloux, présomptueux, n'aimoit pas le duc d'Anjou, lieutenant général du royaume, généralissime et vainqueur à Jarnac. Ce dernier avoit formé le siége de la Rochelle, et son honneur étoit intéressé à soutenir une entreprise éclatante. Mais sitôt qu'il eut appris les négociations entamées pour lui faire obtenir le royaume de Pologne, il sembla oublier tout ce qui regardoit sa patrie. Cette élection d'un prince du sang par les peuples du nord, hâta les négociations de paix en France (1). Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitans de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auroient pas abjuré.

La paix fut ratifiée le 6 de juillet 1573. Infortunée ville de Sancerre!..... ses habitans ne furent point compris dans ce traité, et l'histoire ne montre nulle part le courage, poussé

(1) Le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne après la mort de Sigismond II. Il apprit son élection au siége de la Rochelle, par les soins de Jean de Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cet événement inattendu pour tous les politiques du temps. Claude Catherine de Clermont-Tonnerre, épouse du duc de Retz, répondit en latin pour Catherine de Médicis aux ambassadeurs de Pologne, lorsqu'ils apportèrent à son fils le décret de son élection, et remporta le prix de goût et noblesse sur les discours du chancelier Birague et du comte de Chiverni, le premier pour Charles IX, et l'autre pour le duc d'Anjou. Cette femme illustre, qui a rendu de grands services aux arts et aux lettres, est morte en 1603. Elle a été inhumée au couvent de l'*Ave-Maria* à Paris, rasé depuis la révolution. On y voyoit sa statue en marbre blanc, sculptée par Prieur.

jusque dans ses derniers retranchemens, résister si long-temps aux désastres de la famine: les détails en font frémir.

Charles IX traita splendidement les ambassadeurs de Pologne; son cœur tressailloit de joie en célébrant l'éloignement de son successeur. La reine mère, qui n'avoit d'entrailles que pour le duc d'Anjou, répandit un torrent de larmes en se séparant de lui sur la frontière de la Lorraine; là elle le serra entre ses bras en lui disant: *Partez, mon fils, allez prendre possession de votre royaume; vous n'y demeurerez point long-temps:* paroles qui furent un pronostic, et regardées comme telles par les courtisans assez près de la princesse pour les entendre.

Depuis le massacre de la Saint-Barthélemi, le roi parut sombre, mélancolique, hypocondriaque: symptômes des justes accès de remords qui minoient sourdement ses organes. Tourmenté par une continuelle insomnie, des phénomènes d'irritation le faisoient tressaillir le jour et la nuit; ils se manifestèrent avec tant de violence les deux dernières semaines de sa vie, qu'il se croyoit toujours environné de spectres qui lui ouvroient les veines. De fréquentes hémorragies justifioient à ses yeux ces horribles songes du remords; ce qui a fait dire et répéter par tous les historiens que le sang lui sortoit par les pores et les conduits de son corps. Enfin

il mourut au château de Vincennes, le 30 mai 1574, jour de la Pentecôte, entre trois et quatre heures après midi, âgé de vingt-quatre ans; il en avoit régné treize et demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris, et son corps à Saint-Denis.

Catherine de Médicis sut habilement, dans ces derniers momens du prince, faire tourner les circonstances à son avantage.

Il paroît que le roi déclara le duc d'Anjou son légitime successeur, après cependant bien des débats; ce qui détermina le duc d'Alençon à se jeter dans le parti protestant. Il y fut entraîné par Joseph de Boniface, sieur de la Mole, son favori, et le comte de Coconnas, italien intrigant qui venoit chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur des Médicis. Le but de cette intrigue étoit d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône. Les maréchaux de Cossé et de Montmorenci furent envoyés à la Bastille, la Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée. Le premier, en montant sur l'échafaud, donna à la postérité la plus solide instruction sur toutes les conjurations passées et à venir : *Messieurs*, disoit-il, *vous voyez les petits payer les fautes des grands* (1).

Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, veuve de Charles IX, retirée en

(1) Mémoires de Sully, Mémoires de Nevers, le Laboureur.

Allemagne, mourut en 1592. Le roi n'eut de son mariage qu'une fille, Marie-Élisabeth, qui mourut à l'âge de cinq ans (1).

De Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans, Charles IX eut deux enfans : l'un mort en bas âge, et l'autre, Charles de Valois, qui fut successivement grand prieur de France, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, duquel sort la branche des derniers ducs d'Angoulême.

Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtresses de Henri IV (2).

Charles IX aimoit les arts, les lettres, et s'appliquoit lui-même aux sciences mécaniques ; il fabriquoit et forgeoit avec talent. Il passoit aussi pour un des plus forts et des plus adroits chasseurs de son royaume ; il a laissé un monument de son intelligence à ce sujet, qui a été imprimé à Paris en 1625, sous le titre de la *Chasse royale, composée par Charles IX*. Nombre d'auteurs en font l'éloge. Ce prince a aussi donné quelques instans de sa vie aux muses. Ronsard nous a conservé quelques échantillons

(1) Voyez *Augerii Gislenii Busbesquii opera*, Lug. Bat. Elzévir 1633. Les lettres de Busbec sur les affaires de France à Élisabeth d'Autriche sont très-intéressantes.

(2) Marie Touchet mourut le 18 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans, suivant son épitaphe, gravée sur une lame de plomb, renfermée dans son cercueil, aux Minimes de la place Royale, où elle a été inhumée.

de ses poésies. Amyot lui avoit dès l'enfance inculqué le goût des lettres; on s'en apercevoit dans ses discours, qui ne manquoient point de justesse ni d'éloquence (1).

En 1563 finit le concile de Trente, commencé en 1545, et qui avoit été interrompu long-temps. Les catholiques se flattoient en vain qu'il termineroit les querelles de religion; ses décrets irritèrent davantage les protestans, et ne servirent qu'à fortifier les preuves qu'on leur opposoit.

Ce concile n'a point été reçu en France, parce que ses canons de discipline contiennent des choses contraires à nos lois, à nos maximes. Philippe II voulut forcer les Flamands à se soumettre au concile de Trente. Il voulut même les assujettir au tribunal de l'inquisition, insti-

(1) *Voyez* Mémoires de Condé, Paris 1741, 6 vol. in-4°. On y trouve le journal de Brulart, les Lettres de Perrenot Chantonay, la Légende du cardinal de Lorraine.

Goulard, Mémoires de la Ligue, avec des notes par l'abbé Gouset, 1725, 6 vol. in-4°.

Mémoires de l'état de la France sous Charles IX. Middelbourg, 1579, 3 vol. in-8°.

Satire Ménippée, etc., 1726, 3 vol. in-8°.

Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis, etc. 1573, in-4°.

Le Stratagème ou la ruse de Charles IX, roi de France, contre les huguenots, etc., par le seigneur Camille Capi-Supi, traduit en françois de la copie italienne, 1574.

De Furoribus gallicis, horrendâ et indignâ Amirali Castellionei, nobilium, etc., cœde, Edimburg, 1573.

Mémoires de Tavannes, de Villeroi, du duc d'Angoulême, etc. Vie de Gaspard de Coligny, Cologne, 1686.

L'Esprit de la Ligue, Histoire du parlement de Paris, Dupleix, le Gendre, Mézerai, etc.

tution dont l'idée seule fait horreur. La révolte fut le fruit de sa tyrannie dans les Pays-Bas.

INTERRÈGNE DE TROIS MOIS.

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Médicis obtint la régence du royaume douze jours avant la mort de Charles IX. Les patentes furent enregistrées au parlement de Paris le 3 juin 1574. L'acte porte que *la reine a bien voulu accepter la régence, aux instantes prières du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, et des présidens et conseillers à ce députés.*

Le 30 mai, jour de la mort de Charles IX, la régente dépêcha un courrier à Varsovie pour inviter son fils à se rendre en France le plus tôt possible.

Le grand mérite de cette princesse, pendant la régence qui lui fut confiée jusqu'au retour du roi de Pologne, est d'avoir ménagé avec une adresse rare tous les partis, et d'avoir su maintenir son autorité, sans éprouver de la part des mécontens les entreprises qu'ils tramoient dans l'ombre, et qu'il n'étoit plus au pouvoir de la puissance humaine d'arrêter, à moins d'une révolution inespérée dans le système politique.

Les calvinistes avoient presque tous les armes à la main, et dans presque toutes les provinces.

Henri, prince de Condé, fils de Louis qui avoit été tué à la bataille de Jarnac, s'étant retiré chez les princes allemands, ménageoit leur bienveillance pour venger son parti opprimé; et, quoique jeune encore, il montroit une capacité au-dessus de son âge. Élève de Jeanne d'Albret, l'héroïne de son siècle, il avoit appris dans les camps à faire respecter le sang des Bourbon, à la tête des huguenots, contre la famille des Valois, infectée de crimes et de fanatisme.

Henri de Guise, qui succéda à la réputation de son père François, avec plus d'ambition et moins de vertus, autant de valeur et de fermeté, mais dont on ne sauroit trop détester la perfidie; étoit le chef d'une faction formidable, désignée dans l'histoire sous le nom de *politique,* et qui prit le nom de *tiers-parti*, d'autres disent *royalistes.*

L'orage se formoit en dedans et au dehors; rien ne transpiroit que par des voies secrètes, qui tenoient en suspens tous les esprits. La régente prévenoit tout, entreprenoit, cédoit avec un mélange de fermeté et de condescendance qui ne marquoit ni crainte ni empressement.

Elle usa de son autorité pour venger la mort de Henri II, son époux. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront, sous le règne précédent, fut condamné par le parlement à être décapité comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral de Coligny.

« Quinze ans auparavant, dit l'historien de Thou, Montgommeri eut le malheur de tuer Henri II dans un tournoi, et cet accident le conduisit sur l'échafaud, chargé de tous les maux que cette mort causa à l'état, plutôt que de ses propres crimes; car, pour celui de lèse-majesté dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être recherché après les édits déjà donnés, et surtout après la dernière amnistie; mais il fallut accorder cette satisfaction à la passion de la régente, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, la mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi son époux: bel exemple pour nous apprendre que dans les coups qui attaquent les têtes couronnées, le hasard seul est criminel, quand même la volonté seroit innocente. » Les exemples de cette injustice, si fréquens dans tous les temps, justifient la leçon de l'historien.

La vengeance de Catherine de Médicis excita des murmures, qui n'eurent cependant aucun effet, parce que les formes juridiques firent parler la loi.

Les assemblées de Milhaud, ville de Rouergue, exigeoient une grande surveillance. Là s'engageoient réciproquement les confédérés catholiques et calvinistes à ne point quitter les armes sans obtenir une réforme salutaire du gouvernement. Le prince Henri de Condé, quoique absent, employoit toute son influence pour délivrer le duc d'Alençon et le jeune roi de Navarre

de la captivité où ils étoient retenus depuis le supplice de la Mole. Les ministres de Catherine se donnoient beaucoup de mouvement pour temporiser et déjouer les politiques, les royalistes et les calvinistes. Tel étoit l'état des affaires du royaume quand on apprit le retour du roi de Pologne en France.

LXI. HENRI III.

Henri, troisième du nom, quatrième fils de Henri II, et frère des deux rois précédens, parvint à la couronne l'an 1574, âgé d'environ vingt-trois ans : il fut sacré à Reims le 13 février 1575, par Louis, cardinal de Guise, évêque de Metz.

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave et vaillant seigneur, dit Brantôme, qui savoit tous les commentaires de César en latin par cœur. Lorsqu'il gagna les deux batailles de Jarnac et de Moncontour, il n'avoit que dix-sept ans ; et ces deux mémorables journées, dont les calvinistes ne se seroient jamais relevés, sans la conduite plus qu'humaine de l'amiral de Coligny, lui valurent la couronne de Pologne. Regardé alors comme un héros, il occupa le trône des Ladislas peu de temps, mais assez pour y laisser des regrets.

En allant prendre possession du royaume de

Pologne, il eut des chagrins à dévorer. Dans les états protestans, en traversant l'Allemagne, il rencontroit nombre de François réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemi, qui lui lançoient des regards sombres. Le prince Frédéric III, électeur palatin, après l'avoir reçu assez sèchement, le mena dans une galerie de peinture, où le premier tableau qui frappa sa vue représentoit le fameux massacre avec toutes ses plus affreuses circonstances, et la ressemblance exacte des illustres victimes qui y avoient péri. *Avez-vous connu ces gens-là?* lui dit l'électeur. Le roi ne put s'empêcher d'en convenir. *Ah!* reprit Frédéric avec un soupir et un air où la colère se confondoit avec la douleur, *ces malheureux, si cruellement égorgés à Paris, étoient des gens de bien, et leurs meurtriers des méchans et des traîtres.* En montrant Coligny sur le tableau, le prince ajouta : *Vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous ne le deviez pas; car il vous a rendu et au roi de très-grands services. Au reste, monsieur, vous en savez toute l'histoire* (1).

Lorsque Henri apprit la mort de Charles IX son frère, il s'échappa de la Pologne aussi brusquement qu'un prisonnier qui sortiroit des fers, laissant exposés au premier mouvement d'une juste indignation Pibrac son chancelier, et ceux

(1) Brantôme, tome 8.

qui ne furent pas assez diligens pour le suivre dans la nuit obscure qu'il choisit pour commettre cette faute.

Si Henri, en allant en Pologne, avoit reçu une leçon effrayante de l'électeur palatin, à son retour en France, Maximilien II le dédommagea à Vienne en le recevant avec magnificence, et en lui donnant des conseils dont lui-même s'étoit bien trouvé. *Vous pouvez*, dit ce prince au roi, *faire renaître la paix en France en y rentrant. Changez le conseil du feu roi; rejetez sur lui la haine et l'animosité que les massacres ont excitées dans les esprits. Dieu est le maître des cœurs, des esprits et des hommes; nous ne sommes que les maîtres de leurs biens et de leurs corps. Les souverains, en prétendant exercer un empire que Dieu ne leur a pas donné, s'exposent à perdre celui qu'il leur a confié.* Tous les princes que Henri III vit dans sa route, le doge de Venise surtout, homme d'une prudence consommée, lui conseillèrent la paix.

Le roi, en apercevant la France, dit du haut du Mont-Cenis : *Voilà le plus beau royaume du monde! mais*, ajouta-t-il aussitôt, *quel changement de l'état florissant où l'a vu mon père! Seigneur*, dit-il en regardant le ciel, *vous qui tenez tout en vos mains, ne permettez pas que j'y entre, si vous ne permettez pas que j'y rétablisse la paix, et que je lui rende l'éclat qu'il avoit il y a vingt ans.*

Toutes ces heureuses dispositions s'évanouirent dès qu'il fut à même de les réaliser. Il ne fut pas plus tôt sur le trône, qu'il se vit entouré d'un parti formidable, dépendant des Guise et du pape : il crut s'en rendre le maître en s'en déclarant le chef; mais il n'en fut que l'esclave, et ensuite la victime.

Son amour pour la princesse de Condé, épouse de Henri Ier, fils de Louis, se ralluma plus que jamais à la vue de l'objet aimé : il avoit même conçu le dessein de faire casser son mariage avec le prince, et de l'épouser, lorsqu'elle lui fut ravie par une mort inopinée (1). Les marques extérieures de sa douleur après cette perte ressembloient à un délire. Desportes, Flamino Birague, Dorat, Passerat, ne manquèrent pas de peindre les regrets du roi dans quelques fades poésies qu'on ne lit plus.

Cette perte fut cependant un malheur pour l'état, puisqu'elle occasiona peu de temps après le mariage du roi avec une princesse de Lorraine, Louise de Vaudemont, fille aînée de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, princesse d'un génie borné, et sans ambition à la vérité, mais qui ne laissa pas d'ajouter par l'éclat de son alliance aux prétentions des princes de sa maison qu'elle aimoit.

Henri III parut, dans son mariage, magnifique jusqu'à la prodigalité; ce qui fit murmurer le

(1) Le 30 octobre 1574.

peuple. On prit aussi à mauvais augure que la messe ne fut dite qu'à quatre ou cinq heures du soir. Tout frappe les esprits, tout indispose ; la couronne, disoit-on, étoit tombée de dessus sa tête le jour de son sacre ; ce qui fut encore interprété à mauvais présage, et son règne ne l'a que trop vérifié (1).

La ligue, qui n'étoit encore qu'un projet formé par les Guise, s'organisa définitivement sous le nom de *sainte union* (2). Elle commença en Picardie, et au sein même de la paix que Henri III venoit d'accorder à ses sujets. Le roi donna lieu lui-même à cette conjuration, par son insouciance, sa vie voluptueuse, la préférence qu'il manifestoit envers les hommes d'état qui flattoient ses passions, l'insolence de ses mignons, et l'abandon qu'il fit à sa mère de l'autorité souveraine. Le pape et le roi d'Espagne protégèrent la *sainte ligue;* les Guise s'en déclarèrent chefs ; les moines y figurèrent comme les trompettes, et les catholiques en furent les instrumens : la religion, en lui donnant un caractère moral, ne la rendit que plus funeste.

Le roi assembla les premiers états de Blois, le 3 décembre 1576, et n'en tira aucun secours d'argent. Cependant les factions s'étendoient sur toute la surface du royaume ; le duc d'Alençon,

(1) Journal de Henri III.

(2) Le cardinal de Lorraine en avoit conçu le projet au concile de Trente ; mais la mort de François de Guise, son frère, l'avoit suspendu.

frère du roi, se sauva de la cour ; le roi de Navarre, à qui Henri III avoit donné la liberté, se déclara calviniste, quoiqu'il eût fait abjuration après la Saint-Barthélemi.

Le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou après la mort de Charles IX, se mit à la tête des rebelles. Jaloux du prince d'Orange, qui, avec la même ambition que les Guise en France, soutenoit la révolte contre Philippe II, roi d'Espagne, il voulut s'emparer de plusieurs villes de Flandre, entre autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier et du maréchal de Biron. Les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrèrent les François ; et le duc d'Anjou, couvert de honte, accusé de perfidie et d'incapacité, revint en France, où il mourut à l'âge de trente ans. Les mémoires de Nevers disent qu'il fut empoisonné par un bouquet apprêté à dessein, que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thierry, où il s'étoit retiré. Henri IV, qui n'étoit alors que roi de Navarre, faisoit bien peu de cas de ce prince ; et la reine Marguerite, sa sœur, disoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que, *si toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.*

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, servit de pretexte aux Guise pour faire éclater la ligue, qui servoit d'échelon à leur am-

bition, en même temps qu'elle entretenoit dans le peuple une haine implacable contre la famille des Bourbon, que les catholiques détestoient par esprit de fanatisme.

On pourroit regarder comme une comédie le rôle qu'on fit jouer à Henri III dans la confrérie des flagéllans. Ces pénitens, institués sous les auspices et aux frais de la cour, se promenoient dans les rues en se fouettant. Le roi s'enrôla dans la confrérie, et assistoit à leurs processions. Le cardinal de Lorraine, qui y avoit assisté comme lui pieds nus, fut victime de son faux zèle; il en mourut de maladie (1). Mais, comme le roi mêloit à cette dévotion ridicule des débauches honteuses, il se rendit méprisable au peuple qu'il vouloit séduire, et devint suspect aux catholiques et aux huguenots.

Les ligueurs commencèrent la guerre vers 1585, et s'emparèrent de plusieurs villes, entre autres de Toul et Verdun. Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, prévoyant, ce qui est arrivé, l'union de Henri III avec le roi de Navarre, qui sauva la monarchie du partage de la ligue et des étrangers, fulmina une bulle d'excommunication contre Henri IV et le prince de

(1) On indique sa mort en 1578, à 56 ans. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, succéda au cardinal Charles de Lorraine, son grand-oncle, dans l'archevêché de Reims, et fut l'un des principaux partisans de la ligue. Ainsi c'est toujours de ce dernier dont il est question maintenant jusqu'à l'affaire de Blois. Henri, duc de Guise, son frère, et lui sont aussi redoutables à la cour de Henri III, que François et Charles à la cour de Charles IX.

Condé (1). Le roi de Navarre fit un appel comme d'abus au parlement, au concile général; il fit même afficher son acte d'appel aux portes du Vatican, trait de hardiesse qui fit concevoir de l'estime pour lui à Sixte-Quint.

Il est essentiel de faire remarquer que, dans l'édit de paix enregistré au parlement en 1576, le cinquième qu'avoient obtenu les huguenots, et le plus favorable à leur cause, leur religion y est appelée *religion prétendue réformée*, et eux-mêmes sont appelés religionnaires, ou calvinistes, ou protestans; le mot de *huguenot*, n'ayant aucun sens bien reconnu, est même proscrit dans plusieurs édits antérieurs à celui-ci.

Catherine de Médicis soutenoit la ligue par crainte et par besoin: elle redoutoit la puissance des Guise, et n'osoit l'affoiblir, parce qu'elle redoutoit encore davantage le roi de Navarre, ayant aussi dans la pensée de placer sur le trône les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le temps, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même; et ce prêtre, excessivement borné, consentit à jouer le plus

(1) Dans cette bulle contre Henri IV, dictée par les Guise, on trouve cette phrase : *Génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon.* Le même duc de Guise avoit fait déclarer, par les états, Henri IV indigne de posséder à jamais la couronne de France.

sot rôle de l'horrible drame de son siècle. Il ignoroit cette maxime du bon Montaigne, son contemporain : *Les prétendans à la couronne trouvent tous les échelons, jusqu'au marchepied du trône, et petits et aisés, mais le dernier ne peut se franchir pour la hauteur.* Les Guise éprouvèrent aux dépens de leur vie le danger d'en faire l'essai.

A la fin de mars 1585 parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne sous le nom seul du cardinal de Bourbon; il y prend le titre de premier prince du sang; il exagère le danger que couroit la religion catholique, si la branche héréditaire des Bourbon montoit sur le trône; le roi répondit foiblement. La France fut inondée de libelles; les royalistes justifioient avec des écrits injurieux le prince et ses courtisans; les protestans accusoient les Guise de vouloir s'emparer de la couronne : c'étoit là le point essentiel qu'on s'efforçoit de ne pas croire.

La paix de Nemours, qui avoit suspendu les hostilités, est rompue; ce qui donne lieu à la guerre dite *des trois Henri* dans l'histoire : Henri, duc de Guise, pour les ligueurs; Henri, roi de Navarre, pour les protestans; et Henri III, pour les politiques ou royalistes.

Seize mille Suisses, six mille lansquenets, autant de reitres, vinrent augmenter les forces du parti protestant. La France fut alors en proie à neuf armées.

La bataille de Coutras en 1587, rendit victorieux le roi de Navarre ; l'armée catholique fut taillée en pièces : elle perdit dans cette journée drapeaux, bagages, canons, et beaucoup d'officiers de marque ; Joyeuse y fut tué de sang-froid, quoiqu'il offrît plus de cent mille écus pour sa rançon.

Les armées, en repos après cette victoire, exercèrent l'intrigue du duc de Guise : il gagna dans un camp de réserve, près d'Anneau, quelques reitres avec de l'argent et du brandevin ; il leva ensuite le sabre contre deux mille ivrognes environ, et fit passer sa ruse pour une conquête. On n'en fut pas dupe ; mais les libelles s'exerçoient à faire des crédules ; les prédicateurs en chaire comparoient Guise aux héros de l'histoire sacrée : Sans ce grand capitaine, disoient-ils, à qui Dieu a prêté son bras, l'arche sainte seroit tombée entre les mains des Philistins. Cette flagornerie réveilla cependant le roi de son apathie, et dès ce moment il commença à s'apercevoir que ceux qui défendoient la religion, en étoient les plus grands ennemis ; malheureusement il n'eut jamais la volonté ni le courage d'user de ses forces, et d'employer les voies de la justice pour surmonter les factions et atteindre les coupables. Il ignoroit que la royauté n'est point un métier de fainéant, qu'elle consiste presque toute en action ; qu'il faut qu'un roi fasse ses délices de son devoir ; que son plai-

sir soit de régner ; qu'il sache que régner, c'est tenir le timon de l'état, afin de le conduire avec vigueur, sagesse et justice (1).

Ce fut après la bataille de Coutras que le prince Henri de Condé mourut empoisonné à Saint-Jean-d'Angely, en Saintonge (2). Le grand prevôt de Saint-Jean-d'Angely fit tirer à quatre chevaux le nommé Ancellin Brillant, ancien avocat au parlement de Bordeaux, et maître d'hôtel ou contrôleur du prince, convaincu d'avoir fourni le poison. On exécuta en effigie Belcastel, page de la princesse de Condé ; on mit en prison la princesse elle-même : elle en appela à la cour des pairs ; mais ce ne fut que sous le règne de Henri IV que le parlement la déclara innocente.

La faction des seize, composée de bourgeois vendus à l'Espagne et au pape, orga-

(1) Pensée de Péréfixe.

(2) Voici la lettre de Henri IV à la comtesse de Grammont (Corisandre d'Andouin) ; c'est un monument précieux pour l'histoire de ces temps horribles. « Il se leva le samedi matin (le prince de Condé), dîna debout, et puis joua aux échecs ; il se leva de sa chaise, se mit à se promener par sa chambre, devisant avec l'un avec l'autre. Tout d'un coup il dit : Baillez-moi ma chaise, je sens une grande foiblesse. Il ne fut pas assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'âme assis. Les marques du poison sortirent soudain. Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois bien en chemin d'avoir de la peine. Priez Dieu hardiment pour moi ; si j'en échappe, il faudra bien que ce soit lui qui me garde, dont je suis peut-être plus près que je ne pense. Je vous demeurerai fidèle, esclave. Bon soir, mon âme, je vous baise un million de fois les mains..... »

Ne voulant point réveiller des haines qui malheureusement ne sont qu'assoupies, je n'achève point cette pièce, dont on peut prendre connoissance dans les histoires du temps, et dans l'Histoire du parlement de Paris, page 143.

nisa une révolution dans la capitale, et amena la journée des barricades, le 9 mai 1588 (1). Cette faction, qui surpassa en fureur la grande ligue, avoit pour but de détrôner le roi, et de faire décerner la couronne au duc de Guise: celui-ci força la cour à traiter avec lui comme avec un souverain. Sa présence à Paris, malgré les ordres du roi, fut une espèce de triomphe; le peuple, ivre de joie, crioit sur toutes les places, *vive Guise!* Le roi, résolu de punir cette faction, introduisit des troupes étrangères dans Paris. Catherine de Médicis s'agitoit en tous sens pour regagner l'autorité; elle voyageoit continuellement de l'hôtel Soissons, sa demeure, au Louvre, que la cour occupoit. Les ministres passoient les jours et les nuits en délibérations inutiles. Il se fit un soulèvement général; les chaînes furent tendues, et les massacres recommencèrent. Guise, à même de braver l'autorité, imposa des conditions insolentes.

(1) Pour l'intelligence de l'histoire, il est important de savoir que Paris avoit alors des murailles flanquées de grosses tours, des portes qui se fermoient exactement, et dont les échevins gardoient les clefs. La bourgeoisie étoit enrégimentée; elle élisoit ses capitaines, et se formoit au maniement des armes. Il y avoit au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendoit à la première alarme. Il en restoit encore plusieurs dans quelques quartiers de Paris, bien avant dans le siècle dernier, et que j'ai vues. La ville étoit aussi distribuée en seize quartiers ou districts, qui chacun avoit un conseil, où l'on traitoit des intérêts de la sainte union. Toutes ces assemblées révolutionnaires correspondoient avec le conseil général de la ligue. Telle fut l'origine des seize forcenés qui se rendirent maîtres de Paris pendant la ligue, sous Henri III. (*Voyez* Anquetil, Esprit de la Ligue; de la Mar, Histoire de la Police.

Dans une si fâcheuse conjoncture, il fallut temporiser. Henri III, dont les gardes avoient été désarmés et arrêtés, sortit de Paris, dans l'intention d'ouvrir les seconds états de Blois. Les courtisans, la noblesse, dans le plus grand désordre, suivirent à la file. Il étoit temps que le roi se sauvât : un gros de troupe s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne comme il l'étoit du côté de la ville (1).

Les politiques du temps ne comprenoient rien à ces échappatoires du prince et de son sujet; tous deux environnés de préparatifs militaires qui annonçoient que l'un et l'autre étoient dans la ferme résolution de prendre les mesures les plus fortes; l'un pour réprimer l'audace, l'autre pour en triompher; et dont le résultat ne produisit qu'un spectacle ridicule de foiblesse, de pusillanimité et de fausses mesures, que la nation considéroit dans un morne silence, et que nous avons vu répéter en 1815, époque fatale des cent jours.

O le téméraire! ô l'imprudent! s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise étoit venu à Paris braver le roi qu'il avoit si vivement offensé. O le foible prince! s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avoit manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui sembloit né pour le perdre.

Guise, dans cette circonstance, avoit tous les

(1) Cayer, liv. 2. De Serres, t. 1. Brantôme, t. 3.

avantages de son côté; c'est pourquoi Pasquier dit : *Mais puisque Guise avoit surmonté tous les dangers, il n'auroit jamais dû laisser sauver le roi. Il falloit, malgré lui, prendre un état auprès de sa personne; et ensuite on en auroit tiré telle déclaration qu'on auroit voulu.*

Quoi qu'il en soit, Guise ne se laissa point ébranler par un revers; le roi lui échappa, et il continua à braver toutes les difficultés de sa conquête avec une âme forte et des manifestes près des cours souveraines, des autorités municipales et des ambassadeurs, qui tendoient à maintenir l'opinion publique en sa faveur. De son côté, Henri III rouloit dans sa pensée une vengeance éclatante. L'influence du duc rebelle étoit aussi considérable dans les provinces qu'à Paris; le clergé exigeoit le serment d'union à la sainte ligue; Guise en étoit le général en chef. Le clergé, la noblesse, le tiers état, déclaroient exclus de tout droit à la couronne Henri de Navarre. On vouloit que le roi lui fît la guerre, et on lui refusoit de l'argent pour la soutenir; une grande partie des pairs du royaume et des officiers du parlement étoient de la ligue. Le cardinal de Guise, aussi factieux que son frère, se rendoit criminel de lèse-majesté sous les auspices de Rome, encore puissante par les anciens préjugés de la nation. Le parti le plus sage étoit de mettre les deux Guise entre les mains de la justice, et de les faire punir selon la gravité du

crime dont ils étoient notoirement coupables; c'étoit l'avis du maréchal d'Aumont. Les égoïstes, qui ne reconnoissent de rebelles que dans le parti vaincu, s'opposoient à toutes les mesures législatives, comme impraticables dans l'état des choses.

La position où le roi se trouvoit réduit, chassé de sa capitale par un sujet rebelle, excitoit la compassion des bons François, sincèrement attachés à la monarchie. Les catholiques ligueurs, habiles à saisir tous les moyens de séduction pour entretenir le fanatisme, imaginèrent une ridicule amende honorable pour annoncer la soumission des Parisiens; dans cette persuasion, la fameuse confrérie des pénitens, si chère à Henri, partit à pied de la capitale, et vint trouver le roi à Chartres. L'historien de Thou, témoin oculaire, fait ainsi la description de cette bizarre procession, digne du pinceau des plus illustres bambocheurs de l'école flamande.

« A la tête paroissoit un homme à grande barbe sale et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre recourbé; d'une vieille trompette rouillée il tiroit par intervalles des sons aigres et discordans. Après lui marchoient fièrement trois autres hommes aussi malpropres, ayant chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, portant sur leurs cilices des cottes de mailles, avec des brassarts et des gantelets. Ils avoient pour

armes de vieilles hallebardes rouillées. Ces trois rodomons rouloient des yeux hagards et furibonds, et se démenoient beaucoup pour écarter la foule accourue à ce spectacle.

» Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, ce courtisan qui s'étoit fait capucin l'année dernière. On lui avoit persuadé, pour attendrir Henri, de représenter dans cette procession le Sauveur montant au Calvaire. Il s'étoit laissé lier, et peindre sur le visage des gouttes de sang, qui sembloient découler de sa tête couronnée d'épines. Il paroissoit ne traîner qu'avec peine une longue croix de carton peint, et se laissoit tomber par intervalles, poussant des gémissemens lamentables.

» A ses côtés marchoient deux jeunes capucins revêtus d'aubes, représentant, l'un la Vierge, l'autre la Magdelaine. Ils tournoient dévotement les yeux vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes; et, toutes les fois que le frère Ange se laissoit tomber, ils se prosternoient devant lui en cadence. Quatre satellites, fort ressemblans aux trois premiers, tenoient la corde dont frère Ange étoit garrotté, et le frappoient à coups de fouets, qui s'entendoient de très-loin. Une longue suite de pénitens fermoient cette marche comique. »

Le brave Crillon, allié de Joyeuse, s'écria : *Frappez tout de bon, fouettez; c'est un lâche qui a endossé le froc pour ne plus porter les*

armes. Et c'est pendant que cette mascarade défiloit dans la cathédrale de Chartres et en présence de la cour, que Crillon donnoit au roi cette leçon qui l'avertissoit indirectement que les plus grands ennemis de l'état et de la religion se jouoient des plus saints mystères, pour soulever les peuples en faveur du duc de Guise; qu'enfin ils étoient sous sa main et lui à même de les faire arrêter et punir. Le roi, dit-on, s'y refusa par respect pour une cérémonie si religieuse.

Le duc de Guise, qui avoit obtenu pour son parti tout ce qu'il pouvoit désirer des reines qui étoient restées à Paris, permit une députation des cours souveraines vers le roi, qui par-là se trouva forcé d'approuver la ligue. Il nomma le duc rebelle lieutenant général du royaume, et les états furent convoqués à Blois. Les courtisans, les favoris quittèrent la cour en frémissant de dépit à la vue de la foiblesse de leur maître qui se livroit à ses ennemis. Épernon surtout, homme fier et courageux, brava le parti opposé jusque dans la disgrâce. Après l'édit d'union, le roi changea les cinq ministres qui composoient son principal conseil, et ne conserva près de sa personne que ceux dont la fidélité lui étoit connue, gens de main et d'exécution. La reine mère cessa dès ce moment d'être initiée dans les secrets du conseil. Cette révolution du cabinet ne fit aucune impression sur les

ligueurs, ni sur le duc de Guise, accoutumés aux bizarreries du roi et aux inconséquences de toute sa conduite.

L'ouverture des états se fit le seize octobre 1588, dans la grande salle du château de Blois. Comme grand maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance. L'historien Matthieu peint sa contenance dans cette action d'éclat (1). Henri III fit un discours éloquent, parla en monarque qui veut le maintien des lois, le soulagement des peuples, la réforme des abus, et surtout l'éloignement de toute ligue et de toute cabale : dernière expression qui fut relevée par l'archevêque de Lyon avec une insolence accompagnée de menaces (2).

Guise continua d'abuser de sa fortune; il agissoit et parloit de manière à ne point déguiser ses projets et son ambition (3).

Enfin Henri III fit assassiner le duc par neuf de ses gentilshommes, de ceux qu'on nommoit les quarante-cinq véritables coupe-jarrets, dont il se faisoit environner pour sa sûreté : attentat qui ne put être préparé qu'avec beaucoup de perfidie. Le duc fut tué dans l'appartement du roi. Le cardinal fut expédié le lendemain par quatre soldats aux gardes. De suite on ar-

(1) Livre 8.

(2) *Voyez* le discours du roi, Recueil concernant les états tenus sous plusieurs rois de France, Paris, 1588: Pasquier liv. 8.

(3) *Voyez* Journal de Henri III, de Thou et Davila.

rêta la duchesse de Nemours leur mère, le duc de Nemours leur frère utérin, le duc d'Elbeuf, le prince de Joinville, et le vieux cardinal de Bourbon.

Il paroît que la reine mère n'eut aucune part à ce sanglant complot. On en trouve la preuve dans la réponse qu'elle fit au roi lorsqu'il vint lui apprendre le massacre des Guise. Henri III, en abordant sa mère, lui dit d'un air de satisfaction : *Madame, c'est maintenant que je suis roi.* Cette princesse lui dit avec douleur : *Vous n'en êtes pas où vous pensez, et je crains fort qu'après sa mort, le duc de Guise ne vous fasse autant et même plus de mal qu'il n'en eût fait de son vivant.* Dès ce moment Catherine de Médicis encourut la disgrâce du roi, et les reproches sanglans que lui fit le cardinal de Bourbon avancèrent sa dernière heure. Cette princesse mourut à Blois, le 5 janvier suivant, âgée de soixante-onze ans, sans exciter le moindre regret. L'éclat de sa vie disparut avec elle. Ses funérailles firent aussi peu de sensation dans le public que celles d'Isabelle de Bavière, de la duchesse d'Angoulême, mère de François I[er], princesse fière, hardie, ambitieuse, et à qui le crime ne coûtoit rien pour trancher les difficultés de la politique.

Après l'imprudente atrocité d'Henri III, le duc de Mayenne, frère des deux princes égorgés, arma pour venger leur mort; le pape Sixte-

Quint excommunia le roi. Paris tout entier se souleva et courut aux armes.

Anne d'Est, mère des deux princes assassinés, et Catherine de Clèves, veuve du duc de Guise, présentèrent requête au parlement de Paris contre les assassins (1).

La ligue, à Paris, continuoit à diriger les événemens révolutionnaires. Le lundi 16 janvier 1589, Jean le Clerc, autrefois procureur au parlement, devenu gouverneur de la Bastille, se transporta à la grand'chambre, suivi de trente satellites couverts de cuirasses et le pistolet à la main. Il ordonna au premier président de Harlai, aux présidens de Thou et Potier, de le suivre; se saisit, dans les autres chambres, des magistrats voués au roi, et les conduisit à la Bastille, à travers deux haies de bourgeois.

Ce fut dans ce même mois que la Sorbonne déclara que le peuple étoit libre du serment de fidélité prêté au roi : *Populus hujus regni solutus est, et liberatus à sacramento fidelitatis.*

La conduite du roi étoit inouïe; mais la Sorbonne, par sa déclaration publique, se rendit coupable du crime de lèse-majesté, parce qu'elle avilissoit la dignité royale lorsque des magistrats intègres se sacrifioient pour la soutenir au milieu du trouble et des clameurs universelles.

(1) A ce sujet Bayle rapporte une pièce foudroyante contre Henri III, intitulée : *Avertissement au procès*, qui, n'étant point tirée des registres du parlement, ne peut être considérée que comme un libelle du temps.

Après cet arrêt d'une cour souveraine de conscience, la tempête révolutionnaire bouleversa la magistrature dans toutes les villes du royaume. Le hérault qui se présenta aux portes de Paris, porteur des ordres du roi qui interdisoient les cours supérieures, et le parlement que présidoit au gré des factions Barnabé Brisson, fut menacé de la corde et renvoyé sans réponse. A Toulouse la populace égorgea le premier président Duranti et l'avocat général Raffis, deux magistrats connus par leur fidélité et l'intégrité de leur vie. Henri III fut pendu en effigie dans la place publique. Des colporteurs crioient le long des rues, *à cinq sous notre tyran*, une mauvaise caricature représentant le roi.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, devenu chef de la ligue après la mort du duc de Guise, son aîné, arma ouvertement contre le roi. Sous la présidence de Brisson, il avoit prêté le serment de lieutenant général de l'état et couronne de France.

Henri III, prenant enfin de justes mesures, sentit la nécessité de se réunir avec le roi de Navarre. Un plus prompt rapprochement entre ces deux princes auroit épargné bien des crimes et du sang. Cette négociation fut commencée par la duchesse d'Angoulême, et terminée par du Plessis-Mornai.

Mayenne osa attaquer les deux rois, et s'approcha jusqu'aux faubourgs de Tours. Le roi,

par prudence, ne voulut point engager ses armes, et dit *qu'il n'étoit pas raisonnable de hasarder un double Henri contre un Carolus :* expression qui faisoit connoître qu'il regardoit le roi de Navarre comme son plus fidèle défenseur et celui de sa couronne.

Les deux rois vinrent se camper à Saint-Cloud devant Paris, ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron et le duc d'Épernon. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, animoit avec fureur les Parisiens à soutenir toutes les horreurs d'un siége. Le duc d'Aumale étoit gouverneur de Paris ; la ville manquoit de tout ; Mayenne, déséspérant de calmer la frayeur des assiégés, étoit déterminé à sortir de la capitale, l'épée à la main, lorsqu'un malheureux coup vint le tirer d'embarras.

Henri III, qui étoit à Saint-Cloud, comptoit sur une capitulation prochaine. Il étoit si indigné contre la princesse de Montpensier, qu'il la menaça de la faire brûler vive. A quoi elle répondit : *Le feu est pour des sodomites tels que vous* (1). Trois jours après, le moine Jacques Clément assassina Henri III dans Saint-Cloud même. Il avoit été incité à ce parricide, dit-on, par son prieur, nommé Bourgouin, et par la duchesse de Montpensier : ces accusations restèrent sans preuves. L'assassin fut tué par les gar-

(1) Journal de Henri III.

des ; on condamna son cadavre à être écartelé et brûlé : ce fut Henri IV qui porta lui-même l'arrêt le 2 août 1589. Le même prince condamna deux jours après un cordelier nommé Jean Leroi à être jeté vivant dans un sac au fond de la Seine, pour avoir tué un de ses serviteurs.

On ne sauroit attribuer à une piété sincère, ni à une généreuse libéralité, les pratiques extérieures de dévotion qu'affectoit Henri III, de préférence aux devoirs que lui imposoit le sceptre ; ni ses prodigalités sans mesure où l'entraînoient son indolence, le goût des plaisirs, du luxe et de la magnificence. L'ambition, les intrigues, l'infernale politique de sa mère, lui furent aussi fatales que les Guise et la ligue. Il s'amollit dans la volupté avec ses favoris, ruina l'état pour les accabler de biens (1), et ne trouva en eux que des ingrats qui l'abandonnèrent lâchement, dont même quelques-uns s'élevèrent contre lui. Il n'eut d'ami sincère que l'amiral de Joyeuse, qui ne put arrêter ses violences : et il ne connut que trop tard les vertus du président du Harlai, l'excellence des conseils du président de Thou, un des plus grands hommes

(1) On sait que Philippe Desportes obtint du roi des dons si considérables, qu'il mourut riche de plus de trente mille livres de rente, revenu énorme à cette époque, qui fut le prix de trois ou quatre sonnets de ce poëte, et en particulier de ceux des amours de Diane, composés sur les beaux cheveux de la belle Châteauneuf, et de quelques élégies adressées à la même, ou à Marie de Clèves, marquise de l'Ile, princesse de Condé.

d'état pendant son règne. Il honora avec beaucoup d'éclat les obsèques de cet illustre magistrat, en paroissant inconsolable de sa perte.

André Favin (1) dit : « Le cœur et les entrailles de Henri III furent déposés dans un petit caveau de l'église de Saint-Cloud ; et dessus icelle, au côté gauche du grand autel, pour constater ce dépôt, sont gravés ces mots : *Cor regis in manu Dei.* Contre la muraille est élevé un cénotaphe de marbre de plusieurs pièces et couleurs, fait aux dépens de M. Charles Benoise, parisien (2), lequel, seul entre de grands seigneurs que ce roi libéral et magnifique a rendus les plus grands du royaume, a fondé audit Saint-Cloud un service solennel pour l'âme de son maître. »

On lit sur un cœur en marbre cette inscription latine :

Adsta, viator, et dole regum vicem !
Cor regis isto conditur sub marmore.
Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit,
Tectus cucullo, hunc sustulit sicarius !
Abi, viator, et dole regum vicem !

On porta le corps du roi à Saint-Cornille de Compiègne, où il reposa jusqu'à l'an 1610, qu'il fut apporté à Saint-Denis avec celui de la reine, sa mère, qui étoit à Blois, pour accom-

(1) Histoire de Navarre, liv. 15.

(2) Ce Charles Benoise étoit secrétaire particulier du roi. Le monument a été exécuté par Barthélemi Prieur.

pagner la pompe funèbre de Henri-le-Grand. Tous deux furent mis dans le mausolée des Valois, dont il va être parlé.

Ce prince cessa de vivre dans le onzième mois de la trente-neuvième année de son âge, et dans le second de la seizième de son règne. Il n'eut point d'enfans de la reine Louise sa femme, qui lui survécut jusqu'à l'an 1601. Elle avoit choisi sa retraite au château de Moulins, où elle passa le reste de ses jours dans de continuels exercices de piété et de vertus chrétiennes.

Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, et qu'il étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte. La première promotion de cet ordre, tel que ce prince l'établit en France, se fit à Paris dans l'église des Grands-Augustins, le premier janvier 1579. Les protestans ne pouvoient en être décorés. Il paroît que le roi fit cette institution pour détacher les grands du royaume de la faction des calvinistes (1).

Catherine de Médicis a introduit en France le goût de la bonne architecture, en faisant choix, pour les bâtimens qu'elle fit ériger, des meilleurs artistes de France. Jean Bullant et Philibert de Lorme ont élevé, sous les auspices

(1) Henri III avoit reçu des Vénitiens les statuts de l'ordre militaire du Saint-Esprit à son retour de Pologne. Son auteur est Louis d'Anjou Tarente, second mari de Jeanne, reine de Naples, qui l'avoit aussi créé le jour de la Pentecôte. Henri III y fit quelques changemens; et, comme l'ordre du Saint-Esprit n'étoit point connu en France, les historiens répètent qu'il en est l'auteur.

de cette princesse, le magnifique palais des Tuileries : il n'avoit alors que les trois pavillons et les deux corps de logis du milieu ; le reste est l'ouvrage de Henri IV.

Une prédiction chimérique de son astrologue Luc Gauric, dégoûta Catherine de Médicis des Tuileries, et elle fit élever en 1573, par Jean Bullant, un palais connu sous le nom de *l'hôtel de Soissons*, sur l'emplacement duquel on a construit la halle au blé : il n'en reste que la colonne érigée par la reine pour ses observations astronomiques. C'est le même architecte qui donna les plans des châteaux d'Anet, de Meudon, et qui acheva, sous les auspices de la reine, le château de Saint-Maur. Une foule de chefs-d'œuvre dans tous les genres nous restent encore de cette belle époque des arts en France.

Catherine de Médicis entreprit aussi de bâtir le magnifique tombeau des Valois à St.-Denis, après la mort de Henri II : ce monument fut exécuté sur les dessins de Primatice, par Germain Pilon (1). On ne peut disconvenir que la sculpture en France, à cette époque, étoit bien supérieure à ce qu'elle est de nos jours. Jean Goujon, qui fut tué d'un coup d'arquebuse le jour de la Saint-Barthélemi, en travaillant au Louvre, a laissé sur ce monument, à Anet, à l'hôtel de

(1) Le tombeau des Valois n'est plus connu que par les estampes qu'en a gravées Marot. Il est triste pour les arts que le mauvais état de ce monument ait obligé le roi d'en ordonner la démolition par un arrêt de son conseil, du 24 mars 1719.

Carnavalet et ailleurs, les marques saillantes de son beau génie dans l'architecture et la sculpture.

Dans la personne de Henri III finit la branche des Valois, qui avoit commencé à régner en 1328 : princes malheureux en guerre, heureux en traités. Ce sont les rois de cette branche qui ont uni à la couronne, plus par ruse que par force, le Dauphiné, la Bourgogne, le Maine, l'Anjou, la Provence, la Bretagne. D'un autre côté, on leur reproche d'avoir aliéné le domaine, établi grand nombre d'impôts, changé l'ancienne milice, enlevé aux chapitres des cathédrales et abbayes le droit d'élire leurs prélats, vendu les charges et la noblesse, appelé les femmes dans les conseils de la cour, et d'y avoir introduit le luxe et les voluptés (1).

(1) Consultez Pierre de l'Étoile, Journal de Henri III, avec les remarques de le Duchat, 1720, 4 vol. in-8°; la satire Ménippée;
Vie et faits notables de Henri de Valois, etc. 1589;
Les mœurs, humeurs et comportemens de Henri de Valois, 1589;
Mémoires du duc d'Angoulême;
Cayet, Chronologie novennaire, etc. Paris, 3 vol. in-8°; OEuvres du président de Thou; Histoire de la vie du duc d'Épernon, par Girard, 1673, 3 vol. in-12; Abr. chronol. de l'hist. de France; l'Esprit de la ligue; l'Hist. du parlement de Paris; l'abbé le Gendre, Hist. de France; Mézerai, Hist. de France, et plusieurs autorités des règnes précédens.

BRANCHE DES BOURBONS.

Entre les branches puînées qui sont issues de la branche de Bourbon, la plus considérable a été celle de Vendôme. Elle prit ce nom de la superbe terre qu'elle possédoit et qui avoit été érigée en duché par François I[er].

Il y avoit huit générations de mâle en mâle depuis saint Louis jusqu'à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre et père de Henri-le-Grand.

Il résulte qu'Antoine descendoit en ligne droite et masculine de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis (1), et que Henri étoit le neuvième descendant depuis ce même Robert, lequel avoit acquis les biens et les droits de la maison de Bourbon par son mariage avec Béatrix, héritière de cette famille. Henri III étant mort sans postérité, les droits de Henri IV au trône, comme chef de la maison de Bourbon, étoient incontestables (2).

(1) Péréfixe, page 19.

(2) Consultez Apologie catholique contre les libelles, déclarations, avis, consultations faites, écrites et publiées par les ligués, perturbateurs du royaume de France, etc., par P Dubelloy; Examen du discours publié contre la maison royale de France, et particulièrement contre la maison de Bourbon, etc. 1587, du même: deux ouvrages excellens et indispensables.

LXII. HENRI IV.

Sitôt que Henri III eut mis ordre aux affaires les plus pressantes de l'état et acquitté les devoirs de sa conscience, il exhorta tous ceux qui environnoient son lit mortuaire à reconnoître après lui le roi de Navarre. Au moment où ce prince expira, Henri IV se jeta sur le corps sanglant du roi, l'embrassa avec transport, et jura de sacrifier sa vie pour la mémoire de son prédécesseur et pour sa patrie; tous ceux qui étoient présens tombèrent à ses genoux, lui baisèrent la main en signe d'engagement de le seconder, et il fut à l'instant reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs et capitaines catholiques et protestans qui se trouvèrent à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier, les maréchaux de Biron, d'Aumont, Sanci, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humières, etc. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Épernon, que le roi n'aimoit pas. Le maréchal de Matignon, fidèle à Henri IV, maintint Bordeaux dans la soumission.

Cependant les factions étoient plus ardentes que jamais; le peuple ligueur vociféroit contre la mémoire de Henri III; le sang des Guise crioit vengeance; la capitale et les provinces couroient aux armes; Rome même favorisoit les plus horribles projets de rébellion. Sixte-Quint combla de louanges, en plein consistoire, le crime

affreux du parricide jacobin Jacques Clément; les prédicateurs en France faisoient son éloge; le conseil d'union fit une pension à sa famille. Les décrets de la Sorbonne traitoient Henri IV d'*hérétique et relaps*.

Le parlement rendit un arrêt par lequel il étoit défendu, sous peine de mort, d'avoir la moindre correspondance avec Henri IV, et ordonna de reconnoître le cardinal Charles de Bourbon pour roi, sous le nom de Charles X, et pour maître, le duc de Mayenne, lieutenant général de l'état royal.

Le parlement de Bordeaux ne reconnut ni Henri IV, ni le fantôme Charles X. Le parlement de Toulouse rendit un arrêt qui fouloit aux pieds toutes les lois divines et humaines au nom de la justice et de la religion.

Enfin un dernier décret de la Sorbonne promettoit la couronne du martyre à quiconque avoit le bonheur de mourir en combattant contre Henri IV.

Ce fut en vertu de ce décret que se fit cette fameuse procession de la ligue en présence du cardinal Cajetan, légat de Sixte-Quint, de plusieurs évêques italiens et du jésuite Bellarmin, depuis cardinal, qui tous avoient suivi le légat Cajetan en France (1).

On vit en tête de cette procession l'évêque de

(1) Ce cardinal Cajetan étoit de la même maison que le pape Boniface VIII, dont la mémoire étoit encore odieuse en France. (*Voyez* le règne de Philippe-le-Bel.)

Senlis, Guillaume Rose, portant un crucifix d'une main et une hallebarde de l'autre. Après lui venoit le prieur des chartreux suivi de tous ses moines, l'habit retroussé, le capuchon abattu, le casque en tête; les quatre ordres mendians, les minimes, les capucins marchoient dans le même équipage, portant tous de vieux mousquets avec un air menaçant, les yeux enflammés et grinçant les dents.

Le curé de Saint-Côme faisoit l'office de sergent; il ordonnoit la marche, les haltes, les salves de mousqueterie. Les moines défilant devant le coche du légat, l'un d'eux tua son aumônier d'un coup de fusil chargé à balle; cet accident ne troubla pas la cérémonie. De Thou rapporte que les moines crièrent que cet aumônier étoit sauvé, puisqu'il étoit mort dans une si sainte cérémonie, et le peuple ne prit seulement pas garde à sa mort.

A travers ces spectacles impolitiques, impies et horribles, l'air retentissoit de chansons burlesques, séditieuses, contre le roi, qui s'y trouvoit désigné sous le nom de *Béarn, relaps,* etc.

Le pape Grégoire XIV, successeur de Sixte-Quint, envoyoit des troupes à la ligue; il fournissoit aux factieux de Paris quinze mille livres par mois. L'armée papale avoit à sa tête un archevêque, la ville de Verdun étoit son rendez-vous: les jésuites ne manquèrent pas de s'y enrôler (1).

(1) Histoire de la Compagnie de Jésus, par le jésuite Jouvenci.

La faction des Seize, implacable ennemie des royalistes, active, soupçonneuse, plus puissante que les parlemens, les autorités et Mayenne même, fit pendre le président Brisson, Tardif, conseiller au châtelet, et Larcher, conseiller de la grand'chambre. Elle envoya le jésuite Claude Matthieu au roi d'Espagne pour le supplier de leur donner sa fille pour reine.

Le duc de Mayenne, qui étoit absent, signala son retour à Paris par des actes aussi anarchiques : il fit pendre sans forme de procès les meurtriers des magistrats, et le même bourreau qui servit pour eux tous, fut pendu lui-même. Si la violence est blâmable, l'excès n'en fut pas inutile dans cette circonstance, puisqu'elle foudroya la faction des Seize.

Ainsi, dans toutes ces guerres intestines, épouvanter, dominer, étoit l'objet de chaque faction. Les trois derniers règnes avoient rendu le peuple si familier avec le crime, et les autorités si indépendantes des lois, qu'on ne prenoit même plus la peine de colorer l'injustice et l'atrocité.

Du fond de l'Escurial, Philippe II entretenoit la conflagration universelle pour se rendre maître de la France. Il fit tenir les états généraux à Paris (1), promit de l'argent, une armée. Le

(1) Ces états généraux s'ouvrirent le 25 janvier 1593, dans le Louvre. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, et Cucilli, docteur de Sorbonne, y ont figuré comme des séditieux. Les harangues qui furent prononcées dans ces états se ressentent du ridicule qu'on trouve dans la satire Ménippée.

duc de Féria, ambassadeur d'Espagne, parla au milieu des états avec l'insolence d'un despote sans pudeur, qui tient entre ses mains la destinée d'un peuple malheureux. Il proposa, au nom de son maître, de déférer la couronne à l'infante Isabelle, de la marier au duc de Nemours de Savoie, ou enfin au jeune duc de Guise, qu'il nommoit en dernier, comme un moyen de flatter la faction dominante(1). Don Diégo d'Ibarra Taxis, ambassadeur ordinaire, et le licencié Mendoza s'élevèrent avec force contre la loi salique. Le cardinal Landriano, légat chargé des bulles du pape contre Henri IV, manifestoit hautement la juridiction ultramontaine sur le choix des François. Les troupes espagnoles s'avançoient à pas précipités. Tant d'impudence fit pourtant éclater l'indignation publique ; c'étoit mettre le comble à l'humiliation d'un peuple désuni, et qui n'étoit séduit dans sa misère que par l'or de l'Espagne et les préjugés du fanatisme. Les chefs de la ligue ouvrirent les yeux ; Mayenne même, tout-puissant, sentit qu'un tel ascendant devoit bouleverser la monarchie. Ce Mayenne, plus citoyen que factieux, et qui au fond n'étoit ennemi de son roi que par condescendance pour sa famille, fit entrer dans le conseil Jeannin, Villeroi, Claude d'Espinac, archevêque de Lyon,

(1) *Voyez* la harangue du duc de Féria, Mémoires de la ligue, tome 3, page 341.

et avec eux des magistrats, des militaires et d'autres gens distingués, capables de balancer les résolutions extrêmes des partisans de Philippe.

Le cardinal de Bourbon, dit Charles X, âgé de soixante-sept ans, venoit de mourir de la gravelle dans sa prison, à Fontenay en Poitou (1). C'est à cette mort qu'il faut attribuer les troubles sur l'élection d'un roi que les François vouloient, avec cette condition qu'il fût de la religion catholique.

Henri III, à son dernier moment, après avoir déclaré le roi de Navarre son successeur, lui dit : *Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites catholique.* Cet aveu du prince descendant au tombeau, signaloit d'avance les tempêtes qui ont tourmenté le royaume après lui.

Le parlement du roi étoit séant à Tours; Achille du Harlai, premier président, sorti de la Bastille, moyennant une rançon, en soutenoit la dignité. Le premier, il conçut le projet de secouer pour jamais le joug de Rome. Le parlement du roi fit brûler par la main du bourreau les bulles du pape, et déclara Grégoire, soi-disant pape, perturbateur du repos

(1) Il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et oncle de Henri IV. Le Journal de Henri IV a plâtré l'ambition de ce prêtre imbécile, en lui donnant une lettre qu'il auroit adressée à Henri IV, par laquelle il le reconnoissoit pour son roi légitime, malgré son élection au trône par la faction des ligueurs.

public, complice de l'assassinat de Henri III, puisqu'il l'avoit approuvé : mesures violentes qui ne furent point approuvées par le cardinal Lenoncour ni l'archevêque de Bourges. Quoi qu'il en soit, on trouve des règlemens de ce même parlement, dignes des libertés de l'église gallicane, qui ne furent point suivis, parce que dans la guerre civile il ne peut exister ni ordre ni police.

Les grands tantôt séparés, tantôt réunis; le peuple dans la misère ; les cours souveraines partagées dans leurs délibérations, incertaines, irrésolues ; le clergé déchiré par les excès auxquels il se portoit, faisoient pressentir une dernière révolution inespérée. Les ressorts de toutes les factions s'usoient, tout périssoit, tout s'engloutissoit dans le même gouffre. Enfin il se trouva, pour le salut de la France et du trône, des généraux patriotes, des prêtres citoyens : les noms de ces derniers méritent d'être consacrés à la postérité : tels furent les cardinaux de Bourbon, cousins germains du roi, et Lenoncour, quoique lorrain ; les prélats *de Beaune*, archevêque de Bourges ; *du Bec*, évêque de Nantes ; *de Thou*, évêque de Chartres ; *Fumée*, de Beauvais ; *Sourdis*, de Maillezais ; *d'Angennes*, du Mans ; *Clausse*, de Châlons ; *d'Aillon*, de Bayeux. Enfin le parlement de Paris s'unit de sentiment au parlement de Tours. Il déclara la loi salique inviolable, et chargea le Maître,

son premier président, de ses remontrances auprès du duc de Mayenne. On y trouve ces paroles remarquables : *Imitez le roi Louis XII, votre bisaïeul, que son amour pour la patrie a fait surnommer le père du peuple ;* c'étoit indirectement avertir le duc qu'il conservoit provisoirement l'autorité suprême, et que la France protestoit de nullité contre l'élection d'un prince étranger.

Les bons citoyens, un grand nombre de membres des cours souveraines penchoient secrètement à reconnoître Henri IV pour roi, de quelque religion qu'il pût être : c'étoit l'opinion de tous les amis de l'ordre, de la paix et de la légitimité, et celle qui se communiquoit avec plus de rapidité d'un bout à l'autre de la France.

Durant toutes les discordes civiles, Henri IV répondoit à ses ennemis avec des victoires : environné de presque toute la noblesse catholique ou calviniste, à la tête des vieilles troupes aguerries et des soldats d'Elisabeth, il se rendoit maître des villes, et gagnoit pied à pied par sa valeur le trône que lui donnoit sa naissance. Le roi perdit au siége de Rouen le brave Lanoue, qui fut tué devant le château de Lamballe. Deux fois il fut vainqueur de Mayenne, d'abord à la fameuse bataille d'Arques. C'est après cette victoire qu'il écrivit à l'un des plus illustres capitaines des batailles de Dreux, de Jar-

nac, de Moncontour, de Lépante : *Pends-toi, brave Crillon ; nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas.* L'année d'après il confondit l'orgueilleuse espérance de Mayenne à la bataille d'Ivri, plus célèbre encore. C'est principalement dans cette action mémorable qu'il faut tout saisir pour connoître le héros qui devoit sortir victorieux de toutes les crises intestines, admirer sa valeur, sa générosité, son amour pour un peuple dont il étoit roi et dont il vouloit être le père (1).

Mayenne, intéressé à éloigner le roi de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivri, près de Dreux. Après une nuit passée dans l'inquiétude, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y avoit aucune précaution pour la retraite. *Point d'autre retraite*, répondit-il, *que le champ de bataille.* Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, chacun suivant ses rits.

L'air retentissoit du commandement des généraux; les trompettes sonnoient : les armes prêtes à s'engager, Henri s'avança à la tête de ses troupes, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces. Il défit son casque, et joignant ses mains, les yeux levés vers le ciel, il fit une courte prière, qu'il termina par cette

(1) Cette bataille se donna le 14 de mars 1590.

harangue : *Mes amis, vous êtes François, je suis votre roi, voilà l'ennemi. Si l'étendard manque, suivez mon panache; vous le verrez toujours au chemin de la gloire.*

De part et d'autre la cavalerie étoit nombreuse; le choc fut terrible, la valeur égale, et la victoire long-temps balancée. La fumée, la poussière, déroboient le roi; on le crut mort: déjà l'ennemi crioit victoire; les royalistes, suspendus entre la défense et la fuite, paroissoient consternés, lorsque Henri reparut au milieu d'eux : *Tournez visage*, leur dit-il, *afin que, si vous ne voulez combattre, vous me voyiez du moins mourir.* A peine eut-il achevé, que, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis, ne laissant après lui que des morts, des traces de sang et de carnage; les ligueurs effrayés n'entendoient que ce mot, *sauvez les François.* C'est Henri lui-même qui le crioit, parce qu'il vouloit épargner le sang des citoyens qui s'égorgeoient entre eux. L'ennemi épars fuyoit dans la plaine; toute l'infanterie fut tuée, ou faite prisonnière. A la tête de douze à quinze hommes, le roi mit en fuite deux bataillons de Suisses et trois compagnies wallonnes, et s'empara de leurs drapeaux. Les royalistes se saisirent des bagages et de toute l'artillerie des ligueurs (1).

(1) De l'Étoile, Journal de Henri IV; Esprit de la ligue.

Cette glorieuse journée affermit la couronne sur la tête de Henri IV : la ligue étoit battue partout ; ses lieutenans tenoient librement la campagne : il ne tenoit qu'à lui de suivre le cours de sa fortune contre la capitale ; mais il falloit en faire le siége, et le héros de l'humanité en ajournoit l'horreur avec ces paroles mémorables : *J'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné, et tout dissipé par la mort et la famine.* Quelle leçon pour les souverains qui remplissent le monde de sang, de crimes, de scandales ; qui invoquent les principes destructeurs du despotisme et de la superstition, pour ne se croire puissans qu'en promenant leur sceptre sur des malheureux !

Henri IV consultoit l'opinion publique, et la respectoit. Son abjuration étoit nécessaire ; inflexible, il eût hasardé sa couronne et perdu le cœur de ses sujets : sa résolution à cet égard porta le dernier coup à la ligue. Les François aimoient le roi, et ils haïssoient sa religion ; Mayenne et la ligue redoutoient sa conversion ; Rome refusoit son absolution.

Le roi se fit instruire dans la religion, et adressa une lettre à Paris et aux environs, pour inviter ceux qui voudroient assister à sa conversion, de se trouver à Saint-Denis le 25 juillet 1593. Le roi ne pouvoit être sacré à Reims, cette ville étoit encore possédée par ses ennemis. Il fut sacré dans l'église de Chartres, par Nicolas

de Thou, évêque de cette ville, le 27 février 1594 (1).

Le légat du pape, le cardinal Pellevé, tous les autres prélats ligueurs continuoient de combattre dans Paris la conversion du roi, par des processions, des libelles; les chaires retentissoient d'anathèmes contre ce même prince devenu catholique. Des armes plus dangereuses étoient employées contre lui, le fer des assassins. Entre plusieurs, on découvrit à Melun, Pierre Barrière. Dix commissaires, nommés par le roi, le condamnèrent à la roue. Sa déclaration est l'aveu d'un fanatique égaré par des convulsionnaires enfroqués (2).

Le maréchal de Brissac, à qui Mayenne avoit remis le commandement de la ville de Paris, l'Huillier, prevot des marchands, le président Lemaître, le procureur général Molé, les conseillers Pierre d'Amours et Guillaume du Vair s'assemblèrent secrètement à l'Arsenal. Un échevin, nommé Langlois, étoit chargé d'une correspondance avec le roi pendant le siége de Paris. Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente; d'Alincourt lui remit Pontoise; le maréchal de la Châtre, Orléans et Bourges; et d'Ornano, la ville de Lyon. Enfin

(1) Nicolas de Thou; de l'Étoile; Menin.

(2) Suivant d'Aubigné, Barrière auroit été entraîné à se rendre parricide, par Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, Varade, recteur des jésuites, un capucin et un carme.

Paris lui ouvrit ses portes le 22 mars 1594, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, des autres grands officiers ci-dessus nommés, et de tout le corps de ville. On ouvrit à la fois la porte des Tuileries, celle de Saint-Denis, et la porte Neuve; les troupes du roi entroient par ces trois côtés; et, vers la Bastille, on vit presqu'en un moment, dit Auguste de Thou, les ennemis de l'état chassés de Paris, les factions éteintes, un roi légitime affermi sur son trône, l'autorité des magistrats, la liberté publique et les lois rétablies.

Le duc de Féria et les Espagnols, avec la permission du roi, sortirent de la ville, sur les trois heures, drapeaux pliés, piques traînantes, accompagnés de quelques furieux ligueurs, entre autres, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît.

Villars, par l'entremise de Sully, remit la ville de Rouen au roi, qui lui confirma ses dignités et lui donna la charge d'amiral.

Les politiques de la cour crurent nécessaire de maintenir la guerre contre les Espagnols, comme un moyen propre à entretenir le courage des François et à réveiller l'amour de la patrie, étouffé par les crises intestines; et la France déclara la guerre à l'Espagne. Les Espagnols reprirent Calais, Cambrai, Dourlans. L'amiral de Villars fut tué de sang-froid devant

cette dernière place, par ordre de Conteras, commissaire général des armées d'Espagne. Le maréchal d'Aumont fut blessé à mort devant le bourg de Comper. La mort d'Humières tué devant la ville de Ham, fit répandre des larmes à Henri IV. Le duc d'Épernon voulut se rendre maître de la Provence, quoiqu'il eût fait sa paix avec le roi. On reproche à Henri IV d'avoir, dans cette circonstance, donné le gouvernement de Provence à Charles, duc de Guise, fils de Guise-le-Balafré, assassiné à Blois, prince qui avoit une *vieille et rance prétention sur cette province,* comme disoit le cardinal d'Ossat. Le chancelier de Cheverni, qui n'aimoit pas les ennemis de l'état, protesta en plein conseil contre les provisions que le roi donna à Charles, duc de Guise, et voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlemens de Paris et d'Aix, avant de les sceller.

Le roi, s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie dans la rencontre de Fontaine-Française, eut le bonheur de voir fuir devant lui dix-huit mille hommes commandés par Ferdinand de Vélasco, connétable de Castille, et le duc de Mayenne. Après cette journée, Henri écrivit à sa sœur : *Peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritière.*

Cette même année le roi fut absous par le pape (1). Le cardinal d'Ossat et le cardinal

(1) Le 17 septembre 1595.

du Perron reçurent l'absolution en son nom.

Le roi fit une trève avec le duc de Mercœur et le duc de Mayenne. Bientôt après, ce dernier fit sa paix définitivement : ce fut la belle Gabrielle (1) qui se rendit médiatrice du traité. Il eût été plus avantageux pour Mayenne de ne pas attendre si tard. En lui donnant la gloire d'avoir été un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien faire ni la guerre ni la paix.

De l'aveu de tous les historiens, il n'y eut jamais de réconciliation plus sincère avec le grand roi, qui en fit son conseil et son ami. Mayenne mourut le 3 octobre en 1611.

L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas pour le roi Philippe II, s'empara de la ville d'Amiens ; événement qui jeta la terreur en France : les rebelles en reprirent plus d'audace. Ce fut dans cette occasion que le roi convoqua l'assemblée des notables à Rouen. Les finances manquoient ; Henri ne put obtenir de l'argent. Il s'en passa, et répondit aux remontrances : « Le plus grand besoin de l'état est de chasser l'ennemi ; vous êtes comme ces fous d'Amiens, qui, m'ayant refusé deux mille écus, ont perdu un million. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de pistolet à la tête, puis vous verrez ce que c'est d'avoir perdu votre roi. Al-

(1) Elle se nomma successivement, la belle Gabrielle, madame de Liancourt, la marquise de Monceaux et la duchesse de Beaufort. Le nom de la belle Gabrielle lui resta. *Voyez* Mémoires de Cheverni.

lons, dit-il au marquis de Rosni (c'est Sully), c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Malgré les oppositions des notables et du parlement, jamais l'armée ne se trouva dans une telle abondance. Le vertueux Rosni, chargé du ministère de la guerre et du soin des combats, avoit tout prévu, tout trouvé, pour entreprendre le siége d'Amiens; et tous les efforts de l'ennemi ne purent arrêter les succès d'un roi patriote. Bonne de Lesdiguières, toujours vainqueur et jamais vaincu, favorisoit ce torrent de prospérités, en repoussant les armes du duc de Savoie en Piémont et en Dauphiné.

Lorsqu'on eut repris à force de valeur ce que l'Espagne avoit enlevé à la France à force d'artifice; lorsqu'on eut soumis la Bretagne et dompté l'orgueil de Philippe II, l'illustre Sully, l'ami de son roi, le ministre des peuples, se crut trop heureux de conseiller le fameux traité de Vervins, plus glorieux pour la France que jusque-là ne l'avoient été ses victoires (1).

(1) Paix de Vervins, conclue entre le roi de France et le roi d'Espagne, le 2 mai 1598.

Voyez sur cette paix les Mémoires de Pomponne de Bellièvre et Silleri in-12. Paris, 1677. Les négociateurs furent, de la part de la France, les sieurs de Bellièvre et de Silleri; de la part de l'Espagne, les sieurs Richardot, Taxis et Verreikens; et les médiateurs de la part du pape furent, le cardinal de Florence, et François de Gonzague, évêque de Mantoue : les ambassadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement signée à Bruxelles, en présence du maréchal de Biron, qui, pour son malheur, y avoit la qualité d'ambassadeur. Les Espagnols, qui connoissoient sa vanité excessive, lui inspirèrent dès lors les projets insensés qui le conduisirent sur l'échafaud: Abrégé chronologique de l'histoire de France.

Henri IV vint jurer cette paix sur les Évangiles, dans l'église cathédrale de Paris, le 11 juin 1598. Le roi à cheval, à la tête de tous les princes, des ducs et pairs et des grands officiers, suivi de six cents gentilshommes des plus distingués du royaume, signa le traité et prononça le serment, ayant le légat du pape à sa droite, et les ambassadeurs d'Espagne à sa gauche. Ce jour, trop négligé par nos historiens, sera à jamais un des plus célèbres du règne d'un prince qui ne fit la guerre que pour obtenir la paix, et qui souvent acheta au poids de l'or les chefs de la ligue, pour éviter à son peuple les sanglantes justices de son épée.

Si le bonheur ne peut subsister avec la guerre, il doit donc être le fruit de la paix; mais, pour la rendre durable, il manquoit encore à la nation une belle conquête : celle de la raison humaine. L'édit de Nantes en fut le triomphe : ce fameux édit, en assimilant Henri IV aux monarques législateurs, concluoit la paix avec le ciel et la terre; il concilioit les catholiques et les protestans (1). Le parlement se joignit aux

(1) Le fameux édit de Nantes, dit Anquetil, est l'ouvrage des quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, de Thou et Colignon, qui y travailloient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. L'édit est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés. Ce chef-d'œuvre politique fit entièrement tomber la ligue; il n'en fut plus question que pour rougir de honte d'en avoir été l'instrument. Guy Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue, par comparaison avec ce qu'on en pensoit de son temps, dit que *le monde étoit bien débêté*. (*Voyez* de Thou, Davila, Esprit de la ligue).

évêques pour faire sentir les avantages infinis de la tolérance en matière de religion. Le président Auguste de Thou parut si éloquent dans la discussion, que l'édit passa tout d'une voix, et fut enregistré dans tous les parlemens du royaume. Dès lors la religion réformée n'étant plus une faction, on ne vit que des citoyens fidèles et habiles à remplir toutes les fonctions de l'état. Mesure sublime! qui malheureusement ne fit qu'éloigner les dangers du fanatisme, presque toujours renouvelés par les mains profanes à qui la religion prescrit d'autres devoirs.

Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretière, que la reine Élisabeth lui envoya par le comte de Shafsbury.

Sous prétexte de parenté, le roi négocia en cour de Rome son divorce avec Marguerite de Valois, qui passoit pour être stérile; et il étoit nécessaire que Henri IV eût des enfans; du moins cette cause paroissoit-elle plus légitime, que la stérilité d'une princesse qu'une extrême incompatibilité d'humeur séparoit malheureusement de son mari (1).

Le roi épousa à Lyon, Marie de Médicis, le 9 de décembre 1600. A dater de cette époque,

(1) Henri, depuis long-temps séparé de Marguerite de Valois, vivoit avec Gabrielle d'Estrées. Il pensoit l'épouser; Gabrielle mourut; une autre maîtresse lui succéda. Ce fut Henriette d'Entragues, intrigante, ambitieuse. Elle obtint de lui une promesse de mariage. Le roi montra à Sully la promesse toute signée; Sully la déchira. *Je crois que vous êtes fou*, s'écria Henri avec colère. *Il est vrai, je suis fou*, répondit le ministre, *et je voudrois être le seul en France.*

la tranquillité ne fut troublée que par la conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne et du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, pour l'Espagne. Cette conspiration, dénoncée par Laffin, homme de confiance du maréchal de Biron, avoit pour but de détrôner le roi, de mettre toutes les provinces du royaume sous la protection de l'Espagne, de céder au duc de Savoie la Provence et le Dauphiné, de faire Biron duc de Bourgogne, et de le marier avec une parente du roi d'Espagne, à qui on devoit donner en dot la Franche-Comté.

Le roi usa de clémence envers les coupables; mais Biron n'abandonna pas son criminel projet. Il fut remis entre les mains de la justice, convaincu du crime de lèse-majesté, et condamné à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté dans la cour de la Bastille, le 31 juillet 1602 (1). Le Laboureur trace ainsi son portrait : « Le maréchal de Biron étoit d'un esprit fier et hautain, et presque ingouvernable; il envioit toute la grandeur d'autrui (2). » De Serres, dans son Inventaire, dit : « Le maréchal n'avoua rien, ne

Lorsqu'il se croyoit disgracié sans retour, il reçut le brevet de grand maître de l'artillerie. Henri, trop sensible aux attraits de la volupté, s'oublioit quelquefois au sein de l'amour. Il étoit politique d'enchaîner son cœur par une alliance légitime. Son mariage avec Marie de Médicis fut arrêté et jeta la France dans de nouvelles infortunes.

(1) Il étoit fils d'Armand de Gontault, seigneur de Biron, maréchal de France, célèbre capitaine, le premier qui se déclara pour Henri IV, lequel fut tué d'un coup de canon, au siége d'Epernay, le 26 juillet 1592.

(2) *Voyez* Mémoires de Castelneau.

compromit personne, et protesta de son innocence jusqu'au moment où le fer fit tomber sa tête (1). »

Le duc de Mercœur et le maréchal de Bouillon firent leur paix plus tard, et se rangèrent sincèrement sous l'étendard de la fidélité. Le duc consacra sa soumission par une alliance; il donna sa fille (son unique héritière) en mariage à César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV.

Henri de Joyeuse, qui envisagea la ligue comme un bal politique, après y avoir figuré tantôt en Mars, tantôt en séraphin, finit par se dévouer au cloître, où la mort le surprit sous les masques de duc, pair, maréchal de France et capucin.

Cette même année, une ambassade des Suisses vint renouveler leur alliance avec la France. Jacques de Bie a rapporté, dans sa France métallique, un médaillon d'or de Henri IV, dont le revers représente deux colonnes soutenues par une grande base taillée en forme d'autel, enlacées de deux branches, l'une de palmier, l'autre d'olivier, et sommées d'une couronne fermée, fleurdelisée, avec ces mots autour : *Regis sacra fœdera magni;* et sur la base qui porte les deux colonnes : *ex auro francigenâ, anno fœderis feliciter renovati effosso;* à l'exergue

(1) De Serres est entré dans les plus petits détails du procès et de l'exécution du maréchal de Biron : tout ce qu'il raconte à ce sujet est très-curieux.

est la date de 1602 (1). L'explication de cette médaille dépend de deux faits qui, quoique assez près de notre temps, ne laissent pas d'être ignorés de beaucoup de personnes ; savoir qu'en 1602, quelques années après la paix de Vervins, on renouvela enfin l'alliance avec les Suisses, qui jusque-là avoit souffert beaucoup de difficultés ; et que dans ce renouvellement, qui se fit avec un très-grand appareil, on distribua aux députés des Cantons qui étoient à Paris des médailles faites d'un or tiré de quelques mines qu'on avoit ouvertes cette même année dans le Lyonnois, et qui donnoient de grandes espérances (2).

Tout prospéroit ; le commerce et les arts florissoient, l'agriculture et la paix ramenoient partout l'abondance, le bonheur gagnoit la chaumière, et les cœurs faisoient retentir l'air de cris d'allégresse, de bénédictions et d'amour pour le plus grand des rois de la monarchie, lorsque le fer d'un assassin termina ses jours.

Sans le couteau de Ravaillac, ce prince alloit consommer le grand œuvre d'une paix éternelle. Cet horrible attentat changea la destinée de la nation et celle de l'Europe entière (3).

(1) L'abbé Fraguier, Mém. de littérat.

(2) Les mines d'or ne sont point une chimère en France dans la Haute et Basse-Auvergne. Les auteurs anciens s'accordent unanimement à nous représenter la Gaule comme un pays riche en métaux précieux ; et, en voyageant dans ces contrées, j'y ai vu des sources aurifères. Il n'en est pas question dans les dix rivières aurifères de Réaumur, mais ce savant n'a pas tout vu.

(3) Le projet d'un nouveau tribunal amphictyonique, conçu par

Henri IV fut assassiné, rue de la Féronnerie, un vendredi 14 mai 1610, âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné vingt-un. Il étoit accompagné dans son carrosse de MM. d'Épernon, de Montbason, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liancourt et de Mirebeau. La reine Marie de Médicis avoit été couronnée la veille à Saint-Denis. Le parlement s'assembla incontinent dans la salle des Augustins, parcequ'alors on faisoit des préparatifs au Palais pour les fêtes qui devoient suivre le sacre et le couronnement de la reine.

Le corps de Henri fut embaumé et enfermé dans un cercueil de plomb, sur lequel on éleva son buste en cire. Le 29 juin 1610, le corps fut porté de la grande salle du Louvre à Notre-Dame, où on le laissa en dépôt, et le lendemain à Saint-Denis. Tous les corps de l'état assistèrent en deuil à cette cérémonie. Le car-

Élisabeth, qui paroît en avoir donné l'idée à Henri IV, adopté par ce prince, adopté par Sully, approuvé de leur temps par plusieurs souverains de l'Europe, goûté depuis par le duc de Bourgogne, père de Louis XV, développé par l'abbé de Saint-Pierre, paroît être jusqu'à présent, ce que l'homme a imaginé de mieux pour le bonheur du genre humain.

Élisabeth, reine d'Angleterre, qui aimoit sincèrement Henri IV, mourut à 70 ans, le 4 avril 1603. Avec elle finit le règne des Tudors, pour faire place à celui des Stuart. Jacques V succéda à Élisabeth. Dès qu'il fut proclamé, Henri IV lui envoya une ambassade solennelle, pour le féliciter et renouveler avec lui les traités faits avec la reine Élisabeth; mais, à peine Jacques eut-il conclu cette alliance, qu'il en forma une plus étroite avec la maison d'Autriche; ce qui occasiona des préparatifs de guerre au sujet de la succession de Clèves, et qui cependant n'étoit qu'un prétexte du cabinet de France pour réaliser le grand projet du tribunal amphictyonique, que nos historiens ont ignoré, ou dont ils ne veulent point convenir.

dinal de Joyeuse officia, et l'évêque d'Angers prononça l'oraison funèbre. Le cœur du roi fut porté au collége des jésuites de la Flèche, suivant la promesse que le roi leur en avoit faite.

A Rome on prononça l'oraison funèbre de Henri IV, dans la chapelle du Vatican, en présence du pape et des cardinaux, honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles V, et à Philippe II (1).

En peu de mots, le président Hénault fait ainsi l'éloge de ce prince : « La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. Il étoit son général et son ministre : il unit à une extrême franchise la plus adroite politique; aux sentimens les plus élevés une simplicité de mœurs charmantes, et à un courage de soldat un fonds d'humanité inépuisable. Il rencontra ce qui forme et ce qui déclare les grands hommes, des obstacles à vaincre, des périls à essuyer, et surtout des adversaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos grands poëtes, *il fut de ses sujets le vainqueur et le père*. Le plus grand défaut de ce prince, est d'avoir montré trop d'irrégularité dans ses mœurs. Il est certain que son penchant pour les femmes lui fit commettre de nombreuses fautes en politique, comme

(1) Ce prince, qui favorisa puissamment en France le parti de la ligue, mourut après la paix de Vervins, à l'Escurial, le 13 septembre 1598. C'est lui qui fit imprimer à Anvers la belle Bible polyglotte, qui porte son nom. Jacques Velasquez de Silva, Louis de Moralès, surnommé *el Divino*, et d'autres artistes aussi prodigieusement célèbres de l'école espagnole, florissoient sous le règne de ce prince.

en morale. Le vertueux Sully réparoit ses torts à cet égard; mais il ne put arrêter le plus grand. »

Henri IV eût épargné bien des soupçons, et peut-être une journée bien funeste à son peuple, si, après avoir chassé les jésuites en 1594, il n'eût pas eu la foiblesse de les rappeler en 1603.

Après l'exécution de Jean Chatel, assassin du roi (1), comme le coupable avoit avoué dans son interrogatoire qu'il avoit étudié chez les jésuites, qu'il se confessoit à eux, qu'il étoit de leur congrégation, le parlement fit saisir et examiner leurs papiers; plusieurs jésuites furent compromis. Chatel fut écartelé; le jésuite Guignard, bibliothécaire, fut pendu; plusieurs autres furent condamnés à un bannissement perpétuel. Le parlement chassa les jésuites par un arrêt solennel, qui leur enjoignit de sortir de Paris dans trois jours, et dans quinze de toute la France.

Depuis le parricide Jean Chatel, plusieurs moines avoient conspiré pour arracher la vie au roi. Un jacobin de la ville d'Avesnes reçut de l'argent du nommé Malvezzi, nonce du

(1) Jean Chatel étoit fils d'un gros marchand de drap de Paris, qui demeuroit devant la porte du Palais. Il tenta d'assassiner le roi le 27 décembre, à six heures du soir, en 1594. Le roi reçut le coup à la lèvre, dans le moment où il embrassoit le sieur de Montigni.

Sur les ruines de la maison du père de Jean Chatel, qui, par le même arrêt fut rasée, on éleva un pilier ou pyramide à quatre faces, où furent gravés en lettres d'or, de chaque côté, sur des tables de marbre, l'arrêt et les inscriptions qui accusoient les jésuites d'avoir été les conseillers du crime.

pape, pour l'aider à suivre l'exemple du jacobin Jacques Clément : l'assassin fut reconnu et rompu vif en 1599.

Un capucin, nommé Langlois, du diocèse de Toul, suborné pour le même dessein, expira par le même supplice. Un chartreux, nommé Ouin, fut atteint de la même fureur. Cependant, après tant d'exemples funestes des sentimens horribles qui régnoient dans les ordres religieux, notamment parmi les jésuites, le roi, par condescendance pour le pape, se détermina à rappeler cette congrégation. Le jésuite Tolet, depuis peu promu au cardinalat, fut le grand négociateur de son rétablissement. Le duc de Sully représenta au roi combien l'admission des jésuites étoit dangereuse. Le premier président du Harlay prononça, au Louvre, des remontrances si pathétiques, que le roi en parut ébranlé (1) ; mais il ne changea point d'avis. Le parlement vérifia enfin avec regret les lettres patentes, le 2 janvier 1604 (2) ; il y mit des restrictions nécessaires, que le crédit des jésuites fit ensuite supprimer (3).

Quoi qu'il en soit, Marie de Médicis et les jésuites ne seront jamais lavés du soupçon

(1) *Voyez* la harangue du président du Harlay, rapportée par M. de Thou, liv. 132, pages 1124 et suivantes.

(2) Il est remarquable que ces lettres portent *l'avantage honorable d'avoir toujours un jésuite à la cour....* avantage dont ils ont joui jusqu'à la mort de Louis XIV, et d'être les confesseurs du roi. Henri IV choisit pour le sien le père Cotton, grand prédicateur de son temps.

(3) *Voyez* l'Histoire du parlement de Paris.

d'avoir été les instrumens d'un grand crime (1).

Henri IV eut de Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, Louis XIII, Jean-Baptiste Gaston; Élisabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne; Christine, mariée à Victor Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie; Henriette Marie, femme de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne;

De Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en 1599, il eut César, duc de Vendôme; Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, grand prieur de France; Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf;

De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en 1633, il eut Gabrielle-Angélique, femme du duc d'Épernon;

De Jacqueline de Breuil, comtesse de Moret, Antoine de Bourbon, comte de Moret, tué à la bataille de Castelnaudari en 1632;

De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Chelles. Charlotte des Essarts, mourut en 1651, femme du maréchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré (2).

Paris s'embellit sous le règne de Henri IV. Miron, lieutenant civil, prevôt des marchands,

(1) François Ravaillac, natif d'Angoulême, fut exécuté en place de Grève, le 7 du mois de mai 1610. Ce monstre avoit été frère convers aux Feuillans de la rue Saint-Honoré (Capitulaire des Feuillans).

(2) *Voyez* l'Hist. généalog. de la maison de France.

fit faire de nouvelles portes, des ponts, des quais, des fontaines, fit élargir les rues, en fit percer de nouvelles, et acheva l'hôtel de ville, commencé sous François Ier.

Le Pont-Neuf, un des plus beaux et un des mieux décorés de l'Europe, commencé sous Henri III, par le célèbre architecte Jacques Androuet du Cerceau, fut achevé sous Henri IV, avec les deniers de ce prince, par Guillaume Marchand, architecte et colonel de la ville, en 1604.

Henri IV fit agrandir le château du Louvre, et continuer en 1596 sa galerie, entreprise par Charles IX. Etienne du Pérac, peintre et architecte du roi, acheva de cette galerie tout ce qui avoit été commencé par du Cerceau.

Clément Métezeau, architecte de Henri IV, jeta les fondemens de la place Royale, et bâtit, sur les plans du roi, la place Dauphine, en mémoire de Louis XIII, qui étoit pour lors dauphin : cette place étoit achevée en 1608 (1).

RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS.

Le lendemain de la mort de Henri IV, le jeune roi Louis XIII, âgé de huit ans et neuf

(1) Journal de Brulart. Mémoires de la ligue par Simon Goulard, Paris, 1725, 6 vol. in-4°. Journal du règne de Henri IV, depuis 1594 jusqu'en 1611, par de l'Étoile; Paris, 1741, 4 vol. in-8°. *Delle turbulenze della Francia, in vita del re Henrico il Grande*, etc., *libri* 10, *in Venetia*, 1614. Ces dix livres d'Alès Campiglia ne con-

mois, vint tenir un lit de justice au parlement avec sa mère; le duc d'Épernon avoit préparé cette séance avec des menaces; le couvent des Augustins étoit entouré de gardes (1).

Tout favorisoit la reine dans cette malheureuse conjoncture : Henri de Condé, premier prince du sang, étoit alors réfugié à Milan avec sa femme; les autres princes du sang étoient haïs et méprisés; les grands ne s'entendoient point; on ne pouvoit différer de pourvoir au gouvernement, et Marie de Médicis fut déclarée régente du royaume par un arrêt du parlement. Cette princesse réunit la tutelle et la régence; elle fit sacrer le jeune roi à Reims, par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le 17 octobre 1610.

Quoique tout parût tranquille, la France étoit cependant agitée par une fermentation sourde, qui faisoit présager des troubles inévitables.

La régente jeta la pomme de discorde : en recherchant l'alliance de l'Espagne, elle chan-

tiennent que les deux années 1593 et 1594. Recueil tiré des registres du parlement, concernant les troubles depuis 1588 jusqu'en 1594, in-4°, 1652 *Henricus Magnus, autore Claudio-Batholomæo Morisoto*, etc., Genève, 1627. Lettres du cardinal d'Ossat, Amsterdam, 1632, in-12. Mémoires d'état par Cheverni, grand chancelier de France, Paris, 1664. Mémoires ou Économies royales d'état, par Maximilien de Béthune, duc de Sully, Amsterdam, 1725. Cayet, Chronologie novennaire, Paris, 3 vol. Décade contenant la vie et gestes de Henri-le-Grand, par B. le Grain, 1633. Les œuvres du président de Thou, la Haye, 1740. Histoire de la vie du duc d'Épernon, par Girard, Paris, 1673. Histoire du parlement de Paris.

(1) On a vu plus haut, pag. 244, pourquoi le parlement étoit assemblé aux Augustins.

gea le système politique, excita la défiance des protestans; le maréchal de Bouillon, qui en étoit le chef, en prit de l'ombrage. Le duc de Sully, dans l'impossibilité de faire le bien, se retira de la cour, et sa retraite fut une véritable calamité publique.

Le trésor, que ce ministre avoit rempli avec tant de peine, fut abandonné à la rapacité de plusieurs seigneurs, qu'il fallut gagner, ou à des favoris qui l'extorquèrent. La retraite d'Achille du Harlay suivit de près celle de Sully (1). La reine, qui craignoit les prétentions de Henri de Condé, lui fit une pension de deux cent mille francs.

Concini (d'autres écrivent Conchini), florentin, plus connu sous le nom du maréchal d'Ancre, et sa femme, Galigaï, qui gouvernoit la reine, amassèrent en peu d'années plus de trésors, que plusieurs rois ensemble n'en possédoient alors (2).

Les états voisins de la France n'étoient pas

(1) Ce magistrat, qui s'étoit distingué par sa droiture et sa capacité dans les temps fâcheux de la ligue, se retira après le procès de Jacqueline le Voyer, qui avoit accusé le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil d'avoir suborné l'assassin de Henri IV. La précaution que l'on prit de tenir les interrogatoires fort secrets, donna lieu à divers soupçons contre des grosses têtes de l'état.

(2) Ce Concini, florentin, vint en France en 1606 avec Marie de Médicis. Il fut d'abord gentilhomme ordinaire de cette princesse, puis il devint son grand écuyer, acheta le marquisat d'Ancre, eut plusieurs gouvernemens considérables, fut premier gentilhomme de la chambre, maréchal de France, sans jamais avoir porté les armes, par le crédit qu'avoit auprès de la reine une fille qu'il épousa; et, comme tous les favoris de la fortune, il abusa de son attitude, usurpa l'autorité, et fut victime de son ambition.

moins agités. Jacques Ier, roi d'Angleterre, qui ne savoit ni se faire aimer de son peuple, ni se faire respecter des cours étrangères, négligeoit la politique, et s'occupoit de controverse.

Les deux professeurs de l'université de Leyde, François Gomare et Jacques Arminius, déchiroient la Hollande, en semant des opinions en sens contraire (1).

L'esprit de discorde régnoit en Allemagne, entre les catholiques et les luthériens.

Le marquis de Spinola, commandant des troupes espagnoles, désoloit le pays de Juliers, au sujet de la succession de Clèves; et les Hollandois, de leur côté, démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même succession.

Ainsi la régence de Marie de Médicis fut un temps de confusion et d'orages. Insensiblement la France retomba dans l'anarchie dont Henri IV l'avoit tirée par tant de travaux et avec tant de sagesse.

Les choses ayant changé de face depuis la mort de ce prince, il fallut accomplir toutes les conditions faites entre la reine et le roi d'Espagne. Une des principales, étoit le double mariage des deux aînés de chaque maison; l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, avec Louis XIII; et la princesse Élisabeth, sœur du roi, avec Phi-

(1) Fameux théologiens protestans, et qui ont formé deux sectes : l'une des arminiens remontrans, l'autre des gomaristes contre-remontrans.

lippe IV. La publication du double mariage eut lieu le 5 d'avril 1612 (1). Ce fut le commencement des intrigues : dès ce moment, on vit les princes tour à tour se vendre ou se faire craindre, pour avoir part à l'autorité, ou être dédommagés de leurs prétentions, avec des faveurs qui épuisoient le trésor, ruinoient les particuliers, et forçoient la conscience des tribunaux.

Le maréchal de Bouillon se fit chef d'une cabale, qui entraîna de la cour Henri II, prince de Condé, César, duc de Vendôme, et Alexandre, grand prieur de France, ces deux derniers enfans naturels de Henri IV; les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trémouille. Le prince de Condé étoit un de ceux qui portèrent le plus d'ombrage à la régente; elle étoit d'ailleurs fortifiée dans cette défiance, par tous ceux qui partageoient les honneurs, les dignités et les places à la cour. A force d'argent, la régente vint à bout de désunir la faction des grands: elle regardoit comme la plus grande journée de sa vie, celle de sa réconciliation avec les ducs de Guise et d'Épernon; ce qui occasiona un duel entre le chevalier de Guise et le fils du baron de Luz; celui-ci y perdit la vie. La régente accorda la grâce au chevalier, à condi-

(1) Les deux mariages n'ont été achevés qu'en 1616. C'est cette même année que Marie de Médicis fit bâtir le Luxembourg.

tion qu'à l'avenir il seroit plus sage; ce sont ses propres expressions. Ce qui est remarquable, c'est que le baron de Luz, peu de temps auparavant, avoit été tué en duel par le duc de Guise; et qu'à ce sujet il parut une déclaration du roi contre les duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grâce.

Les protestans, qui se voyoient menacés de perdre le fruit des derniers traités en leur faveur, augmentoient les inquiétudes de la cour, en formant des assemblées provinciales; ce qui donna lieu à un nouvel édit, qui déclaroit illicites ces assemblées. Les réformés protestèrent, en déclarant toutefois se soumettre au roi, et ne rien faire contre sa volonté.

Enfin le traité de Sainte-Menehould (1) rapprocha tous les mécontens; on leur accorda ce qu'ils demandoient, parce qu'on n'étoit point en force pour les réprimer.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui comptoit sur les traités du dernier règne, fut lâchement abandonné à la vengeance des Espagnols. Lesdiguières marcha deux fois à son secours, malgré la défense du roi; mais on ne pouvoit changer les résolutions du conseil de régence.

Henri de Condé et César de Vendôme, que rien ne pouvoit satisfaire, insurgeoient, l'un le Poitou, l'autre la Bretagne; ce fut un prétexte

(1) Du 15 mai 1614.

pour la régente de faire voyager le jeune roi dans les provinces du royaume, et de le montrer aux peuples, qui le croyoient trop foible pour régner, et d'une santé trop délicate pour vivre encore long-temps; toutefois il vécut assez pour voir la fin des troubles qui désoloient l'état.

L'assemblée des états généraux est indiquée à Sens pour le 10 septembre 1614.

LXIII. LOUIS XIII.

Louis XIII est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2 octobre 1614; la régente, Monsieur, les princes de Condé et de Soissons, les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernon, de Ventadour, de Montbason, étoient présens. Le roi signala sa majorité en confirmant l'édit de Nantes, et tous les autres édits du feu roi contre les duellistes et les blasphémateurs. Tout fut enregistré dans la même séance, après quoi le roi s'en retourna au Louvre au milieu des acclamations du peuple.

La régente conserva cependant toute son autorité. Le roi étoit d'une constitution foible; son éducation avoit été en grande partie négligée; son dernier précepteur, Fleurance Rivaut, habile mathématicien, lui avoit fait aimer cette science, de sorte qu'il avoit une grande connoissance du génie; mais la chasse lui plaisoit plus que l'étude; il y passoit son temps, ainsi qu'aux

exercices militaires. Doux et bénin de son naturel, il sembloit porté à la justice (1). Il aimoit la gloire, pourvu qu'elle ne lui coûtât pas beaucoup de peine à acquérir. Son goût pour la retraite faisoit qu'il s'attachoit à ses favoris, dont il dépendoit tant, qu'il ne les abandonnoit pas : mais, comme il ne tenoit à eux que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude, il étoit aisé de lui en enlever, de lui en substituer d'autres ; car il lui en falloit, et le titre de favori étoit alors comme une charge dans l'état (2). De Luynes tira parti de son insensibilité pour faire sa fortune ; Richelieu abusa de sa foiblesse ; sa mère fut sa victime ; et l'histoire nomme Louis XIII, Louis-le-Juste !

Sur la fin de 1614, on rassembla les états généraux ; tous les historiens s'accordent à faire entendre qu'il n'y eut jamais d'états plus nombreux ni plus inutiles (3).

Le cardinal du Perron y fit retentir des maximes ultramontaines, effrayantes pour les souverains, au sujet du serment de fidélité. Le parlement, révolté contre l'impudence de ce cardinal, qui devoit son élévation à ses rois, quoique indigne d'une réputation usurpée, fit des remontrances, et se conduisit dans cette circonstance avec une sagesse qui méritera dans tous les âges les applaudissemens de la nation en-

(1) Bernard, Hist. de Louis XIII, liv. 1.

(2) Le P. Hénault.

(3) Les états, d'abord indiqués à Sens, s'assemblèrent aux Augustins.

tière. Une politique lâche l'emporta sur l'intérêt du roi et du royaume. La reine, aveuglée par les menaces d'excommunication, fit casser l'arrêt du parlement par son conseil privé ; et cette honte ne fut effacée qu'en 1682, lorsque l'assemblée du clergé, inspirée par le grand Bossuet, arracha de ses registres la harangue du cardinal du Perron, et détruisit autant qu'il étoit en elle ce monument de perfidie et de pusillanimité (1).

La cour fut très-satisfaite de la complaisance des deux premiers ordres. Quant au tiers état, qui prenoit plus vivement les intérêts du peuple, comme supportant toutes les charges, et parce qu'il connoît aussi mieux les griefs et les sujets de plaintes, la cour le paya en belles paroles. La clôture de l'assemblée se fit au Louvre le 24 de mars 1615. Ces états sont les derniers que l'on ait tenus jusqu'en 1789, que les états généraux prirent la dénomination d'assemblée nationale; époque qui commence la révolution de France et son gouvernement représentatif.

Lorsqu'on fut délivré à Paris des inquiétudes que causoient les députés des provinces, le gouvernement reprit son système politique : alors tout fut ridicule ou horrible ; la joie que causa la séparation des états, fut célébrée par des bals à la cour et chez les princes.

La France perdit dans le même temps la reine

(1) *Voyez* le paragraphe intitulé, Du Christianisme, tome 1, pag. 333.... 344.

Marguerite, dernière princesse de la maison de Valois (1). Les plaisirs du carnaval n'en furent point interrompus; ils furent pour ainsi dire le foyer des conspirations: on n'en vit jamais un aussi grand nombre se succéder avec autant de rapidité, et si robustes, que toutes pouvoient renverser de fond en comble la monarchie, si le peuple s'en étoit mêlé. Heureusement elles dégénéroient en cabales, qui se déjouoient tour à tour par la trahison, la perfidie, et qui tournoient à la honte du souverain. Le plus funeste exemple de la discorde, de l'anarchie, partoit de la cour même. Dans aucun temps les lois ne furent violées plus ouvertement, ni les cours souveraines traitées avec plus de mépris. Il n'existoit en France d'autre autorité que les arrêts d'un conseil privé, où le légat, le jésuite Cotton, le florentin Concini, tenoient le premier rang. Ce conseil, influencé par la reine, qui n'avoit d'autre génie en politique que sa volonté, étoit bravé par le duc d'Épernon, autrefois favori de Henri IV, le plus entreprenant et le plus audacieux des hommes. Il bravoit Concini; plus puissant que le conseil même, il insultoit le parlement en pleine assemblée, faisoit briser les portes des prisons, en faisoit sortir les meurtriers voués à ses intrigues. Fier de sa noblesse et de son ignorance, il saisissoit

(1) Elle étoit fille de Henri II, et première femme de Henri IV. Elle mourut à Paris, le 27 mars 1615, âgée de 63 ans.

toutes les occasions d'humilier les magistrats, déchiroit leurs robes avec ses éperons, et rudoya un jour le garde des sceaux de Vair, jusqu'à lui dire qu'un bourgeois de son espèce ne pouvoit prendre aucun rang parmi les ducs et pairs.

Les états généraux n'avoient rien produit; les factions redoubloient; le trésor de Henri IV étoit dévoré. Un arrêt du parlement qui mettoit l'indépendance de la couronne au nombre des lois fondamentales avoit été cassé. Ce triomphe de la lâcheté ne fit qu'exciter le zèle des magistrats voués au salut de la patrie. Ils se réunirent par l'influence du maréchal de Bouillon, qui travailloit à se faire un parti puissant. Les remontrances furent mal accueillies; on y répondit par un arrêt du conseil : ce fut le chancelier de Sillery qui porta la parole : *Vous n'avez pas plus de droit de vous mêler de ce qui regarde le gouvernement, que de connoître des comptes et des gabelles.* Mandés au Louvre, les membres du parlement y furent traités comme une troupe de factieux : *Le roi est votre maître,* leur dit la régente; *il usera de son droit, si vous contrevenez à ses défenses;* et le parlement continua à rendre ses remontrances encore plus fortes. Le roi n'y répondit que par ces deux mots : *Je le veux, et la reine aussi;* et la volonté absolue d'un roi imberbe et d'une régente sans pudeur fut enregistrée. Les persécutions des treizième et quatorzième siècles contre les Juifs

recommencèrent ; une ordonnance les chassa du royaume.

La régente, fanatisée par la cour de Rome, qui à cette époque présidoit encore par ses nonces dans les conseils des rois, vouloit faire revivre les horribles guerres de religion. Une nouvelle révolte du prince de Condé, soutenu par les calvinistes, jeta la cour dans les plus vives alarmes. Le prince fit publier un manifeste adressé à tous les corps du royaume ; il demandoit le maintien des libertés de l'église gallicane, la cassation de ce que le clergé avoit entrepris pour la publication du concile de Trente, l'observation exacte des édits de pacification et de tout ce qu'on avoit accordé ensuite aux réformés, la conservation de l'autorité et de la juridiction des cours souveraines, la suppression de *la paulette* (1) et de la vénalité des charges, le règlement de la gendarmerie selon les anciennes ordonnances, la diminution des tailles, etc. ; toutes demandes justes, mais qui devoient nécessairement aigrir l'autorité, incapable d'être ramenée à la saine politique, et qui, dans ses résolutions arbitraires et despotiques, ne cherchoit que les moyens d'éluder et de tromper, pour vaincre toute espèce de résistance.

Le prince de Condé lui-même songeoit moins

(1) Droit imaginé par un nommé Paulet, sous l'administration de Sully, qui assuroit aux héritiers de la magistrature, leur office, moyennant un droit annuel. Ce droit, peu honorable, est la seule tache qu'on peut reprocher à l'immortel duc de Sully.

au bien public qu'à s'emparer d'une portion de la puissance, qu'il briguoit avec une audace sans exemple. On peut en juger par l'indifférence qu'il mit à toutes ces doléances, pour ne songer qu'à son ambition particulière, au traité de Sainte-Menehould et à la paix de Loudun.

La conférence de Loudun suspendit les armes de sa révolte. Le prince, en sa qualité de chef des mécontens, traita avec la cour (1), en présence de la princesse sa mère, de la duchesse douairière de Longueville, des ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Rohan, de Luxembourg, de la Trémouille, de Sully, du maréchal de Brissac, du maréchal de Bouillon, de Villeroi et Pontchartrain, du comte de Candale, du président de Thou et des députés des églises réformées. L'ambassadeur d'Angleterre assista aussi au traité de Loudun, en qualité de médiateur. Cette paix cachoit les secrets desseins concertés entre Marie de Médicis, Concini et la Galigaï, sa femme, intime de la reine, la confidente et la conseillère de ses fautes et de ses piéges. Le prince de Condé en fut la dupe; son retour étoit dû en partie aux soins de l'abbé de Richelieu, évêque de Luçon, prélat dévoué à Concini, maréchal d'Ancre, qui, de son côté, employa pour lui son crédit auprès de Marie de Médicis. Ce fut le premier

(1) Le traité de Loudun eut lieu en février 1616.

degré de sa faveur, qui l'éleva dans la suite au poste le plus considérable du royaume.

Cependant le maréchal d'Ancre étoit généralement haï; il avoit pour ennemis le prince de Condé, les ducs de Bouillon et de Longueville : dans cette conjoncture, il conseilla à Marie de Médicis d'arrêter tous les seigneurs qui travailloient à ruiner son autorité. Le coup parut hardi, et la reine s'y détermina d'après l'avis de Barbin, son intendant, conseiller général des finances, en qui elle avoit pleine confiance. Cet homme, qui ne manquoit ni d'adresse ni de prévoyance, conduisit l'intrigue conjointement avec Claude Mangot, secrétaire d'état, et l'abbé de Richelieu. Le prince donna dans leurs piéges; il vint en grande pompe au Louvre, et y fut arrêté par le marquis de Thémines et Mangot, qui obtinrent, pour avoir mené Condé en prison, l'un le bâton de maréchal de France, et l'autre les sceaux de l'état. Les autres chefs, plus adroits, avoient échappé aux ruses de la cour.

Le premier prince du sang dans les fers, fut pour Marie de Médicis un jour de triomphe et de libéralité. Créqui, qui gardoit la porte du Louvre, pendant qu'on arrêtoit le prince de Condé, obtint le brevet de duc et pair. Ceux qui crioient trop fort obtenoient des grâces et des dignités. Montigny fut fait maréchal de France, Saint-Géran en eut le brevet pour la première promotion. Le seul Bassompierre, au

milieu des courtisans qui extorquoient si bassement les dignités, eut le courage de faire des reproches à la reine de ses libéralités impolitiques, en protestant de son désintéressement. Son intégrité fut punie dans la suite par le ministre roi, qui ne vouloit que des esclaves.

Un ennemi plus dangereux que tous ceux qui fixoient les regards étudioit la sécheresse du cœur de Louis XIII. C'étoit le jeune de Luynes; gentilhomme du Comtat, parvenu à la faveur en dressant des pies-grièches pour les chasses du roi. Ce favori employoit l'artifice des courtisans pour séduire son maître, et vint à bout de lui inspirer la jalousie de l'autorité par tous les moyens de corruption et d'effroi.

Il s'agissoit de secouer le joug d'une mère, qui ne gouvernoit qu'en semant la discorde, et d'un Italien déhonté qui attiroit sur la cour tous les orages de la haine. Louis adopta les perfides conseils d'un favori à qui rien ne coûte pour arriver au terme d'une ambition sans bornes. C'est ici que commence véritablement le règne de Louis XIII, roi sans vices et sans vertus, trop foible pour être despote, assez fort pour résister à la clémence, et toujours esclave des passions d'autrui.

La mort du maréchal d'Ancre fut résolue secrètement entre de Luynes et le roi. Le maréchal, ignorant la trame ourdie contre lui, se rendit au Louvre. Vitri, capitaine des gardes

du corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de résistance. Cette commission fut exécutée sur le pont-levis du Louvre, le 24 avril 1617; là Concini fut tué à coups de pistolets. Le peuple en fureur traîna par les rues les membres déchirés du maréchal. La Galigaï, sa femme, dame d'atours de la reine, fut incontinent saisie, dépouillée de tout, conduite à la Bastille, et de là transférée à la Conciergerie. On instruisit le procès du maréchal et de sa veuve. Il n'y avoit point de charge contre la Galigaï; nulle raison d'état n'obligeoit à la poursuivre; la sorcellerie et la magie furent un des principaux chefs d'accusation. La philosophie, qui a vaincu tant de préjugés, n'avoit pas encore détruit, dans l'esprit des grands, l'empire des astrologues et des devins. Plusieurs des juges se récusèrent dans cet odieux procès. De Luynes, à force de sollicitations, obtint le jugement de la malheureuse Galigaï. Le parlement la déclara criminelle de lèse-majesté divine et humaine; elle fut traînée dans un tombereau à la Grève, décapitée et son corps jeté dans les flammes (1). Elle protesta de son innocence, et mourut avec une constance qui fut admirée de ses plus grands ennemis. Vitri, l'assassin de Concini, obtint le bâton de maréchal de France; la dépouille des victimes fit la fortune de de Luynes, qui tout à coup devint un des

(1) L'arrêt est en date du 8 juillet 1617.

plus riches et puissans seigneurs du royaume. Marie de Médicis fut gardée à vue. Le roi, inflexible aux larmes de sa mère, vit de sang-froid de Luynes désarmer ses gardes. Cette princesse, lasse de se voir prisonnière dans un palais où peu de jours auparavant elle recevoit les hommages de toute la France, fut reléguée à Blois. L'abbé de Richelieu fut enveloppé dans la disgrâce de Concini (1), et suivit la reine.

Après cette affreuse catastrophe Louis XIII s'écria : *Loué soit Dieu, c'est maintenant que je suis roi.* Du moins il le crut; mais toujours crédule et foible, il servit lui-même les passions de ses favoris et de ses ministres, et ne sut jamais régner.

De Luynes, devenu connétable, aussi présomptueux qu'ignorant, s'imagina pouvoir écraser toutes les factions, et éteindre les guerres civiles de politique et de religion. Il ne s'apercevoit pas qu'en conseillant le meurtre de Concini, il avoit, en succédant à sa fortune, succédé à la haine qu'on lui portoit.

Les cabales, plus ardentes que jamais, préparoient aussi de plus grands événemens. Le duc de Rohan, réconcilié avec Marie de Médicis, fut un de ceux qui se déclarèrent pour sa cause. Le duc d'Épernon, qui bravoit tout, avec cin-

(1) Bernard, Histoire de Louis XIII; Addition aux Mémoires de Castelneau, liv. 6, page 455 et suivantes; Gramond, *Historiarum Galliæ*, etc., *lib.* 2.

quante cavaliers, enleva la reine mère du château de Blois, la conduisit à Angoulême, et traita ensuite avec le roi de couronne à couronne. Une nouvelle rupture arma le fils et la mère l'un contre l'autre; la diversité de religion rendit la guerre civile plus opiniâtre et plus sanglante. L'histoire laisse entrevoir dans cette confusion le projet de constituer la France en république, dans les assemblées de la Rochelle. Les calvinistes aux abois, ne voyoient plus de salut que dans un changement de gouvernement, et leur penchant à la révolte s'autorisoit de griefs sans nombre. D'un côté, le roi protestoit qu'il vouloit observer inviolablement l'édit de Nantes; de l'autre, l'indiscrétion des missionnaires alarmoit les réformés, qui voyoient brûler leurs temples par la canaille, dans le Béarn, à Tours, à Poitiers, et même à Paris. Tous les prétextes spécieux étoient inventés pour la persécution, et tous les coupables restoient inconnus ou impunis.

La reine mère, dans sa disgrâce, en acceptant les secours du parti opprimé, sembloit aussi fortifier en eux l'esprit de résistance. On vit même un instant tous les mécontens faire cause commune pour elle; et son parti devint si fort, qu'il se rendit maître de toutes les provinces maritimes, depuis Dieppe jusqu'à la Garonne. Le duc de Longueville étoit maître de la Normandie. Dreux, la Ferté-Bernard, le Perche et

une grande partie du Maine, obéissoient au comte de Soissons. Le maréchal de Boisdauphin tenoit Château-Gontier et Sablé, et tous les environs de la Sarthe et de la Mayenne. Le duc de Vendôme étoit maître d'une grande partie de la Loire, sur laquelle Marie de Médicis avoit Angers et le Pont-de-Cé. Les ducs de la Trémouille et de Retz avoient, l'un le Poitou, et l'autre la Bretagne. Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. Le duc d'Épernon commandoit dans l'Angoumois et dans la Saintonge; le duc de Mayenne, à Bordeaux et dans la Guyenne. Enfin plusieurs autres seigneurs à qui la foiblesse du roi donnoit lieu de tout espérer, tenoient des places fortes. Les ordres étoient donnés dans toutes les provinces pour veiller sur les rebelles; l'armée royale étoit en force : aucune action cependant ne fut remarquable, et cette guerre dura peu. C'est au Pont-de-Cé que se fit la réconciliation de Louis XIII avec sa mère. Le connétable de Luynes, gagné par des motifs d'intérêt personnel, écouta l'archevêque de Sens, le comte de Béthune, le P. de Bérulle et l'abbé de Richelieu, négociateurs de cette réconciliation; et consentit même à obtenir le chapeau de cardinal pour l'évêque de Luçon. Ce fut une des clauses du traité; ainsi Richelieu, qui avoit commencé sa fortune par Concini, favori de la reine mère, la continua par de Luynes, favori du roi.

Cependant la guerre contre les réformés étoit toujours entretenue par les ministres, qui désiroient voir toujours le roi en campagne, dans la crainte que quelques nouveaux favoris ne leur enlevassent le gouvernement.

Les forces du roi étoient victorieuses partout; l'armée royale avoit soumis dans le midi diverses places, ou par la terreur, comme Sainte-Foi et Bergerac, ou par la force, comme Clérac. Condé, sincèrement réconcilié avec le roi, et Mayenne, ancien chef de la ligue, faisoient également des progrès le long de la Loire et dans la haute Guyenne; mais le siége de Montauban est sans contredit un des plus mémorables de ce règne. Cette ville fut investie le 17 d'août, et le roi s'y rendit en personne le même jour. Le connétable de Luynes commandoit l'armée, ayant pour lieutenants généraux ses frères et les ducs de Mayenne, de Chevreuse et de Lesdiguières. On fit trois attaques vigoureuses, et la place fut défendue avec la même vigueur par le marquis de la Force, et le comte d'Orval, fils du duc de Sully. Les bourgeois, qui combattoient pour leur liberté, montroient encore plus de courage que les soldats.

Le duc de Rohan et son frère Soubise tenoient la campagne pour donner des secours aux assiégés; les fréquentes sorties de ceux-ci harcelèrent tellement l'armée royale, qu'elle

fut obligée d'abandonner le siége (1) après une perte considérable de soldats, et du duc de Mayenne, qui fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil. Toute la faute de cette honteuse expédition retomba sur de Luynes, qui n'avoit ni le génie de la guerre, ni celui de la politique; qui ne songeoit qu'à sa fortune et à l'avancement de ses créatures. Il en mourut de dépit, et le roi ne montra aucun regret de sa perte. Lesdiguières abjura l'hérésie, pour avoir l'épée de connétable.

On continua la guerre à outrance l'année d'ensuite. Montpellier, résolue de se défendre comme Montauban, intimida le monarque. Il y eut amnistie générale, et les rebelles qui en avoient soutenu le siége, obtinrent la paix à des conditions avantageuses; de sorte que les séditieux trouvoient plus d'intérêt dans la désobéissance que dans la soumission.

Les plaies que tant de projets mal conçus, tant d'ignorance et de mauvaise foi faisoient à l'état, ne pouvoient se cicatriser avec les prétentions toujours renaissantes des grands, plus puissans que le souverain, et aveuglés par la passion ou l'intérêt. Dans cette anxiété qui tourmentoit même les plus acharnés au désordre, le roi, foible, malade, incapable de travail, se trouva entre sa mère et le cardinal de Richelieu. Marie de Médicis, plus intrigante que politique, vou-

(1) Le 7 novembre 1621.

lant se faire un appui du cardinal, fit valoir sa haute capacité, et parvint à l'introduire au ministère à la faveur de la disgrâce des Silleri. Il se montra d'abord avec un masque d'indifférence et de piété, qui n'en imposoit qu'à ceux dont il n'étoit pas connu; mais le prompt revers de ses adversaires, fit pressentir son ambition, sa tyrannie et son ingratitude. Dès qu'il eut le pouvoir en main, il développa avec un talent éminent toutes les qualités du grand homme d'état, et tous les vices de la haine et du despotisme; il humilia tous les corps, tint la reine mère dans l'exil et la pauvreté jusqu'à sa mort, força le roi, qui ne l'aimoit pas, à demeurer dans la dépendance de ses volontés. Si quelque chose peut justifier aux yeux de la postérité la fierté sanguinaire de ce ministre, c'est d'avoir eu à combattre des factieux dans tous les ordres du royaume; mais ce dont sa mémoire ne sera jamais lavée, c'est d'avoir puisé les ressources de l'état dans la ruine des rentiers, d'avoir affiché un luxe sans exemple jusqu'à lui, et d'avoir préféré l'arbitraire aux lois.

La guerre de la Valteline, petite province sujette des Grisons, décela la capacité du cardinal. Les Valtelins étoient catholiques, et les Grisons protestans : la cour de Madrid, sous prétexte de religion, voulut garder un pays exposé aux ravages de l'hérésie, et y fit construire des forteresses. Par-là elle s'ouvroit une communi-

cation avec l'Allemagne. Peu après cette entreprise, l'Espagne s'obligea, par un traité avec la France, de rendre aux Grisons la Valteline : le traité ne s'exécuta point. Dans cette circonstance, le cardinal se montra un des plus zélés partisans de l'autorité royale contre Urbain VIII. Il fit une ligue avec Venise et le duc de Savoie, chassa les garnisons du pape, et remit les choses dans l'ancien état. Cet événement changea l'opinion de l'Europe sur la France, et lui donna une attitude plus imposante dans ses relations diplomatiques (1).

Tout le reste de ce règne fut rempli de cabales, que le cardinal sut dissiper : quant aux traités, ils furent en grand nombre. La plupart n'étoient acceptés que dans l'intention de les rompre à la première occasion; toutefois ils jetoient l'incertitude dans les esprits, et ruinoient les factions en projets difficiles et en vaines espérances. L'événement le plus mémorable, le plus glorieux et le plus utile du ministère du cardinal de Richelieu, est le siége de la Rochelle. Clément Métézeau, ingénieur de Louis XIII, y prit une grande part (2). Pompée Targon, ingénieur italien, avoit exécuté avec peu de succès divers projets, afin d'ôter aux Rochelois toute communication avec les flottes

(1) Le traité de Monçon en Aragon, conclu l'année 1626, mit fin à cette affaire.

(2) Le président Hénault et d'autres historiens donnent l'honneur de ce grand travail et l'invention à Pompée Targon. C'est une erreur

d'Angleterre envoyées par Buckingham, le Richelieu des insulaires (1).

Durant le blocus de la Rochelle, Métézeau avoit dit plusieurs fois qu'il falloit faire ce qu'avoit fait Alexandre pour se rendre maître de Tyr; jeter une digue dans la mer. Le plan de notre célèbre ingénieur fut agréé par le cardinal. Le 30 novembre 1627, il commença, dans le canal de la Rochelle, cette fameuse digue à pierres perdues, qui avoit sept cent quarante toises de long, et qui portoit d'un côté de l'avant-port au bas d'une pente dominée par le fort Louis. Des vaisseaux auroient mieux valu qu'une digue; mais la marine étoit négligée. Quoi qu'il en soit, le roi tarda peu à se rendre maître de la place, qui lui résista un an, deux mois et quatorze jours, à compter du 14 août 1627, jour auquel le duc d'Angoulême vint établir son quartier à Aitré, jusqu'au 28 octobre 1628.

Ainsi fut soumis ce boulevard inexpugnable des rebelles, qui, depuis près de deux cents ans, s'armoient contre le trône, trouvoient chez les

que nous rectifions avec des preuves historiques, qu'on n'a pas pris la peine de consulter. N. Foucault, avocat au conseil, compare Métézeau, qui en est l'auteur, à Archimède, et il a fait graver quatre vers latins au bas de son portrait. (*Voyez* la Vie des célèbres architectes, par Dargenville.

(1) Le 2 septembre de la même année, le duc de Buckingham fut tué à Portsmouth, d'un coup de couteau, par un Écossois nommé Felton, comme il se préparoît à monter sur la flotte qui devoit venir au secours de la Rochelle. L'assassin étoit un fanatique, dont on ne tira d'autre lumière que de vanter son crime, comme un signalé service rendu à sa patrie. La mort du ministre anglois n'empêcha point le secours qu'on avoit résolu d'envoyer aux Rochelois.

Anglois un allié toujours prêt à les seconder, et choisissoient pour se révolter le temps où nos rois avoient le plus d'embarras. Trois fois cette ville fit la guerre à Louis XIII; sa soumission, cette fois, coûta plus de quarante millions à l'état.

Le cardinal disoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois; le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et surtout le roi de France (1).

Les fortifications de la Rochelle furent démolies, les fossés comblés, les habitans désarmés et rendus taillables; l'échevinage et la communauté de ville abolis à perpétuité, et la religion catholique rétablie. Le duc de Rohan obtînt, comme il l'avoit toujours fait, des conditions avantageuses.

La succession du duc de Mantoue attira les armes françoises en Italie. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, se déclarèrent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre

(1) Richelieu étoit universel dans le ministère. En 1627 le roi supprima la charge d'amiral, dont il dédommagea le duc de Montmorenci. Il supprima aussi celle de connétable, vacante par la mort de Lesdiguières, et créa le cardinal chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, par édit enregistré le 18 de mars. Pour flatter la vanité du prélat guerrier, il fut déclaré lieutenant général, représentant la personne du roi dans les armées; et on inventa en sa faveur, pendant l'expédition des Alpes, le titre de généralissime, qu'on n'avoit point encore employé jusqu'à lui. (Consultez les Mémoires de Pontis et de Puiségur). Il n'étoit pas le seul prélat et guerrier tout à la fois; parmi les généraux de son temps on en trouve dont le génie étoit plus propre aux armes qu'aux affaires de l'Eglise. Pendant que le prince de Condé portoit les armes en Espagne, l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, couloit à fond toute une flotte espagnole. On aime mieux d'Harcourt, parce qu'il faisoit son métier, lorsque Jean de Wert, célèbre général allemand, s'écrioit au récit de l'expédition de Turin en 1640: *J'aimerois mieux être général Harcourt qu'empereur.*

appui que la France. Le cardinal de Richelieu décida le roi à partir lui-même pour secourir le nouveau duc de Mantoue : la reine mère fut déclarée régente. Cette affaire se termina par le traité de Ratisbonne, le 13 octobre 1630, entre le roi et l'empereur. Le duc de Mantoue y fut maintenu dans son duché.

Le traité fut porté dans les deux camps par l'internonce Mazarin, jeune homme qui commençoit sa carrière diplomatique (1).

L'histoire fait mention d'un complot pendant le séjour du roi à Lyon, qui n'a jamais été bien éclairci : le roi devoit en être la victime, et principalement le cardinal. Celui-ci portoit la terreur jusque dans le sein de ses amis et de ses bienfaiteurs ; la reine mère succomboit sous le poids de son joug. Séduite par les conseils de son médecin Vautier, de la princesse de Conti, de la duchesse d'Elbœuf, de la belle comtesse Dufargis, et enfin par Marillac, garde des sceaux, elle obtint de son fils la disgrâce de Richelieu, qui, se croyant perdu, étoit sur le point de se retirer. Le cardinal de Lavalette ranima son courage, et l'engagea à se rendre à Versailles, près du roi, qui n'y avoit point été accompagné par sa mère. Le monarque, en l'apercevant, lui dit : *Je vous ordonne de continuer à me servir.* Jour mémorable, qui fut nommé *la journée des dupes*, parce qu'en effet elle dé-

(1) Vie du maréchal de Toiras.

mêloit le nœud d'une police secrète, qui ne s'appliquoit qu'à tendre des piéges pour trouver des coupables, ou à encourager la haine pour faire des victimes; tactique ministérielle qui n'étoit pas neuve, mais dont on ne commence à découvrir tout ce qu'elle trame d'odieux que sous ce règne. Ce fut une véritable conspiration de fabrique contre le ministre, qui conduisit sur l'échafaud, en 1626, Chalais, maître de la garde-robe du roi; qui mit dans les fers Ornano, gouverneur de Gaston; et qui fit planer des soupçons abominables sur la reine Anne d'Autriche.

La reine mère, désappointée au moment où elle se croyoit triomphante, consolida, par son intrigue, la puissance du ministre. Dès ce moment Richelieu devint plus despote que jamais. Gaston, frère unique du roi, quitta la France, et se retira en Lorraine; la reine mère s'enfuit à Bruxelles, et se mit ouvertement sous la protection du roi d'Espagne, dont l'inimitié étoit déclarée contre la France, si la guerre ne l'étoit pas encore. La reine et son fils implorèrent vainement le parlement avant de partir : la compagnie n'osa recevoir ni leurs lettres ni leurs requêtes (1).

On ôta les sceaux à Marillac, que l'on fit em-

(1) Elles sont imprimées dans les Mémoires du temps. L'une de ces requêtes est curieuse par le ton de suppliante employé par la reine, qui avoit, pendant sa régence, traité le parlement en souveraine impitoyable. Le président Hénault, dans son Abrégé chronologique, ne donne aucun de ces faits. C'est le reproche qu'on peut lui faire, d'avoir trop souvent négligé les plus importans.

prisonner ; le maréchal, son frère, fut arrêté en Piémont, et exécuté en 1632 ; et tous les ennemis du cardinal, punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conseillé qu'on lui fît souffrir. Le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, furent mis à la Bastille : le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal.

Le père Chanteloup fut déclaré criminel de lèse-majesté ; le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Rouanes, le président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puylaurens, chancelier de Monsieur, et Mousigot, maître des comptes, enveloppés dans cette proscription, éprouvèrent plus ou moins les rigueurs du ministre inexorable.

Gaston épousa, à Nancy, Marguerite, sœur du duc de Lorraine, Charles IV. Toutes les formalités alors requises avoient été observées. Cette alliance donna de l'ombrage au cardinal, qui voyoit la reine mère, le frère du roi, héritier présomptif, et le duc de Lorraine ligués contre lui. Il fit mouvoir tant de ressorts, qu'il obtint du parlement et du clergé la cassation du mariage de Gaston ; après quoi le parlement rendit un décret de prise de corps contre Charles, duc de Lorraine, et la princesse de Phalsbourg, sa sœur, comme coupables de rapt envers la personne de Monsieur, frère unique du roi; ensuite il les condamna comme coupables de lèse-majesté, les bannit du

royaume, et confisqua leurs terres (1). C'est ici le comble de l'absurdité, de la tyrannie et de la lâcheté.

Le duc de Lorraine, se voyant investi et ses places menacées, fit sa paix avec le roi (2). Un des articles du traité porte que Gaston d'Orléans doit quitter la Lorraine. Ce prince vint retrouver en Flandre Marie de Médicis, sa mère. Aidé par de mauvaises troupes espagnoles, il fait une irruption en France, pénètre jusqu'en Languedoc avec peine, et poursuit ses hostilités jusqu'à la journée de Castelnaudari, si fatale à ceux qui s'intéressoient à son sort; car, en traitant avec la cour, il les abandonna au ressentiment de Richelieu.

Henri II de Montmorenci, duc et pair, maréchal de France, ayant été fait prisonnier à la bataille de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, fut blessé de deux coups de pistolet, fait prisonnier, et conduit à Toulouse, où le parlement le condamna, comme criminel de lèse-majesté, à perdre la tête sur un échafaud; ce qui fut exécuté dans la maison de ville de Toulouse, le 30 octobre 1632. Ainsi périt un des plus grands généraux du règne de Louis XIII, bien que sa vie entière fût illustrée par des victoires à la gloire de la monarchie. Sa conscience l'avoit conduit à révéler au cardinal

(1) Du 14 juillet, et du 5 septembre 1630.

(2) Traité de Vic, 31 décembre 1631, qui fut de nouveau confirmé par le traité de Liverdun, le 26 juin 1632.

les complots qui s'étoient faits à Lyon contre lui. Il vit trop tard qu'on ne doit jamais confier son secret à un tyran. Il eut encore l'amertume d'être jugé par Laubespine de Châteauneuf, qui ne se ressouvenoit pas d'avoir été page chez le père du duc (1). C'est encore le même qui, étant sous-diacre, avoit eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, décapité le 10 mai 1632, ainsi qu'il est dit plus haut.

Sept jours après cette exécution, Gaston d'Orléans prit une seconde fois la fuite. Le duc de Lorraine, chassé de ses états, mena une vie errante jusqu'à l'ouverture de la guerre entre la France et l'Espagne.

L'humiliation et la ruine de la maison d'Autriche étoient depuis long-temps méditées dans les vastes projets de domination qui devoient affermir le sceptre dans la main de Richelieu. Pour exécuter ce grand dessein, il ne pouvoit, disoit-il, se dispenser de *scandaliser le monde encore une fois*, en se rendant favorable aux hérétiques. Il arma les Hollandois contre le roi d'Espagne, souleva contre l'empereur les protestans d'Allemagne, appela à leur secours Gustave-Adolphe, roi de Suède. Le fameux passage

(1) Marie-Félicité des Ursins, épouse du duc de Montmorenci, se retira à Moulins, dans le couvent de la Visitation qu'elle fit bâtir, et où elle a fait ériger un superbe mausolée, qui renferme les cendres de son mari. Cette inconsolable et illustre veuve mourut supérieure dans sa fondation, le 5 de juin 1666, âgée de 66 ans.

du Leck par ce prince a été comparé à celui du Granique. Enfin Gustave à la tête des protestans d'Allemagne, défit les Danois, les Impériaux, soumit la Poméranie, la Basse-Saxe, la Franconie, la Bavière, le Palatinat et l'électorat de Mayence, où il fut tué à la bataille de Lutzen. La mort seule pouvoit arrêter un torrent de succès dont Richelieu avoit posé les limites, et dont il ne se voyoit plus maître. La mort de Gustave fut un crime, le fait est attesté. Ce crime a-t-il été médité dans le cabinet du ministre? C'est l'objet d'une discussion (1)...

Richelieu songea à se ménager Gaston d'Orléans, et l'engagea à se réunir à la cour avant de déclarer la guerre à l'Autriche; la reine mère ne fut point comprise dans le traité qui le rendit à la France. Louis XIII approuva enfin le mariage de son frère; mais la loi qui défend aux princes du sang de laisser une postérité sans le consentement du roi a toujours subsisté depuis (2).

La guerre contre l'Autriche fut déclarée le 19 mai 1635. L'année d'ensuite, le cardinal avoit, pour ainsi dire, l'Europe sur les bras. Il parut si découragé, qu'il voulut quitter le mi-

(1) *Voyez* Puffendorff, Histoire de Suède.

Gustave-Adolphe II, surnommé *le Grand*, fut tué le 16 de novembre 1632. Il laissa pour héritière Christine, sa fille unique, âgée de cinq ans.

(2) Gaston avoit épousé, à Nantes, en 1626, mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritière.

nistère; et il en auroit fait la folie, dit Seri, sans le père Joseph (1) qui le rassura : la campagne fut une des plus funestes de ce règne. Le cardinal infant passa la Somme, s'empara de Corbie, ravagea la Bourgogne, entama la Guyenne, et répandit la terreur jusque dans la capitale. Heureusement il fut repoussé par le zèle et le courage qui suppléent à tous les besoins dans une guerre défensive. Cette même année la fortune se déclara pour les François. Ce qui paroît étrange, c'est qu'une foule de généraux, malgré la mésintelligence qui régnoit entre eux, remportoient partout des victoires sur les Impériaux et les Espagnols. En 1639, le roi avoit six armées sur pied : l'une commandée par de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-Bas; la seconde par Feuquières, vers le Luxembourg; la troisième sous le maréchal de Châtillon, sur les frontières de Champagne; la quatrième en Languedoc, sous les ordres de M. le Prince; la cinquième en Italie, commandée par le duc de Longueville; et la sixième en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette.

Il est impossible, dans un cadre aussi resserré que le nôtre, de recueillir tous les événemens de cette partie brillante du règne de Louis XIII : événemens qui, quoique heureux, n'en rédui-

(1) Le père Joseph du Tremblai, fameux capucin, homme dur, despotique, vieil ami du cardinal, fort au courant de toutes les intrigues de la cour.

soient pas moins le peuple à la misère, déchaînoient contre le ministre la haine des grands, les intrigues de la cour, et appeloient le besoin de la vengeance dans tous les ordres de l'état. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, poussés à bout, résolurent de faire assassiner Richelieu dans l'appartement même du roi. Le coup étoit inévitable, si le duc avoit donné le signal aux assassins : le remords ou la timidité l'arrêta : les deux princes prirent la fuite.

Le comte de Soissons, réfugié à Sedan, uni aux ducs de Bouillon et de Guise, songe à utiliser le traité secret fait entre l'Espagne et les conjurés de France. Il lève des troupes, et commence la guerre civile. Richelieu trouva le moyen de se procurer une copie informe du traité conclu à Madrid en 1642, signé par Olivarès au nom du roi d'Espagne, et par Fontrailles au nom de Monsieur. MM. de Bouillon et Cinq-Mars étoient nommés dans le traité.

La découverte de cette conspiration, dont il n'y a jamais eu de preuves bien authentiques, conduisit sur l'échafaud Cinq-Mars, grand écuyer, l'intime, le favori du roi, et Auguste de Thou, l'ami et, dit-on, le confident des conjurés. On opposa à la défense de ce dernier une loi de Louis XI (1), si sévère, que les magistrats même ne la connoissoient plus. Tous les

(1) Loi du 22 décembre 1477. *Voyez* l'opinion de la postérité sur la mort tragique d'Augustin de Thou, règne de François II, *suprà*, page 157, note 1.

deux ont été jugés sous les yeux et au gré du cardinal, et décapités à Lyon le 12 septembre 1642. Le duc de Bouillon acheta sa grâce, en cédant la principauté de Sedan. Gaston d'Orléans, conspirateur inquiet et lâche, vit de sang-froid ses amis sacrifiés pour sa propre cause. La cruauté de Louis XIII et de son ministre poursuit cette vengeance atroce. Cinq-Mars, naguère le bien-aimé, touchoit à sa dernière heure; le monarque tira sa montre, et dit : *Dans une heure M. le Grand passera mal son temps* (1). Richelieu écrivit au roi : *Sire, vos ennemis sont morts, et vos armes sont dans Perpignan.* Quelle sympathie de cruauté entre deux hommes qui se haïssoient mortellement!... Des traits semblables n'ont pas besoin des efforts de l'éloquence pour en faire ressortir l'expression revoltante.

(1) Cinq-Mars étoit fils du maréchal d'Effiat. On le nommoit à la cour M. le Grand. Il étoit aimable, bienfaisant, et rendoit beaucoup de services. C'est lui qui fut chargé de présenter le Poussin au roi, lorsque ce célèbre artiste revint en France. Le roi, qui avoit besoin de favori, prenoit beaucoup de goût pour lui. Richelieu en prit de l'ombrage, quoique Cinq-Mars fût une de ses créatures; et il entroit dans sa politique de frapper de mort tout ce qui l'offusquoit et captivoit l'esprit du roi. A travers les intrigues de l'injustice et de l'arbitraire, les traîtres ne sont pas rares. Dans cette conspiration on voit figurer un certain abbé de la Rivière, qu'un historien appelle *le plus fameux, le plus riche, et le mieux récompensé de tous les traîtres.* Le premier, il avoit trahi le secret de Gaston; et Gaston n'obtint sa grâce qu'en trahissant à son tour ses plus dévoués défenseurs.

Cinq-Mars avoit été placé par Richelieu auprès du roi après l'exil du P. Caussin, confesseur du roi, de madame de Hautefort, de mademoiselle de Chemeran, attachées à la reine, qui donnoient de l'ombrage à ce ministre. Enfin mademoiselle de la Fayette, que le roi aimoit, pour éviter les ressentimens de sa jalousie, se retira de la cour, et se fit religieuse aux Filles de la Visitation.

La réunion du Roussillon à la couronne fut le dernier succès des armes de la France sous ce règne. Les grands efforts de la guerre étoient tournés vers la conquête de cette province. Richelieu touchoit à sa chute; on l'annonçoit hautement. Il se sauva du danger qui l'environnoit de toutes parts par une conspiration, et on gagna la bataille de Lérida. En effet, comme l'écrit Richelieu plus haut, les armes du roi étoient dans Perpignan. Louis XIII et Richelieu étoient mourans, le roi au camp de Perpignan, son ministre à Tarascon.

Il restoit encore à Richelieu l'espérance de survivre au monarque pour s'emparer de la régence, lorsqu'il arriva à la cour, porté sur un palanquin magnifique. La mort suivoit son cortége en l'appelant au tombeau : il y descendit au milieu de tous les intérêts ennemis ou alarmés, sans y emporter aucune pensée consolante (1). Pendant que l'opinion publique le

(1) Il mourut à Paris dans le palais Cardinal, aujourd'hui Palais-Royal, le 4 décembre 1642, à 58 ans. Sa dépouille fut portée à la Sorbonne, qu'il avoit choisie pour être sa sépulture. Son mausolée est le chef-d'œuvre du célèbre Girardon, statuaire françois. Plusieurs auteurs ont écrit la Vie du cardinal. Voltaire regarde son Testament politique comme un ouvrage apocryphe. On le croit auteur de l'Histoire de la mère et du fils, qui a paru en 1731, en 2 vol. in-12, sous le nom de Mézerai. Voltaire n'étoit pas bien instruit, et il paroît plus vraisemblable de donner le second ouvrage à Masle des Roches, secrétaire du cardinal. On lui attribue une comédie intitulée : *Europe*. Son meilleur ouvrage a pour titre, *Méthode de controverses* sur les principaux points de la foi. On a encore de lui des Relations, des Discours, des Mémoires, des Harangues et des Lettres curieuses. Coyzevox a fait un excellent portrait en buste du cardinal, et Philippe de Champagne est le peintre qui a le plus savamment saisi ses traits et sa stature.

maudissoit, il faisoit lui-même son apologie en recevant le viatique. Le grand secret de sa politique est renfermé dans ces paroles que l'histoire conserve : *Je n'ose rien entreprendre sans y avoir pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.* Louis XI pensoit de même. C'est avec la hache des bourreaux qu'il réprima l'audace des grands. Richelieu ébaucha son œuvre. Il affermit le trône encore ébranlé par les factions de l'orgueil, porta le dernier coup à la féodalité, et ruina toutes ses forteresses (1) dont l'intérieur du royaume étoit encore hérissé. Avec plus d'équité, plus d'humanité et moins de penchant à la gloire des entreprises périlleuses, il eût pensé au bien public, et auroit également atteint le but qu'il se proposoit ; mais à tant de génie il n'unissoit pas de grandes connoissances en législation, ni des principes fort sévères de morale. En faisant le partage du souverain, il méprisa trop le sort de ceux qu'il gouvernoit ; il détruisit sans remplacer. Ainsi se fonda, dans la monarchie, ce despotisme terrible, qui, méconnoissant et détruisant tous les droits, fut et sera, long-temps encore, le prétexte de bien des prétentions, de bien des révolutions. La terreur qui survécut à son empire

(1) *Voyez* le capitulaire de Charles-le-Chauve contre les forteresses de la féodalité, et son exécution par Richelieu, tome 2 pages 205 et 209.

n'arrêta point les lumières de la raison. Le rendez-vous étoit assigné pour la gloire du grand siècle. Toutefois le cardinal en fondant l'académie françoise, rendit par cette institution un vrai service à la patrie. Mais, comme rien ne pouvoit sortir pur de son esprit inquiet, haut, vindicatif, il porta dans cet établissement l'empreinte d'une jalousie basse, furieuse, qui dégrade l'homme supérieur (1).

Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin, et n'inquiéta personne. La Rochefoucauld, qui avoit été persécuté par Richelieu, dit : « En arrivant à la cour, je la trouvai aussi soumise à ses volontés après sa mort qu'elle l'avoit été durant sa vie. Ses parens et ses créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurés ; et, par un effet de sa fortune dont on trouvera peu d'exemples, le roi, qui le haïssoit et qui souhaitoit sa perte, fut contraint non-seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autoriser la disposition qu'il avoit faite, par son testament, des principales charges et des plus importantes places de son royaume (2). »

Le roi, dont la maladie augmentoit tous les

(1) Consultez le règne de Louis XIII, dans l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, de Voltaire. C'est là que se trouvent rassemblés tous les traits qui concernent Richelieu et le caractère de son maître.

(2) Mémoires du duc de la Rochefoucauld, pages 1 et 2, édition de Renouard, 1817.

jours, voulant donner sur la fin de sa vie quelques marques de clémence, soit par dévotion, ou pour témoigner que le cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui à toutes les violences qui s'étoient faites depuis la disgrâce de la reine sa mère, consentit de faire revenir à la cour les plus considérables de ceux qui avoient été persécutés : presque tout ce qui avoit été banni revint.

L'attente de la régence, que la mauvaise santé du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour : celui de la reine, et celui de Monsieur. Enfin, par un édit du 19 avril 1643, enregistré le lendemain au parlement, la régence fut déférée à un conseil, le duc d'Orléans déclaré lieutenant général du roi mineur, sous l'autorité d'Anne d'Autriche et du conseil de régence.

Louis XIII mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai de la même année, à l'âge de quarante-deux ans, après en avoir régné trente-trois. Il fut enterré à Saint-Denis. Il eut d'Anne d'Autriche deux enfans : Louis XIV, et Philippe de France.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3 juillet 1642, dans la dernière misère, âgée de soixante-huit ans : « princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit au-dessous de son ambition, et qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos

plus grands rois (1). » Côme II, grand duc de Toscane, lui envoya pendant sa régence la statue équestre de Henri-le-Grand, qui fut élevée sur le Pont-Neuf, le 23 août de l'année 1614. C'est le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois (2).

En 1615, cette princesse fit bâtir le palais du Luxembourg, par Jacques de Brosses. C'est une des plus somptueuses maisons royales après le Louvre. Du fond de la Belgique, elle appela Rubens pour l'enrichir de cette galerie fameuse qui trace l'histoire d'un grand règne. Les amis des arts regretteront éternellement le déplacement d'un des plus beaux monumens de la peinture moderne (3).

En 1625 la reine fit construire l'aqueduc d'Arcueil, pour conduire à Paris, dans son palais du Luxembourg, les eaux de la source de

(1) Le P. Hénault.

(2) Come, père de Marie de Médicis, n'a envoyé en France que le cheval de bronze, fait par Jean Bologna, élève de Michel Ange. La statue du roi Henri IV a été exécutée en France, par Dupré. Elle étoit admirable, et plus estimée que le cheval. Les accompagnemens, exécutés par Francarville, n'étoient pas de bon goût. Ce beau monument a été ruiné de fond en comble en 1789. Depuis la restauration de la monarchie, on a relevé une autre statue équestre à la mémoire de Henri-le-Grand, sur le même emplacement; mais elle est foible et bien inférieure à l'ancienne; la figure du roi principalement, n'est pas au niveau des progrès de nos arts. Il est pénible d'avouer que la sculpture en France est bien en arrière de ce qu'elle fut dans les 16[e] et 17[e] siècles, et peu propre à donner une juste idée des lumières du 19[e].

(3) Le palais du Luxembourg, restauré par Bonaparte pour y placer le sénat conservateur, est aujourd'hui la cour des pairs. La galerie de Rubens, qui retrace tous les grands événemens du règne de Henri IV, a perdu son prestige depuis qu'elle en a été retirée pour être placée au Muséum. *Voyez* ma lett. sur Rubens, dans la trad. du Poëme *De arte graphicâ*, par M. Rabany-Beauregard.

Rungis, qui est à deux lieues plus loin. Cet ouvrage magnifique étoit digne des Romains. Des restes de fondations antiques indiquoient cette source, qui avoit donné ses eaux à l'ancien palais des Thermes (1).

Tous les projets de Henri IV pour l'embellissement de Paris furent continués pendant la minorité de Louis XIII. On acheva la place Dauphine, la rue Dauphine, et on commença à construire l'île Saint-Louis, dont le plan avoit été dressé sous les yeux du duc de Sully, grand voyer de France. Trois ponts y donnent entrée : le pont Marie, du nom de son auteur, fut commencé en 1613, et achevé en 1634 ; le pont de la Tournelle fut construit en 1656 ; le pont qui communique du cloître Notre-Dame à l'île Saint-Louis, fut construit en bois.

Paris s'agrandissoit ; la passion de bâtir au delà des faubourgs augmentant de plus en plus, on jugea à propos d'y prescrire des bornes. Henri II s'étoit déjà opposé à cet accroissement par un édit publié en novembre 1549, « qui fait défense de bâtir rien de neuf dans les faubourgs de Paris, à peine de confiscation du fonds et des bâtimens qui s'y trouveroient élevés ; » mais cet édit étoit demeuré sans effet, et il fut même révoqué en partie en 1558. Louis XIII ordonna donc, par un arrêt de son conseil du 15 janvier 1638, qu'on poseroit des bornes d'espace

(1) *Voyez* le paragraphe *Maisons royales*, tome 1, page 386.

en espace dans toute la circonférence de la ville, et qu'on ne pourroit plus bâtir au delà de ces limites sans une permission expresse. Cependant les habitans du faubourg Saint-Honoré obtinrent, l'année suivante, la permission de prolonger leur faubourg et de l'unir au village nommé *la Ville-l'Évêque*, qui fut alors érigé en paroisse de Paris.

Cette même année, le cardinal de Richelieu fit fondre une statue équestre en bronze représentant Louis XIII. Il la fit poser au milieu de la place Royale, sur un piédestal de marbre blanc, orné de trophées, de bas-reliefs et d'inscriptions à la gloire de ce monarque (1).

Ce ministre fit rebâtir de fond en comble la maison de Sorbonne et son église, qui étoit un chef-d'œuvre : tous les grands artistes françois de cette époque ont concouru à son embellissement. Jacques Lemercier en a été l'architecte, et Philippe de Champagne le plus célèbre des peintres qui furent employés à sa décoration. Lebrun, Girardon, Desjardins, Michel Auguier, Guillain, y ont laissé des marques de leur génie et de leurs beaux talens. Toutes ces richesses n'existent plus ; la hache révolutionnaire les a fait disparoître.

(1) Ce monument a été détruit pendant la révolution, et il n'en reste plus rien. L'adulation l'avoit érigé ; l'anarchie l'a renversé. L'ériger de nouveau seroit aujourd'hui sans motif raisonnable. La postérité ne doit rien à un roi qui n'eut ni le talent ni le courage de faire respecter le trône ; et dont la mémoire, semblable à celle de Sylla, n'est immortelle que pour étonner et effrayer la postérité.

Jacques Lemercier, architecte, a aussi bâti le palais Cardinal; Richelieu le fit commencer en 1629, et achever en 1636. Il conserva son titre, qui étoit gravé en gros caractères sur le frontispice, jusqu'en 1643, que la régente Anne d'Autriche et Louis XIV, son fils, y étant venus loger après la mort de Louis XIII, il fut appelé le palais Royal. Le cardinal de Richelieu l'avoit donné au dauphin par son testament; et depuis, Louis XIV, après en avoir donné la jouissance à feu Monsieur, son frère, l'a donné en apanage au duc d'Orléans, régent, lors de son mariage en 1692.

Le Pont-au-Change date de cette époque. Il étoit orné d'un beau monument en bronze. Louis XIV, encore dauphin, y est représenté entre Louis XIII et Anne d'Autriche. Un bas-relief en pierre de liais, représentant un trophée de guerre, n'est pas moins remarquable; le tout a été exécuté par Guillain.

Une inscription porte : *Ce pont a été commencé le* 19 *septembre* 1639, *du glorieux règne de Louis-le-Juste, et achevé le* 20 *octobre* 1647, *régnant Louis XIV, sous l'heureuse régence de la reine Anne d'Autriche, sa mère.*

En 1611 les ursulines s'établirent en France, et P. de Bérulle, depuis cardinal, fonda l'Oratoire. L'avocat général Talon dit : C'est un corps où tout le monde obéit, et où personne ne commande. Bossuet fait un bel éloge de cette con-

grégation dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin. Le cardinal de Bérulle, l'ami de saint François de Sales, mourut en célébrant la messe, le 2 octobre 1629.

En 1616 Jacques I[er] rendit aux Hollandois les villes de sûreté qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre, et cet événement fonda la république de Hollande (1).

En 1618 les jésuites ouvrirent le collége de Clermont-Ferrand, et commencèrent à y enseigner.

La même année fait mention de la conjuration de Venise contre l'ambassadeur d'Espagne (2).

En 1620 la pacification d'Ulm donne un traité conclu entre les catholiques et les évangéliques pour procurer la paix de l'Allemagne. Louis XIII fut le médiateur de ce traité, par le conseil du président Jeannin, et fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il étoit alors facile d'affoiblir.

La même année le roi fit une promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit : c'étoit la première depuis la mort de Henri IV.

En 1622 le roi créa la première compagnie des mousquetaires : elle fut cassée en 1646, et recréée en 1657. La deuxième compagnie fut créée en 1660; c'étoit la compagnie des gardes

(1) Hume, Histoire de la maison de Stuart.
(2) *Voyez* l'abbé de Saint Réal et Grosley.

du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi. Les mousquetaires ont été supprimés de la maison du roi au commencement du règne de Louis XVI, recréés lors de la restauration de la monarchie en 1814, et supprimés de nouveau.

L'évêché de Paris, qui étoit suffragant de Sens, fut érigé en archevêché le 20 octobre de la même année, et eut pour suffragans les évêques de Chartres, de Meaux et d'Orléans; on y ajouta l'évêché de Blois, créé sous Louis XIV.

En 1626 le parlement condamna au feu le traité de Santarel, fameux jésuite italien. Ce traité contient les maximes les plus séditieuses, et qui donnent au pape un pouvoir exorbitant. Le parlement obligea les jésuites de Paris de souscrire à la censure de la Sorbonne contre ce livre, dont le titre commence, *Tractatus de hæresi, schismate, apostasiâ*, etc.

En 1628 parut la première édition des marbres d'Arundel, que le comte de ce nom fit venir du Levant en Angleterre. C'est une chronologie des principaux événemens de l'histoire grecque depuis Cécrops, gravée sur ces marbres 263 ans avant l'ère chrétienne. Toutes nos lumières sur l'antiquité commencent à cette époque.

Les Hollandois, en formant des établissemens dans les différentes parties du monde, ouvrirent à l'Europe le commerce des deux Indes, et

firent en 1628 de nouvelles découvertes aux Indes orientales.

Un décret du consistoire, en date du 1[er] janvier 1630, donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques et aux grands maîtres de Malte, le titre d'*éminence*.

En 1632 les prêtres de la mission connue sous le nom de *Saint-Lazare*, furent établis en congrégation, par lettres patentes, dans le faubourg Saint-Denis. Nos historiens disent à peine un mot du pieux Vincent de Paul, fondateur de cette congrégation, le plus grand philosophe de la chrétienté, et qui a rendu pendant les guerres de Louis XIII d'éminens services à l'humanité (1). De tels hommes honorent l'histoire.

En 1634 on fit le procès d'Urbain Grandier, curé et chanoine de Loudun. Atteint et convaincu du crime de magie, sur la déposition de plusieurs religieuses du même lieu, il fut jugé par une commission, condamné à faire amende honorable, et à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. Son grand crime, il paroît, est d'avoir publié *la Cordonnière de Loudun*, libelle très-injurieux à la personne et à la famille du cardinal de Richelieu. Laubardemont, conseiller d'état, qui étoit vendu au cardinal, a singulièrement in-

(1) *Voyez* la Vie de Vincent de Paul par Collet, et son panégyrique par l'abbé Mauri. C'est un chef-d'œuvre de l'éloquence de la chaire, qui a fait animer le marbre sous le ciseau du statuaire Stouf, pour laisser à la postérité une belle effigie du grand homme qui fut dans son siecle comme le temple vivant de toutes les vertus humaines.

fluencé la commission dans ce procès odieux (1).

Le jardin des plantes est établi à Paris par les soins de Bouvard, premier médecin, et de Gui de la Brosse, médecin ordinaire : il est appelé depuis *le Jardin des Plantes*. Le célèbre Buffon, dans le dix-huitième siècle, a donné beaucoup d'extension à cet établissement universel dans les trois règnes de la nature.

En 1635 le roi confirma la fondation de l'Académie françoise : les lettres patentes ne furent enregistrées que le 10 juillet 1657. Les académiciens avoient commencé de s'assembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent MM. de Serizai, directeur; Desmarets, chancelier; Conrat, secrétaire, et le cardinal, protecteur. Il est remarquable que le parlement refusa constamment, pendant dix-huit mois, l'enregistrement des lettres patentes ; c'étoit vouloir, comme nécessaire, la barbarie qui couvroit encore la France. Tous les genres d'éloquence, et surtout ceux de la chaire et du barreau, étoient alors déshonorés par le mauvais goût et par de très-mauvaises études, pires que l'ignorance des premiers siècles (2). Ce que

(1) *Voyez* le livre intitulé : *Histoire des diables de Loudun*, par Saint-Aubin, calviniste.

(2) Nous avions déjà en France les Charron, les de Thou, les l'Hospital, les Montaigne; mais ces grands hommes avoient dépassé leur siècle, et leurs lumières n'éclairoient qu'un très-petit nombre d'hommes, qui redoutoient l'opinion publique et les progrès de la raison. Il n'y avoit même point encore de publiciste à cette époque, quoique très-rapprochée de la nôtre. Cette science resta, pour ainsi dire, inconnue jusqu'à Montesquieu et J.-J. Rousseau. Les mémoires du

craignoit le parlement est arrivé : l'Académie françoise jeta les fondemens de la réforme des esprits ; elle enseigna à penser, à s'exprimer ; la France fit d'immenses progrès. Toutes les connoissances humaines et la haute civilisation datent de cette fondation, qui a produit une révolution universelle sur le genre humain, et telle qu'il n'y a puissance au monde assez forte pour faire rétrograder les peuples vers ces temps déplorables, où ils marchoient courbés sous le joug de tous les genres de préjugés, dociles à toutes les tyrannies.

En 1638 Louis XIII mit son royaume sous la protection de la Vierge. Tous les ans, le 15 d'août, on célèbre le vœu du roi en présence des cours souveraines, dans la métropole de Paris.

En 1642 mourut le duc d'Épernon, âgé de quatre-vingt-huit ans, homme aussi haut que violent. C'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu.

Dans le même temps on établit l'imprimerie royale. Les frais d'établissement coûtèrent trois cent mille livres. Trichet Dufresne étoit chargé de la correction; Cramoisi étoit l'imprimeur,

temps sont la partie la plus saine de l'histoire. Les critiques sont des libelles calomnieux, diffamatoires et insupportables. Louis XIII s'est dégoûté de l'histoire de France, en lisant celle de Fauchet. On regrette que M. de Thou ait écrit en latin. La langue d'un siècle en donne aussi le coloris; elle peint les hommes plus au naturel. L'esprit de Henri IV est perdu dans une langue que l'on doit savoir, et que personne ne parle. On peut appliquer cette réflexion aux inscriptions sur les monumens modernes : c'est un contre-sens que de les faire en latin, et le pire est de les faire trop longues.

et Sublet Desnoyers en étoit le surintendant.

Le 9 décembre 1629, Louis XIII posa la première pierre de l'église des augustins déchaussés, connus sous le nom des *petits-pères*, place des Victoires. Galopin, ingénieur du roi, Pierre Lemuet, Libéral Bruant et Gabriel Leduc ont successivement travaillé à l'achèvement de cet édifice. Le portail, du dessin de Cartaud, architecte, a été terminé en 1739 (1).

LXIV. LOUIS XIV.

Le jour même de la mort de Louis XIII, son fils Louis, encore au-dessous de cinq ans, fut proclamé roi avec les cérémonies accoutumées.

L'aversion que Louis XIII avoit contre Anne d'Autriche étoit l'ouvrage de Richelieu. Les

(1) Autorités : Mémoires de la régence de Marie de Médicis, de Duplessis Mornai, de Dageant, du duc de Rohan, du maréchal de Bassompierre, de Puiségur, de Pontis, de Frédéric, duc de Bouillon, de la Rochefoucauld; Histoire du cardinal de Richelieu, par Auberi; Histoire de Louis XIII, par le Vassor, compilateur grossier, dont l'Histoire est un libelle en 18 vol.; Vie de Louis XIII, par le Grain, par Dupleix, par Bernard-Vittorio Siri, historiographe du roi; *Memorie recondite,* en 4 vol. in-4° ouvrage excellent. Le président de Gramond, Histoire du règne de Louis XIII, depuis la mort de Henri IV jusqu'en 1629, édition de 1643, in-folio; Histoire particulière des guerres de Louis XIII contre ses sujets protestans, ouvrage curieux et intéressant; Vie de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, maréchal de France, lieutenant de la vénerie de Louis XIII; Vie de Gassion, maréchal de France, par l'abbé de Pure; Vie de Guébriant, maréchal de France, par le Laboureur; Histoire du parlement de Paris; Abrégé chronologique de l'histoire de France; Mercure de France; Mézerai; Recueil de pièces sur l'histoire du temps; Architecture françoise, par le professeur Blondel.

;elligences dont ce prince avoit soupçonné on épouse, et qu'il ne pouvoit oublier, le tenoient dans une défiance perpétuelle à son égard. Il en étoit de même de ses dispositions pour Monsieur. A l'article de la mort, il dit à Chavigni, qui excusoit la reine : *En l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire ;* en sorte qu'il n'auroit peut-être pas surmonté ses irrésolutions à l'égard de la régence, si Mazarin et Chavigni ne lui eussent fait l'ouverture de limiter tellement l'autorité d'Anne d'Autriche et de Gaston, dans l'administration du royaume, qu'ils ne pussent rien faire sans l'avis du conseil établi pour cette fin. Et ce conseil souverain de la régence devoit être composé du prince de Condé, du cardinal de Mazarin, des sieurs Séguier, chancelier de France, Bouthillier, surintendant des finances, et de Chavigni, secrétaire des commandemens, qualifiés tous ministres d'état.

Cette déclaration fit dire que, si ce furent Mazarin et Chavigni qui l'inventèrent, ils devinèrent bien les sentimens du roi, qui jugeoit la reine son épouse incapable de jugement dans les affaires, et trop passionnée pour la maison d'Autriche.

RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE.

Louis XIII, par son testament, établissoit un conseil de régence. Ce monarque, mal obéi

pendant sa vie, se flatta de l'être mieux après sa mort; mais la première démarche de sa veuve, Anne d'Autriche, fut de faire annuler les volontés de son mari par un arrêt du parlement de Paris. Ce corps, long-temps opposé à la cour, et qui avoit à peine conservé sous Louis XIII la liberté de faire des remontrances, cassa le testament de son roi avec la même facilité qu'il auroit jugé la cause d'un citoyen. Anne d'Autriche s'adressa à cette compagnie pour avoir la régence illimitée, parce que Marie de Médicis s'étoit servie du même tribunal après la mort de Henri IV; et Marie de Médicis avoit donné cet exemple, parce que tout autre voie eût été longue et incertaine; que le parlement, entouré des gardes de cette princesse, ne pouvoit résister à ses volontés, et qu'un arrêt rendu au parlement et par les pairs sembloit équivaloir à un droit incontestable.

La guerre contre la maison d'Autriche, allumée par le cardinal de Richelieu, continuoit ses ravages, malgré des préliminaires de paix signés en 1641. Quoique Anne d'Autriche fût sœur de Philippe IV, les troupes de celui-ci, sorties de la Flandre, ravageoient les frontières de la Champagne. La France ne manquoit point de généraux habiles et en état de soutenir le plan du dernier règne; aussi malgré le désordre dans l'administration, dans les finances, et malgré la confusion qui régnoit dans tous les rangs et le

cabinet, ils remportèrent des victoires qui firent respecter le nom françois dans toute l'Europe.

Un jeune héros commence ce règne par des succès qui devoient donner à la France cette supériorité qu'elle s'est acquise ensuite par le traité de Munster, que ménageoit le cardinal Mazarin. Louis de Bourbon, duc d'Enghien, depuis le grand Condé (1), à peine âgé de vingt-deux ans, gagna la bataille de Rocroi malgré les ordres de la cour. Après avoir vaincu les vieilles bandes espagnoles, estimées la meilleure infanterie de l'Europe, il porte ses armes vers les Impériaux, s'approche de Fribourg, que le général Merci venoit de prendre : là il jette son bâton de commandement dans les retranchemens ennemis ; court le reprendre l'épée à la main. Le pommeau de sa selle est emporté d'un coup de canon, le fourreau de son épée est brisé d'un coup de mousquet. L'impétuosité de son courage entraîne ses troupes, et il gagne la bataille de Fribourg (2), qui le rend maître de Thionville, de Philipsbourg et de Mayence. Après avoir vaincu le vieux général espagnol don Francisco de Mello à Rocroi, et le général Merci à Fribourg, il va au secours du maréchal de Turenne, qui s'étoit laissé surprendre par le gé-

(1) Le duc d'Enghien prit le nom de Condé après la mort du prince de Condé, son père, qui arriva en 1646. La Rochefoucauld déplore la mort de ce prince, qui, suivant l'opinion publique, auroit empêché bien des fautes par sa prudence et son autorité. (Mémoires, page 23, édition de 1817.)

(2) Bataille de Fribourg 1644.

néral allemand à Mariandhal, et gagne la bataille de Nordlingue, où Merci est tué (1). Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, fut enterré près du champ de bataille : et on grava sur sa tombe : *Sta, viator, heroem calcas* (2). Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé, et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter une victoire dont il pouvoit être humilié. Peut-être ne fut-il jamais si grand, qu'en servant ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur.

Le nom du duc d'Enghien éclipsoit alors tous les autres. Il assiégea ensuite Dunkerque, à la vue de l'armée espagnole, et il fut le premier qui gagna cette place à la France.

Tant de services et de succès, moins récompensés que suspects à la cour, le faisoient craindre du ministère autant que de ses ennemis : on le tira du théâtre de ses conquêtes et de sa gloire, et on l'envoya en Catalogne avec de mauvaises troupes mal payées. Il assiégea Lérida, et fut obligé de lever le siége.

Malgré ce revers, Louis de Bourbon pouvoit seul encore faire espérer aux courtisans de trouver en son courage le sauveur de la patrie. Rappelé en Flandre contre l'archiduc Léopold qui assiégeoit Lens, en Artois, et rendu aux troupes

(1) Bataille de Nordlingue, en 1645.

(2) Arrete, voyageur, tu foules un héros.

qui avoient vaincu sous ses ordres : *Amis*, leur dit-il, *souvenez vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue.* A l'instant il fond sur les Espagnols et les Impériaux, dégage le maréchal de Grammont qui plioit avec l'aile gauche, s'empare du général Beck, pousse vivement les ennemis dans leur fuite. L'archiduc, battu et sans armée, abandonne au vainqueur cent drapeaux, trente-huit pièces de canon, cinq mille prisonniers, et laisse trois mille hommes des siens étendus sur la poussière.

Tandis que le prince de Condé comptoit ainsi les années de sa jeunesse par des victoires, et que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, s'emparoit de Gravelines, de Courtrai, de Mardick; le vicomte de Turenne prenoit Landau, chassoit les Espagnols de Trève, et rétablissoit l'électeur. Il gagna encore, avec les Suédois, la bataille de Lavengen, celle de Sommershausen, et contraignit le duc de Bavière à sortir de ses états à l'âge de près de quatre-vingts ans. Le comte de Harcourt prit aussi Balagnier et battit les Espagnols.

Les armées françoises avoient encore envahi la Lorraine sur le duc Charles IV, prince guerrier, mais inconstant, imprudent, et malheureux, qui se vit à la fois dépouillé de son état par la France, et retenu prisonnier par les Espagnols. Les alliés de la France pressoient la puissance autrichienne au midi et au nord; le

duc d'Albuquerque, général des Portugais, gagna contre l'Espagne la bataille de Badajoz; Torstenson défit les Impériaux près de Tabor, et remporta une victoire complète (1). Le prince d'Orange, à la tête des Hollandois, pénétra jusque dans le Brabant.

Le roi d'Espagne, battu de tous côtés, voyoit le Roussillon et la Catalogne entre les mains des François. Naples, révoltée contre lui, venoit de se donner au duc de Guise, dernier prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres, et dangereux. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avoit eu du moins la gloire d'aborder seul, dans une barque, au milieu de la flotte d'Espagne, et de défendre Naples, sans autre secours que son courage.

A voir tant de malheurs fondre sur la maison d'Autriche, tant de victoires accumulées par les François, et secondées des succès de leurs alliés, on croiroit que Vienne et Madrid n'attendoient que le moment d'ouvrir leurs portes, et que l'empereur et le roi d'Espagne étoient presque sans états. Cependant, cinq années de gloire, à peine traversées par quelques revers, ne produisirent que très-peu d'avantages réels; beaucoup de sang répandu, nulle révolution : s'il y en eut une à craindre, ce

(1) Voltaire remarque qu'il n'y avoit en Europe que Louis de Bourbon, duc d'Enghien, et le suedois Torstenson, qui eussent à vingt ans ce genie qui peut se passer de l'expérience.

fut pour la France; elle touchoit à sa ruine au milieu de ces prospérités apparentes.

Anne d'Autriche, en élevant Mazarin au ministère, s'étoit donné un maître. Particelli d'Émeri, devenu surintendant, songeoit à sa fortune; ces deux Italiens tenoient, pour ainsi dire, les destinées de la France entre leurs mains. Ce Particelli d'Émeri, dont l'âme étoit plus basse que la naissance, avoit été condamné autrefois à être pendu à Lyon. La guerre épuisoit les finances; il falloit de l'argent pour la soutenir : l'état étoit si obéré, que la régente fut réduite à mettre en gage les pierreries de la couronne et les siennes propres. On eut recours aux édits bursaux; le parlement fit des remontrances; la clameur publique s'éleva contre la tyrannie du cardinal et l'avarice du surintendant : tout cédoit alors à la haine contre le ministère. La régente, assez foible pour être dominée, avec assez de fermeté pour persister dans ses résolutions, s'oublia au point de dire, en parlant du parlement, qu'elle ne souffriroit point *que cette canaille insultât la majesté royale :* indiscrétion qui ne servit qu'à aigrir les esprits. Le parlement fit des remontrances encore plus fortes; l'esprit de faction redoubla dans la capitale; il fallut plier. Dans cette extrémité, la cour exila le surintendant dans ses terres; et le cardinal, qui ne se roidissoit pas contre les difficultés, conseilla un lit de justice pour faire accorder

tout ce que l'état présent des affaires ne permettoit pas de refuser (1).

Ce lit de justice ne réussit pas mieux que le reste. Le chancelier, ayant accordé de la part du roi plus qu'on ne demandoit, défendit aux chambres de s'assembler sans la permission de la cour; et dès le lendemain elles allèrent en corps s'opposer à l'enregistrement du nouvel édit.

Cette obstination fut d'autant plus douloureuse pour la reine que, dans ce temps-là même, Henriette, fille de Henri IV, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, se réfugioit en France avec ses enfans; et que le parlement anglois préparoit l'échafaud sur lequel le malheureux Charles devoit porter sa tête (2) : révolution qui fit une telle impression sur Anne d'Autriche, que le nom seul de parlement lui troubloit la cervelle. Cette princesse eut la douleur de se voir dans cette position alarmante, sans inspirer au peuple le moindre intérêt; l'injure, ajoutée

(1) Consultez les Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, par Françoise Bertaut, dame de Motteville. Il y a plusieurs éditions de ces Mémoires, outre celle d'Amsterdam, 1723. Madame de Motteville étoit une favorite de la reine mère. Voltaire dit que ses Mémoires ont un grand air de vérité.

(2) Charles Ier, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, avoit envoyé du secours aux calvinistes, pour empêcher la prise de la Rochelle. Ce siége fut suivi d'un traité entre les deux couronnes. Quelque temps après, les Écossois et les parlementaires prirent les armes contre Charles Ier; ce qui excita une guerre civile très-sanglante. Après plusieurs siéges et combats, Charles fut contraint de sortir d'Angleterre; et les Ecossois, vers lesquels il s'étoit réfugié, l'ayant indignement livré aux Anglois, Cromwel le fit condamner à mort, et lui fit trancher la tête devant le palais de Whitehall, le 9 février 1649, à 49 ans, et la 25e année de son règne. (*Voyez* les historiens anglois.)

au mépris de l'opinion publique, lui avoit attiré une disgrâce qui fait souvent le malheur des têtes couronnées.

La cour, sans espérance de remédier au brigandage des finances, qui irritoit les tribunaux et la nation entière, s'en rapporta à Mazarin, qui ne répandit point de sang, mais qui occupa les geôliers. Au mépris des lois du royaume et de la sûreté individuelle, le ministre italien multiplia les exils et les emprisonnemens : la volonté ministérielle, substituée à la loi, ne peut obtenir qu'en opprimant ; mais Richelieu en mourant avoit légué l'arbitraire à ses successeurs. Il avoit obscurci la vérité, laissé l'innocence sans garantie, et la justice servant les passions. Mazarin comptoit sur ce régime pour suspendre l'inquiétude ; et, sans songer au lendemain, il plâtroit les maux du jour avec les ressources de l'arbitraire et de la vengeance. Le duc de Beaufort, enveloppé dans ses proscriptions, fut enfermé à Vincennes. Le cardinal de Retz (1) dit « qu'on fut saisi d'un étonnement respectueux quand on vit Jules Mazarin faire enfermer le petit-fils de Henri IV, et exiler toute sa famille ; qu'on se croyoit fort obligé au ministre de ce qu'il ne faisoit pas mettre quelqu'un en prison tous les

(1) Mémoires de Gondi, cardinal de Retz, coadjuteur de son oncle, premier archevêque de Paris, auquel il a succédé, a donné sa démission en 1661. Il est mort abbé de Saint-Denis en France, le 24 août 1679.

huit jours, et que Chapelain admiroit surtout ce grand événement (1). »

La reine et le cardinal, armés contre l'opinion publique, s'égaroient dans les illusions du pouvoir : persistant dans le funeste dessein de tout obtenir par la force et la violence, ils firent arrêter les plus opiniâtres magistrats du parlement; Novion Blancménil, président à mortier, Chardon, président de la chambre des enquêtes, et Broussel, ancien conseiller-clerc de la grand'chambre. Au lieu de les enlever sans éclat dans le silence de la nuit, on crut en imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, tandis qu'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de Lens: ce fut précisément ce qui causa la subversion du royaume. Chardon s'esquiva; on prit Blancménil sans peine. Il n'en fut pas de même de Broussel, vieillard de soixante-treize ans, vénérable et cher au peuple par ses cheveux blancs, la force et la hardiesse de ses opinions. Une vieille servante seule, voyant jeter son maître dans un carrosse par Comminges, lieutenant des gardes du corps, ameute le peuple. On entoure le carrosse, on le brise; les gardes françoises prêtent main-forte, les bourgeois se joignent au peuple, le parlement aux bourgeois, et une partie des grands s'unit au parlement. Ainsi

(1) Ce Chapelain, que le poète Boileau a justement rendu si ridicule, ne doit figurer dans l'histoire que parmi les plus obscurs optimistes de ce règne.

commença la journée des barricades, que le peuple renouvela le lendemain de cette émeute, avec encore plus d'emportement et d'effusion de sang que sous Henri III.

Le cardinal de Retz, alors simple coadjuteur, eut une très-grande part dans cette sédition terrible par où commença la guerre civile. On assure même qu'il prenoit séance au parlement avec un poignard dans sa poche. La chronique scandaleuse nommoit ce poignard le bréviaire de monseigneur. La cour alarmée fut obligée de rendre les magistrats emprisonnés : triste concession, funeste à l'autorité, qui ne calcule jamais assez le danger d'émouvoir les masses en politique, avant de s'exposer à violer les lois de l'état.

La régente fut enfin obligée de fuir deux fois de Paris, avec le roi son fils, les princes et son ministre; et la seconde fois qu'elle se tira des mains des factieux, ce fut pour aller à Saint-Germain, où toute la cour coucha sur la paille, tant ce voyage fut précipité.

Le prince de Condé, touché des larmes de la reine, et flatté d'être le défenseur de la couronne, prépara le blocus de Paris. Le parlement de son côté leva des troupes, nomma des généraux; et avec des sacrifices de sa bourse, des fonds extorqués par la rapine et un arrêt, il fit des régimens de bourgeois : on eut plus de troupes contre la cour, que la cour n'en eut contre Paris.

Le parlement, en faisant ces préparatifs, dé-

clara le cardinal premier ministre, ennemi de l'état et perturbateur du repos public ; lui ordonna de sortir du royaume dans huit jours, et, passé ce temps, ordre à tous les François *de lui courir sus.*

Dans cette guerre civile où le grave se mêle au burlesque, le grand Condé, avec huit mille hommes, en assiégeoit cent mille commandés par le prince de Conti, son frère, généralissime de l'armée parisienne, petit, bossu, et que la duchesse de Nemours plaisante finement dans ses Mémoires (1).

Les Parisiens, fiers du rôle militaire, la tête ornée de superbes panaches, vouloient faire la guerre sans se faire de mal. Ils faisoient des sorties, et plus souvent des retraites. Rarement ils se servoient du sabre, les bravades n'alloient pas jusque-là ; mais les coups de fusils rouloient, tuoient ; et le tout finissoit par de nouveaux projets concertés dans les guinguettes et les cabarets, et des négociations qui étoient accueillies de part et d'autre avec des épigrammes, des madrigaux et des couplets. On sait le mépris qu'affectoit le prince de Condé pour cette guerre des frondeurs, qu'il appeloit la guerre des pots de chambre (2). On ne parloit jamais du duc

(1) Marie de Longueville, duchesse de Nemours. *Voyez* ses Mémoires, où l'on trouve des particularités curieuses des temps de la fronde.

(2) Tous ces monumens d'impertinence, de grossièreté et de mau-

de Beaufort Vendôme, l'idôle du peuple, que sous le nom de *roi des halles*.

Enfin la fronde devint une mode; les femmes et les hommes s'y précipitoient par caprice et par ton. L'amour faisoit et rompoit les cabales (1). C'est l'amour qui sépara de la cause royale le vicomte de Turenne; sans la fermeté du comte d'Erlach, ce général égaré entraînoit à la révolte l'armée weimarienne (2), et l'Alsace eût été perdue pour Louis XIV. Turenne devint, de général du roi de France, lieutenant de don Estevan de Gammare, avec lequel il fut battu à Rhétel par le maréchal Duplessis-Praslin.

Dans ces troubles, on négocioit beaucoup plus qu'on ne se battoit; les grands changeoient de parti par esprit de vertige et de révolution; il

vais goût, relégués dans les fatras de l'histoire, ne sont utiles que pour donner une idée de la légèreté des François au milieu des calamités publiques. Du reste on y voit l'état déplorable où l'on étoit encore dans la politique, les belles-lettres, et même la civilisation. On entroit dans le grand siècle, et on ne s'en doutoit pas encore.

(1) Dans un billet du maréchal d'Hocquincourt à la duchesse de Montbazon, on lit : *Peronne est à la belle des belles*.

Au combat de Saint-Antoine, le duc de la Rochefoucauld adressoit ces vers à la duchesse de Longueville :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre au roi; je l'aurois faite aux dieux.

Brouillé avec la duchesse, il les parodia ainsi :

Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connois mieux,
J'ai fait la guerre aux rois, j'en ai perdu les yeux.

Le duc avoit perdu quelque temps la vue au combat de St.-Antoine.

On voit dans les Mémoires de Mademoiselle une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.*

(2) Du nom du célèbre duc de Saxe-Weimar.

n'y avoit ni publicistes, ni esprit public ; tout étoit injuste, inconsidéré et ridicule.

Le vainqueur de Rocroi ne fut pas exempt des fautes de son siècle. On gémit sur les erreurs d'un si grand capitaine, surtout lorsqu'on le voit porter les armes contre son souverain et sa patrie, et être entraîné à la révolte pour se venger de n'être pas assez récompensé de ses exploits et de ses services.

Des propositions faites par l'Espagne contre le cardinal Mazarin hâtèrent la paix de la cour et des frondeurs. La reine mère revint avec son fils à Paris, et les affaires ne furent que plus embrouillées. Condé, qui avoit ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue. Il fut le premier à braver la reine, à tourner Mazarin en ridicule, et à insulter le gouvernement. Il se ligua avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, qui abandonnèrent le parti de la fronde ; on nomma cette nouvelle cabale *le parti des petits-maîtres*, ainsi qu'on avoit nommé *le parti des importans*, celui du duc de Beaufort, au commencement de la régence.

Jusque-là il n'y avoit point de conspiration caractérisée, et il en falloit une pour justifier un coup d'état : Mazarin le méditoit. Il mêla l'adresse à la fourberie, et fit arrêter les princes de Condé, de Conti, son frère, et de Longueville, son beau-frère, sans aucune formalité. Anne

d'Autriche se rendit avec le jeune roi dans son oratoire, en signe d'allégresse, et le peuple dressa des feux de joie lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le héros de la France. Nul crime d'état ne pouvoit être imputé à Condé; et son emprisonnement, loin d'assurer la tranquillité publique, en inspirant la terreur, ralluma la guerre civile.

Toutes ces guerres changeoient chaque jour d'objet et d'intérêt à la cour, à la ville et dans les provinces. La mère du grand Condé, restée à Paris malgré les ordres de la cour, présentoit requête à la grand'chambre pour obtenir la liberté de son fils. Des cris séditieux retentissoient dans les fauhourgs et les places publiques. Enfin le parlement, qui avoit levé des troupes contre ce prince, prit sa défense, et la France entière demanda à grands cris l'expulsion de Mazarin et la liberté des princes.

Le cardinal fut obligé de sortir de Paris, et d'aller lui-même délivrer les princes, qu'il avoit fait transférer au Hâvre-de-Grâce. Le parlement le proscrivit. Il reparut avec une armée de six mille hommes, reprit sa place au conseil : la cour étoit alors à Poitiers. Par un autre arrêt du parlement sa tête fut mise à prix, ses meubles et sa bibliothéque vendus à l'encan pour la payer. Contraint de céder au temps, il sortit du royaume.

Tel fut, à travers ces troubles, le sort d'un ministre qui n'avoit aucune idée de l'adminis-

tration et de la police; et qui, en s'en tenant au rôle de négociateur, auroit laissé sa glorieuse mémoire sans tache. A la paix de Quérasque, il étonna Richelieu (1); il mettoit la dernière main à la paix de Westphalie, pendant que le parlement mettoit sa tête à prix, et devoit un jour (2) conclure la paix des Pyrénées, chef-d'œuvre politique, que tous les plénipotentiaires de l'Europe n'avoient pu achever à Munster.

On se réunissoit sans objet, sans point fixe, ni vues profondes; enfin les membres du parlement, en pleine séance, avouoient eux-mêmes qu'on ne s'entendoit plus et que le chaos étoit partout. On vit alors les premiers de l'état se diviser en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle Bouillon et Turenne; celui du prince de Condé, suivi par les ducs de la Rochefoucauld et de Nemours; celui des frondeurs, ayant à leur tête le duc d'Orléans, le coadjuteur et madame de Chevreuse, femme intrigante, présidente de coteries révolutionnaires.

Le jeune roi erroit en fugitif dans le royaume. Le prince de Condé qui avoit été le soutien de la France, en devint le fléau; et Turenne, après avoir trahi la cour, en fut le libérateur. C'est par son influence que Condé n'enleva pas

(1) Conclue le 6 avril 1631.

(2) Le traité fut signé à Munster, le 30 janvier 1648. Par ce traité l'empereur et l'Empire vendirent à la couronne de France la souveraineté de l'Alsace; un nouvel électorat fut créé pour la maison de Bavière, et le pouvoir de l'empereur fut restreint dans des bornes étroites.

le roi qui étoit à Gien, après avoir rejoint son armée près de la forêt d'Orléans.

Le coadjuteur tenoit toujours les esprits dans l'agitation, au sein de la capitale; tantôt pour les frondeurs, il feignoit quelquefois de s'intéresser au gouvernement. La cour marcha vers Paris sous la conduite de Turenne. On livra une grande bataille que l'histoire nomme la journée du faubourg Saint-Antoine. L'armée royale étoit victorieuse, quand Mademoiselle, fille de Gaston, fit tirer le canon de la Bastille qui força Turenne à la retraite et sauva Condé (1.)

Le roi, s'étant transporté à Pontoise, sacrifia son ministre au bien de la paix. Le départ de Mazarin apaisa les troubles; Paris rentra dans l'obéissance, et Condé, bien affermi dans l'esprit de révolte, sacrifia sa patrie pour servir le monarque espagnol en qualité de généralissime de ses troupes. Le parlement le déclara criminel de lèse-majesté; il fut jugé par contumace, et tous ses biens en France confisqués au profit de la couronne (2).

(1) *Ce canon-là vient de tuer son mari*, dit Mazarin en parlant de cette princesse, qui désiroit un établissement digne de sa naissance, et qui dès lors fut perdue dans l'esprit du roi.

Anne-Marie-Louise d'Orléans Montpensier n'est citée dans l'histoire que sous le titre de Mademoiselle. Elle étoit fille, ainsi qu'il est dit, de Gaston d'Orléans. Après avoir refusé plusieurs alliances honorables, elle épousa Lauzun en secret, simple gentilhomme, qui affecta pour elle le plus souverain mépris. *Voyez* ses Mémoires, Amsterdam, 1735.

(2) Voltaire recommande les Mémoires du conseiller d'état Lenet, sur tous ces faits, plus curieux que connus.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

Louis XIV entra dans sa majorité en 1651 : il avoit alors quatorze ans. La déclaration à ce sujet et autres édits du même jour, furent enregistrés au parlement, conformément aux conclusions de l'avocat général Talon, qui fit un très-beau discours au lit de justice que tint le roi.

La cérémonie du sacre, différée à cause des troubles, n'eut lieu qu'en 1654.

Cependant Louis XIV ne gouvernoit pas encore. Quelques historiens disent qu'on doutoit même qu'il pût jamais tenir les rênes de l'état : on voit le contraire dans ses premiers actes. Au lit de justice qu'il tint au Louvre, il ordonna aux conseillers Broussel, Fleuri, Martinau, Perraut, de sortir de Paris ; mais on les rappela dans la suite.

A l'occasion de certains édits que le parlement prétendoit avoir droit d'examiner dans ses séances, le roi partit de Vincennes à cheval, et vint en bottes, un fouet à la main, tenir un lit de justice au Palais. A peine fut-il placé, qu'il expliqua ainsi sa volonté : *Chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du parlement. Je veux les prévenir, et que l'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés.* Puis, s'adressant au premier président : *Je vous dé-*

fends, ajouta-t-il, *de souffrir aucune assemblée, et à pas un de vous d'en demander;* après quoi le roi se leva et se retira. On se tut et on obéit. Ce parti fut, sans contredit, le plus sage de la part d'un corps qui n'avoit plus rien à espérer de ses délibérations politiques ni de ses murmures ; que le cardinal de Retz désigne si bien et si souvent, en les appelant la cohue des enquêtes. Le roi, quoique jeune, mesuroit déjà la puissance du sceptre; et l'édifice parlementaire étoit ébranlé par un empiètement qui le menaçoit de sa ruine. La démarche leste et outrageante pour la nation qu'affecta le roi dans cette circonstance, tenoit à l'esprit du temps, à l'esprit de la cour, accoutumée, depuis Richelieu, à fouler aux pieds toutes les convenances devant la majesté du peuple. La politesse, l'urbanité françoise, ne déguisoient point encore l'amertume de l'impertinence; le ton de la bonne compagnie s'échafaudoit sur la hauteur et le mépris. Avec ces élémens Louis XIV affermit l'autorité souveraine, et depuis ce moment elle ne fut plus combattue par les cours judiciaires du royaume.

La présence de Louis XIV dans la capitale, et l'acte de sa majorité, dissipèrent la Fronde. Le cardinal qui, du fond de son exil à Cologne, gouvernoit la cour, revint triomphant dans la capitale : il étoit accompagné du vicomte de Turenne.

Le coadjuteur, boute-feu de la fronde, génie turbulent, libertin, factieux, mauvais prêtre, fut arrêté et mis à Vincennes.

Gaston de France, oncle du roi, relégué à Blois, termina avec sa vie la réputation d'un chef de faction sans courage, qui entra dans toutes les affaires, dit le cardinal de Retz, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient, et qui en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir (1).

La guerre contre l'Espagne continuoit toujours. Turenne et Condé déployoient l'un contre l'autre ce que l'art de se battre et de s'égorger offre de plus savant et de plus cruel : l'intérieur du royaume étoit assez paisible. Louis XIV songea à se faire sacrer, et il reçut à Reims, avec les cérémonies accoutumées, l'onction par les mains de l'évêque de Soissons, Simon le Gras, suffragant de cette métropole (2).

Avant de partir de Reims, le roi prit les mesures convenables pour la campagne. Le siége de Stenay fut résolu, et le roi alla à Sedan, pour être à portée de s'y trouver. Le vicomte de Turenne ouvrit la tranchée le troi-

(1) Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Orléans, fils puîné de Henri IV, et frère de Louis XIII, naquit à Fontainebleau, le 25 avril 1608, et mourut à Blois, le 2 février 1660. Il laissa un beau cabinet de médailles, de bijoux, de miniatures et autres objets d'art, qui ont fait partie de la riche collection du régent. *Voyez* Montrésor.

(2) La cérémonie du sacre de Louis XIV se fit le 7 juin 1654. *Voyez* Jean de Serres.

sième jour de juillet. Stenay occupa les armes du roi trente-trois jours; la bataille se donna le 24 août, avec tant de succès, que les Espagnols y perdirent canons, train et bagage : le prince de Condé tint ferme, et sauva les débris de l'armée ennemie. La levée du siége d'Arras fut le premier fruit de cette victoire; et la prise de Saint-Guillain, après douze jours de tranchée ouverte, termina la campagne de 1655, où la gloire des généraux françois reçut un nouvel éclat par les applaudissemens du jeune monarque, qui ne parut jamais à la tête des armées, que pour donner plus de réputation par sa présence aux héros de ses victoires.

Les armes du roi ne furent pas moins heureuses en Catalogne, où le prince de Conti avoit été envoyé depuis son mariage avec la nièce du cardinal Mazarin.

Turenne, après avoir jeté du secours dans le Quesnoi, prit Landrecies, secondé du maréchal de la Ferté. La prise de cette place, ainsi que celle du Quesnoi, en ouvrant les Pays-Bas Espagnols, préparoient la route à tous les avantages que la France remporta jusqu'à la fin de cette guerre. Ce fut cette même année que Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité avec Cromwel (1).

Au grand scandale des Espagnols dans le

(1) Ce traité est du 2 novembre 1655.

temps, et de l'univers dans la postérité, la France se fortifia de l'alliance de Cromwel, qui gouvernoit l'Angleterre sous le titre de *protecteur*, après avoir répandu le sang de son roi sur l'échafaud. Toutes les couronnes de l'Europe briguoient à l'envi l'alliance de cet homme extraordinaire, qui fut assez bien inspiré pour donner aux rois légitimes l'exemple d'un gouvernement florissant sous la domination d'un usurpateur. La cause des rois fut abandonnée dans le traité que Mazarin obtint de Cromwel, à force de souplesse (1). Charles II, poursuivi partout, fut obligé de sortir de France. Henriette, reine d'Angleterre, fille de Henri IV, vécut dans la plus grande misère; son second fils chercha un abri en Espagne. Les Espagnols, jaloux de ce traité, firent un crime à la France de ce qu'ils avoient regardé eux-mêmes comme un moyen légitime de la ruiner. L'enchaînement de toute cette politique n'a rien qui étonne pour la génération présente; elle a été témoin que la morale publique est toujours sacrifiée à l'intérêt des cabinets quand le bonheur uni à la force commande, et que le succès répond à la grandeur des entreprises.

Il s'agissoit d'enlever aux Espagnols Dun-

(1) Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, présenta une lettre au protecteur qui est remarquable. Mazarin lui dit qu'il est affligé de ne pouvoir lui remettre en personne les respects dus au plus grand homme du monde. C'est ainsi qu'un Italien, ministre en France, parloit à l'assassin du gendre de Henri IV et de l'oncle de Louis XIV, son maître. (Voltaire, Siècle de Louis XIV.)

kerque, la plus importante place de la Flandre. Turenne le héros du siècle, gagna la bataille des Dunes contre le prince de Condé et don Juan. Dunkerque, bloquée par mer par les Anglois, se rendit à ses armes. Le roi, témoin de cette vaste entreprise, fit son entrée dans la ville, et remit la place aux Anglois, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille que le grand Condé dit au jeune Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille? Eh bien! vous l'allez voir.* Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Berghe-Saint-Vinox, Furnes, Dixmude, Oudenarde; s'empara d'Ypres, après avoir défait le prince de Ligne, secondé par le maréchal de la Ferté. Gravelines, Menin, eurent le même sort; ainsi finit la campagne des Pays-Bas.

La ligue du Rhin fut signée cette même année entre le roi et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur Léopold, fils de Ferdinand III, et en présence du maréchal de Grammont et de Lionne (1) : ce fut le prince de Furstemberg, si connu par son dévouement pour la France, qui eut le plus de part à la ligue du Rhin. La paix de Westphalie étoit garantie tant au dedans qu'au dehors de l'Empire, par cette capitulation de princes confédérés, que Léopold

(1) Léopold I fut élu et proclamé empereur le 18 juillet 1658. La ligue du Rhin fut signée à Mayence le 15 août.

ne consentit, dit un célèbre ambassadeur (1), qu'autant que la nécessité l'y avoit contraint.

Le roi, au milieu de son premier triomphe, tomba malade à Calais, et fut plusieurs jours à la mort; on en désespéroit. Mazarin, qui possédoit toute la souplesse de l'art des négociations, fit remarquer dans cette circonstance la politique grimacière du génie et du déguisement italien. Tous les courtisans se tournèrent vers Monsieur, frère du roi. Mazarin prodigua les flatteries et les promesses au maréchal du Plessis-Praslin, ancien gouverneur de ce prince, et au comte de Guiche son favori. Il se forma dans Paris une cabale assez hardie pour écrire à Calais contre le cardinal. Il prit ses mesures pour sortir du royaume, et pour mettre à couvert ses richesses immenses. Un empirique d'Abbeville, guérit le roi avec du vin émétique, que les médecins de la cour regardoient encore comme un poison. Ce bon homme s'asseyoit sur le lit du roi, et disoit : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas. » Dès qu'il fut convalescent, le cardinal exila tous ceux qui avoient cabalé contre lui.

Peu de mois après, la mort renversa Cromwel, avec lui ses grands desseins, sa tyrannie, et la grandeur de l'Angleterre (2). A cet homme,

(1) J. B. Nani, noble vénitien et procurateur de Saint-Marc, ambassadeur en France, et qui eut aussi une grande part au traité de Munster, par les conseils qu'il donna à Mazarin.

(2) Olivier Cromwel mourut à Whitehall, le 13 septembre 1658,

dit Pope, condamné à une renommée éternelle, succéda Richard Cromwel, son fils, à qui il manquoit cette intrépidité féroce qui sacrifie tout à ses intérêts. Préférant la paix de sa conscience aux grandeurs de la couronne acquises par le meurtre, il abdiqua, et Charles II remonta sur le trône (1); il est remarquable qu'on porta le deuil à la cour de France après la mort du protecteur.

L'Europe fut témoin, sous ce règne, de deux exemples mémorables : on vit le czar Pierre-le-Grand cesser d'être roi pour apprendre à régner, et Christine de Suède abdiquer la couronne pour vivre libre et tranquille. Christine vint à Paris. On admira en elle une jeune reine qui, à vingt-sept ans, avoit renoncé à la souveraineté dont elle étoit digne, pour se livrer à son amour pour les arts et les lettres, qu'elle avoit cultivés à la tête d'un peuple encore barbare, sous les auspices de Descartes, dont elle étoit l'élève.

Louis XIV n'avoit point reçu une éducation assez soignée pour se mettre à sa hauteur : jeune

âgé de cinquante-cinq ans, et ne jouit que neuf ans de la suprême puissance. Il fut enterré en monarque légitime, c'est-à-dire, dans le tombeau des rois d'Angleterre. Raguenet et Gregorio Léti ont écrit sa vie. Consultez les lettres curieuses du chevalier Temple.

(1) On attribue au prince de Conti, frère du grand Condé, un propos digne d'un factieux sanguinaire. Richard Cromwel, après sa démission, voyagea en France. Etant à Montpellier, le prince de Conti, en lui parlant sans le connoître, lui dit : *Olivier Cromwel étoit un grand homme; mais son fils Richard est un misérable de n'avoir pas su jouir du fruit des crimes de son père.* Richard Cromwel vécut dans la retraite, et mourut le 24 juillet 1702, à l'âge de quatre-vingts ans.

et encore timide, il rendit à cette princesse de grands honneurs sans engager de conversation. Les femmes, dit Voltaire, et les courtisans, n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'étoit pas coiffée à la françoise, et qu'elle dansoit mal. Les sages ne condamnèrent en elle que le meurtre de Monaldeschi, son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage (1).

La France étoit alors puissante au dehors par la gloire de ses armes; mais elle étoit épuisée d'argent, et on avoit besoin de la paix. Le cardinal forma le projet d'assurer le repos de l'état par le mariage du roi. Deux partis se présentoient : la fille du roi d'Espagne, et la princesse de Savoie. Louis XIV aimoit éperdument la nièce du cardinal, mademoiselle Mancini, qui avoit été demandée en mariage par le roi d'Angleterre. Mazarin, qui avoit déjà marié deux de ses nièces, l'une au prince de Conti, l'autre au duc de Mercœur, fut tenté d'en mettre une troisième sur le trône; il usa de finesse pour se faire deviner par Anne d'Autriche, qui lui dit, avec l'aigreur que lui inspiroit depuis quelque temps l'indépendance qu'il affectoit:

(1) Christine, après avoir ordonné ce meurtre qu'on ne sauroit justifier, retourna à Rome, d'où la mort de Charles X la rappela en Suède en 1660. Elle y trouva les esprits mal disposés, et revint à Rome pour la troisième fois, où elle mourut en 1689, à l'âge de soixante-trois ans. Elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique, dans l'intention de se fixer à Rome, où les arts brilloient encore de cet éclat qui faisoit les délices du monde.

« Si le roi étoit capable de cette indignité, je me mettrois avec mon second fils à la tête de toute la nation contre le roi et contre vous. » Mazarin cacha au fond de son cœur cette rancune italienne que rien n'efface; il affecta de s'opposer à la passion de Louis XIV, et négocia le mariage du monarque avec l'infante Marie Thérèse. La paix des Pyrénées acheva cette négociation : les conférences durèrent quatre mois, et donnèrent à l'île des Faisans le nom de l'île de la Conférence. Les deux plénipotentiaires étoient, don Louis de Haro pour l'Espagne, et le cardinal Mazarin pour la France; outre le mariage du roi, une des conditions du traité fixa le retour du prince de Condé, qui fut très-bien reçu du roi et de la cour (1).

La célébration du mariage se fit à Fontarabie, par procureurs, et se réitéra le 9 de juin à Saint-Jean de-Luz, où le roi, en personne, épousa l'infante; ce fut l'évêque de Bayonne qui en fit la cérémonie.

Le cardinal accompagna le roi et la nouvelle reine à Paris : l'entrée se fit par la porte Saint-Antoine, hors de laquelle on avoit élevé un trône.

A peine le cardinal eut-il achevé le grand œuvre de la paix qu'il termina sa carrière (2),

(1) Le traité de la paix des Pyrénées et le contrat de mariage furent signés le 7 novembre 1660.

(2) Jules Mazarin mourut à Vincennes, le 9 mars 1661, à cinquante-neuf ans. Il laissa pour héritier de son nom et de ses biens le marquis

en faisant une espèce d'amende honorable de tous les scandales qu'il pouvoit avoir causés. Comme il avoit été plus haï qu'aimé pendant sa vie, il fut plus déchiré que loué après sa mort. Ainsi finit Jules Mazarin, qui, n'étant ni diacre ni prêtre, fut pourtant cardinal de l'église romaine.

Il s'éleva par son habileté au premier poste du royaume, et s'y soutint par la faveur et l'adresse, et à travers tous les orages qui sembloient l'en devoir renverser (1).

C'est de ce moment que commence véritablement le règne de Louis XIV. Jusque-là comme en tutelle, tantôt sous la conduite d'Anne d'Autriche, ou sous la férule du cardinal, à peine son nom étoit-il connu. Mazarin, Condé, Turenne, Christine de Suède, remplissoient l'Europe.

Au premier conseil qui se tint après la mort du ministre, Louis parla en maître : *La face du*

de la Meilleraie, qui épousa Hortense Mancini, sa nièce. Ses biens se montoient à plus de cent millions. Le mausolée de Jules Mazarin, entièrement du ciseau de Coyzevox, étoit autrefois dans l'église des Quatre-Nations.

Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, dit Voltaire, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. Il parle du Masque-de-fer, prisonnier inconnu d'une grande naissance, qui mourut à la Bastille en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce secret impénétrable révoltera éternellement l'humanité contre le pouvoir absolu qui a si long-temps prolongé la souffrance d'une victime illustre. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui emporta dans le tombeau cet étrange secret. En suivant toutes les situations de l'histoire, on entrevoit que la naissance de l'illustre prisonnier n'étoit point ignorée de Louis XIII.

(1) Consultez le Parallèle du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, et l'Art de vérifier les dates.

théâtre change ; j'aurai d'autres principes dans le gouvernement de mon état, dans la régie de mes finances et dans les négociations au dehors, que n'avoit feu M. le cardinal. Vous savez mes volontés; c'est à vous maintenant, messieurs, de les exécuter. Le roi aimoit l'ordre et la représentation; le conseil, après l'avoir entendu, prit une attitude imposante. Il réforma tout, finances, discipline, milice, marine, police, Église, jurisprudence. L'indignation que le roi conserva contre les excès du parlement, sous le dernier règne, le détermina à venir dans la grand'chambre, en 1669, pour y révoquer les priviléges de noblesse accordés aux cours supérieures par la reine sa mère, en 1664. Cependant cet édit, enregistré en sa présence, n'a point eu d'effet; l'usage a toujours prévalu sur les ordres du souverain.

La police du royaume reçut pour la première fois une organisation régulière.

La réforme des finances donna l'alarme aux maltôtiers : elle occasiona la perte de Fouquet, surintendant des finances. Atteint par l'arme empoisonnée de la calomnie, sa fortune, ses largesses, le rendoient suspect. On le chargea tout à la fois de concussion et de crime d'état. La trahison fut employée pour l'arrêter, et son procès, fait par une commission vendue à l'autorité, est un des actes les plus odieux du pouvoir absolu. La ruine du surintendant Fouquet

étoit sans doute méditée et préparée, dit-on, dans l'esprit du roi par Mazarin. On en charge aussi la mémoire de Colbert : les amours du roi avec mademoiselle de la Vallière n'y furent peut-être point étrangers. Enfin dans ce coup d'autorité, où le roi paroît seul juge et partie, le coupable, les témoins et le tribunal se confondent dans l'ombre d'un horrible secret; il n'en reste que le scandale à la postérité (1).

La charge de surintendant fut abolie, et Colbert succéda à Fouquet avec le titre de contrôleur général des finances. Ce ministre, immortalisé par sa gestion, s'est rendu digne du choix de son maître en ouvrant à la France toutes les sources de prospérité. Le marquis de Louvois, ministre de la guerre, n'a pas moins contribué à la gloire de ce règne dans le triste avantage de dévorer les économies du peuple, et de sacrifier des millions d'hommes arrachés à leurs familles, à l'agriculture, pour faire triompher le beau idéal d'une ambition qui ne vouloit point de limites.

La mort de Philippe IV, roi d'Espagne, après un règne de quarante ans, fit naître de grands desseins dans la politique. La mort

(1) Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, et surintendant des finances en 1643, fut jugé par une commission, et condamné à un bannissement qui fut commué en prison perpétuelle. Il eut dans son malheur la consolation de voir tous ses amis lui donner des marques publiques d'attachement, la fameuse Scudéri, Brébœuf, Pecquet, et l'académicien Pelisson qui eut le courage de le défendre. *Voyez* son procès, imprimé en 15 vol. in-12; Lettres de madame de Sévigné, édit. de 1818, note de M. de Monmerqué, t. 1, p. 441 et suivantes.

d'Anne d'Autriche, sœur de ce prince, arrivée bientôt après, sembloit affranchir le monarque du joug des convenances qui contraignoient ses passions dominantes, l'amour des femmes et celui des conquêtes.

Le caractère fier du roi se développa dans deux affaires d'une médiocre importance. Il s'agissoit du point d'honneur, et aucun des rois de la monarchie françoise ne s'étoit montré ni si délicat ni si ardent à en défendre l'intégrité. Peu avant la mort du roi d'Espagne, il s'éleva un démêlé très-vif sur la préséance entre le comte d'Estrades, ambassadeur de France à Londres, et le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne. Le roi menaça Philippe de reprendre les armes contre lui, s'il ne réparoit pas cette insulte, et l'Espagnol plia. Le pape Alexandre VII fut également contraint de s'humilier devant le monarque, au sujet d'une querelle entre les laquais du duc de Créqui, ambassadeur de France, et quelques soldats de la Corse.

La sévérité qu'employèrent les ministres dans ces deux négociations fit ouvrir les yeux des princes de l'Europe (1).

Les finances, rétablies par les économies de

(1) Par le traité de Pise en 1664, le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi. Les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'État-Ecclésiastique; et il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenoit les articles de la satisfaction. Avignon, que le roi avoit saisi sous le pape Innocent XI, fut rendu à Alexandre VIII.

Colbert, mettoient encore le roi en état d'acquérir une gloire solide avec cette munificence royale dont on ne trouve d'exemple dans la monarchie ni avant ni après lui. Il en usa généreusement en secourant la république de Venise contre les Turcs, avides des possessions européennes. Cette action, qui n'est pas la moins éclatante de son règne, coûta la vie au duc de Beaufort, qui commandoit six mille François au siége de Candie (1).

Peu d'années suffirent pour ouvrir le beau siècle, ou plutôt le grand siècle; car on pouvoit y appliquer, comme le remarque une bonne autorité, ce que dit Velléius Paterculus du siècle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis, arctissimis temporum claustris circumdata.*

Le besoin qu'éprouvoit la nation de s'illustrer, cette tendance à la célébrité qui avoit été contenue pendant tant de siècles, enfantèrent des prodiges et des chefs-d'œuvre dans tous les genres. Les sciences, les lettres, les arts, la guerre, les manufactures, furent poussés ensemble à leur perfection.

Richelieu et Mazarin furent avides de pouvoir et de fortune, sans doute; mais ils eurent le bon esprit de conserver la puissance souve-

(1) La prise de Candie par les Turcs est du 16 septembre 1669. Le duc de Beaufort y périt le 25 juin : on n'a jamais pu retrouver son corps. Dès l'année précédente le duc de Rouanois, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au secours de cette place plus de deux cents gentilshommes des meilleures maisons du royaume, et environ cinq à six cents soldats.

raine; et, sans y songer, ils donnoient à l'opinion une force à laquelle rien ne pourra désormais résister.

Malherbe, Descartes, Corneille, Pascal, Bossuet, Boileau, en rompant toutes les barrières de l'ignorance et des préjugés, ont régénéré l'univers.

C'est à cette époque que toutes les réputations furent vraies, et dans le mérite qui les obtint, et dans la reconnoissance qui les donna. Nul calcul, nulle combinaison, nulle puissance n'influença les opinions. Toutes les renommées prirent un cours naturel, et ce fleuve de célébrité qui commençoit à couler à grands flots pour les François, étoit d'autant plus pur, qu'il étoit pour eux à sa source.

Le monarque qui régnoit alors, tout avide de gloire qu'il étoit, fut trop heureux de disputer de célébrité avec les savans, les artistes, les ministres et les guerriers. Il suivit une impulsion que son orgueil croyoit donner, mais qui l'entraînoit en effet lui-même.

On ne fera jamais assez d'éloge de la maison de Port-Royal qui a régénéré l'éducation et les mœurs; et on ne tonnera jamais trop contre la congrégation des jésuites qui déclara la guerre à cette pépinière de tous les sages qui ont donné de l'âme à la patrie.

Descartes établit les vérités philosophiques. Sa réputation força tous les obstacles; elle

triompha en même temps des entraves que des persécuteurs voulurent mettre à son développement, et de la fuite à laquelle le força son amour pour la liberté et l'étude. La gloire l'alla chercher partout; elle ramena ses dépouilles en France, où son génie régénérateur n'avoit point cessé d'être présent (1).

Les émanations du génie de Corneille répandirent de toutes parts les germes des talens : l'académie épuroit la langue, Corneille l'élevoit, l'ennoblissoit et créoit l'éloquence. Auguste et Cinna donnoient des leçons de politique et de législation, tandis que Horace, Sertorius et Pompée inspiroient le courage, et cet amour et ce respect de la patrie qui sont les principes des grandes actions. Toutes ces semences restèrent déposées jusqu'au moment favorable qui vint hâter leur développement. La cour de Louis XIII, couverte d'une atmosphère épaisse, n'avoit pas éprouvé l'influence de Corneille; les ombres cédèrent peu à peu à l'éclat de sa gloire, et Louis XIV s'en trouva enveloppé quand il put se connoître.

Racine développa dans le sentiment le sublime que Corneille avoit étalé dans la pensée.

(1) René Descartes, natif de la Haye en Touraine, mourut à Stockholm dans le palais de Christine, où il s'étoit réfugié, n'ayant pu obtenir une pension en France; ou plutôt on lui en assigna une de 3000 livres, dont il eut le brevet sans en rien toucher. Son corps fut apporté à Paris, et enterré dans l'église de Sainte-Geneviève, où l'on voyoit son épitaphe en latin, par Lallemand, genovéfain. *Voyez* Adrien Baillet.

Ses poésies harmonieuses, en touchant le cœur, donnoient des mœurs à la cour; elles créoient cette politesse, cette urbanité françoise, qui ont fait les délices d'un siècle et demi; elles formoient des citoyens, des hommes.

Molière, en se montrant le peintre des caractères, introduisoit la décence du langage, la bienséance dans la société; et combattoit tous les ridicules avec une vérité qui démasquoit les hypocrites, les dupes et les fripons de toutes les classes.

Les théâtres une fois ouverts, le peuple et les poëtes s'y jetèrent, et ils devinrent l'école des mœurs et du goût : *le Cid*, *Iphigénie*, *Tartuffe*, l'emportèrent sur les déclamations ultramontaines, par le seul ascendant de la raison et du génie.

Boileau, amateur zélé des écoles antiques qui sut profiter de tout et tout embellir, refusa sa plume au théâtre; mais, en se constituant le censeur de son siècle, il posa les règles du goût, et sa réputation bien affermie le maintiendra toujours dans le premier rang des hommes célèbres de cette belle époque de la monarchie.

Le bon la Fontaine fut aussi payé par ce siècle même de toute la réputation qu'il méritoit; et fut seul, malgré cette recommandation, privé des grâces de la cour. Mais sous le voile de l'ingénuité ses vers remuoient l'indépendance dans tous les cœurs, et sa réputation d'homme

simple et sans intention les mit à l'abri des coups de l'autorité.

Pascal, Bossuet, Fénélon, Labruyère, Fléchier, Massillon, nous enrichirent aussi de chefs-d'œuvre dans la prose ornée, et l'éloquence chez nous se mit bientôt à la hauteur de la poésie.

Le barreau ouvrit le même avantage aux Séguier, aux Pussort, aux Lamoignon, aux Talon, aux Bignon, aux Boucherat, aux d'Aligre; et, quoique privés des grandes questions politiques, ils ne furent pas moins sublimes, éloquens dans la conservation des lois, dans la défense des citoyens; tâches non moins importantes, puisqu'elles font cause commune avec le bien public.

Le ministre Colbert, père des arts et du commerce, se fit la réputation d'un nouveau Mécène sous un nouvel Auguste. Turenne, Condé, Catinat, Tourville, Duquesne, Luxembourg, la Feuillade, Villars, Boufflers, Vauban, d'Uxelles, Conti, de Lorges, méritèrent, par la valeur et le génie, des réputations égales à celles des plus excellens capitaines de l'antiquité.

Les peintres Poussin, Lesueur, le Lorrain, Lebrun, Jouvenet, Lafosse, Testelin, Mignard-Dulin, Antoine Dieu (1); les statuaires Pujet, Lepeautre, Sarrazin, Anguier, Legros, Coyse-

(1) Quelques-uns de ces artistes sont peu vantés parmi les François : c'est un vice d'ingratitude. Je suis autorisé à relever leur gloire, dont la cupidité orne des noms plus connus dans l'histoire des célébrités.

vox, Coustou, nous mirent, dans ce genre d'illustration, au pair avec l'Italie moderne. Audran, Edelinck, Masson, Nanteuil, Pène, popularisèrent les arts, en en multipliant au loin les conceptions par leurs savantes gravures.

Perrault, les Mansard, Lemercier, Blondel, introduisirent le grand goût de l'architecture des Grecs et des Romains.

Boule fit briller le génie jusque dans la forme des meubles; Rossignol, jusque dans l'art de l'écriture peinte; Cramoisy, jusque dans l'imprimerie; et Ninon, en se vouant à tout ce qui étoit aimable et distingué, trouva, comme Aspasie, le moyen de se faire honorer dans la profession des Phrinés et des Laïs. L'attention publique répondit à tout ce qui l'appela; elle ne négligea aucune de ses richesses. Tout ce qui fut grand, fut prisé et célébré; le génie ne se lassoit point de produire, le public et l'Europe entière ne se lassoient point d'estimer.

La jalousie ne troubla point cette sublime jouissance : en vain les intrigans voulurent-ils organiser quelques réputations de coteries; toutes furent repoussées à leur honte, l'opinion publique les anéantit, et rien ne prévalut en France que la vraie gloire (1).

Les ports de Dunkerque et de Marseille, déclarés francs, se remplirent de vaisseaux et de

(1) Consultez les Éloges de Bailli, et le Discours sur les réputations, par J. F. Sobry.

marchandises. On vit ouvrir les manufactures de draps, de glaces, de tapisseries, d'étoffes précieuses. La compagnie des Indes, établie en 1664, donna le mouvement et la vie au commerce, à l'industrie; et toutes les nations, pour la première fois, en rendant justice à nos productions, devinrent en quelque sorte tributaires de la France. Dès 1664 fut commencé le canal du Languedoc, qui joint les deux mers séparées par des montagnes ; ouvrage digne de la grandeur romaine, et qui a immortalisé Riquet, son auteur.

Les sciences et les arts n'étoient pas moins protégés que le commerce et l'agriculture. Le roi entretenoit cinq académies, dix-neuf professeurs au Collége royal de France, la Bibliothèque, un cabinet de médailles, et l'instruction gratuite à l'université; il entretenoit des journalistes, des censeurs, et donnoit des logemens dans le Louvre à tous ceux qui s'illustroient dans les sciences et les arts.

Au milieu de tous ces encouragemens, dont se ressentoient les étrangers (1), Denis Salo,

(1) Colbert écrivit au savant Vossius, né dans le Palatinat : *Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection,* etc. Les présens faits aux étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV; il mit en lettres d'or sur le frontispice : *Ædes à Deo datæ;* allusion au surnom de *Dieudonné*, dont la voix publique avoit gratifié ce prince à sa naissance. Mais pendant qu'on applaudissoit cette magnificence au dehors, Descartes, la Fontaine, attendirent vainement un regard du prince.

conseiller au parlement de Paris, donna naissance au Journal des savans. Loret, pendant le dernier règne, avoit déjà commencé la Gazette de France (1); c'est l'origine des feuilles hebdomadaires et quotidiennes.

C'est à ces célébrités diverses que se rattachent toutes les merveilles du règne de Louis XIV, et non à des grandeurs mercenaires et serviles, qui, sans aucun titre historique, étalent dans nos fastes un luxe de noms et d'actions sans interêt, et presque toujours acheté par l'or ou la bassesse.

Le titre de *Grand* qu'on décerna à Louis XIV, *Ludovicus Magnus* sur les monumens, étoit sans doute bien mérité; heureux ce monarque, s'il l'eût toujours soutenu avec les vertus naturelles d'un roi qui ne veut que le bonheur de son peuple! Mais, n'ayant reçu dans son enfance que de fausses idées des droits du trône, il ne fut grand qu'avec le droit illimité de tout oser, pour obtenir la vaine gloire de tout vaincre. Les actions des rois parlent, la postérité les juge : la postérité couronne les vertus guerrières qui sauvèrent la monarchie des fureurs de la ligue; elle venge la nature outragée dans la Hollande, dans le Palatinat (2), sous les dra-

(1) Loret, natif de Carentan en Normandie, publioit chaque semaine un numéro de sa gazette burlesque de la cour. On en a fait un recueil en 3 vol. in-fol. avec un beau portrait en tête, gravé par le célèbre Nanteuil.

(2) Deux villes et vingt-cinq villages furent impitoyablement ré-

gonnades, et dans toutes les guerres d'une fatale ambition, qui ne laissent après elles que des victimes, trop peu regrettées, de la gloire des rois et des héros.

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'au traité de Ryswick, en 1714, qui touche à la mort de Louis XIV, la plupart des hostilités qui dévastèrent les frontières, en menaçant les empires, n'eurent d'autres fondemens que des prétextes. Le marquis de Louvois brûloit de se signaler par des entreprises favorables à sa propre ambition; et cet intérêt, s'accordant avec les désirs du prince, la guerre étoit bientôt résolue.

Van-Beuning, ambassadeur de Hollande, connoissoit bien le roi et le cabinet de France lorsqu'il vint négocier avec nos ministres : *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* lui dit l'un d'eux. *J'ignore ce que le roi veut*, répondit Van-Beuning; *je considère ce qu'il peut;* et le républicain inflexible régla les conditions du traité d'Aix-la-Chapelle. Louis garda la Flandre, rendit la Franche-Comté, dont il venoit de faire la conquête, confirma le traité des Pyrénées, et conserva le ressentiment de l'orgueil humilié (1).

duits en cendres par ordre des ministres de France, sous le commandement de Turenne, l'an 1674.

(1) Le traité d'Aix-la Chapelle a été signé le 2 mai 1668, entre la France et l'Espagne. De Croissi, frère de Colbert, fut négociateur de cette paix.

La Franche-Comté a été conquise une seconde fois en 1674, par le

Louis, en semant partout l'effroi et la terreur, rencontroit, ainsi que ses généraux, une courageuse résistance. Ruyter, amiral des Provinces-Unies, fut l'émule redoutable du célèbre du Quesne.

Le prince d'Orange, créé stathouder, répondit aux horribles conditions de paix proposées par le dur Louvois à la république de Hollande : *J'ai un moyen sûr de ne jamais voir la ruine de ma patrie; je mourrai dans le dernier retranchement* (1).

Après le passage du Rhin (2), on poussa la barbarie jusqu'à percer les digues de la mer pour submerger l'ennemi. *Point de quartier pour cette canaille*, crioit le jeune duc de Longueville en tirant sur les Hollandois qui demandoient quartier. Longueville paya de sa vie cette insulte, et le grand Condé reçut une blessure en vengeant son neveu. Le prince d'Orange, souvent aux prises avec Luxembourg, éprouva toujours la supériorité des armes françoises; mais il déploya, dans cette guerre atroce, l'antique courage, les vertus énergiques et austères qu'on admire dans Léonidas aux Thermopyles. Entraîné par ce généreux dé-

roi en personne, et sans retour à la monarchie espagnole, sous laquelle cette province formoit une espèce de république.

(1) Dans ce moment on ne songeoit qu'à sauver la république, et Jean de Witt, que ses longs services devoient faire respecter, devint odieux pour avoir désiré la paix. L'injuste fureur du peuple l'immola cruellement à la cause de la liberté.

(2) Le 12 juin 1672.

vouement qu'inspire l'amour de la patrie, il disoit à ses ingénieurs : *Je n'entends rien à la défense d'une place; mais sachez que je ne veux jamais me rendre, et que je veux mourir en défendant mon pays.* C'étoit à la fameuse affaire de Senef, près de Mons, où le champ de bataille, selon le rapport des curés, fut couvert de vingt-cinq mille morts. Tant de cadavres, qui couvroient un espace de deux lieues, inspirèrent au grand Condé cette réflexion digne des Cimbres : *Une nuit de Paris réparera cette perte.*

Montécuculi, généralissime des armées de l'empereur, vainqueur de Bonne, fut plus magnanime et plus humain après la mort de Turenne, tué d'un coup de canon à Saltzbach. Ces deux illustres rivaux de courage, de génie et de gloire, s'estimoient. Montécuculi pleura la mort d'un ennemi redoutable, et s'écria : *Je regrette et ne saurois trop regretter un homme au-dessus de l'homme, un homme qui faisoit honneur à la nature humaine.* Turenne mourut en héros, et fut enterré dans le tombeau de nos rois (1).

(1) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, fut tué le 27 juillet 1675. Le même boulet emporta le bras du marquis de Saint-Hilaire, qui voyant son fils fondre en larmes, lui dit : *Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme.* Turenne avoit abjuré le calvinisme en 1668. Le roi lui fit faire un service solennel dans l'église cathédrale de Paris, comme au premier prince du sang, et le cardinal, son neveu, lui fit élever un superbe mausolée dans l'abbaye de Saint-Denis. Sa sépulture, violée pendant l'anarchie, a été rétablie. Madame de Sévigné dit d'excellentes choses sur la mort de ce grand homme. *Ce canon chargé de toute éternité,* qui l'enleva à la France, est une pensée digne du grand Bossuet. Dans un temps où la naissance étoit

Les succès de Turenne, dit le président Hénault, ressembloient à son caractère; ils étoient solides et sans ostentation : ce n'étoient point des batailles rangées, qui souvent ne font que du bruit sans produire aucun avantage, c'étoient des combats utiles qui sauvoient son pays, et où la conduite du général ne donnoit rien au hasard.

Sitôt qu'on reçut la nouvelle de la mort de ce grand homme, Louvois proposa au roi de réparer cette perte en faisant huit généraux; et en même temps on fit huit maréchaux de France. Madame de Cornuel les appeloit *la monnoie de Turenne :* ces deux mots très-profonds prouvoient mieux qu'un long discours, que la France venoit de faire une perte irréparable.

Le secret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec Turenne : loin d'attaquer l'ennemi, on ne songea plus qu'à se replier. Dans la consternation où étoit l'armée, la retraite du comte de Lorges parut une victoire.

Cette année est remarquable : on vit finir la carrière des trois plus grands généraux de l'Europe. Le prince de Condé se retira, et Montécuculi en fit de même, en disant : *Un général*

tout, la physionomie beaucoup, l'épée au premier rang, la robe méprisée, il étoit du bel air d'adopter toutes ces idées de bonne compagnie alors, et madame de Sévigné, qui n'y manque jamais, dit que Turenne avoit une *figure malheureuse.* Bussi, moins délicat, lui trouvoit une *figure patibulaire.* Mais aujourd'hui de pareilles définitions sont peu dignes de l'histoire : il ne faut pas cependant les dédaigner, parce qu'elles peignent les mœurs du temps. Les bons mots, les anecdotes découvrent souvent le fond des choses; Voltaire ne les néglige point.

qui a eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, contre Turenne, ne peut compromettre sa gloire contre des gens qui ne font que commencer à commander des armées.

Pendant le congrès de Nimègue, qui préparoit la paix, la guerre continuoit sur mer, en Italie et dans la Méditerranée. Nos flottes remportoient des victoires contre la flotte hollandoise. Du Quesne s'y montroit vaillamment; Ruyter, le Turenne des Hollandois, perdit la vie au siége d'Agousta.

C'est encore une chose très-remarquable que, par la paix de Nimègue, signée le 17 septembre 1678, tout fut rendu aux Hollandois, quoiqu'ils eussent été l'unique objet de la guerre depuis 1672. On leur restitua même Maestricht, la seule place qui restât à Louis XIV de ses conquêtes sur eux.

L'Espagne consentit à la paix, et l'empereur fit son traité particulier le 5 février 1679, conforme à celui de Munster.

Tous les historiens conviennent qu'après ce dernier traité, qui donnoit à Louis XIV l'attitude du vainqueur et du pacificateur de l'Europe, il n'avoit plus besoin que de sagesse, de modération, pour jouir en paix de sa gloire et de sa puissance. Un Sully auroit dit au monarque : « Trajan ne triompha des Parthes et des Germains que pour orner la terre de ses bien-

faits. » Eh ! quelle impression pouvoit faire cette généreuse leçon sur l'esprit d'un prince qui rêvoit la monarchie universelle ? « On vit ce monarque, dit son historien, armé contre son beau-frère, le roi d'Espagne ; contre l'électeur de Bavière, dont il avoit donné la sœur à son fils, le dauphin ; contre l'électeur Palatin, dont il brûla les états, après avoir marié Monsieur à la princesse Palatine. Le roi Jacques fut chassé du trône par son gendre et par sa fille. Depuis même on vit le duc de Savoie ligué contre la France, où l'une de ses filles étoit dauphine, et contre l'Espagne, où l'autre étoit reine. »

Il seroit difficile, dans cet abrégé, de rendre compte de toutes les tempêtes politiques qui agitèrent l'Europe, ni des élémens qui les soulevèrent vers les divers temps de ce règne (1).

Les nations, désespérées d'être toujours en armes, indignées d'être le jouet d'une ambition sans bornes, opposèrent un système de résistance; et la guerre recommença avec plus de fureur (2).

D'autres excès, qui ont fait gémir l'humanité,

(1) Consultez Mémoires de la guerre, par Antoine de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant général, qui fut dans le 17e siècle grand homme de guerre; le Siècle de Louis XIV, par Voltaire, ouvrage qu'on ne peut plus refaire sans témérité ; et l'abbé de Choisy pour les anecdotes.

(2) Ce système de résistance est évidemment démontré dans la ligue d'Ausbourg, projetée secrètement en 1686, et conclue à Venise l'année suivante, entre l'empereur, la plus grande partie des princes de l'Empire, le roi d'Espagne, la Hollande, le duc de Savoie, et presque toute l'Italie, contre la puissance de Louis XIV et ses vastes entreprises d'envahissement même en pleine paix.

vinrent accroître les maux qui accabloient la classe industrieuse du peuple. Un des plus funestes fut la révocation de l'édit de Nantes: coup d'état qui a rompu le lien des familles sans profit, et porté sur des terres étrangères une génération proscrite, qu'une haine éternelle devoit armer contre des compatriotes persécuteurs.

Colbert n'étoit plus: sous son ministère on se garda de troubler la liberté des consciences (1). Colbert aimoit son roi, sa patrie; mais le chancelier le Tellier, secondé par Louvois, tous deux naturellement portés aux voies dangereuses du despotime, crurent servir la cause du pouvoir absolu, en rallumant les torches du fanatisme que Henri-le-Grand avoit éteintes si solennellement.

Des missionnaires furent envoyés sur les routes, dans les campagnes et dans les villes, pour acheter des conversions à tous prix. Des préparatifs militaires, en semant la terreur, ne laissoient pas même l'espoir d'un retour vers le repos et le bonheur (2).

(1) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, à qui le royaume devoit en grande partie sa splendeur, ses belles institutions et ses richesses, mourut à Paris le 2 septembre 1683, à soixante-quatre ans. Jean-Baptiste, marquis de Torcy, un de ses descendans, a laissé une excellente Histoire de Louis XIV, qui a été imprimée dans le siècle dernier.

(2) Ce moyen d'exciter guerre la civile par les opinions religieuses n'étoit pas neuf; il fut employé avec succès sous François II. (*Voyez* cé règne.) Tous les flots de sang qui ont inondé la France jusqu'à l'édit de Nantes, enregistré en 1598, en ont été le résultat. Depuis cette époque l'imprimerie a changé la face du monde; elle a généralisé les lumières de la politique; elle a dévoilé tous les ressorts de la mauvaise foi, de l'hypocrisie, et cette victoire sur le fanatisme doit désormais tourner au détriment du mauvais génie qui tenteroit de s'en

On lit dans une lettre de Louvois : *Sa majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront point se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer, doivent être les derniers poussés jusqu'à la dernière extrémité.*

Cet ordre barbare fut exécuté en toute rigueur, et, afin d'en hâter l'exécution, on employa les dragonnades pour violer l'asile des citoyens de la religion réformée, renverser leurs temples, arracher de leurs bras leurs enfans, pousser en foule des familles hors des frontières et s'emparer de leurs propriétés.

Les jésuites triomphoient, et l'impitoyable Louvois étoit inaccessible aux cris de l'infortune, aux douleurs, aux regrets de tant de malheureux obligés de fuir leur terre natale.

Cent mille familles portèrent chez l'étranger, leurs découvertes, leurs arts, leurs manufactures, des bras, du courage et des ennemis irréconciliables.

Le chancelier le Tellier, malade à la mort, en signant l'édit de révocation s'écria, comme un nouveau Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc. (1).

rendre maître. Il est généralement prouvé aujourd'hui que les peuples sont beaucoup moins disposés à seconder les mesures violentes depuis qu'ils sont plus instruits, et que, moins accessibles à la séduction des préjugés antiques, et du fanatisme sacerdotal, ils sont aussi plus sincèrement religieux, plus humains, et plus soumis aux lois fondamentales de la monarchie.

(1) Louis XIV signa la révocation de l'édit de Nantes le 22 octobre 1685. Michel le Tellier, chancelier de France, mourut le 28 du même

Les confiscations qui suivirent cette mesure déplorable ne purent combler le vide des finances : les ressources étoient si épuisées, que, pour subvenir à l'urgence des besoins, on eut recours à des emprunts forcés, qui ne suffirent point à faire face aux engagemens, au soulagement des malheureux et aux frais de la guerre (1).

Louis XIV eut sans doute bien des reproches à se faire; mais le plus grand est de n'avoir jamais assez approfondi le génie de Louvois, qui ne vouloit la guerre que pour détourner l'œil du monarque des détails de l'administration.

Cependant, si l'historien a le droit de dresser un acte d'accusation contre toutes les guerres injustes, sa tâche lui impose aussi l'obligation de justifier celles qui tendent à maintenir les droits des nations, l'équilibre de toutes les forces politiques; et la guerre de la succession d'Espagne est la plus conforme à ces garanties, qui ne pouvoient exister avec l'ambition de la maison d'Autriche, la plus absolue, la plus despotique de toutes les nations euro-

mois. Michel-François le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire d'état pour la guerre, fils du précédent, mourut à Versailles le 16 juillet 1691. Après sa mort le roi nomma M. le Pelletier de Souzi directeur général des fortifications des places de terre et de mer, et on doit à ce savant, qui étoit membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'organisation respectable du corps des ingénieurs, les distinctions et les grades dont il jouit, et que Louvois n'avoit jamais pensé à lui faire accorder.

(1) On trafiquoit tout pour avoir de l'argent, les charges, les offices, les substitutions, jusqu'à la croix de Saint-Louis, qu'on vendoit cinquante écus dans les bureaux.

péennes, et la plus opiniâtre dans toutes ses prétentions et ses relations diplomatiques après le traité de Riswick.

Ce traité qui suivit d'assez près la fatale journée de la Hogue, où Tourville perdit quatorze vaisseaux de ligne, faisoit espérer une paix profonde, au grand étonnement de l'Europe, qui ne s'attendoit pas à la modération que Louis XIV montra dans cette occasion solennelle. Toutefois les principes de l'équité n'étoient encore garantis dans ce nouveau pacte social que par des restitutions et des limites géographiques ; la tyrannie continentale pouvoit à chaque instant en briser les liens par des agressions déloyales et contraires à l'indépendance des nations.

Louis de Bourbon, prince de Conti, élu roi de Pologne par l'influence du cardinal de Polignac, et proclamé par le cardinal Radzejouski, étoit un acte de violence signé par l'intrigue. Le prince de Conti alla se montrer dans la rade de Dantzick pour y apprendre le couronnement de Frédéric Auguste, électeur de Saxe, sacré à Cracovie le 15 septembre 1697, et revint sur ses pas couvert de honte.

C'est ici que commence cette fierté pointilleuse de la cour de Vienne dans toutes les négociations qui s'ouvrirent pour la succession de Charles II, roi d'Espagne, près de descendre au tombeau sans postérité : prince foible, irrésolu,

et qui eut encore la douleur de voir quatre nations se disputer le partage de son royaume avant d'avoir dicté ses dernières volontés. Les États Généraux, la France, l'Angleterre et l'Allemagne formoient une réunion imposante, qui accabloit les derniers momens de la vie de ce prince, par des traités ayant pour but le démembrement de sa couronne. Gagné par la politique du cabinet de Vienne, et ne sachant plus à qui laisser sa dépouille, après avoir balancé entre Vienne et la France, il se réconcilia avec l'empereur.

Louis XIV rappela son ambassadeur, fit avancer des troupes vers les Pyrénées; les grands d'Espagne, le pape Innocent XII, influencèrent le roi moribond, et le déterminèrent en faveur de la France.

Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin, fut déclaré héritier de Charles II, qui mourut le premier de novembre 1700, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepta le testament le 11 du même mois, le déclara à l'ambassadeur d'Espagne; et le duc d'Anjou fut proclamé roi à Madrid, le 24, sous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à son départ : *Il n'y a plus de Pyrénées :* pensée sublime, qui en peu de mots exprimoit l'union prochaine de deux peuples se déchirant depuis près de deux siècles (1).

(1) Pendant que la maison de Bourbon s'élevoit sur un trône étranger, il s'en formoit un nouveau dans la Prusse. L'électeur de Brande-

Le roi donna, le 3 février suivant, des lettres patentes par lesquelles il conserve au roi d'Espagne et à ses enfans mâles le droit de succéder à la couronne de France.

L'Angleterre, la Hollande, la Savoie, reconnurent d'abord le nouveau roi; et une révolution si étrange devoit nécessairement attirer des orages sur la France. L'empereur fit ses protestations, plusieurs puissances demeurèrent neutres. Le roi comptoit sur son influence et sur ses forces de terre et de mer. Il vouloit soutenir la gloire de sa maison, la gloire du trône et celle de la nation entière; refouler l'effrayante influence de la maison d'Autriche, prévue par le cardinal de Richelieu. L'œil de l'histoire, en observant toutes ces résolutions, les approuve sans doute; mais les contemporains, trompés par des traités violés, méprisés, n'y voyoient que des nuages plus menaçans s'agglomérer sur l'horizon politique (1).

Louis XIV sentit vivement l'erreur de toutes ses entreprises, ensanglantées et déshonorées par d'indignes trahisons, lorsqu'à la malheureuse journée de Ramillies, il dit à Villeroi : *Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge* (2).

bourg fut couronné roi à Kœnigsberg, sous le nom de Frédéric Ier, en 1701. C'est ce monarque qui institua l'ordre de l'Aigle-Noire.

(1) La cour de France, dans cette circonstance, porta ses intrigues jusque dans le nord, et près de Charles XII, roi de Suède, qui répandoit la terreur en Russie, en Pologne, chez les Saxons et dans les états du Grand-Seigneur.

(2) Bataille de Ramillies, commandée par le maréchal de Villeroi,

Déjà les Anglois, avec un armement formidable, s'étoient emparés de Gibraltar, de Barcelone, et avoient semé des factieux dans toutes les provinces de Valence, de Catalogne, ainsi que dans le Portugal.

Trois grands hommes figurent sur ce théâtre de guerre : le maréchal Tallard, le maréchal de Villars, généraux de l'armée françoise, et le prince Eugène de Savoie, généralissime de l'empereur. Tous les trois défendirent avec des armes égales leurs pays et leurs princes. A la fameuse bataille de Hochstet, Tallard fut obligé de céder la victoire. Nos phalanges ne furent pas plus heureuses au siége de Turin (1). Partout la marche du prince Eugène étoit rapide, hardie, imposante, et celle de nos généraux sans être moins active étoit souvent glorieuse.

Le prince Eugène s'acquit une gloire immortelle au sanglant combat d'Oudenarde; il partagea les palmes de cette journée avec le duc de Marlborough. Il gagna ensuite la bataille de Malplaquet, força les lignes françoises, prit Douai et plusieurs autres places; ce ne fut qu'à la journée de Denain que la fortune l'abandonna pour donner au maréchal de Villars le gain de cette bataille.

contre Marlborough. Ce maréchal commandoit une armée de quatre-vingt mille hommes; en moins d'une demi-heure elle fut mise en déroute. Toute la Flandre espagnole subit la loi du vainqueur.

(1) En 1704.

Ce moment de succès fit songer à la paix. Ces deux généraux furent envoyés à Rastadt pour la négocier, et tous deux s'abordèrent avec cette franchise de guerriers généreux qui oublient les querelles des rois en se battant, pour ne songer qu'à la défense de la patrie.

Villars, grand sans orgueil, sans dédain, et d'une libéralité rare, dit au prince Eugène : *Monsieur, nous ne sommes point ennemis ; vos ennemis sont à Vienne, et les miens sont à Versailles.* Ces deux illustres capitaines eurent en effet toujours des cabales à combattre dans leurs cours. Ils conclurent enfin la paix à Rastadt en 1713, laquelle fut suivie du traité d'Utrecht, signé le 6 mars 1714.

Le roi, humilié devant ses vainqueurs, réduit à offrir de l'argent pour obtenir la paix et à proposer même de détrôner son petit-fils, tenta de rétablir le roi Jacques chassé de ses états. Alors il n'étoit plus invincible, et la bataille décisive de la Boyne (1) lui apprit qu'un roi qui a perdu sa couronne ne peut la reconquérir qu'avec le cœur de ses sujets.

Le maréchal Schomberg, à la tête des protestans proscrits par l'édit de la révocation, leur dit, en montrant l'armée françoise : *Point de quartier, voilà vos persécuteurs ;* et Louis XIV vit échouer sa fortune devant l'épée de ses sujets.

(1) Jacques fut défait par son gendre à cette bataille le 11 juillet 1690, malgré les secours de la France. M. de Pomponne, si heureux dans toutes ses négociations, fut désappointé cette fois.

Jacques II, roi d'Angleterre, successeur de Charles II, son frère, étoit catholique comme lui; mais Charles n'avoit d'autre religion qu'un pur déisme, et laissoit toutes les consciences libres. Les jésuites pressoient Jacques de rétablir leur religion et leur crédit; Louis XIV l'encourageoit à devenir absolu, mais le pape Innocent XI n'espéroit rien d'un roi foible, borné, irrésolu, inhabile. La politique du prince d'Orange étoit appuyée par de l'argent, des flottes et les cœurs des États Généraux. Jacques fut chassé de son palais, fait prisonnier à Rochester, et réduit à chercher un asile en France (1).

Ce fut là l'époque de la vraie liberté en Angleterre, dit Voltaire. La nation, représentée par son parlement, fixa les bornes si long-temps contestées des droits du roi et de ceux du peuple; et ayant prescrit au prince d'Orange les conditions auxquelles il devoit régner, elle le choisit pour son roi, conjointement avec sa femme Marie, fille du roi Jacques. Dès lors ce prince ne fut plus connu dans la plus grande partie de l'Europe que sous le nom de Guillaume III, roi légitime d'Angleterre et libérateur de la nation (2); en France il ne fut regardé

(1) Jacques II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, second fils de Charles Ier, et de Henriette, fille de Henri IV, roi de France, fut détrôné par son gendre en 1688; il passa en France en 1689, résida à Saint-Germain-en-Laye, où il mourut le 16 septembre 1701, à soixante-huit ans. Jacques III, son fils, qui résidoit alors à Rome, a succédé à ses droits sur le royaume d'Angleterre.

(2) Guillaume III, l'un des plus habiles politiques et des plus

quelque temps que comme le prince d'Orange, usurpateur des états de son beau-père, et cependant il fut reconnu dans la suite. C'est ainsi que l'autorité se compromet en s'armant contre des obstacles invincibles.

Il est impossible d'évaluer la quantité d'hommes moissonnés dans toutes les guerres de ce règne. La consommation d'argent pour en obtenir des succès ne pourroit s'évaluer davantage. Les défaites humilioient, les triomphes appauvrissoient; une incertitude inquiétante agitoit les grands du royaume, et qui que ce soit n'osoit découvrir la cause du désordre organisé qui régnoit dans le ministère.

Le luxe des fêtes, des carrousels, l'éclat des cercles, déroboient au monarque l'affreux tableau des misères publiques : la nature vint les lui dévoiler par des pertes accumulées.

La mort du dauphin, nommé Monseigneur par les historiens, fut la première des douloureuses catastrophes qui menaçoient la monarchie d'une ruine prochaine (1).

Monseigneur, élève de Bossuet, de Huet,

grands souverains de l'Europe, mourut le 14 novembre 1650, sans être aimé des Anglois. Il conserva sa couronne en respectant les libertés nationales. On l'appeloit le *Stathouder* des Anglois, et le roi de Hollande.

(1) Louis, dauphin, dit Monseigneur, mourut à Meudon, le 14 avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, morte le 20 avril 1690, Louis, duc de Bourgogne, lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, le duc de Bretagne, mort en 1705, Louis de Bretagne, mort en 1712, et Louis XV.

Les deux autres fils de Monseigneur sont : Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, et Charles, duc de Berri, mort en 1710.

évêque d'Avranches, s'étoit déjà fait connoître par d'éminentes vertus, dignes du sceptre. Il avoit bravé les dangers à la tête des armées, il avoit partagé la gloire de vaincre avec les plus illustres capitaines de son siècle. Louis XIV connoissoit sa capacité et sa vaillance; aussi l'avoit-il chargé de prendre Philipsbourg en 1688.

On ne sauroit trop répéter les paroles que le monarque adressa à ce prince lorsqu'il partit pour faire le siége de cette place importante : *Allez, mon fils, montrer votre mérite à l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi n'est plus.* En effet, le dauphin, adoré des troupes, se montra digne de cette confiance et s'acquit une gloire infinie par la prise de Philipsbourg, la clef de l'Allemagne (1). La lettre que le duc de Montausier, son gouverneur, lui écrivit à ce sujet, est un beau monument des vertus qui firent regretter Monseigneur de la nation entière. *Monseigneur*, lui dit le vertueux Montausier, *je ne vous fais point de compliment sur votre victoire : vous aviez une bonne armée, des bombes, du canon, et Vauban* (2). *Je ne vous en fais point aussi sur ce que vous êtes brave :*

(1) Le siége de Philipsbourg par le dauphin eut lieu en 1688.

(2) Sébastien le Prestre, seigneur de Vauban, maréchal de France, fut dans ce grand siècle l'Archimède de sa patrie. Il créa et posa les bornes immuables de l'art de fortifier, et joignit le zèle et les vues des administrateurs éclairés à la science des guerriers. Il mourut à Paris le 30 mars 1707. Ses œuvres littéraires achèvent de rendre son nom immortel.

c'est une vertu héréditaire dans votre maison; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, et faisant valoir les services de ceux qui font bien. De tels éloges ne sont point suspects, parce qu'ils ne se ressentent point de la bassesse des courtisans.

Le duc de Bourgogne, second fils de Louis XIV, prit le titre de dauphin. Ce prince, qui avoit des lumières et des talens au-dessus de son âge, entreprit de rétablir les finances du royaume; mais le chaos dans lequel il s'engagea étoit si confus, qu'il auroit eu beaucoup de peine à le débrouiller avec avantage, si la mort ne l'eût enlevé (1). Ce digne élève de Fénélon venoit de perdre la princesse, son épouse, qui faisoit l'ornement de la cour. Il laissa deux fils, l'un le suivit de près au tombeau; et on étoit sur le point de perdre le duc d'Anjou (Louis XV), son second fils, seul reste du sang royal.

La France avoit perdu la reine Marie-Thérèse en 1683. En 1686 le roi épousa secrètement madame de Maintenon, qui s'étoit emparée de son esprit et de son cœur. Dès ce moment la cour changea de face; la galanterie, qui fournit tant de matériaux aux romanciers, aux historiens de l'oisiveté, fit place à une dévotion qui fatigua la France de disputes entre deux

(1) Louis, duc de Bourgogne, mourut le 18 février 1712, et Adélaïde de Savoie étoit morte le 12, six jours auparavant.

sectes désignées par les noms de *molinistes* et de *jansénistes*.

Le sort de l'état étoit alors entre les mains d'un petit conseil secret, composé de femmes, des jésuites le Tellier et la Chaise, de madame de Maintenon, etc. (1); c'étoit une vraie coterie, où la religion servoit de voile à l'ambition, à la vanité, et où l'esprit et les talens se consumoient en vaines déclamations, en productions dont on n'a retenu que des noms et des ridicules. C'est dans ce comité que se perdoit l'éclat et la grandeur de Louis XIV, que s'évanouissoit toute la pompe de son règne, et qu'entraîné par des scrupules peu dignes d'une tête couronnée, ce monarque, sans égard au jugement terrible de la postérité, déclara deux de ses bâtards héritiers de sa couronne, au défaut de princes du sang (2). L'édit fait à cette occasion fut enregistré sans obstacle.

(1) Il ne faut pas oublier, dans ce tripot politique et diplomatique, madame de Montespan, qui, pour s'assurer un rang indépendant à la cour, acquit, pour deux cent mille écus, la charge de surintendante de la maison de la reine, que madame la comtesse de Soissons fut obligée de lui vendre. Le père la Chaise a été confesseur du roi, et il conserva ce poste jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier 1709, à quatre-vingt-cinq ans. Le P. le Tellier, confesseur du roi après la mort du P. la Chaise, ralluma les querelles de religion, en obtenant du pape la bulle *Unigenitus*, dont l'acceptation et l'enregistrement devinrent une affaire d'état, et un long sujet de discorde. Madame de Maintenon, femme d'esprit, malgré son désintéressement apparent, eut certainement une grande influence dans les conseils, et son avis prévalut souvent. Elle n'étoit pas heureuse dans le choix des personnes qu'elle favorisoit. Chamillart, qui avoit remplacé Louvois, avoit le mérite d'être honnête homme, mais il étoit sans talent.

(2) Le duc du Maine, le comte de Toulouse, fils naturels légitimés. *Voyez*, ci-après, la régence du duc d'Orléans à ce sujet.

La révélation des bâtards de la couronne est la partie honteuse de l'histoire, le scandale de la religion, de la justice, de la morale publique, et une atteinte contre la légitimité. Les bâtards de la couronne ont semé le désordre dans la monarchie depuis Charlemagne; ils ont ruiné l'état depuis Louis XIV, et préconisé l'adultère sous Louis XV (1).

Enfin l'heure étoit arrivée où le roi devoit descendre au tombeau. A ce moment suprême, les sentimens de religion dont il étoit pénétré ranimèrent la force de son caractère; et il eut le courage de prononcer lui-même un manifeste contre toute sa conduite. S'étant fait apporter le dauphin, son arrière-petit-fils, il le prit entre ses bras et lui dit: *Mon enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume: ce que je vous recommande plus fortement, est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins; j'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connoître le meilleur pour le suivre toujours. Sou-*

(1) De tout temps, dans nos mœurs, l'adultère a passé pour le plus grand des crimes qui peuvent affliger la société. Cela ne détruit pas le principe des devoirs qu'inspire la nature à des pères qui laissent à leurs enfans une origine illégitime; et, en l'absence des pères, l'état même doit être libéral envers les enfans issus de nos monarques.

lagez vos peuples le plus tôt que vous pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.

Pourquoi pleurer? dit le roi à ses domestiques; *m'avez-vous cru immortel?*

Madame de Maintenon s'étant rendue dans la chambre du roi, ce monarque la pria de sortir et de n'y plus rentrer. Il exhorta les princes à l'union, en leur disant : *Je m'en vais, mais l'état demeurera toujours. Soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets.* Il déclara le duc d'Orléans, son neveu, chef de la régence, donna les ordres nécessaires pour ses obsèques, et puis expira dans le palais de Versailles, le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures et un quart du matin, âgé de soixante-dix-sept ans.

Son corps a été porté à Saint-Denis, son cœur aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine à Paris, et ses entrailles dans l'église métropolitaine de cette ville.

On a vu le sort de la famille de ce monarque. Sa cour fut une des plus polies de l'Europe et des plus galantes; mais il y a si peu de distance de la galanterie à la licence, qu'elle se défendit mal peut-être des écarts de celle-ci.

Les noms de ses bâtards étant historiques, il ne faut pas les négliger.

Louis XIV eut de madame la duchesse de

la Vallière, Louis de Bourbon, comte de Vermandois; Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, princesse de Conti (1).

Les autres enfans légitimés de Louis XIV sont : Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine; Louis-César, comte du Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés; Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse; Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, mariée à Louis III, duc de Bourbon; Louise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Tours; Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, mariée à Philippe II, duc d'Orléans, régent de France.

Des milliers de François sacrifièrent leur vie pour le triomphe des deux plus beaux règnes de la maison de Bourbon. Henri IV laissa un trésor dans l'épargne, et Louis XIV deux milliards six cents millions de dettes. Écrivains impartiaux, sages qui servez la cause de l'humanité, qui de ces deux monarques fut le plus grand?.... Jugez, et répondez.

Institutions, fondations et monumens du siècle de Louis XIV.

Louis XIV fit travailler à une loi uniforme,

(1) Louise-Françoise de la Beaume-le-Blanc, duchesse de la Vallière, s'est rendue célèbre par ses amours avec Louis XIV, et sa retraite dans le couvent des Carmelites du faubourg Saint-Jacques à Paris, en 1675. Elle prit le voile, et y mourut sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*, le 6 de juin 1710, à soixante-six ans.

qui fixât la manière de procéder dans toutes les cours de judicature, soit au civil, soit au criminel. Il fixa les épices des juges, les cas où il est permis de s'en attribuer, et les cas où il est défendu de prendre des émolumens.

L'ordonnance sur la marine, donnée à Fontainebleau, au mois d'août 1681, est un des beaux règlemens de la monarchie à l'égard des forces de mer, qui jusque-là avoient été négligées (1).

Le roi, le parlement et le clergé soutinrent, avec ce concert heureux qu'on n'avoit point encore vu depuis Louis XII, les droits de la couronne contre les entreprises de la cour de Rome, dans la longue querelle avec le fier pape Odescalchi, Innocent XI, au sujet de la régale et du droit de franchise.

Le clergé, animé par le grand Bossuet, soutint les libertés de l'église gallicane contre la doctrine qui avoit prévalu dans les états de 1694 (2).

C'est à M. Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, nommé lieutenant général de police de Paris, qu'on doit les mesures de cette branche de l'administration. En se distinguant dans cette fonction, il a rendu de très-grands services à l'état.

Avant la campagne de 1677, le roi chargea

(1) Les Anglois ont copié cette ordonnance, qu'ils ont regardée comme un chef-d'œuvre.

(2) *Voyez* sur tous ces faits le paragraphe du *Christianisme*, tome 1, pag. 343, 344, 345, et les notes.

Racine et Boileau d'écrire son histoire. Au retour d'une de ses expéditions, le roi leur dit : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne; vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long.* Racine lui répondit : *Votre majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits.* C'étoit se tirer en courtisans habiles d'une difficulté insurmontable, et qu'il n'entroit pas du tout dans l'esprit des deux poëtes de vaincre, si on en juge par leur manière d'écrire en prose. En 1713 le roi donna la qualité d'historiographe et deux mille francs de pension au P. Daniel. Cet auteur a écrit pour son parti, pour l'esprit de son siècle et pour sa robe, et il a laissé une Histoire de France qui périra avec les maximes et les générations dont il s'est fait l'apologiste.

Anquetil, en se déshonorant sur le bord de la tombe pour sacrifier des réputations bien affermies à la gloire d'un héros qui n'avoit pas encore pour lui la postérité, a prouvé qu'il étoit impossible de soumettre l'histoire aux gages de l'autorité.

En 1680, le 11 janvier, il parut une ordonnance contre les empoisonneurs et les devins. On fit le procès de la Voisin, célèbre par ses crimes et ses impiétés; elle fut brûlée vive le 22 février 1680. Marie Vaudon, femme de Vigoureux, tailleur pour les habits de femme, convaincue de poison, fut condamnée à être

brûlée, par arrêt de la chambre de l'Arsenal du 8 mai 1679 (1).

En 1693, le roi institua l'ordre de Saint-Louis, l'ordre du mérite militaire, ce dernier pour les officiers protestans, et l'ordre des dames chevalières *de la vraie croix*, institué en 1668 par l'impératrice douairière Éléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III : le pape Clément IX l'approuva par une bulle.

En 1698, il s'éleva une dispute scandaleuse, au sujet du quiétisme, entre l'évêque de Meaux et l'évêque de Cambrai. Plusieurs personnes furent mises à la Bastille. Le vertueux Fénélon fut relégué dans son diocèse, et l'intolérance de Bossuet, dans cette circonstance, contre l'auteur de Télémaque est une tache à sa mémoire.

En 1648 on vit perfectionner l'académie de peinture et de sculpture, qui avoit été établie en 1391, sous le règne de Charles VI. Elle n'eut sa véritable forme que dans le dix-septième siècle. Elle étoit composée d'un protecteur, d'un vice-protecteur, d'un directeur, d'un chancelier, de quatre recteurs, d'adjoints aux recteurs, d'un trésorier et de quatorze professeurs.

En 1671, le grand Colbert, dont les vues s'étendoient à tout, érigea aussi l'académie d'architecture, sous la direction d'un surintendant des bâtimens.

(1) Consultez madame de Sévigné, et les notes de M. Monmerqué, édition de 1818, t. 7, lettres 707 et 714.

En 1713, le roi donna les lettres patentes qui confirment l'établissement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de celle des sciences; la première commencée en 1663, et la seconde en 1666 (1). Bordeaux eut aussi une Académie des sciences et belles-lettres.

La reine Anne d'Autriche, après la mort de Louis XIII et pendant sa régence, fit achever l'abbaye du Val-de-Grace. Dès 1624, elle en posa la première pierre, et Louis XIV, à l'âge de sept ans, recommença cette cérémonie sous les auspices de sa mère. François Mansart, célèbre architecte, en donna les dessins. Lemercier continua l'édifice jusqu'à la hauteur du premier entablement, et en 1654 la régente nomma Pierre Lemuet pour la continuation du monument. L'église est un chef-d'œuvre d'architecture, et il n'est peut-être pas en France d'édifice sacré dont l'aspect intérieur inspire davantage et tout à la fois le recueillement et l'admiration. Anne d'Autriche obtint que cette abbaye servît de sépulture aux cœurs des princes et princesses de la famille royale. Cette riche sépulture a été violée pendant la révolution. Pierre Mignard a peint le dôme du Val-de-Grace; les deux frères Anguier, statuaires fran-

(1) L'Académie des inscriptions fut d'abord instituée pour faire l'histoire des principaux événemens du règne de Louis XIV par médailles, commencée en 1663, et finie en 1699. Dans la suite elle a surpassé sa tâche, et s'est montrée la plus utile de toutes les académies. Ses travaux sont lumineux, ses recherches immenses, et ses Mémoires forment le meilleur livre de l'Europe.

çois, l'ont orné de magnifiques sculptures (1).

Claude Perrault donna les dessins et fut chargé de la conduite de l'Observatoire royal, dont la fondation fut commencée en 1667, et l'édifice entièrement achevé en 1672. Louis XIV visita cet édifice le 21 mai 1682, et ce furent MM. Cassini, Picart et de la Hire, qui expliquèrent à ce monarque l'usage et la construction des différens instrumens qui ont rapport à l'astronomie.

On doit à la reine Anne d'Autriche la vie de saint Bruno par notre célèbre peintre Lesueur, laquelle ornoit autrefois le petit cloître des Chartreux.

Le collége Mazarin a été fondé en 1660 par le cardinal dont il porte le nom, celui des *Quatre-Nations* ne lui ayant été donné par le public qu'à cause qu'il a été destiné par son fondateur pour l'éducation d'un certain nombre de gentilshommes, ou autres de bonne famille, qui auroient pris naissance à Pignerol, son territoire et ses environs; aux provinces d'Alsace, et aux pays d'Allemagne contigus; en Flandre, en Artois, en Hainaut et dans le Luxembourg, en Roussillon, en Sardaigne, pays réduits en partie sous l'obéissance de Louis XIV, par le traité de Munster et par celui de l'île des Faisans. L'hôtel Mazarin est une belle décoration

(1) J'ai fait, sur le monument du Val-de-Grace et sur ses sépultures, des observations fort curieuses, qui sont consignées dans un Mémoire manuscrit, qui sera peut-être publié un jour.

pour la ville de Paris. L'église, de forme elliptique, témoigne en faveur des progrès de l'architecture sous ce règne. On y voyoit le tombeau du cardinal Mazarin, par Coysevox; Louis Leveau et François Dorbay ont été les architectes de ce bel édifice (1).

Le cardinal Mazarin fut aussi fondateur des théatins à Paris. Il tira cet ordre d'Italie, et donna cent mille écus pour bâtir l'église du couvent, dans lequel les théatins sont entrés le 27 juillet 1648. Le cœur du cardinal y reposoit (2).

La première pierre de la colonnade du Louvre fut posée en 1665; les plans et dessins de ce chef-d'œuvre d'architecture, par Claude Perrault, ont heureusement été préférés aux projets du cavalier Bernin. Tous les gens de goût, tous les voyageurs instruits et non prévenus, conviennent qu'il ne se rencontre chez aucune nation un édifice aussi véritablement régulier et d'une aussi belle ordonnance. Sa perfection est si grande, que, lorsque Robert Wood, célèbre anglois, publia, vers la moitié du siècle dernier, le recueil des ruines de Palmyre, les jaloux de la gloire que Perrault avoit laissée après lui vouloient en trouver le modèle dans ce beau recueil de l'antiquité. Cette calomnie tourna à

(1) Ce monument, qui a perdu le nom de son origine depuis la révolution, est aujourd'hui la demeure de l'Institut, ou des Académies réunies en corps sous leurs anciennes dénominations.

(2) On ne sait que faire de ce monument depuis que les moines en ont été chassés par l'anarchie révolutionnaire.

la honte de l'envie, et le nom de Perrault en devint plus célèbre (1).

Le Nôtre, qu'on doit appeler le jardinier des rois, a embelli le Louvre du magnifique jardin des Tuileries, qui, sans être d'une grande étendue, paroît immense.

Colbert fit planter les Champs-Elysées, l'Étoile et les allées du Roule en 1670. Toute la partie gauche de ce beau plant du côté de la rivière a été achevée de son temps; elle s'accorde parfaitement à l'ancien Cours, le long de la rivière, planté par Marie de Médicis en 1616, et replanté pendant la régence de M. le duc d'Orléans : on l'appelle aujourd'hui le nouveau ou le petit Cours. L'intention de Colbert étoit de planter la partie droite des Champs-Elysées de symétrie avec la partie gauche : sa mort interrompit ce projet, qui n'a point été suivi; l'intention de ce ministre étoit de diriger sur le bois de Boulogne des allées spacieuses, et de construire un pont qui auroit conduit à Saint-Germain, où la cour alloit souvent en ce temps-là.

Louis XIV commença à ériger le château de Versailles en 1661, et sur l'emplacement où Louis XIII avoit fait bâtir quatre pavillons assez simples. Tout ce que l'art peut imaginer de

(1) Il faut bien compter sur la patience d'une nation, et faire bien peu de cas de l'admiration des étrangers, pour avoir permis aussi longtemps les hangars dégoûtans dressés d'abord par le besoin devant ce chef-d'œuvre, et perpétués, on ne sait pour quoi, depuis la restauration de la monarchie.

plus grand, de plus riche, fut mis à contribution pour l'embellissement de cette maison royale, qui, par sa situation même, présente encore les plus grandes difficultés vaincues. La description de ce magnifique palais est dans les mains de tout le monde. Le célèbre Jules-Hardouin Mansart en a été l'architecte ; une foule de statuaires du premier mérite l'ont orné de chefs-d'œuvre inappréciables (1).

L'école françoise y brilloit de toutes parts. La grande galerie du château, la plus belle du monde, déroule toutes les conquêtes de Louis XIV depuis 1659 jusqu'en 1678 : entreprise immense qui a donné l'immortalité à notre célèbre le Brun.

Les maisons royales de Marly et de Trianon sont également de riches édifices de ce règne et du génie de Jules-Hardouin Mansart, ainsi que le château de Saint-Hubert, à cinq lieues de Versailles. Le château de Meudon, devenu maison royale en 1691, a été fort embelli par le chancelier le Tellier, qui en fit planter les magnifiques jardins : Louis XIV l'a rendu somptueux.

Le château de Saint-Cloud, qui appartenoit autrefois à la maison de Gondi, fut acquis par Louis XIV, en 1658, pour le duc d'Orléans,

(1) La tradition porte que le château de Versailles a coûté douze cents millions, et la chapelle seule douze millions. Louis XIV fut tellement effrayé de sa prodigalité dans cette vaste entreprise, qu'il fit jeter au feu tous les mémoires, afin qu'il n'en restât aucun vestige.

son frère unique, qui y mourut d'une attaque d'apoplexie (1). Le célèbre Mignard l'a orné de peintures qui ont fait les délices de la cour et de la ville.

Le plus généreux des édifices érigés par Louis XIV, c'est sans contredit l'hôtel royal des Invalides. La grandeur et la magnificence du siècle y brillent avec un éclat qui efface tous les établissemens de l'antiquité voués à l'humanité et à la reconnoissance. Les auteurs grecs et romains ne font point même mention d'une fondation semblable. C'est en 1670 que le roi fit, sous le ministère de Louvois, ériger ce superbe monument; et ce fut aux mois d'avril 1674 et de février 1682, qu'il fixa d'une manière immuable les revenus nécessaires à cet hôtel, pour l'entretien et la nourriture d'environ six mille soldats (2). Libéral Bruant et Jules-Hardouin Mansart en ont été les architectes. La dorure, les marbres, le bronze, les plus riches compositions de la peinture et de la sculpture françoise ne sont point épargnés dans l'intérieur du dôme. Les statuaires Girardon, Coustou, Coyzevox, Poultier, Maseline, Vanclève, Mazière, Fremin, Slods, Théodon; les peintres Coypel, Boulogne, la Fosse, Jouvenet, Michel, Corneille, le Lorrain, y ont laissé les preuves les plus éclatantes du génie et de

(1) Voyez *infrà*, page 372, note 2.

(2) *Voyez* l'Histoire de cet hôtel, par Granet.

l'invention des François dans les beaux-arts (1).

L'Hôpital-Général, appelé aussi Salpêtrière, à cause que Louis XIII y avoit fait faire quelques bâtimens pour loger des salpêtriers, est une des utiles fondations de ce règne, et qu'on doit au président Bellièvre, à l'infortuné ministre Fouquet, et au crédit du cardinal Mazarin, qui, étant ministre, donna cent mille livres, et depuis six cent mille par son testament pour l'achever. L'établissement en fut assuré en vertu d'un édit du roi, du mois d'avril 1656. Ce vaste bâtiment, destiné aux malheureux qui fourmillent plus abondamment qu'ailleurs dans les capitales riches et opulentes, est du dessin de Libéral Bruant, architecte du roi, qui l'a conduit à sa perfection.

La fondation de Saint-Cyr, village situé à une lieue de Versailles, est en grande partie l'ouvrage de madame de Maintenon.

Cette dame, qui avoit tant de reproches à se faire, expia ses fautes dans cette communauté, qu'elle composa de trente-six religieuses et de vingt-quatre sœurs converses, pour élever et instruire *gratis* trois cents jeunes demoiselles, qui, pour y être admises, devoient prouver quatre degrés de noblesse du côté paternel, et être âgées de plus de sept ans et de moins de

(1) Buonaparte a donné aux Invalides une bibliothèque fréquentée à toute heure par des militaires de tous les grades. On avoit proposé et même arrêté de leur faire bâtir un petit théâtre, et de faire peindre le long des corridors les principales victoires des François.

douze. Le roi dota cette maison de quarante mille écus de rente; et le bâtiment, dont le dessin est de Jules-Hardouin Mansart, fut achevé en 1686 (1).

On peut ajouter à toutes ces belles institutions les maisons de Refuge et de Sainte-Pélagie, par madame de Miramion, illustre par sa piété et ses bonnes œuvres. Elle établit aussi, en 1661, une maison de douze filles destinées à tenir les petites écoles, à panser les blessés et à assister les malades : cette petite communauté fut nommée la Sainte-Famille. Cette dame mourut le 24 mars 1696 : l'abbé de Choisy a écrit sa vie.

En 1691, le 2 août, la première pierre de l'amphithéâtre anatomique fut posée; et ce bâtiment, qui contient des beautés estimables, a été achevé en 1695. Charles et Louis Joubert en ont été les architectes. La principale porte de cet édifice donne rue des Cordeliers. Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, et les rois Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel, ont été les

(1) Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, célèbre par son esprit, et par le rang et le crédit qu'elle eut à la cour de Louis XIV, étoit veuve de Scarron. Après la mort de mademoiselle de Fontanges, elle fut dans la plus grande faveur et la plus grande intimité avec le roi, qui l'épousa en 1686. M. de Harlai, archevêque de Paris, bénit cette secrète union, préparée dans l'origine pour dérober la honte de madame de Montespan, qui violoit la légitimité avec le sang royal. Après la mort du roi, cette dame se retira dans la maison de Saint-Cyr, et y mourut dans de grands sentimens de piété, le 15 avril 1719, à 84 ans. L'abbé de Vertot a fait son épitaphe. Racine, l'abbé Testu, l'abbé de Choisy, mademoiselle de Scudéri, ont été ses protégés parmi les gens de lettres; elle-même a laissé des lettres curieuses, intéressantes, trop surchargées de choses inutiles; on y a ajouté des mémoires susceptibles d'une forte censure.

premiers fondateurs de la communauté des chirurgiens, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien. M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, mort en 1747, obtint de sa majesté d'ériger sa communauté en académie (1).

Colbert, attentif à tout ce qui pouvoit contribuer au bien du royaume, acheta les bâtimens dits *des Gobelins*, du nom de Gobelin, qui en étoit propriétaire sous le règne de François Ier, où il avoit établi des ateliers de teinture et de tapis, et obtint du roi un édit qui donne à cet hôtel le titre de *manufacture royale des meubles de la couronne.* Charles le Brun fut chargé par Colbert de la direction de cette manufacture. Il en est sorti des chefs-d'œuvre de haute et basse lisse. Les manufactures de Beauvais, d'Aubusson, du bourg de la Cour, et de la ville de Feuilletin, ont également été honorées d'une protection spéciale par des arrêtés du conseil d'état du roi sous le règne de Louis XV.

On doit citer comme un chef-d'œuvre du célèbre architecte François Mansart l'église de la communauté des Filles-de-Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, érigée pendant ce règne. La première pierre de ce beau monument a été posée le dernier d'octobre 1632, par le commandeur de Sillery.

L'une des inscriptions de la porte Saint-Denis

(1) Depuis le nouveau bâtiment de l'école de chirurgie, l'ancien amphithéâtre anatomique est destiné à l'école royale gratuite de dessin.

nous apprend que ce monument, en forme d'arc de triomphe, fut consacré à la gloire de Louis XIV par la ville de Paris, l'an 1672. François Blondel en a été l'architecte; Girardon, Michel Anguier, ont orné de bas-reliefs cet édifice, digne des beaux siècles de Rome.

La porte Saint-Martin fut élevée et consacrée aussi à la gloire de Louis XIV, l'an 1674, sur les plans et dessins de Pierre Bullet; les bas-reliefs sont de l'exécution de Desjardins, Marsy, le Hongre et le Gros.

Les places Vendôme et des Victoires ont également été érigées à la gloire de Louis XIV; la dernière, en 1686, par le maréchal duc de la Feuillade : Predot fut chargé par le corps de ville de l'exécution des bâtimens qui entourent cette place, et le duc de la Feuillade confia à Desjardins (1) le monument de sculpture qui en faisoit l'ornement. On peut en voir partout la description. Il n'a été conservé de ce magnifique monument que les quatre figures en bronze d'esclaves enchaînés, qui désignent les nations dont la France a triomphé; le reste a péri sous la hache de l'anarchie.

Les inscriptions, qui ont été rendues publiques par plusieurs auteurs, étoient peu mesurées, et annonçoient une ostentation ridicule. Elles furent

(1) Le nom de cet artiste est *Van-den-Bogaert*, qui, traduit littéralement, signifie *du Verger*, et non *des Jardins*. Il étoit natif de Bréda en 1640, et mourut recteur de l'Académie royale de France en 1694.

composées par François-Séraphin-Régnier Desmarêts, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, et préférées à celles qu'avait faites à ce sujet le célèbre Santeuil. Le duc de la Feuillade, entraîné par indiscrétion du même zèle, fit élever aux quatre coins de cette place autant de groupes de colonnes portant des fanaux de bronze doré, qui ont subsisté jusqu'en 1718, et toujours allumés. La critique a fait tomber ce comble de l'adulation; et les colonnes de marbre rance qui soutenoient les fanaux ont été transportées aux Théatins pour l'ornement du chœur de cette église.

La place Louis-le-Grand, bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Vendôme, dont elle a pris le nom, a été commencée en 1699, sur les dessins de Jules-Hardouin Mansart. Au milieu de cette place étoit la statue équestre de Louis XIV, du ciseau de François Girardon, et coulée en bronze par Balthazar Keller. Le monarque avoit le costume d'un héros de l'antiquité. Ce beau monument, colossal sans affectation, a tombé sous la hache de l'anarchie (1).

Le Pont-Royal est, après le Pont-Neuf, un des plus beaux et des plus solides de Paris, et le dernier construit en pierres sous ce règne. Le

(1) Girardon fut célébré à cette occasion dans une ode latine, faite par l'abbé Boutard de l'Académie des belles-lettres, imprimée en 1700, et dans des vers adressés par La Fontaine à M. Simon de Troyes, leur ami commun et leur compatriote. Cette ode commence par ces mots :

Quis in metallo surgit aheneo?

Maître, architecte, en donna les dessins; et sur les devis de Jules-Hardouin Mansart, frère Romain a élevé ce monument dont on désespéroit jusqu'à lui. Construit simplement en bois vers 1632, il avoit été emporté par les glaces le 20 février 1684. On délibéra long-temps avant d'entreprendre ce vaste monument.

LXV. LOUIS XV.

Louis, duc d'Anjou, arrière-petit-fils du défunt roi, n'avoit que cinq ans lorsqu'il parvint à la couronne (1).

Aussitôt que Louis XIV eut rendu les derniers soupirs, Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang, suivi des autres princes et grands du royaume, alla saluer l'héritier de la couronne, et lui baisa la main en mettant un genou en terre. En même temps le duc d'Anjou fut proclamé roi de France et de Navarre, au son des trompettes et des tambours, sous le nom de Louis XV.

RÉGENCE DE PHILIPPE DE FRANCE, DUC D'ORLÉANS, DE CHARTRES, DE VALOIS (2).

Le lendemain de la mort de Louis XIV (3),

(1) Voyez *suprà*, page 351, note 1.

(2) Il étoit fils de Philippe de France, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Valois, et frère unique de Louis XIV. Il mourut à Saint-Cloud le 9 juin 1701. Ce prince réunissoit l'éclat de la beauté à tous les charmes de l'esprit. Il suivit Louis XIV, son frère, dans les campagnes de 1669 et de 1672, en Hollande. Il défit le prince d'Orange à Mont-Cassel, et s'empara de Saint-Omer en 1677.

(3) Le 1er septembre 1715.

le parlement s'assembla sans être convoqué. Le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, y prit séance avec les princes et les pairs. Un appareil militaire entouroit le Palais; toutes les mesures étoient prises pour casser le testament du feu roi comme on avoit cassé celui de Louis XIII.

Avant l'ouverture du testament, le duc d'Orléans prononça un discours qui manifestoit le désir d'obtenir la régence absolue (1). On y remarque les passages suivans : « Après avoir » reçu le viatique, il m'appela (le roi), et me » dit : Mon neveu, j'ai fait un testament où » je vous ai conservé tous les droits que vous » donne votre naissance. Je vous recommande » le dauphin; servez-le aussi fidèlement que » vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver » son royaume. S'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. . .

. . . .

. . . .

» Mais à quelque titre que j'aie droit d'aspirer » à la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, » que je la mériterai par mon zèle pour le ser» vice du roi, et par mon amour pour le bien

(1) Il n'étoit déclaré que chef de la régence dans le testament, et devoit avoir un conseil, composé des princes du sang qui étoient en âge, des ministres d'état, et des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Harcourt, d'Uxelles et de Tallard, dont le nombre ne pouvoit jamais être augmenté, même en cas de mort d'aucun d'eux; conditions qui frustroient évidemment le duc d'Orléans du droit attaché à sa naissance.

» public, surtout étant aidé par vos conseils et
» par vos sages remontrances (1). »

Le testament fut lu à voix basse, rapidement; et le parlement rendit un arrêt, préparé d'avance, en faveur du duc d'Orléans, qui fut déclaré *régent en France pour avoir soin de l'administration du royaume pendant la minorité du roi ; ordonne que le duc de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de régence, sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, et y présidera en son absence ; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis*, etc., etc.

Le même arrêt déclare le duc du Maine surintendant de l'éducation du roi, et lui donne l'autorité entière et le commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la garde de sa personne, etc.

Cet acte de souveraineté, très-illégal, puisqu'il n'appartenoit qu'aux états généraux d'en faire un semblable, étoit autorisé par d'autres infractions aux lois fondamentales de la monarchie qui portèrent à la régence Marie de Médicis et Anne d'Autriche.

Il est remarquable qu'aucune discussion légitime ne pouvoit s'élever sur la succession à la couronne. Le point essentiel pour la tranquillité publique, c'est que les grands, si long-

(1) Mém. de la régence, tome 1, pag. 7 et suiv.

temps hostiles, étoient réduits à l'impuissance de se coaliser contre l'autorité. La sécurité du moment étoit encore garantie par l'oubli des droits, et ensuite par d'utiles institutions qui faisoient naître les espérances du commerce : quant à l'agriculture, elle étoit encore dans l'abandon. L'élection, depuis près de cent ans, n'entroit plus dans l'intérêt du droit public. L'exclusion des femmes du droit de successibilité à la couronne, toujours respectée, étoit sans objet. Philippe V, roi d'Espagne, après la mort du duc de Bourgogne, second dauphin, avoit renoncé à ses droits sur la couronne de France lors de la signature du traité d'Utrecht, en 1712. Les princes légitimés pouvoient seuls inquiéter, et ils firent entendre des réclamations peu mesurées. Les pairs intervinrent à ce sujet; trente-neuf seigneurs, de la plus haute noblesse, prétendirent que cette cause étoit celle de la nation, et qu'on devoit assembler les états généraux pour la juger : c'étoit l'opinion la plus saine, la plus conforme aux constitutions; toutefois, sans y avoir égard, le régent fit rendre un édit qui ôtoit aux fils légitimés de Louis XIV le titre de princes du sang, que le roi leur avoit donné par son testament (1). Ainsi le duc du Maine et le comte de Tou-

(1) L'édit fut enregistré au parlement sans difficulté, le 8 de juillet 1717, et également sans aucune remontrance dans tous les parlemens du royaume.

louse furent dépouillés de leurs priviléges sans cesser de jouir des honneurs attachés à la dignité de prince du sang.

Les volontés du défunt roi étant abrogées, la forme de son gouvernement le fut également, sans secousses intérieures parmi le peuple.

Le régent possédoit les plus brillantes qualités d'un homme du monde, cette politesse, cette urbanité, qui ont fait les délices de la cour et de la société pendant la longue agonie des mœurs dans le dix-huitième siècle ; mais il n'avoit aucune notion sur l'économie politique ; il lui falloit un guide éclairé ; et la France et l'Espagne étoient entre les mains de deux prêtres qui fouloient aux pieds la morale pour usurper les grâces, les faveurs, se maintenir dans l'autorité, tromper et ouvrir tous les sentiers du vice aux chefs des deux nations.

Le cardinal Dubois, ministre de fortune, élevé aux plus hautes dignités de l'Église pour le scandale du trône et de l'autel, ruinoit par de fausses mesures et des moyens équivoques l'autorité du régent. Le prince, dont il flattoit les passions, eut l'imprudence de l'introduire au grand conseil. Les maréchaux et les pairs, indignés, ne voulurent point prendre séance à côté de lui ; la première fois qu'il y parut, le duc de Noailles lui dit : *Cette journée sera fameuse dans l'histoire, monsieur ; on n'oubliera pas de marquer que votre entrée dans*

le conseil en a fait déserter tous les grands du royaume (1).

Le cardinal Alberoni, plus audacieux dans ses projets que le cardinal Dubois, avec lequel il a beaucoup de rapport à l'égard de la fortune, gouvernoit l'Espagne et maîtrisoit Philippe V. Avec un génie vaste et remuant, il étonnoit l'Europe. Bientôt on vit éclore de sa politique séditieuse une rupture ouverte entre la France et l'Espagne, dont l'intelligence et l'union avoient alarmé tant d'états. Il entroit dans ses vues d'enlever à l'empereur ses possessions en Italie (c'étoit violer le traité d'Utrecht); de faire déposer Georges Ier, lié, ainsi que la Hollande, avec le régent par un traité (2); de transporter la régence au roi Philippe; de faire assembler les états généraux, et d'insurger la nation entière contre le gouvernement. Le prince Cellamare, ambassadeur de Madrid près le cabinet de France, ourdissoit cette conspiration, qui fut heureusement découverte; peu s'en fallut

(1) *Voyez* Mémoires de la France, page 272.

Guillaume Dubois étoit fils d'un chirurgien-barbier-étuviste, de Brive-la-Gaillarde, dans le Bas-Limousin. Il fit ses études à Paris, devint précepteur de Philippe, duc d'Orléans, qui lui procura plusieurs abbayes, le fit nommer conseiller d'état, ambassadeur extraordinaire, et plénipotentiaire du roi en Angleterre en 1717, archevêque de Cambray en 1720, cardinal en 1721, et premier ministre d'état en 1722. Il fut reçu membre de l'Académie françoise et de celle des inscriptions et belles-lettres, et mourut à Versailles le 17 août 1723, à soixante-sept ans, usé par la débauche et par les maladies impures qui en sont la suite.

(2) Traité de la triple alliance entre l'Angleterre, la Hollande et le cabinet de France, signé à La Haye le 4 janvier 1717. Le cardinal Dubois en a été le négociateur pour la France.

qu'elle n'éclatât au point de renverser la monarchie de fond en comble.

Le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid, soupçonné de trahir les secrets d'Alberoni, fut chassé de son poste; on en devoit la révélation en effet à ce duc, qui, dans cette circonstance, fut le libérateur de sa patrie. A Rome on lui auroit décerné la couronne civique; et la recevoir dans ce cas, c'étoit la poser sur la tête du peuple lui même.

Le prince régent déjoua cette horrible conspiration, avec une modération au-dessus de tout éloge. Il publia un manifeste au nom du roi, où l'indignation, qui pouvoit justifier sa vengeance, fut entièrement sacrifiée à l'intérêt de la nation. Philippe V y répondit par un autre manifeste adressé aux trois états de France; ce qui caractérisoit évidemment l'intention perfide d'exciter un soulèvement.

Alberoni étoit résolu à porter les choses aux dernières extrémités, ainsi qu'Élisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, princesse ambitieuse, qui souffloit la discorde en Italie, en Espagne et en France. Toutes les propositions de paix ayant été rejetées, une déclaration de guerre fut résolue dans le conseil de régence (1). Les Espagnols s'emparèrent de la Sardaigne et d'une partie de la Sicile; les

(1) Cette guerre, commencée en 1718, finit en 1720. Le maréchal Berwick commandoit l'armée françoise.

François prirent Fontarabie et Saint-Sébastien. La paix fut négociée en 1720. A ce sujet, l'abbé Dubois, dans une lettre adressée à milord Stanhope, dit : « J'ai ordre de vous dépêcher un » courrier. Son altesse royale vient d'avoir des » avis certains que le roi et la reine d'Espagne » ont enfin pris la résolution d'éloigner du mi- » nistère le cardinal Alberoni. . . . . » Le décret, écrit de la main du roi d'Espagne, porte défense au cardinal de se mêler des affaires du gouvernement, de se présenter au palais, ni en aucun endroit devant S. M. catholique, ni devant aucun prince de la maison royale ; lui ordonne de sortir de Madrid dans huit jours, et des états de la domination d'Espagne dans trois semaines (1).

La disgrâce d'Alberoni répandit en France la terreur parmi les conjurés : plus de soixante seigneurs qui avoient trempé dans la conspiration de Cellamare s'étoient évadés, ou furent pris dès qu'elle fut dévoilée. Le régent poursuivit avec zèle la troupe de factieux qui avoit mis le trône en danger, et tenté d'avilir la royauté pour la cause des bâtards légitimés ; car la vérité perce partout dans cette conspiration, et il faut qu'elle éclate dans l'histoire

(1) Jules Alberoni, né dans le Parmesan en 1664, devoit sa fortune au duc de Vendôme, et au crédit que la princesse des Ursins avoit sur l'esprit de Philippe V. Il fut exilé à Rome, et mourut le 26 juin 1752, à quatre-vingt-sept ans. On a imprimé sous son nom un Testament politique qui n'est pas de lui. Jean Rousset a écrit sa vie.

pour l'instruction des rois et la consolation des peuples (1).

Il y avoit dans cette intrigue des prélats, des abbés, des prêtres, des jésuites. Le cardinal de Noailles se justifia de n'y avoir point eu de part, avec ces paroles qu'il adressa au régent : *Monseigneur, je viens vous offrir deux épées, c'est ma famille et mon clergé; je suis assuré qu'il n'y a point d'ennemis ni dans l'une ni dans l'autre.*

L'abbé Brigaut, secrétaire agent de la faction, fut arrêté un des premiers. Le duc et la duchesse du Maine, mademoiselle de Launai confidente de la duchesse (2) ; mesdames de Montauban, de Langeron, M. de Malezieux, chancelier de la principauté de Dombes, ses secrétaires ; la dame de Malézieux, ses fils ; le prince de Dombes, le comte d'Eu, le sieur du Saillant, colonel d'infanterie, le duc de Richelieu, et quatre autres personnes qui ne furent vues de qui que ce soit, furent exilés ou incarcérés à la Bastille, dans des châteaux forts, à la Conciergerie. Le marquis

(1) Il est suffisamment prouvé que l'édit du 8 juillet 1717 (voyez *suprà*, page 375) a été la cause de cette conspiration.

(2) Depuis madame de Staal. Elle étoit fille de Launai, peintre. Ayant partagé la disgrâce de la duchesse du Maine pendant deux ans à la Bastille, celle-ci, en reconnoissance, lui fit épouser M. de Staal, lieutenant aux gardes-suisses, et depuis maréchal de camp. Madame de Staal s'est rendue célèbre par son esprit; elle fut l'amie des grands hommes de son temps, et les Mémoires de sa vie composés, par elle-même, sont estimés, sans être d'un grand intérêt. Elle mourut en 1750.

Je donnerai quelques renseignemens sur de Launai, père de madame de Staal, dans mon grand dictionnaire universel des artistes illustres dans l'histoire de France il ne doit figurer qu'avec ce mot : *Juif.*

de Marigny, le comte Dedi, deux des principaux conspirateurs se rendirent par Genève à Madrid, où ils furent bien accueillis. Le prince de Cellamare fut resserré, le 23 janvier 1718, dans le château de Blois. M. d'Argenson eut ordre d'interroger les prisonniers, et le parlement condamna, par un édit solennel, toutes les pièces publiées, sous le nom du roi d'Espagne, qui tendoient à soulever les esprits en France.

Il n'y eut contre cette procédure juste que la non publicité; on murmuroit avec raison de n'avoir aucune connoisance des jugemens faits à huis clos; jugemens sur lesquels la corruption a tant d'accès.

Le régent avoit de l'ambition; sa cabale, fort discrète sur ses tentatives de monter sur le trône d'Espagne, a laissé peu de traces. Le cardinal Dubois, son confident, savoit tout; mais il n'eut pas le temps de révéler tous les secrets de la dépravation de son ministère.

Quelle que soit la longévité d'un règne, rarement on y voit triompher la vérité. En thèse générale, il faut le dire, la vérité ne frappe l'oreille des rois, que lorsqu'ils entrevoient la nuit du tombeau. Réduit à cette triste expérience, Louis XIV disoit dans sa vieillesse : *J'ai cherché des amis, je n'ai trouvé que des ingrats* : sentiment profond d'un retour sur soi-même, échappé de la bouche d'un monarque qui eut le bon génie, sans autre inspiration que le

grandiose de la fierté et de la réprésentation, d'exprimer beaucoup en peu de mots.

Le règne de Louis XIV a coûté dix-huit milliards, dit son historien, et les revenus ordinaires de la couronne ne montoient qu'à cent dix-sept millions (1). En mourant, ce monarque a laissé un déficit immense; les caisses étoient vides, les bénéfices du désordre tomboient entre les mains des traitans, des maltôtiers, des ministres. Adrien de Noailles, duc et pair de France, chef du conseil des finances, avoit à payer neuf cents millions d'arrérages, et les revenus du roi ne produisoient pas alors soixante-neuf millions (2). Ce fut le commencement des mesures oppressives sous la régence. On ne vouloit point faire banqueroute, et la banqueroute étoit inévitable. Adrien de Noailles obtint l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers (3): plusieurs furent plutôt sacrifiés à la détresse du moment qu'à la vengeance: on rechercha les fortunes de quatre cent dix personnes, dont la dépouille fut de beaucoup insuffisante (4).

Jean Law, Écossois, parut dans cette fermentation de toutes les têtes, tournées vers des expédiens ridicules mais urgens. Le gouverne-

(1) A vingt-sept ou vingt-huit livres le marc d'argent.

(2) A trente livres le marc.

(3) En 1716.

(4) Le banquier Samuel Bernard, qui avoit rendu les plus grands services à l'état, fut inquiété, et sortit victorieux de l'inquisition financière après l'examen de ses comptes.

ment permit à cet étranger l'établissement d'une banque dont le souvenir durera autant que la France.

Tant que cet établissement fut limité dans ses bornes, le crédit reprit faveur. Le commerce du Mississipi, du Sénégal, et des Indes, servit de base au système de Law, qui fut enfin adopté et déclaré banque du roi en 1718. Le papier monnoie devint alors une fureur : l'appât spécieux d'un gain considérable conduisoit en foule le public dans la rue Quinquampoix. Dans cette rue, *célèbre* par sa fortune, on changeoit à l'envi l'argent en papier; les actions de la banque haussoient, se multiplioient au point qu'elles valurent en 1719 quatre-vingts fois tout l'argent monnoyé en circulation dans le royaume. Law fut fait contrôleur général des finances; on mit entre ses mains la ferme du tabac, qui ne valoit alors que quatre millions.

Le chancelier d'Aguesseau s'éleva avec force contre les innovations d'un charlatan qui éveilloit dans la nation ce goût à l'avarice sans profit pour elle. Ce magistrat intègre fut exilé. Le lieutenant de police Paulmy d'Argenson fut élevé à son grade, et réunit aux sceaux l'administration des finances, à la place du duc de Noailles, à condition qu'il soutiendroit de tout son pouvoir le système de Law. Le parlement, qui protestoit, fut exilé à Pontoise.

Enfin on établit une inquisition financière. Il parut un édit qui défendoit d'avoir plus de cinq cents livres en argent chez soi : tolérance qui fut encore réduite à cent livres bientôt après. Les arrêts du conseil se multiplioient, les lettres de cachet s'expédioient, le gouvernement se ruinoit; le peuple, surchargé de billets et d'actions de la banque, se voyoit sans argent et sans pain; le luxe, l'avarice et la misère marchoient de front. On organisa sourdement un soulèvement dans le peuple pour mettre en lambeaux l'auteur de la misère générale. Le même comité insurrecteur protégea sa retraite, et il s'en retourna pauvre et honteux d'avoir été l'instrument de l'autorité.

Telle fut la fin déplorable des spéculations absurdes du trop fameux Law, de la politique immorale du cardinal Dubois, ministre indigne, qui vouloit une banqueroute, et qui sut habilement en attribuer l'odieux à l'avarice industrieuse d'un étranger. En travaillant à la ruine du royaume, il fit la sienne (1). Le régent n'est pas exempt du même reproche, ni du désordre sur lequel la postérité méditera long-temps, quand elle voudra remonter aux causes du bouleversement qui engloutit la monarchie dans un gouffre de maux.

Le parti jésuitique, si savamment dévoilé par

(1) Le duc de Noailles et le marquis de Canillac, en parlant de lui au régent, ne l'appeloient jamais que l'abbé *Friponneau*. Hist. du parl. de Paris.

le profond Arnaud et l'illustre Pascal, lors de la pitoyable dispute sur les cinq propositions de Jansénius, se releva avec cette fureur dont tous les monumens de son existence le montrent capable (1). Le corps des jésuites, né factieux, zélé partisan des décrets de Rome, non pour l'édification de la religion, mais pour ébranler les empires, reconquit toute sa force dès que le P. Lignières eut été déclaré confesseur du roi; honneur qui coûta à ce jésuite directeur en chef de la feuille des bénéfices, l'improbation des grands du royaume, des ecclésiastiques et du peuple. Le cardinal de Noailles, un des appelans de la bulle *Unigenitus*, eut le courage de lui défendre en face de confesser. Madame de Chelles, qui avoit acquis le droit d'adresser une censure à l'ennemi du repos public, lui dit également en face : « Mon père, puisqu'il falloit qu'un jésuite fût confesseur du roi, j'aime autant que ce soit vous qu'un autre; mais je ne puis vous dissimuler que je suis fâchée de revoir un jésuite dans cette place ; car vous devez savoir que je n'aime pas votre compagnie : je la crains pourtant peu : vous voyez que je suis bonne Françoise.)

Les vieilles intrigues sur la bulle *Unigenitus* se renouvelèrent avec tous les excès du ridi-

(1) Les troubles à l'occasion du jansénisme commencèrent en 1647. Alexandre VII condamna les cinq propositions de Jansénius, et confirma la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665, qui fut reçu en France par une déclaration enregistrée. Quatre évêques avoient refusé de signer en 1664.

cule (1) : le duc régent, livré aux plaisirs du monde, en sourioit de pitié ; son ministre Dubois, qui n'aimoit la religion, si jamais il en eut une, qu'autant qu'elle favorisoit sa puissance (2), seconda les tentatives du parti jésuitique en cour de Rome ; et la bulle *Unigenitus*, qui avoit été surprise à Louis XIV dans sa vieillesse, et enregistrée par ses ordres, fut de nouveau enregistrée (conformément aux règles de l'Eglise, et aux maximes du royaume, sur les appels au futur concile (3).) Cette manœuvre, à laquelle se prêta le chancelier d'Aguesseau, valut à l'abbé Dubois le chapeau de cardinal (4).

Le roi d'Espagne avoit pour confesseur, Daubenton, jésuite, et le nouveau triomphe des jésuites en France étoit le fruit d'une relation diplomatique et secrète qui assuroit à la com-

(1) On découvre dans le fatras de la constitution *Unigenitus* que les pères de la Rue, Trévoux, Lignières et Martinot, de la compagnie de Jésus, en ont été les fabricateurs. Il n'est pas indifférent, pour l'histoire des intrigues de la mauvaise foi, de faire remarquer que toutes les pièces en faveur de cette constitution, soit de France, soit de Rome, portent toutes le même esprit, et semblent sortir de la même plume. Ses adversaires sont au contraire plus variés, plus forts en logique et en raison; et il faut encore remarquer que ce mérite n'a point survécu à la chute de Port-Royal : tout ce qui a paru depuis rentre dans le fatras commun des absurdités.

(2) Il avoit toujours dit à ses amis qu'il trouveroit le moyen de mourir sans les sacremens de l'Eglise, et il tint parole.

(3) Le 4 décembre 1720.

(4) Il est utile de remarquer que toute la France étoit presque janséniste. Le père Quesnel, de l'Oratoire, en publiant ses Réflexions morales sur le Nouveau-Testament, avoit fait beaucoup de proselytes, et il y avoit une sorte de courage à s'élever contre le parti janséniste, au point que l'assemblée du clergé de 1721 donna publiquement à un certain Nutalet, savetier de son métier, une pension pour avoir crié dans son quartier en faveur de la bulle *Unigenitus*.

pagnie de Jésus l'empire des consciences dans les deux cours (1).

Si le siècle de la philosophie qui a succédé au siècle brillant des lettres n'étoit venu arrêter les doctrines ultramontaines pendant les délirantes querelles des jansénistes et des molinistes, un schisme affreux auroit mis la France en lambeaux; mais on étoit alors assez éclairé pour opposer une résistance qui n'auroit laissé sur son sol que des ruines et le néant.

Il faut avoir observé à fond l'esprit d'une corporation qui se regardoit comme une république libre au centre des monarchies; avoir mûrement réfléchi sur toutes les intrigues, les cabales civiles et religieuses, et s'être voué avec un courage sans bornes à feuilleter l'immense chaos des écrits du temps, qui n'inspirent la plupart que le mépris et le dégoût, pour bien se pénétrer des dangers qui environnoient la monarchie, lorsque Louis XV fut déclaré majeur.

Tout présageoit alors une grande révolution, qui étoit infaillible, si on eût convoqué les états généraux; mais il entroit dans la politique du cabinet de dévorer tous les maux dont la France étoit affligée, sans les faire connoître; et dans cette fausse situation il ne fit qu'ajourner une catastrophe qui devoit engloutir le despotisme sans gloire et sans profit pour le trône,

(1) C'étoit un des articles secrets des traités faits avec le jésuite confesseur de sa majesté catholique, lorsqu'on avoit conclu les deux mariages de l'infante et du prince des Asturies.

que des déserteurs du sanctuaire et des femmes galantes ont prolongé jusqu'en 1789.

Le corps diplomatique se réduisoit à la seule puissance du régent et au crédit du cardinal Dubois : cependant l'héritier de la couronne n'en souffrit point; ses jours furent protégés avec un soin extrême, et les démêlés au dehors n'eurent point de suites fâcheuses. C'est une justice à rendre au régent, qu'il fut toujours assez modéré pour éviter les écueils qui menaçoient le vaisseau de l'état. Il fit une fortune immense, mais il fut généreux : au commencement de 1720 il donna un million à l'Hôtel-Dieu, un à l'Hôpital-Général, et autant aux Enfans-Trouvés; il employa quinze cent mille livres pour la délivrance des prisonniers détenus pour dettes, et fit présent d'un grand nombre d'actions à plusieurs généraux, sans compter les gratifications qu'il fit distribuer à nombre de seigneurs et officiers de l'armée. La conjuration Cellamare étouffée dans l'ombre où nous l'avons laissée, la plupart des conjurés furent mis en liberté; plusieurs rentrèrent en faveur; l'histoire ignore les malheureux qui payèrent leurs crimes de leur tête.

Le goût des arts entroit dans toutes les jouissances de la vie licencieuse du régent, et ce prince forma une galerie qui introduisit en France un choix bien fait des belles productions des écoles italienne, germanique, belge, batave, françoise, et qui surpassoit la collection

royale (1). C'est avec regret que nous rappelons ici le trait d'un de ses descendans, qui, entraîné par le mépris du bien public et l'avarice, a vendu aux Anglois la riche collection de ses aïeux, que les François admiroient comme un temple érigé par le goût à la gloire d'un grand siècle.

FIN DE LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

La foible santé du roi pendant son enfance laissoit à peine concevoir l'espérance de son règne. Etant parvenu à sa majorité, il fut sacré à Reims le 16 octobre 1722, par M. de Rohan, archevêque de cette métropole. En 1723 le duc d'Orléans remit l'état au jeune monarque, et lui dit : « Sire, j'ai tâché de réparer ce que de longues guerres avoient apporté d'altération dans les finances; et si je n'ai pu encore achever l'ouvrage, je m'en console par la gloire que vous aurez de le consommer. J'ai cherché dans votre propre maison une alliance pour votre majesté, qui, en fortifiant encore les nœuds du sang entre les deux souverains de deux nations puissantes, les liât plus étroitement d'intérêt l'une à l'autre, et affermît leur tranquillité commune (2).... Dieu a béni mes soins et mon

(1) Dubois de Saint-Gelai a publié une description de cette galerie, qui est aujourd'hui presque introuvable. Couché, graveur, devoit la donner en cinquante livraisons : elle a été publiée sous sa direction ; mais, après avoir été enlevée de France, il lui étoit impossible d'achever son ouvrage d'une manière satisfaisante ; aussi est-elle très-imparfaite dans les dernières livraisons, et même incomplète.

(2) Pour l'intelligence de ce passage, il faut savoir que le duc d'Or-

travail, et je n'en demande d'autre récompense à votre majesté que le bonheur de ses peuples. »

Le cardinal Dubois mourut. Le duc d'Orléans prit le titre de premier ministre d'état, prêta serment le 11 août 1723, et mourut subitement à Versailles le 2 décembre de la même année (1).

Le duc de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé, demanda, sans perdre de temps, au jeune monarque, la place de premier ministre d'état, et en obtint la patente, qui étoit dressée d'avance dans les bureaux du secrétaire d'état la Vrillière.

L'évêque de Fréjus, précepteur du roi, écarté de sa personne par les intrigues du duc de Bourbon, d'un Paris Duverney, riche parvenu (2), d'une certaine marquise de Prie (3), et autres qui croyoient se rendre maîtres de l'autorité, ouvrit les yeux du jeune monarque. Louis XV, jusque-là timide, parla en maître; il exila le duc de Bourbon à Chantilly, et

léans, pour finir sa guerre civile avec Philippe V, roi d'Espagne et son neveu, avoit marié l'infante, fille de ce monarque et de la princesse de Parme, âgée alors de cinq ans et demi, au roi de France, qui en avoit quinze. L'infante fut renvoyée à son père après la mort du duc d'Orléans, de la manière la plus indécente, pour marier le roi avec une sœur du duc de Bourbon, élevée à Fontevraud sous le nom de princesse de Vermandois. Les intrigans, déjoués dans ce projet, se retournèrent d'un autre côté, et négocièrent le mariage du roi avec la fille de Leczinski, fait roi de Pologne par Charles XII, après qu'il eut été dépossédé par Pierre-le-Grand.

(1) Il avoit épousé à Versailles, le 18 février 1692, Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, nommée mademoiselle de Blois. Ce prince avoit cinquante ans quand la mort l'enleva.

(2) Il avoit été garçon cabaretier.

(3) Fille d'un entrepreneur des vivres, nommé Pléneuf, et maîtresse du duc de Bourbon.

Fleury, évêque de Fréjus, fut nommé ministre d'état.

Elevé à la dignité de cardinal, Fleury se montra ami de l'ordre ; et, sans passions extérieures, il ne fut pas moins absolu que les cardinaux Richelieu et Mazarin, aussi soumis aux volontés ultramontaines que le jésuite le Tellier. Rassasiées de voir le couteau sacré de la religion levé sur le sein des femmes, des enfans, des vieillards, les contrées de la France ne furent point inondées du sang des victimes du fanatisme pendant son ministère; mais il exerça un genre de tyrannie avec les lettres de cachet, qui remplissent le règne de Louis XV d'actes arbitraires odieux, dont le trafic scandaleux a rendu exécrable la mémoire de la Vrillière, de Saint-Florentin, et de son incestueuse femme Sabbatin ou Sabbatini.

Les sceaux confiés au sieur d'Armenonville, l'absence du chancelier d'Aguesseau, le lit de justice tenu le 8 juin 1725 pour l'enregistrement de nouveaux impôts, érections d'offices, etc., le discours que tint le nouveau ministre contre les remontrances de ce corps, en indignant tout à la fois le clergé, la noblesse et le peuple, présageoient d'avance le silence qu'on exigeroit des autorités ; le désastre et l'avilissement des cours souveraines que le temps a confirmés, et le mépris des lois qu'on inspiroit déjà au prince dans ce premier acte de sa souveraineté.

Louis XV avoit quinze ans lorsqu'il épousa la princesse Marie, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne détrôné. Elle avoit alors sept ans de plus que lui; et quoique ce mariage se fût fait sans consulter ses inclinations, Louis XV vécut long-temps avec cette princesse en donnant l'exemple de l'amour conjugal le plus fidèle, et conserva toujours pour elle l'estime la plus parfaite, même lorsqu'il oublia qu'il fût roi.

Les commencemens du règne de ce prince furent assez paisibles. «Le cardinal de Fleury laissa tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir par un commerce immense, sans faire aucune innovation; traitant l'état comme un corps puissant et robuste, qui se rétablit de lui-même; haïssant tout système par impuissance d'esprit; ne comprenant absolument rien à une affaire de finances, et exigeant seulement des sous-ministres la plus sévère économie.

Les affaires politiques rentrèrent insensiblement dans leur ordre naturel. Heureusement le premier ministre d'Angleterre, Robert Walpole, étoit d'un caractère aussi pacifique; et ces deux hommes continuèrent à maintenir presque toute l'Europe dans ce repos qu'elle goûta depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1733 (1).»

La mort d'Auguste II, roi de Pologne (2) et

(1) Précis du Siècle de Louis XV.

(2) En 1734.

électeur de Saxe, replongea l'Europe dans les troubles et les malheurs de la guerre. Stanislas, beau père de Louis XV, élu deux fois roi de Pologne et deux fois détrôné (1), pouvoit espérer des secours de la France. Il en reçut en effet du cardinal de Fleury, qui, pour épargner la honte d'abandonner ce monarque malheureux et ne point porter ombrage à l'Angleterre par une escadre formidable, réduisit à quinze cents hommes les secours d'une expédition trop bornée pour être heureuse. C'est avec cette foible escorte, et quelques partisans en petit nombre, que Stanislas se rendit à Dantzick pour soutenir son élection. Dix mille Russes firent disparoître tout ce qui étoit assemblé en sa faveur. Sa tête fut mise à prix, et il n'échappa qu'avec peine aux dangers qui le menaçoient. La maison d'Autriche l'emporta sur ce concurrent dont l'élection étoit bien légitime. La France vit renouveler ce qui étoit arrivé au prince de Conti, qui solennellement élu, mais n'ayant ni argent ni troupes, et plus recommandé que soutenu, perdit le royaume où il avoit été appelé (2).

On fit des tentatives contre l'empereur Charles VI en Italie pour venger cet affront;

(1) Charles XII, roi de Suède, fit élire roi de Pologne Stanislas Leczinski, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'électorat de Saxe. Les articles du traité furent ratifiés entre Auguste, qui fut obligé de renoncer au trône de Pologne, et Charles XII; et enfin la paix fut publiée à Leipsick et à Dresde, le 24 novembre 1706. Détrôné par le czar, il fut élu de nouveau en 1733.

(2) *Voyez* la Bataille de la Boyne, décisive contre Jacques II, règne de Louis XIV, année 1690.

les rois d'Espagne et de Sardaigne s'unirent à la France. Le maréchal de Villars s'empara de Pisighitone, de Milan, de Novarre, de Tortone, et finit sa glorieuse carrière bientôt après cette victoire (1).

Le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme, de Guastalla; le duc de Mortemar, celle de Bitonto; et le maréchal de Noailles acheva cette guerre décisive contre les Impériaux en Italie.

Les Anglois et les Hollandois, pleins de confiance dans la modération du cabinet de France, ne prirent aucune part dans cette guerre de l'élection du roi de Pologne. La France confirma son désintéressement en demandant la paix à tout prix, et elle l'obtint en se réservant l'avantage d'en régler les conditions dans le traité de Vienne (2).

Don Carlos, fils de Philippe V, fut mis en possession du trône des Deux-Siciles (3); le roi de Sardaigne eut pour sa part le Novarrois, le Tortonois. Stanislas renonça au royaume de Pologne : on lui céda la Lorraine, qui fut

(1) Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, grand d'Espagne, un des plus grands généraux du 18e siècle, mourut à Turin, le 17 juin 1734, à quatre-vingt-deux ans. Il avoit été reçu membre de l'académie françoise le 23 juin 1714. L'abbé Séguy prononça son oraison funèbre. Ses mémoires ont été publiés en Hollande.

(2) Le traité de Vienne, signé préliminairement en 1735, a été définitivement conclu en 1738. L'acquisition de la Lorraine par ce traité est un des plus heureux événémens du règne de Louis XV.

(3) Voilà l'origine d'un Bourbon sur le trône de Naples et de Sicile. Don Carlos, fils de Philippe V, fils de France, étoit né d'Elisabeth Farnèse, seconde femme de ce prince.

réunie à la couronne de France, et le duc de Lorraine eut le duché de Toscane en échange.

La succession de l'empereur Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche, mort en 1740, ralluma les flambeaux de la discorde avec autant d'éclat, sous ce règne, que la succession d'Espagne dans le règne de Louis XIV.

Quatre puissances prétendoient à la succession de la maison d'Autriche : Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur défunt ; Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe ; Charles Albert, électeur de Bavière ; et le roi d'Espagne.

Quoique les droits de Louis XV fussent aussi bien fondés que ceux des puissances prétendantes, il fit la guerre en arbitre. Cette guerre, que l'on peut regarder comme une véritable faction européenne, est désignée dans l'histoire sous le nom de guerre de sept ans. La France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse et la Suède composoient un parti ; l'autre étoit formé par les états de la reine de Hongrie, et une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande et la Sardaigne. L'ancienne maison d'Autriche étoit détestée, mais Marie-Thérèse avoit des partisans et des sujets qui fortifioient ses espérances. Le roi de Prusse, à la tête d'une puissance naissante (1), s'empara de la Silésie,

(1) Frédéric II, troisième roi de Prusse, dont les états avoient été érigés en royaume par l'empereur Léopold.

après avoir remporté la bataille de Molwitz. Cette conquête d'un jeune héros plein de génie et de courage mit toute l'Europe en feu. Le comte de Belle-Isle voulut braver la tempête: chargé de négocier la couronne impériale en faveur de l'électeur de Bavière, il se sauva de cette expédition après le siége de Prague, par une retraite aussi honorable que nécessaire (1). L'armée françoise ne fut guère plus heureuse sous les ordres du maréchal de Noailles à la bataille Dettingen : le duc de Grammont se couvrit de honte en abandonnant son poste.

Marie-Thérèse se faisoit des alliés, elle gagnoit du terrain. Le cardinal de Fleury, qui songeoit plus à sa fortune qu'à celle de l'état, aussi foible en diplomatie qu'en finances, et d'ailleurs vieux, laissa croître le parti autrichien; de sorte que la France eut sur les bras l'Autriche, la Hollande, l'Angleterre, la Sardaigne : telle étoit sa situation quand il mourut (2). Avec de tels alliés, la reine de Hongrie, acquéroit une puissance colossale, dont le roi de Prusse, politique adroit, maintint les limites

(1) Année 1743.

(2) André-Hercule de Fleury, ancien évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, cardinal, ministre d'état, proviseur de Sorbonne, l'un des quarante de l'académie françoise, mourut à Issy, proche Paris, le 29 janvier 1743, à près de quatre-vingt-dix ans. On voyoit autrefois son mausolée par Lemoine, statuaire françois, dans l'église de Saint-Louis-du-Louvre : sans être un chef-d'œuvre, le marbre étoit taillé avec goût. L'église de Saint-Louis-du-Louvre a été ruinée pendant le gouvernement impérial. J'ignore le sort du mausolée, en regrettant la chute de l'église, qui étoit un petit chef-d'œuvre d'architecture, du dessin de Germain, orfèvre et architecte.

en continuant ses relations intimes avec le cabinet de Versailles.

Louis XV, livré à lui-même après la mort du cardinal, régla les affaires de l'intérieur et se mit à la tête des armées pour défendre en personne les droits du trône et la gloire de la nation. En peu de temps il se rendit maître de Courtrai, Menin, Ypres, Furnes, la Knoque, et abandonna la Belgique pour repousser le prince Charles de Lorraine, qui avoit passé le Rhin et pénétroit en Alsace. Arrêté à Metz par une maladie mortelle, dont on désespéroit, il dit au comte d'Argenson : *Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles que pendant qu'on portoit Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnoit la bataille de Rocroi* (1). La reine se hata d'arriver auprès de son époux ; toutes les églises furent ouvertes jour et nuit, et remplies d'une foule de peuples de l'un et l'autre sexe, qui faisoient des vœux à l'Être suprême pour obtenir la guérison de Louis *le Bien-aimé :* c'est le surnom que lui décerna la nation d'une voix unanime, dans cette première campagne, où jusque-là Louis XV sembloit se placer à côté des plus grands rois de la monarchie. *Ah! qu'il est doux d'être aimé ainsi! et qu'ai je fait pour le mériter?* Cette exclamation, digne de Trajan, embellit encore cette belle époque de son règne.

(1) Le maréchal de Noailles étoit dans ce moment en Alsace, où se portoit l'armée contre Charles de Lorraine.

A peine rétabli, Louis se rendit au siége de Fribourg, et prit cette place après deux mois de tranchée ouverte. Le marquis d'Asfeld y gagna le bâton de maréchal de France. L'électeur de Bavière, qui, au milieu de la faction européenne, avoit reçu la couronne impériale sous le nom de *Charles VII*, rentra dans la Bavière, où il est probable qu'il auroit eu de la peine à se soutenir, si la mort n'eût arrêté le cours de son ambition et de ses revers (1).

C'est l'époque où Marie-Thérèse fonda une nouvelle maison impériale d'Autriche lorraine. Dans son péril, elle s'étoit abandonnée au zèle des Hongrois, tenant entre ses bras son fils, depuis Joseph II. Tous s'étoient écriés le sabre à la main : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ;* et cette princesse, si admirable dans ses infortunes, eut la gloire de procurer l'empire à son mari François de Lorraine.

La guerre continuoit ses ravages en France et en Italie. Le dauphin âgé de treize ans, accompagnoit Louis au siége de Tournai, commandé par le maréchal de Saxe, le Turenne du dix-huitième siècle (2). La veille de l'action, le roi observa que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avoit remporté de victoire signalée contre les Anglois (3), ajoutant

(1) Charles VII, couronné à Francfort en 1743, mourut au commencement de l'année 1745.

(2) Il étoit frère naturel du roi de Pologne.

(3) *Voyez* le règne du roi Jean, tome 2.

qu'il espéroit être le premier. Son espérance ne fut point vaine ; le maréchal lui ouvrit la barrière de la Hollande, et lui fit voir à la fameuse bataille de Fontenoi (1) que les Anglois n'étoient point invincibles. A la suite d'un feu horrible, on crut la bataille perdue. L'intrépidité des Anglois et des Hanovriens, commandés par le duc de Cumberland, fils de George II, mit la France en péril. Il ne restoit plus qu'une ressource au maréchal, la maison du roi ; il l'obtint : à la tête de cette troupe, il enfonça à l'arme blanche la colonne serrée et inébranlable de l'ennemi ; neuf mille mordirent la poussière, le reste se dispersa, et le maréchal rapporta au roi les lauriers d'une victoire inespérée, en lui disant : *Sire, vous voyez à quoi tiennent les batailles.* Il est en effet impossible de deviner les caprices de la fortune quand on se livre au hasard de ses chances.

L'établissement de Philippe, frère puîné de don Carlos, faisoit couler le sang françois en Italie. Après la bataille de Plaisance, à peine restoit-il seize mille hommes d'une des plus brillantes armées qu'eût vues l'Italie. Parme, Guastalla, Milan, Gênes, tour à tour livrées à toutes les fureurs de l'attaque et de la défense, offroient à tous les partis des victoires incertaines, et de promptes retraites pour dernière ressource. Le prince de Conti, le maréchal de Maillebois,

(1) Donnée le 11 mai 1745.

minoient leurs forces en s'avançant au hasard. Le comte de Belle-Isle, en attaquant les Piémontois avec plus d'audace que de prudence, se fit tuer au milieu du massacre de ses troupes.

La bataille de Lawfeld, la prise de Berg-op-Zoom, où se signalèrent si éminemment les maréchaux de Saxe et de Lowendal (1), répandirent la terreur en Hollande. Pour finir les maux de la guerre, il falloit aller chercher la paix dans Maestricht, disoit le maréchal de Saxe. Ce grand capitaine, courageux, vaillant et bon politique, comptoit sur son génie, sur ses marches savantes, citées comme autant de chefs-d'œuvre de l'art militaire, pour effrayer les ennemis; il y parvint si heureusement qu'ils demandèrent la paix, tant de fois proposée par Louis et toujours refusée : enfin elle fut conclue à Aix-la-Chapelle en 1748.

Louis XV, dit un plénipotentiaire de ce prince (2), *fit la paix, non en marchand, mais en roi.* Il renonça à toutes ses conquêtes, fixa en Italie l'établissement de Philippe, son gendre, affermit don Carlos sur le trône des Deux-Siciles; et toutes les puissances garantirent la pragmatique de Charles VI, en vertu de laquelle Marie-Thérèse possédoit les états de ses ancêtres.

(1) Ulric-Frédéric de Woldemar, comte de Lowendal, étoit arrière-petit-fils d'un fils naturel de Frédéric III, roi de Danemarck. Il pri d'assaut cette place le 16 septembre 1747.

(2) Le comte de Saint-Severin.

On garantit aussi l'ordre de succession à la couronne d'Angleterre en faveur de la maison de Hanovre : ce fut là le plus triste dénouement du prince Édouard, fils du prétendant, qui avoit fait sur l'Écosse une tentative téméraire. Ainsi finit la maison de Stuart.

Le point essentiel dans ce traité, étoit de fixer les limites maritimes; on eût arrêté l'empiètement tyrannique qu'exercent les Anglois contre le droit naturel de la liberté des mers. Les économies et l'insouciance du cardinal de Fleury avoient perdu la marine françoise; la flotte triomphante de Louis XIV étoit réduite à un vaisseau de ligne. Les Anglois, qui ne reconnoissent encore en politique que le droit du plus fort sur l'Océan, profitèrent de cette faute pour faire éclater une rupture. En 1755, et sans déclaration de guerre, ils enlevèrent plus de trois cents vaisseaux marchands françois; Louis XV fut obligé de reprendre les armes afin d'opposer la force à la violence. Cette guerre inouïe changea le système politique; les alliances prirent une étrange direction. Le roi de Prusse se tourna du côté des Anglois; l'Autriche s'unit étroitement avec la France et avec la Suède, dont elle étoit l'ennemie depuis Gustave : l'Espagne, la Sardaigne, gardèrent la neutralité.

Dès ce moment, la France subit toutes les chances de la fortune : la marine, réparée hâtivement, ne fit qu'ajouter de l'éclat aux brillantes

expéditions guerrières de ce règne sans avantages marqués. Pendant que le maréchal de Richelieu prenoit d'assaut la citadelle de Mahon, et que le maréchal d'Estrées gagnoit la bataille de Hastimbek, le roi de Prusse montroit à l'Europe que la sauvegarde des nations est la discipline des armées, l'économie et les qualités de son roi. L'antiquité offre peu d'exemples plus imposans que la bataille de Rosback (1), journée mémorable par la rapidité, la science des manœuvres et la gloire d'un héros dont l'attitude parut si effrayante, qu'il fut vainqueur sans combat.

Les succès de Frédéric III varièrent dans une longue suite de batailles en Allemagne; mais au milieu de ces vicissitudes soudaines il conserva toujours cette intrépidité et cette constance inébranlables qui lui valurent l'alliance de Pierre III, successeur d'Élisabeth, impératrice de Russie.

Pierre III fut détrôné; sa femme Catherine lui succéda, et se déclara pour l'Autriche. Le marquis de Castres, le maréchal de Broglie, ranimoient avec un courage exemplaire, contre le prince héréditaire de Brunswick, la valeur du soldat françois; et le prince de Condé, à la fleur de son âge, soutenoit la gloire de son nom dans la mêlée de ces diverses révolutions aussi sanglantes que ruineuses.

(1) Bataille de Rosback, le 5 novembre 1757. Le père du marquis de Lafayette y fut tué.

La France s'appauvrissoit ; mais elle n'étoit entamée nulle part ; toutefois, menacée dans ses possessions outre mer, elle voyoit presque inévitable la ruine de son commerce dans l'Inde et en Afrique. L'ascendant du comte Chatam, Guillaume Pitt, génie vaste, affermit ce monopole épouvantable, dont l'effet est d'accaparer le commerce du monde, tant que le monde entier restera tranquille spectateur de la tyrannique ambition de cette nouvelle Carthage.

Les traités de Paris et de Hubersbourg sont le fruit du besoin qu'on avoit de faire la paix. Le partage fait entre les nations est une leçon dont on n'a jamais profité : l'Angleterre y gagna des pays immenses en Amérique ; elle laissa à peine le droit de pêche aux François à Terre-Neuve, et ceux-ci furent encore obligés de démolir les fortifications de Dunkerque (1).

Des exemples plus récens prouvent que la politique mercenaire de cette nation ne tend qu'à la ruine des empires qu'elle attaque ou qu'elle défend. L'Anglois se montra toujours perfide après ses alliances, et aussi injuste que barbare dans ses hostilités. En se renfermant dans l'histoire de France, c'est du moins l'opinion que fournissent tous ses monumens depuis le

(1) Ces deux traités sont de l'année 1763. Par le traité de Paris, il devoit rester un commissaire anglois à Dunkerque, à la charge du gouvernement françois. Ses appointemens étoient de 14,000 livres pour lui, et 6000 livres pour son contrôleur. Cette condition honteuse n'a été dévoilée qu'à la déclaration de guerre contre les Anglois en faveur des insurgés de l'Amérique septentrionale.

mariage d'Éléonore avec Henri Plantagenet (1).

Une des dernières expéditions militaires du règne de Louis XV, fut la réduction de la Corse en 1769, défendue par Paschal Paoli, armé alors pour la liberté de son pays, et qui depuis eut la lâcheté, le voyant libre, de chercher à le soumettre à une puissance étrangère.

Les ressorts qui donnent le mouvement aux nations ne restent voilés que lorsque la vérité cesse d'être la règle de l'historien; il faut donc la dire pour lier toutes les générations au système vital de la société, si violemment attaqué par la mauvaise foi, quand elle dirige la conduite de ceux qui gouvernent les états. Le passé, le présent, n'en fournissent que trop d'exemples (2).

Il faut convenir que la plupart des généraux qui achevèrent les campagnes de Louis XV étoient foibles, gradués, honorés par l'intrigue, dès que deux illustres capitaines étrangers cessèrent d'en faire la gloire. Le ministère, depuis la mort du cardinal de Fleury, étoit entre les mains d'une femme, qui travailloit à l'avilissement de la nation, introduisoit tous les genres de corruption à la cour, et flétrissoit les lauriers du roi sur son front même, sans égard pour l'opinion publique, qu'on méprisoit

(1) *Voyez* le Divorce de Louis VII, vol. 2, p. 275.

(2) Consultez les Mémoires historiques et Anecdotes de la cour de France, etc. Paris. 1802.

par ton, et sans pudeur pour les mœurs, auxquelles on ne croyoit presque plus.

Sous les ministres Dubois et Fleury on avoit appris à capituler avec toutes les vertus sociales, et madame de Pompadour acheva ce grand œuvre (1). En s'emparant du cœur du roi, elle confina en quelque sorte ce prince dans un sérail dont elle se constitua la reine, et prit en même temps le timon de l'état. C'est ici où la sévérité de l'histoire commande la discrétion, le silence sur les causes d'une foule de fautes graves qui ont ruiné pour jamais les antiques usages de la nation, et rompu la chaîne des inclinations et des besoins qui la lioit avec les générations qui ne sont plus.

Le fanatisme soufflé par les jésuites, les coups d'autorité pendant les querelles du clergé et de la magistrature au sujet de la bulle *Unigenitus*, les convulsionnaires, les miracles sur le tombeau du diacre Pâris, remplissent un grand espace de ce règne, et déroulent dans l'histoire

(1) Jeanne Poisson étoit fille d'un commis de ce nom, attaché à l'administration des vivres de l'armée, et d'une mère célèbre par ses galanteries. MM. Paris et Lenormant de Tourneham se sont disputé la naissance de la petite Poisson. Lenormant, qui s'en crut le père, prit soin de son éducation, et la maria à son neveu Lenormant d'Etioles; et celui-ci eut la patience d'endurer la métamorphose d'une épouse en maîtresse de Louis XV. La petite Poisson étoit si jolie, que depuis son enfance elle s'entendit appeler *un morceau de roi*. Voltaire, Cahusac, Fontenelle, Montesquieu, Maupertuis, formoient le cercle de madame d'Etioles, élevée à la dignité de duchesse de Pompadour. L'abbé de Bernis, un de ses plus assidus courtisans, devint, par le crédit de sa protectrice, ministre des affaires étrangères. Cet abbé, depuis cardinal, a dû rougir dans sa vieillesse de ses vers et de la cause de son élévation.

une fermentation en faveur d'un tribunal du saint-office, que le parti jésuitique vouloit; heureusement pour le salut de la France, elle n'excita que le mépris des honnêtes gens. C'étoit un grand pas vers la raison.

Cependant l'impunité ne rendoit que plus audacieux les énergumènes du fanatisme; dans leur fureur atroce ils demandoient du sang, inspiroient aux convulsionnaires le besoin de s'égorger pour l'amour de Dieu. Déjà l'empire des consciences menaçoit l'autorité : il étoit temps qu'elle mît fin à ce scandale; elle feignit de céder à la justice, mais ce fut pour se compromettre. La naissance du duc de Berri fit quelques instans diversion aux folies du siècle. L'épanchement du peuple françois lorsqu'il reçoit dans son sein un rejeton de la race de ses rois, étoit une belle occasion pour sortir de la fausse position dans laquelle s'égaroit le ministère. La clémence du roi fit naître cette espérance : les exilés rentrèrent dans leurs foyers; le parlement, humilié, menacé, banni, fut rétabli dans ses fonctions; il fut reçu dans Paris aux acclamations du peuple (1), mais ce ne fut que pour être soumis à de nouvelles épreuves plus humiliantes encore. Le ministère, inflexible

(1) En 1753, la grand'chambre, au sujet du schisme, fut envoyée à Pontoise, comme le duc d'Orléans régent l'y avoit reléguée. L'abbé Chauvelin, les présidens Frémont de Masy, Moreau de Besigny, Bèze de Lys, furent envoyés dans des châteaux-forts, et on créa une chambre royale, qui siégea aux Grands-Augustins, ensuite au Louvre, et qui fut très-mal accueillie du public.

dans son opiniâtreté à regarder les lois fondamentales de la monarchie comme des abstractions subordonnées à la volonté royale, conduisit le roi sur un lit de justice (1), où assistèrent les princes et les pairs. On y enregistra sans remontrance l'impôt des deux vingtièmes. Le parlement de retour dans la capitale, protesta contre ce coup d'autorité. Presque tous les parlemens du royaume imitèrent son exemple. Un nouveau lit de justice, arrêté dans un conseil secret, se tint à Paris (2). L'édit en sept articles donné dans cette séance mémorable est un véritable monument d'interdit et de dissolution. Cent quatre-vingt-dix membres de ce corps, si grand dans les revers de la politique, donnèrent leurs démissions; le roi les accepta froidement au milieu de la consternation générale. Le parti des jansénistes, enhardi par le nouvel édit, recommença les troubles. L'archevêque de Paris se signala dans la guerre des billets de confessions. Enfin un troisième édit, qui supprimoit la troisième et la quatrième chambre des enquêtes, foudroya les tribunaux, la justice et les juges.

Telle étoit la situation de la France lorsqu'un attentat horrible éclata pour étonner la France et l'Europe entière.

Le 5 de janvier 1757, à sept heures du soir, le roi étant près de monter en carrosse pour al-

(1) Tenu à Versailles, le 21 août 1756.
(2) Le 13 décembre de la même année.

ler de Versailles à Trianon avec son fils le dauphin, entouré de ses grands officiers et de ses gardes, fut frappé au milieu d'eux d'un coup qui pénétra de quatre lignes dans les chairs au-dessous de la cinquième côte; il porta la main à sa blessure, et la retira teinte de quelques gouttes de sang.

Damiens (1) qui commit cet attentat, fut reconnu par le roi dans la foule. Ce malheureux, interrogé, persista toujours à dire *qu'il n'avoit frappé le roi que parce qu'on refusoit les sacremens à d'honnêtes gens*, et ajouta *qu'il n'alloit plus à confesse depuis que l'archevêque avoit donné de si bons exemples*, et enfin *qu'il se proposoit de venger l'honneur et la gloire du parlement.* Du reste il montra jusqu'à la mort le caractère ferme et assuré d'un fanatique outré. Le supplice de ce misérable fut préparé avec un appareil et une solennité sans exemples. Il fut tenaillé, tourmenté avec du plomb fondu, de la poix-résine, de l'huile bouillante, et tiré à quatre chevaux.

Les disputes de religion étoient en partie cessées; mais des déprédations affreuses, outre les frais de la guerre, ruinoient le royaume.

(1) Robert François Damiens, fils d'un fermier, étoit né dans un hameau nommé la Tieuloy, paroisse de Mouchy-le-Breton, en Artois, le 9 janvier 1715. Il avoit été laquais, apprenti serrurier, soldat, garçon de cuisine, et valet de réfectoire au collége des jésuites à Paris pendant quinze mois. Il étoit marié, avoit des enfans, et étoit âgé de quarante-deux ans quand il commit son crime. Il fut exécuté le 24 mars 1757, en place de Grève, sur un échafaud de huit pieds et demi carrés. (Hist. du parlement de Paris.)

Toutes les administrations pilloient, sans se donner la peine de cacher leurs manœuvres; et l'insouciance du gouvernement contribuoit tellement à épuiser les ressources de l'état, que le roi manquoit d'argent pour payer les gens employés au service de sa personne.

Dans ce même temps les jésuites, soupçonnés de quelques mauvaises manœuvres dans l'accord fait entre le Portugal et l'Espagne, organisèrent une conspiration contre la personne du roi. Les principaux conjurés furent punis, et les jésuites expulsés du Portugal. Cet événement réveilla l'animosité des François contre la compagnie de Jésus. La moitié de la nation étoit persuadée qu'ils avoient assassiné le grand Henri, et qu'ils étoient aussi coupables de l'horrible attentat du 5 janvier 1757. Ce qu'on n'osoit encore entreprendre en France contre des moines sans l'aveu du pape, la banqueroute énorme d'un facteur des jésuites fit prendre le sage parti de les chasser de la monarchie. Ce fut l'abbé de Chauvelin qui, le premier, dénonça leur institut comme ennemi de l'état, et qui par-là rendit un service éternel à sa patrie (1).

(1) Madame de Pompadour n'a pas peu contribué à ce grand événement. L'archevêque de Paris, de Beaumont, le savoit bien; en jetant une lettre au feu on lui a entendu proférer ces paroles : *Quelle bonne œuvre, si l'on pouvoit ainsi brûler madame de Pompadour! elle pervertira notre roi, elle anéantira tout sentiment de piété et de pudeur à la cour, elle perdra la religion dans le royaume; c'est elle qui poursuit à outrance les jésuites.* Madame de Pompadour et l'archevêque de Paris avoient tous les deux raison, l'une en faisant chasser les ennemis de la religion et du trône, et l'autre en s'élevant contre l'immoralité qui en étoit cause.

Tous les parlemens du royaume, l'un après l'autre, déclarèrent l'institut des jésuites incompatible avec les lois du royaume. Le 6 août 1762, le parlement de Paris leur ordonna *de renoncer pour toujours au nom, à l'habit, aux vœux, au régime de leur société; d'évacuer les noviciats, les colléges, les maisons-professes dans huitaine;* leur défendit en outre *de se trouver deux ensemble, et de travailler en aucun temps et de quelque manière que ce fût à leur rétablissement, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté.* Ce grand exemple a été imité depuis, et surpassé encore, en Espagne, dans les Deux-Siciles, à Parme, à Malte, et enfin de nos jours en Russie (1).

Ce règne finit par d'étonnantes révolutions dans la magistrature, concertées en secret dans les boudoirs de la volupté. Le chancelier Maupeou sortoit du parlement de Paris dont il étoit premier président, et cette compagnie fut la première victime de ses opérations. Il fit ce que Louis XV, quoique très-absolu, n'avoit osé faire; il renversa tous les parlemens, chassa de leurs charges toutes les anciennes maisons de robe, appela sur les fleurs de lis des gens sans nom,

(1) La faction jésuitique a encore eu une grande influence dans les états de Bretagne en 1770. C'est dans ces troubles épouvantables où fut compromis l'honneur et la vie du procureur général de la Chalotais, et où le duc d'Aiguillon développa toutes les fureurs de la haine, de la vengeance et de la rébellion. Ce scandale n'a été terminé qu'à l'époque où la magistrature a été rappelée. Louis XVI renouvela l'interdiction des jésuites en France. L'édit a été donné à Versailles, au mois de mai 1777.

sans lumières, la plupart tarés; et, après avoir tout détruit sans rien édifier, il laissa le trône au milieu des ruines qu'il avoit amoncelées, et n'emporta dans son exil que l'horreur et l'exécration générale.

Les politiques ont rattaché à la cause de cette grande révolution, sans exemple dans la monarchie, le duc d'Aiguillon, dont on vouloit sauver la tête (1) : seigneur ambitieux, vindicatif, violent, sans foi, sans loi, et si généralement haï, que, lorsqu'il fut élevé au poste de secrétaire d'état des affaires étrangères, les ministres des différentes cours refusèrent longtemps d'entrer en correspondance avec lui.

Il est honteux pour des temps aussi rapprochés de nous d'associer aux affaires du royaume une créature comme la Dubarry, qui, au gré de ses caprices, élevoit et précipitoit les grands et les hommes d'état, et dont l'humiliante influence chassa du ministère le duc de Choiseul, ministre profond dans ses desseins, prompt, hardi, ferme dans l'exécution, et jaloux de la gloire du nom françois (2). Louis XV, par des impositions

(1) Le chancelier de Maupeou, en causant avec un seigneur allemand sur le duc d'Aiguillon, lui dit : *C'est un coquin que j'ai empêché d'être pendu. — Ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux*, lui répondit le prince. Voilà sans aucun doute le secret de cette révolution dévoilé.

(2) Le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, étoit monté en faveur par une intrigue de ruelle. Madame de Choiseul-Meuse, sa cousine, dont le roi étoit amoureux, fit sa fortune. Cette cousine s'appeloit Emilie Paris de la Montagne. Elle épousa en 1734 Maximilien de Choiseul, qu'elle perdit le 27 septembre 1738.

onéreuses, trop répétées, arrachées en violant les lois fondamentales de la monarchie, avoit déjà perdu la tendresse de son peuple sous le ministère de madame de Pompadour, et la Dubarry lui enleva son estime (1). Il resta dans les conseils le duc de Praslin, aussi foible d'esprit que de corps; Bertin, ministre sans capacité; l'abbé Terray, prêtre sans mœurs et sans probité. Bientôt le duc de Praslin fut enveloppé dans la disgrâce de son cousin. Le gouvernement resta sans ministre de la guerre : personne n'osoit se charger d'un emploi si difficile dans ces temps orageux. Enfin la Dubarry fit monter à ce poste le marquis de Monteynard, remplacé peu après par le duc d'Aiguillon, qui devint maître du gouvernement après avoir échappé à l'échafaud.

Depuis la chute du duc de Choiseul, l'influence du cabinet de France paroissoit tellement affoiblie aux yeux des étrangers, que le partage de la Pologne se fit sans en instruire le ministère françois.

Le roi n'avoit plus de cour; aucun prince ne tenoit d'état. La famille royale étoit composée de

(1) L'Ange, c'est ainsi qu'on appeloit la Dubarry avant de figurer à la cour : elle étoit fille de la cuisinière d'un financier, et élevée de bonne heure dans la carrière des filles de joie. Comme elle étoit bien taillée, elle servoit de modèle aux artistes. Enfin elle passa de la fange dans les bras de Louis XV, par l'adresse et les intrigues d'un certain Dubarry dont elle épousa le frère, qui étoit un imbécile. Lorsqu'elle fut déclarée maîtresse du roi, elle eut presque tous les grands du royaume à ses pieds. Ceux qui refusèrent de lui rendre hommage furent disgraciés sans retour.

trois princesses, filles du roi, de ses trois petits-fils et de leurs épouses (1). La mort de la reine, celles du dauphin, fils de Louis XV, de la dauphine, son épouse, de Ganganelli, de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, duc de Bar et de Lorraine, sont un grand sujet de réflexions pour quiconque veut approfondir la cause qui précipita toutes ces têtes illustres dans le tombeau, et l'état d'abrutissement dans lequel une faction incompréhensible plongea Louis XV depuis la fatale soirée du 5 janvier 1757. La déprédation et l'insolence des favoris étoient poussées au plus haut période. Le marquis Dubarry épuisoit les restes du trésor; l'abbé Terray en faisoit autant; le roi chassoit, et revenoit malheureux pour dévorer dans les petits soupers le spectacle de la destruction de son royaume; la favorite ne voyoit d'autres femmes que celles qui avoient renoncé à l'honneur.

Tel étoit l'état des affaires de la France lorsque le roi fut attaqué de la fièvre à Trianon, en avril 1774. Le mardi 10 de mai, onzième jour de la maladie, ce prince rendit le dernier soupir, vers les trois heures après midi, après avoir souffert horriblement (2).

Le nouveau roi partit sur-le-champ pour

(1) Madame Louise s'étoit faite, dit-on, carmélite, pour n'être plus témoin du scandale que la Dubarry portoit à la cour.

(2) Ce n'est qu'après bien des tentatives que l'archevêque de Paris parvint à pénétrer jusqu'au monarque pour l'engager à se faire administrer.

Choisy avec toute la famille royale, et ne fut accompagné que du petit nombre de personnes qui n'avoient point approché le feu roi dans le cours de sa maladie.

On n'observa point à l'égard de Louis XV tout le cérémonial que l'usage a consacré dans les obsèques des rois. Ses tristes restes furent portés à Saint-Denis sans appareil, dans un carrosse escorté de cinquante gardes du corps (1). Aucun des grands ni du peuple ne suivit son convoi. Au bout de deux jours il étoit oublié, et cette indifférence totale s'étendoit jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume.

Tout ce qui portoit le nom de Dubarry, fut éloigné de la cour.

On a remarqué que l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, en prêchant devant le roi à Versailles, à la suite d'une peinture vive qu'il fit des malheurs du peuple, annonça l'époque de la catastrophe qui enleva ce prince à la France.

La mémoire de Louis XV, impitoyablement poursuivie, est une triste leçon pour les rois qui ne respectent aucune des institutions fondamentales de la législation et des mœurs.

Louis XV avoit peu de goût pour les lettres

(1) L'escorte a parcouru la route de Versailles à Saint-Denis avec une grande rapidité. Témoin de ce passage éclairé avec environ trente flambeaux, au milieu d'une nuit fort obscure, à peine ai-je eu le temps de distinguer quelque chose : on auroit pu même douter de l'objet du cortége, sans un cavalier qui le précédoit en criant à haute voix : *Voilà le roi.*

et les arts, ce qui n'a point empêché son siècle de produire des grands hommes, et surtout des penseurs, des sages qui ont consacré leurs veilles à l'instruction de l'humanité, Voltaire, Maupertuis, Buffon, Helvétius, Jean-Jacques Rousseau, et enfin Montesquieu, le grand législateur de tous les peuples et de tous les siècles. Les sciences n'ont pas moins fait de progrès. Les arts d'imitation ont langui, parce qu'il n'y avoit rien de bon à imiter, et que, jusqu'au costume, tout étoit ridicule et repoussant sous le ciseau et le crayon (1).

Les Académies restèrent dans l'état où les avoit laissées Louis XIV. Toutefois frappées de cette apathie qu'on observoit dans le monarque, la seule différence qu'on pouvoit y remarquer, c'est que l'Académie françoise, qui, dans son origine, devoit être composée de quarante savans, voyoit vingt grands seigneurs, sans autres titres que l'orgueil et l'avarice, occuper les fauteuils des Corneille, des Despréaux, des Racine, etc.

C'est sous ce règne que la Bibliothèque royale

(1) François Lemoine, Carle Wanloo, Jean Raoux, Jean Restout, Latour, Nicolas Bertin, et les Allegrain, paysagistes, ont laissé d'excellens tableaux, qui orneront toujours nos galeries avec distinction. Les statuaires Allegrain, Pajou, Coustou, Lemoine, Adam, Pigal, ont également eu des succès remarquables, et dont il reste d'heureuses traces. Le peintre Chardin, dont on ne parle pas assez, en groupant sur la toile deux figures au plus, des objets de nature morte et des simplicités, a donné de grandes leçons aux artistes ses contemporains dans l'exécution, et surtout dans le coloris : c'est le bon la Fontaine des arts dans le 18e siècle.

a reçu le développement qu'on lui voit aujourd'hui. En 1721 elle fut transportée de la rue de la Harpe dans la rue de Richelieu ; et par un arrêt du conseil, elle fut logée dans les hôtels de Mazarin, de Nevers et de Colbert. A la mort de Louis XIV la bibliothèque royale renfermoit 70,000 volumes : sous la minorité de Louis XV, le duc d'Orléans n'épargna rien pour l'augmenter. En 1752 elle contenoit 150,000 volumes, y compris 40,000 manuscrits. Cette bibliothèque est aujourd'hui la plus considérable et la plus riche de l'Europe. Le cabinet des médailles et le cabinet des estampes sont compris dans les mêmes bâtimens (1).

Les monumens du règne de Louis XV se ressentent des progrès de la bonne architecture en France.

La première pierre de la fontaine de Grenelle fut posée sur la fin de l'année 1739, sous la prevôté de M. Turgot. Bouchardon, sculpteur du roi, a été chargé de son exécution. Ce monument, qui porte le caractère d'un château d'eau, est un effort de l'art qui fait voir qu'on peut en avoir l'amour sans en avoir le bon goût. Il n'est pas sans quelques beautés; mais il y manque l'eau, ou plutôt elle y est si rare, qu'il inspire la mélancolie des grottes et des fontaines sèches On peut appliquer à cette masse

(1) Outre la Bibliothèque royale, les bibliothèques Mazarine, de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal sont également publiques.

d'architecture élégiaque l'inscription qui suit :

Fortè gravem imprudens hîc Naïas fregerat urnam.
Flevit, et ex istis fletibus unda fluit (1).

Le trésor et la grande sacristie de Notre-Dame ont été reconstruits en 1756, des libéralités de Louis XV, ainsi que les deux faces extérieures du bâtiment de l'Archevêché.

L'église de Sainte-Geneviève est un riche monument de ce règne, et un chef-d'œuvre de noblesse et de simplicité. On a comparé son portique à celui du Panthéon, bâti il y a plus de dix-huit cents ans (2). Louis XV en posa la première pierre en 1764.

Strasbourg, Metz, doivent plusieurs édifices et des casernes aux libéralités de Louis XV.

En 1753, le duc de Gèvres, au nom du roi, posa la première pierre du fameux portail de Saint-Sulpice, qui étonne par sa grandeur et sa magnificence, et qui rend immortel Servandoni, son auteur.

L'École militaire a été fondée en 1751, pour la jeune noblesse; l'hôtel a été construit sur les dessins de Gabriel.

Le Garde-Meuble est encore un monument de ce siècle. Au centre de la place que ce bâtiment décore, s'élevoit la statue équestre de

(1) Santeuil.

(2) Jean-Germain Soufflot a été l'architecte de ces derniers bâtimens. Celui destiné à être la basilique de Sainte-Geneviève a été metamorphosé en sépulture des grands hommes par l'assemblée nationale. Il prit alors la dénomination païenne de *Panthéon*. M. Quatremère de Quincy fut chargé d'en diriger les ornemens.

Louis XV, en bronze, de quatorze pieds de proportion, fondue d'un seul jet en 1768, sur le modèle et sous la conduite de Bouchardon. Le roi étoit vêtu à la romaine et couronné de laurier. Aux quatre angles du piédestal, paraissoient debout, et posées sur un socle, quatre figures de bronze de dix pieds de hauteur, représentant des vertus caractérisées par leurs attributs : ce monument a été renversé par l'anarchie.

Sous ce règne les sculpteurs françois se sont plus distingués que les peintres, et les étrangers les ont préférés à ceux d'Italie. Les états de Norwége ont fait venir à Copenhague le statuaire Sally, pour y élever en bronze la statue équestre de Frédéric V. Un autre François, nommé l'Archevêque, a fait le modèle du monument que la Suède a érigé à Gustave-Adolphe. Falconet a été appelé en Russie pour y jeter en fonte la statue équestre de Pierre Ier.

Le duc de Berri, dauphin, avoit épousé, le 16 de mai 1770, Marie-Antoinette d'Autriche. Cette princesse, élevée au milieu d'une cour vertueuse, par les soins d'une reine chérie de ses sujets, fut reçue du jeune dauphin, comme le présent le plus précieux dont le ciel pût le favoriser. Le comte de Provence et le comte d'Artois, ses frères, ont épousé deux princesses de la maison de Savoie. Ces trois illustres époux firent leurs entrées successives, le dauphin et la

dauphine, en 1773 ; le comte de Provence (1), le comte d'Artois et les comtesses, en 1774. Le duc de Berri reçut les hommages des grands officiers de la couronne à Choisy. Il y fut proclamé roi, le 10 mai 1774, sous le nom de Louis XVI (2).

LXVI. LOUIS XVI.

Depuis Louis XII, aucun roi de la monarchie françoise ne s'étoit emparé du sceptre avec un plus grand fonds d'instruction, et plus d'inclination aux vertus généreuses qui n'usent de la puissance souveraine que pour le bien public. Le talent le plus rare en politique est de sentir ce que valent les hommes; c'est le talent des grands rois, et Louis XVI, quoique jeune encore, savoit les apprécier. Il entroit dans ses vues de réduire toute la politique à la simple équité. Il vouloit régner par la justice, la bonne foi; il le vouloit fortement, il l'avoit promis à son cœur comme Henri IV; et sa promesse n'eût point été vaine, si tous ceux qui

(1) Aujourd'hui le roi régnant.

(2) Louis XV avoit eu beaucoup d'enfans de ses maîtresses, mais quelques-uns, appartenant à des femmes mariées, restèrent dans les familles de leurs mères. Il avoit eu une fille de madame de Pompadour, laquelle mourut dans son enfance. Il avoit promis de n'en jamais faire légitimer, et il a tenu sa promesse. Il est resté de lui un fils naturel qu'il eut de mademoiselle de Romans, celle de ses maîtresses dont la conduite a été la plus décente. Tout ce qui s'est passé à cet égard dans le secret des petits appartemens n'étant point du domaine de l'histoire, il est plus louable de n'en rien dire.

vouloient échapper au blâme n'avoient travaillé constamment à détruire la digue puissante que ce prince devoit opposer au progrès du désordre qu'il voyoit depuis long-temps, au centre de la cour même, et dans toutes les administrations du royaume.

Point d'argent, des troupes sans discipline, les tribunaux errans et sous l'empire de l'arbitraire ; telle étoit la situation de la France lorsque Louis XVI monta sur le trône.

Le parlement Maupeou étoit un objet de mépris : Louis rétablit avec éclat, le corps de la magistrature, que la France avoit vu avec douleur éloigner du temple de la justice. Le grand conseil fut également réintégré dans son ancien état. Le lit de justice tenu à cette occasion eut lieu le 12 novembre 1774.

Le 11 de juin 1775, le roi se rendit à Reims avec toute la famille royale pour la cérémonie du sacre.

Le grand dauphin jouissoit de la réputation d'être le prince du sang le plus instruit sous le dernier règne ; Louis XVI marchoit sur les traces de son père. L'amour du travail l'avoit préservé de bonne heure des mœurs empoisonnées de la cour. Heureux ce prince, s'il n'eût pas rencontré dans le ministère une résistance bien contraire à son esprit d'ordre, de bienveillance et d'économie !

Le système des grands parlementaires étoit

alors la seule barrière qui restoit au peuple pour arrêter l'empiètement du pouvoir absolu ; et le parlement s'élevoit courageusement contre l'exercice odieux d'une autorité injuste : il signaloit les félons, les concussionnaires, les traîtres qui brisoient les liens réciproques du pouvoir et de la subordination. Le parlement disoit dans ses remontrances : « Les maximes recueillies par les lois, consacrées par les faits, ont régné, sire : maintenant on s'en écarte ; aussi le royaume est inondé d'abus, et retentit de plaintes ; aussi toutes les élections sont-elles ravagées par des hommes sans frein comme sans titres (1). » Les jurisconsultes s'écrioient que « la révolution commencée sous Richelieu, pour substituer l'autorité absolue et arbitraire aux voies et aux formes légales, s'avançoit et se consommoit visiblement. »

Le ministère en effet, depuis Richelieu, est un grand sujet de méditation pour les législateurs et les publicistes qui veulent approfondir la cause de toutes les révolutions et en tirer des conséquences, peut-être des leçons utiles.

Il est évidemment démontré que depuis cette époque la souveraineté a passé dans le ministère, et que nos rois ont exercé un pouvoir plus ministériel que royal. Louis XIV en a fait l'aveu en mourant. Louis XV, en régnant ministériellement, à ébranlé les prestiges de la

(1) Remontrances du parlement en 1778.

royauté. Ainsi se réduisirent en problème, toutes les lois, toutes les garanties du monarque et du peuple, jusqu'à la fatale catastrophe qui renversa le trône. Heureusement les grands intérêts de la société, de la légitimité, sont demeurés constans dans la saine partie du peuple ; mais le triomphe n'en sera assuré que quand ils cesseront d'être la proie de toutes les exagérations politiques.

Dès que Louis XVI prit en main le timon de l'état, il se montra juste, ferme, inflexible, et inexpugnable à la faveur. Les courtisans redoutoient son esprit de réforme, et trembloient tous pour leurs grades, leurs pensions, autres honneurs et bienfaits dont ils se sentoient indignes. Résolu de n'accorder de grâces qu'au seul mérite, le roi donna sa confiance aux hommes qu'il croyoit les plus intègres de son royaume. M. de Maurepas fut le premier ministre qui travailla sous ses ordres (1).

Le duc d'Aiguillon, parent du nouveau ministre, espéroit se maintenir dans ses fonctions. Il parut devant le roi : inquiet de son silence, il pria M. de Maurepas de sonder les sentimens du monarque. « Sire, dit M. de Maurepas, M. le duc d'Aguillon peut-il espérer de conserver votre confiance ? » — « *Non*, » répondit précipi-

(1) La lettre que ce prince adressoit au comte de Maurepas, exilé depuis vingt ans, est un beau monument des devoirs que le titre de roi impose aux têtes couronnées.

tamment le prince. — « Votre majesté lui accordera-t-elle du temps pour mettre de l'ordre dans les affaires de son département ? » — « *Oui.* » — » Quel terme votre majesté fixe-t-elle ? » — « *Demain.* » En effet, le duc d'Aiguillon fut renvoyé dès le lendemain, à la satisfaction de tous les honnêtes gens (1).

Il s'agissoit, devant plusieurs personnes de la cour en qui le jeune roi se confioit particulièrement, de savoir si on ne retireroit point au duc de la Vrillière le ministère qui lui avoit été confié pendant le dernier règne. *On ne risque rien*, répondit Louis XVI, *de lui laisser le département des lettres de cachet ; parce que je compte n'en signer aucune* (2).

Ce caractère ferme et sévère de Louis XVI s'étoit déjà déclaré dans plusieurs occasions. M. d'Affri, colonel des gardes-suisses, lui ayant demandé les ordres pour le deuil que porteroient les officiers de son régiment : *N'avez-vous pas des ordonnances à ce sujet ?* lui dit le roi. — Oui, sire. —*Hé bien, lisez-les.*

L'exil du duc de Choiseul étoit terminé ; il

(1) Le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, ministres dans une cour où il n'étoit plus question de mœurs, eurent si peu de respect pour Louis XV mourant, que pendant les jours les plus critiques de la maladie qui le mit au tombeau, ils eurent l'infamie de publier quelques édits bursaux. Le peuple en fut indigné, et la mémoire du feu roi souffrit encore de l'avarice de ses ministres. On afficha, la veille de sa mort, un des édits au pied de sa statue au bout des Tuileries, et au bas de l'édit étoit écrit ce vers :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

(2) On comptoit si fort sur la retraite de ce mauvais génie du 18e siècle, qu'on avoit d'avance composé son épitaphe.

reparut à la cour après en avoir obtenu la permission. On espéroit voir rentrer ce seigneur dans le ministère; mais l'affection que lui témoignoit l'impératrice reine de Hongrie, fit craindre son influence près de cette cour; et le roi nomma au département de la guerre le comte de Muy, homme de la plus grande probité (1).

Le premier travail que Louis XVI fit avec ses ministres répandit la joie dans tous les cœurs. Louis signa un édit qui garantissoit toutes les dettes de l'état, sans charger le peuple d'aucun impôt nouveau, et qui remettoit au royaume le droit connu sous le nom de *joyeux avénement à la couronne* (2). Le même édit annonçoit encore qu'on ne changeroit rien à la valeur des monnoies.

L'abbé Terray avoit été admis au conseil pour la rédaction de ce premier édit, et se flattoit par-là de conserver sa place dans le ministère; mais le temps d'examiner son administration étoit arrivé. Cet homme avoit trop outragé la nation par ses mœurs dissolues, par ses intrigues, et surtout par les déprédations abominables qu'il avoit commises dans l'affaire des

(1) On a fait beaucoup de reproches au duc de Choiseul : il est probable que sa conscience à cet égard n'étoit pas très-pure, mais, dans les circonstances où il a été supprimé du ministère, il étoit bien difficile de le remplacer; on peut ajouter même qu'il ne l'a point été. L'impératrice, qui connoissoit bien son génie et ses ressources diplomatiques, l'appeloit *le cocher de l'Europe*.

(2) On l'évaluoit à vingt-quatre millions.

blés. On parvint à pénétrer dans ce mystère d'iniquité, et on découvrit avec indignation l'abus que ce ministre avoit fait de son autorité. Il fut chassé du ministère, et partit de la capitale chargé des malédictions de la populace qui, en le poursuivant, lui reprochoit ses malheurs (1).

A la suite de cette ignominie, pire que l'échafaud, dont il échappa par le trop de clémence d'un monarque qui avoit horreur du sang, il fut obligé de restituer trois cent mille livres du prix du bail des fermes, et cent soixante-douze mille livres du droit de contrôle (2).

A la mort du maréchal de Muy (3), il y eut un intervalle de quinze jours avant que son successeur fût annoncé authentiquement, et les courtisans furent fort étonnés quand le roi nomma M. le comte de Saint-Germain au

(1) Quand il traversa la rivière de Seine pour aller au lieu de son exil, ceux qui l'avoient suivi prioient les bateliers qui le conduisoient de le noyer. Ces hommes grossiers, en ne se livrant point à cet excès, firent voir qu'ils avoient plus d'humanité que le ministre infâme qui étoit entre leurs mains.

(2) Le commerce des blés étoit si bien constitué en administration dans le gouvernement, que le rédacteur de l'Almanach royal, par distraction, mit dans la liste des trésoriers généraux, *M. Mirlavaux, trésorier des blés pour le compte du roi.* Ainsi le public connut insensiblement tous ceux qui lui voloient son argent.

(3) Le maréchal de Muy mourut le 10 octobre 1775, et le comte de Saint-Germain arriva à Fontainebleau le 26 du même mois. Il avoit été jésuite dans sa jeunesse; il avoit même professé. Sa présence dans le ministère exhuma le parti jésuitique, et bientôt le roi fut environné de protecteurs des jésuites. Il parut à ce sujet une brochure ministérielle, accompagnée d'une estampe curieuse, où il est impossible de faire ressortir plus d'extravagance et d'orgueil: il y est dit que le ministère des jésuites est de planter la croix sur l'un et l'autre hémisphère, et que leur rétablissement est indiqué dans les livres sacrés.

département de la guerre. Les réformes proposées par ce nouveau ministre le firent regarder comme un homme caustique. Les gentilshommes déplacés jetèrent les hauts cris, et nommèrent le comte de Saint-Germain *le Maupeou du militaire* (1). Le roi, dans le choix qu'il fit de ce ministre, avoit consulté M. de Maurepas et M. de Malesherbes. Il ne consulta personne pour appeler M. Turgot, à qui il confia l'administration des finances. Ce magistrat, l'exemple de son siècle, régla sa place de contrôleur général à quatre-vingt mille francs, ce qui annonçoit un grand désintéressement. Bientôt après il fit publier un édit qui rendoit aux sujets du monarque la liberté du commerce des grains, qui défendoit aux commissionnaires royaux de s'y opposer et d'entreprendre ce commerce au nom du souverain : édit qui produisit dans le public une sensation dont il seroit difficile de rendre compte. Aucun ministre, sans en excepter les Sully, les Colbert et les d'Argenson, n'avoit fait parler à nos maîtres un langage plus noble et plus humain.

L'intégrité de M. Turgot, ses grandes vues présageoient une révolution, qui tourmentoit les courtisans, accoutumés au chaos du désordre, au silence des lois, pour se maintenir et accaparer les honneurs et l'argent du trésor.

(1) *Voyez* les ordonnances de réforme de la maison du roi, des 15 et 22 décembre 1775.

On traduisoit alors les économistes sur la scène ; c'est ainsi qu'on appeloit les amateurs de la réforme. On les peignoit comme des esprits turbulens, que l'amour de la liberté et de l'indépendance porte aux plus grands excès. On les désignoit sous la dénomination d'un parti secret, d'un agent caché, qui, par des secousses intérieures, cherche à ébranler les fondemens de l'état. C'est avec toutes ces manœuvres, et des machinations peut-être inventées par le surintendant des postes (1), qu'on parvint à ébranler le monarque, à surprendre sa religion, sa bonne foi, à chasser du ministère l'ami du roi et du peuple (2).

M. de Malesherbes, n'ayant pu réussir à faire le bien, prit congé du roi le même jour où M. Turgot fut renvoyé.

Les édits que M. Turgot a fait rendre pendant son ministère font autant d'honneur à son cœur qu'à l'humanité du monarque. Il est difficile de lire sans attendrissement l'ordon-

(1) Le sieur d'Oig...., qui étoit menacé de voir son département réuni à la poste aux chevaux, et qui d'ailleurs vouloit supplanter M. Turgot pour M. de Clugny, son ami.

(2) Lorsque M. Bertin se présenta chez M. Turgot pour lui demander sa démission et le portefeuille, ce ministre dictoit une lettre à son secrétaire ; il l'arrêta en lui disant : *En voilà assez ; mon successeur la finira.* Ce fut une brochure intitulée, *les Inconvéniens des droits féodaux*, qui donna lieu à cette révolution. La brochure ayant été condamnée comme injurieuse aux lois, l'avocat général Ség...., se servit de ce prétexte pour anathématiser, dans un réquisitoire foudroyant, les économistes, les publicistes, et M. Turgot, que l'on regardoit comme le chef d'une doctrine qui dénonçoit à la raison l'usurpation et les vexations des droits féodaux.

nance des déserteurs, l'édit concernant les corvées, et plusieurs autres qui doivent assurer à jamais au roi le titre de *père du peuple.*

M. Turgot a échoué en abordant l'administration des finances; et les tentatives réitérées qu'on a faites contre le système financier, depuis et sans succès, ne servent qu'à accumuler les vices de la législation sur le nerf de l'état.

Le soulèvement qui réveilla la crise où le royaume s'étoit trouvé à la mort de Louis XV, au sujet des blés, étoit évidemment l'ouvrage d'une faction financière contre le ministre philosophe, fléau des vautours rongeurs de la fortune publique. On vit des brigands qui n'avoient pas faim piller les marchés de farine et de pain, former des émeutes à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Paris, et désigner Turgot comme l'auteur des troubles. On déploya la force armée contre cette famine de fabrique (1); deux malheureux furent pendus en place de Grève à des potences de trente pieds de haut. La disgrâce de Turgot et la re-

(1) On vit dans le marché de Versailles un officier de la maison du roi s'opposer aux soldats qui vouloient rétablir le bon ordre. Cet homme fut blessé, pris, et ne fut pas pendu. Cet événement a valu à M. le N...., la place de lieutenant de police. Je parle ici comme témoin: on s'entretenoit de la révolte comme de tout autre chose; elle ne donnoit d'inquietude à personne. On savoit que tel marché devoit être pillé tel jour; les soldats ne bougeoient point de leurs postes. Quelques patrouilles se promenoient en divers sens de la halle aux blés pendant qu'on la pilloit, c'est-à-dire, pendant qu'on crevoit quelques sacs; car il paroissoit que la tâche du pillage étoit fixée.

traite de Malesherbes expliquoient ce drame ministériel. Le clergé, la noblesse, et la finance affectoient un ris sardonique; les gens sensés gémissoient; les provinces et les campagnes murmuroient (1).

Le lit de justice tenu à Versailles pour réprimer les excès qu'on continuoit de fomenter dans les provinces à l'occasion des blés préparoit cette marche illégale et despotique, qui a entraîné le meilleur des rois dans le conflit des actes arbitraires, non par foiblesse, comme le disoient dans le temps les ennemis de l'état, mais par un sentiment de bonté, d'humanité et de crainte tout à la fois, qui désarmoit sa puissance.

Le premier acte de M. de Clugny, en remplaçant Turgot (2), fut de mettre le roi en contradiction avec les ordonnances, arrêts ou réglemens qui défendent tous jeux de hasard. En réformant les loteries de l'École royale militaire, de l'hôtel de ville, et celle des communautés religieuses, il créa la loterie royale de France et la caisse d'escompte. Les premières n'étoient que tolérées, à raison des objets d'utilité pieuse ou patriotique; tandis que par l'érection de la

(1) M. l'Arc. de Par. a dit dans son audience qu'il falloit attribuer ce succès aux prières du jubilé.

(2) On vit alors entrer dans le ministère M. Amelot, ci-devant intendant de Bourgogne, qui fut nommé intendant des finances, et M. de Sartines, qui de la police passa à la marine. La nomination du premier fut mal accueillie du public. Quant à l'autre, il fut un grand homme dans le poste qu'il abandonna, et ne se fit pas tout-à-fait oublier dans celui qu'il prit.

loterie royale de France il établit, en quelque sorte, le roi chef de ce jeu funeste dans son royaume; exemple détestable, que l'avarice, la corruption, ou le besoin ont multiplié, et qui, en faisant des dupes, des fripons, engendre la misère, cause le désespoir, et la ruine des familles (1).

La caisse d'escompte présentoit un véritable objet d'utilité publique au premier coup d'œil; mais, comme ce dépôt de la foi publique ne pouvoit reposer que sous la sauve garde du controleur général, tôt ou tard il pouvoit être sa proie; et on connoissoit assez l'immoralité de son créateur, pour lui supposer l'intention secrète de se ménager une ressource (2). Ce qu'on craignoit est arrivé, non par son influence directement; la force des événemens a autant contribué au désastre de cette caisse, que le préjudice que l'on portoit à ses intérêts avec des coups d'autorité.

La plus fatale de toutes les ressources, indigne de l'honneur et de la conscience de tout gouvernement équitable, fut la diminution des fonds destinés au paiement des rentes de l'hôtel de ville, ou le retranchement sur le

(1) On donna au sieur Mesn. de Conich.... 40,000 livres d'appointemens, et on calculoit déjà, par le dépouillement du mauvais emploi des deniers de la loterie royale de France, près de 1,200,000 livres de pensions et assignations sourdes, outre 800,000 livres de mises dehors en bâtimens et décorations des appartemens des chefs.

(2) Le nom de famille de ce ministre étoit *Nuis*, et on y avoit trouvé, avec celui de Clugny, *indignus luce*.

pot-au-feu des habitans de Paris; car l'ironie et le persifflage ne coûtoient rien à des concussionnaires inviolables, qui d'ailleurs comptoient sur la patience du peuple et son amour pour son roi.

Jamais les finances n'ont été gaspillées avec plus d'audace que sous ce ministre, le plus fécond en inventions bursales depuis la démence de Charles VI. Un bruit de guerre se faisoit entendre; la défiance se manifestoit partout; les bourses se resserroient; les effets royaux tomboient avec une précipitation effrayante; la presse n'étoit pas libre; le monarque (1) ne voyoit pas le précipice qu'on ouvroit sous son trône; et on surprenoit encore à sa religion des lettres de cachet. Enfin le contrôleur général mourut dans ses fonctions, ce qui n'étoit pas encore arrivé depuis Colbert.

Suivant une ancienne coutume, les monarques françois se rendoient à Fontainebleau, dans l'automne, pour y célébrer la Saint-Hubert, fête des chasseurs. C'est encore à Fontainebleau que se préparoient tous les changemens, et les résolutions de paix, de guerre et de réforme. Les drames nouveaux n'y étoient point oubliés; les censeurs de spectacles trouvoient à la cour des censeurs plus puissans encore (2);

(1) En septembre 1776, les inscriptions étoient venues à 23 pour cent de perte, et les inscriptions de la compagnie des Indes se faisoient à 1640 livres.

(2) La *Gabrielle de Vergy*, par du Belloy, a été jouée pour la pre-

c'est dans ce voyage que fut remplacé le dernier controleur général, par MM. Taboureaux et Necker. Le premier fut controleur général en titre, et on créa l'office de directeur du trésor royal pour le second.

C'est assez s'appesantir sur des prévarications et des iniquités qui ont placé la nation dans la cruelle alternative des incertitudes et des conjurations.

Cette époque sembloit annoncer de grandes révolutions dans toutes les cours de l'Europe. On avoit vu en France le czar Pierre-le-Grand, voyager pour apprendre à régner : on vit Joseph II, prince ennemi de la mollesse, de la débauche et du faste, courir sans cesse de l'une de ses provinces à l'autre, exerçant ses soldats, récompensant ses officiers, s'informant de l'état de ses peuples, et soulageant lui-même les malheureux. Il avoit voyagé dans une partie de l'Europe en simple particulier; et, ce qui est plus admirable dans une tête couronnée, il avoit étudié en philosophe les mœurs des nations qu'il avoit visitées; et le fruit de ses spéculations n'avoit pas été perdu pour ses sujets (1).

Les exploits du grand Frédéric avoient, quoiqu'un peu tard, fait ouvrir les yeux de tous ses

mière fois à Fontainebleau. Cette pièce, du genre que Voltaire appelle *la comédie horrible*, a été qualifiée de *tragédie exécrable*. Son succès a engendré le monstrueux mélodrame, qui fait les délices du jour, et son auteur est mort en se croyant immortel.

(1) Joseph II voyagea en France, en 1777, sous le nom de comte de Falkenstein.

voisins ; et tous, excepté la France, régloient leurs finances, et entretenoient la discipline dans les troupes.

L'Espagne, à cette époque, incapable de rien entreprendre par ses propres forces, étoit alliée de la France, et n'ajoutoit qu'un très-petit poids dans la balance de l'Europe.

La Russie, pendant la révolution d'Orlow, vit monter sur le trône Catherine, après que son mari eut été étranglé. Révolution singulière! on déposa un empereur; on vit une étrangère sur le trône de Pierre-le-Grand, et il n'en coûta la vie qu'à trois personnes. Tout fut terminé en trois ou quatre jours.

La France, sous le dernier règne, avoit puni les Corses parce qu'ils vouloient être libres. Sous Louis XVI, elle fomenta la guerre civile entre les colonies unies de l'Amérique septentrionale angloise et la mère patrie. Cette conduite, tout-à-fait en contradiction avec le despotisme du cabinet de France, jeta le germe d'indépendance qui devoit changer la face de l'univers et renouveler tout le système européen dans la législation et les relations diplomatiques. Cette faute énorme coopéra cependant au rétablissement de la marine en France.

Le traité d'alliance avec l'Amérique est du 4 juillet 1776. *Le but essentiel et direct de cette alliance défensive est de maintenir efficacement la liberté, la souveraineté et*

l'indépendance absolue et illimitée desdits États-Unis, tant en matière de gouvernement que de commerce (1).

Un coup si décisif parut étrange et sans exemple dans nos annales de la monarchie depuis deux siècles et demi : jusqu'aux expressions, tout y étoit neuf. Les insurgens (2) en furent si étonnés eux-mêmes, que, dansleurs transports, ils écrivoient à leurs plénipotentiaires, Franklin et Silas Deane : *L'enfant sorti du cerveau de Jupiter, le 4 juillet* 1776, *est baptisé, et vous conviendrez qu'il a eu une belle marraine* (3).

Le jour même où l'ambassadeur de France quittoit la cour d'Angleterre (4), les sieurs Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lée, députés des États-Unis de l'Amérique septentrionale, eurent l'honneur d'être présentés au roi par le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, et bientôt après Franklin prit son rang dans le corps diplomatique.

On mit, dans les divers ports de commerce, un embargo sur les navires britanniques. Le

(1) *Voyez* le troisième article de ce traité, qui fut long-temps secret. Gazette de Clèves, année 1776.

(2) C'est ainsi qu'on appeloit les Américains dans l'origine de cette guerre civile.

(3) *Voyez* la Gazette de Clèves, du 25 mars 1776. La Gazette de France, vendue à l'autorité, raconte fort sèchement tous ces faits d'une haute importance.

(4) M. de Noailles avoit reçu l'ordre de quitter Londres sans prendre congé.

commissaire anglois à Dunkerque reçut l'injonction de s'abstenir de ses fonctions : coup de vigueur, qui a en même temps révélé l'excès d'humiliation secrète consentie par Louis XV dans le traité de Paris, en 1763 (1).

Les hostilités commencèrent entre les deux nations. Les flottes françoises, commandées par le comte d'Orvilliers, le comte Duchaffaut, le duc de Chartres, le comte de Guichen, le vicomte de Rochechouart, le comte de Grasse, le comte de Hector, réveillèrent l'éclat de la marine françoise; et, après bien des combats dont l'issue fut à l'avantage des insurgens, la paix se fit en 1783, entre l'Angleterre, l'Espagne et la France; et, le 30 novembre 1782, l'Angleterre reconnut l'indépendance des états américains, qui, à force de sacrifices et de courage, se montrèrent dignes d'être un peuple libre (2).

C'est ici que commencent toutes les guerres d'opinion que l'accroissement des lumières devoit nécessairement produire, en refusant avec

(1) *Voyez* le règne de Louis XV, traité de Paris, 1763, *suprà*, page 403. Cette représaille, qui n'étoit point une faute, fit dire au comte de Maillebois, qui l'annonçoit à Voltaire : *Enfin nous voilà déviédasés.*

(2) Le colonel Trumbull, célèbre peintre des Etats-Unis d'Amérique, vient d'immortaliser ce grand événement. On remarque dans son tableau, exposé à New-York, Washington, Lincoln, le marquis de Lafayette, le comte de Rochambeau, le comte de Grasse, le duc de Laval, le duc de Lauzun, le baron de Viomesnil, le comte de Barras, le baron Steubens, le général Way, le général Knox et lord Cornwallis, tous personnages fort ressemblans, à l'exception des officiers anglois, humiliés dans ce moment de leur défaite et du triomphe des Américains. (Lettre de New-York, du 12 septembre 1820.)

opiniâtreté les concessions qu'elles demandent impérativement. On y est arrivé par gradation dans le cours de cette histoire; mais une des causes de tous les événemens affreux dont Louis XVI et son peuple ont été les victimes, et la plus grave, parce qu'elle a bouleversé tous les élémens antiques de l'ordre social, c'est l'émigration. Organisée en système politique, elle a augmenté l'ivresse, la haine et la vengeance d'une faction aussi ardente que présomptueuse, et tout-à-fait séparée de la cause nationale.

Louis XVI, qui a laissé tant de monumens de sa libéralité (1), tout à la fois roi et citoyen, comme Louis-le-Gros, Louis XII et Henri IV, blâmoit un système aussi révoltant que neuf dans nos annales, et sans exemple dans la monarchie. Ses proclamations pour rappeler des citoyens armés contre leur patrie justifient son amour pour son peuple. Sa voix crioit dans le désert; l'abîme des révolutions s'est ouvert sous son trône; et tant que l'histoire fera retentir les dernières paroles du chevalier Bayard à la re-

(1) Louis XVI a fait des ordonnances pour l'amélioration des hôpitaux; il a recréé la marine, fondé le port de Cherbourg, supprimé les jurandes; il a fait achever les grandes routes commencées sous Louis XV; il a ordonné les statues des hommes illustres de sa patrie, et fait revivre sur la toile les traits solennels de l'histoire de France; il a augmenté les revenus des académies et donné la liberté aux arts.

On vit peu d'hommes s'élever sous le règne de ce sage monarque par des conceptions neuves, hardies; mais la France se glorifiera toujours d'y avoir vu briller, dans les lettres, les sciences et les arts, La Harpe, Delille, Duclos, Gilbert, Marmontel, Lavoisier, Lacépède, Daubenton, Joseph Vernet, J.-B. Greuse, Vien, Doyen, l'architecte Soufflot, l'excellent statuaire Julien, et le célèbre David, qui a régénéré l'école françoise.

traite de Rebec, et de François I[er] à la bataille de Pavie, il restera toujours une conviction morale que l'émigration a creusé cet abîme. Un système si contraire au courage, à la persévérance des François durant le cours de trois siècles environ de guerres intestines, auroit produit le même résultat pendant la démence de Charles VI et les malheurs de Charles VII; et, s'il eût été pratiqué à ces époques de douloureuse mémoire, peut-être la dynastie des Capétiens eut-elle fini au cinquième roi de la branche des Valois.

Les exploits militaires, sans autre stimulant que celui du nom françois, ont garanti les fondemens du trône ; c'est encore eux qui en ont relevé les débris. Fut-il pour une nation de plus noble récompense à tous ses sacrifices, au sang qu'elle prodigua pour la défense d'une si belle cause? Y eut-il consolation plus vraie et plus honorable à la fois que de retrouver dans tous les cœurs cet inviolable attachement du peuple à la légitimité de ses rois, comme à toutes les époques de la monarchie, depuis sa brutale valeur sous les Mérovingiens, jusqu'aux siècles brillans de la branche des Bourbons? Ces témoignages sont irrécusables ; ils prouvent que si une nation jalouse souffla le feu de nos dissensions pour éteindre notre prospérité , pour détruire dans sa rivale le repos que procure une sage liberté, les crimes en furent à elle , et les

malheurs pour nous. Puisse cette même ambition ne pas attiser une conflagration sans cesse menaçante et toujours active !

ÉPHÉMÉRIDES HISTORIQUES

DEPUIS 1787 JUSQU'EN 1820 INCLUSIVEMENT.

Les emprunts onéreux imaginés par Necker, l'incapacité des ministres en général, ou plutôt le mauvais génie ministériel, l'immoralité, la résistance des cours souveraines contre les coups d'état, le mépris des anciennes institutions de la monarchie, ont ébranlé, aigri tous les ordres et toutes les classes de la population, et hâté la révolution. Ceux qui l'ont ensanglantée ne sont que trop célèbres; mais il reste un soupçon qu'ils ne furent primitivement que les agens d'une faction étrangère : où étoit son siége? quel fut son principal ministre? Le temps dévoilera cet horrible secret! . . . . . .

Plan de Calonne sur les assemblées provinciales, 1787.
ayant pour base la grande propriété, sans la distinction des trois ordres (1).

Assemblée des notables, sur la proposition de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, composée de sept princes du sang, d'évêques, d'archevêques, ministres, conseillers d'état, officiers des cours souveraines, maires des villes.

Lit de justice au parlement, le 6 août, pour l'enregistrement du timbre, l'impôt territorial. Protestation du parlement de Paris et de tous les parlemens du royaume.

Lettre de cachet lancée contre Duval, Desprémes- 1788.
nil, et Goislard de Monsabert, conseillers au parle-

(1) Il a été rejeté.

1788. ment; le Palais investi par d'Agoult, capitaine des gardes françoises ; les deux conseillers envoyés, l'un à Lyon, l'autre aux îles Ste.-Marguerite.

Clameurs épouvantables contre les ministres de Brienne et Lamoignon.

Barricade sur le Pont-Neuf pour forcer les passans à saluer la statue équestre de Henri IV.

Rentrée de Necker au ministère. Proposition des états généraux, de la double représentation du tiers état, du vote par tête. Mémoire en réclamation à ce sujet, adressé au roi par le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti.

Affaire de Réveillon, propriétaire d'une manufacture de papier, faubourg Saint-Antoine; révolte, pillage.

1789. Convocation des états généraux. Ouverture de l'assemblée le 5 mai, dans la salle des Menus, à Versailles. Discours du roi, du garde des sceaux et de Necker.

Agitation dans l'assemblée des états sur le vote. La noblesse, le clergé, s'opposent au vote par tête. Le tiers état se constitue seul états généraux.

Séance royale le 23 juin. Ordre aux députés de ne point intervertir l'usage des trois chambres. Sortie de Mirabeau contre la séance royale. Réunion de nombre de députés des trois ordres dans le Jeu de paume, à Versailles.

Réunion des trois ordres consentie par le roi.

Rassemblement de troupes sous les murs de Paris. Bustes de Necker et d'Orléans portés en triomphe après la disgrâce du ministre genevois. Barrières attaquées par le peuple.

Disette factice, pillage dans les magasins de farine, chez les boulangers, dans les caves, les églises.

Escarmouche du prince Lambesc dans les Tuile-

ries, à la tête de sa cavalerie, sabrant et renversant 1789.
tous ceux qu'il trouve sur son passage.

Districts en permanence, organisation d'une milice bourgeoise.

Pillage des armes aux Invalides. Prise de la Bastille le 14 juillet. Massacre de Launay, gouverneur de ce fort, et de Flesselles, prevôt des marchands.

Massacre de Foulon et de Berthier, son gendre, le premier pendu à une lanterne.

Suppression des priviléges, liberté des cultes, liberté de la presse.

Les dames à la barre, offrant leurs bijoux: exemple suivi par une foule de gens de toutes les classes (1).

Journées des 5 et 6 octobre. Siége du palais de Versailles, massacre des gardes du corps. Louis XVI et sa famille escortés jusqu'aux Tuileries. Procédure instruite au Châtelet sur ces journées.

Le duc d'Orléans exilé en Angleterre.

Première séance de l'assemblée nationale en novembre, à l'ancien manége des Tuileries. Sociétés politiques des jacobins, des feuillans. Les biens du clergé déclarés nationaux. Réunion de l'île de Corse à la France.

Arrestation du marquis de Favras, accusé d'un complot tendant à enlever la famille royale. Monsieur, frère du roi, compromis dans l'acte d'accusation, se rend à la municipalité de Paris, repousse les soupçons injurieux contre sa personne. Favras est jugé, condamné à être pendu, et exécuté en place de Grève.

Organisation et décrets sur les municipalités. 1790
Création des assignats. Conscription militaire.

Grande agitation sur le livre rouge (registre

(1) Ces dons patriotiques sont évalués à trente millions dans l'aperçu général que Necker donna en 1790.

1790. in-folio, relié en maroquin de cette couleur, contenant les dépenses de l'état et les pensions).

Insurrection à Nîmes; à Marseille, à Valence, à Montauban. Clubs organisés partout.

La France divisée en quatre-vingt-trois départemens; leur nomenclature fixée d'après les rivières, les fleuves, les montagnes.

Suppression des ordres religieux, de la gabelle, des droits féodaux, seigneuriaux, titres et livrées.

Monumens des places Royale, de Vendôme, des Victoires, du Pont-Neuf, renversés, brisés.

Mort de Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis.

Journal de l'énergumène Marat, intitulé *l'Ami du peuple*.

Fédération nationale célébrée au Champ-de-Mars, le 14 juillet, par l'évêque d'Autun, en présence du roi, de la famille royale, de l'assemblée nationale, sous les bannières des quatre-vingt-trois départemens.

Affaire de Nanci; massacre du régiment de Château-Vieux.

Necker se retire du ministère le 3 septembre, et quitte la France.

1791. Camp de Jalès. Soulèvement dans le midi. Départ de Mesdames, filles de Louis XV, tantes de Louis XVI.

Constitution civile du clergé de France.

Mort de Mirabeau; ses funérailles pompeuses; son éloge prononcé par l'abbé Cérutti, ex-jésuite, à Saint-Eustache; son corps déposé dans la basilique de Sainte-Geneviève. Décret pour convertir l'église neuve en un Panthéon, destiné à servir de sépulture aux grands hommes.

Création d'une haute cour nationale à Orléans.

Création de la gendarmerie nationale.

Départ du roi pour Montmédi, le 21 juin; arrêté 1791.
à Varennes et ramené à Paris le 25.

Les cendres de Voltaire transférées au Panthéon sur un char de triomphe.

Le drapeau rouge déployé au Champ-de-Mars. La loi martiale mise à exécution.

Les cloches envoyées aux hôtels des monnoies.

Suppression des corporations.

Proclamation de la constitution, le 18 septembre, acceptée et signée par le roi dans l'assemblée nationale.

Ouverture de l'assemblée législative, le 1er octobre. Serment de maintenir la constitution décrétée pendant les années 1789, 1790 et 1791.

Traité de Pilnitz contre la France, signé le 17 août par l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse.

L'émigration organisée en système politique contre le nouvel ordre des choses. Décret qui déclare suspects de conjuration tous les François rassemblés en armes sur les frontières du royaume. Décret qui ordonne la déportation des prêtres insermentés.

Vœu des Avignonois pour leur réunion à la France. Massacre horrible dans le comtat Venaissin.

Pétion nommé maire de Paris par une faction de brigands.

Massacre à Saint-Domingue; les nègres égorgent 1792.
les colons.

Changement dans le ministère : Duranton, la justice; Lacoste, la marine; Servant, la guerre; Roland, l'intérieur; Clavières, les finances; Dumouriez, les affaires étrangères.

Le roi se rend au vœu de l'assemblée législative, et déclare la guerre le 20 avril.

Mort de l'empereur Joseph II, et assassinat de Gustave III, roi de Suède. Manifeste des émigrés.

Guillotine décrétée pour être l'instrument des supplices.

1792. Camp sous Paris. Nouvelle garde du roi. Insurrection du faubourg Saint-Antoine. Le château des Tuileries est assiégé. La populace force le roi à prendre le bonnet rouge.

Les Marseillois à Paris. Insurrection générale le 10 août. Massacre des Suisses. La famille royale abandonne le château des Tuileries. L'Assemblée demande la déchéance du chef du pouvoir exécutif : elle suspend le roi et renvoie son jugement à une convention nationale. Sur la proposition de Manüel, le 13 août, la famille royale est conduite au Temple(1).

Décret d'accusation contre tous les ministres en exercice.

La constitution, acceptée par le roi, est rejetée par la faction républicaine.

Le général Lafayette, en péril, passe dans le pays étranger, accompagné de MM. Alexandre Lameth, Latour-Maubourg, et de leurs aides-de-camp. M. de Lafayette est arrêté et conduit à Olmutz, pour y être écroué.

Le 30 août l'armée prussienne investit Verdun, pendant que le général autrichien Clairfait passe la Meuse pour attaquer Dumouriez.

Journée de Valmi, victorieuse pour les François, contre l'ennemi et les émigrés sous l'étendard de Brunswick. Le roi de Prusse bat en retraite.

Chambre ardente à Paris, qui conduit à la mort nombre de victimes.

Prisonniers d'Orléans massacrés à Versailles. Massacre des prisons le 3 septembre.

Elections des députés pour la Convention nationale.

Victoires des armées françoises en Allemagne, à Worms, à Mayence, à Francfort et dans la Belgique.

(1) Je parle ici comme témoin : dix mille hommes, tant bataillons de la garde nationale et autres, attendoient le roi dans les Tuileries et aux environs, pour sauver la famille royale et la monarchie. La postérité réfléchira sur cette fatale journée !....

Clôture de l'assemblée législative le 21 septembre, à midi. 1792.

Ouverture de la Convention le même jour. Abolition de la royauté. La France en république. Régime de la terreur. Les Girondins et la Montagne se disputent le pouvoir.

Calendrier républicain. Ere nouvelle fixée au 22 septembre, terminée par cinq jours complémentaires nommés *sans-culottides*.

Bataille de Jemmapes, commandée par les généraux Dampierre, d'Harville, le jeune duc de Chartres, sous les ordres de Dumouriez, contre le prince de Saxe-Teschen, à la tête des forces autrichiennes : la victoire reste aux François.

Le roi est à la barre le 6 décembre pour y entendre l'acte des délits qu'on lui impute. Le président, en lui adressant la parole, le nomme Louis; l'Assemblée et le peuple le nomment Capet. Louis XVI obtient pour son conseil l'avocat Target, à son défaut Tronchet (1). Lamoignon de Malesherbes demande à être du conseil du roi, et l'obtient. L'avocat Desèze y est adjoint, et porte la parole à la barre le 26 décembre, où le roi paroît pour la dernière fois.

Le 21 janvier, le roi monte sur l'échafaud, accompagné de l'abbé Edgeworth. Un roulement de tambours, ordonné par Santerre, empêche d'entendre les dernières paroles du monarque, et le plus horrible des attentats est consommé. 1793.

Lepelletier de Saint-Fargeau (2), un des votans à

(1) Target a refusé l'honneur de défendre son roi.

(2) On a recueilli l'épitaphe suivante sur ce martyr de la liberté, qui est vraiment historique :

Ci-gît Lepelletier,
Président à mortier,
Qui mourut en janvier
Chez Février.

1793. la mort, est assassiné par un garde du corps, chez Février, restaurateur au Palais-Royal : on célèbre son apothéose au Panthéon.

Organisation des tribunaux révolutionnaires et d'un comité de salut public.

Déclaration de guerre à l'Angleterre, à l'Espagne et à la Hollande. Robespierre, membre de la Convention, chef de la faction sanguinaire.

Défection de l'armée. Le 18 mai, Dumouriez perd la bataille de Nerwinde et celle de Fer-Louvain contre le prince de Saxe-Cobourg. Il négocie secrètement avec le parti autrichien en faveur de Louis XVII. Cinq membres de la Convention sont chargés de le faire arrêter; il les fait arrêter lui-même, les livre aux Atrichiens, et quitte la France, accompagné des fils du duc d'Orléans-Égalité.

Origine des chouans, ou guerre de la Vendée en faveur de Louis XVII, héritier du trône. Plusieurs provinces manifestent le même vœu.

Toulon, vers la fin de septembre, se livre aux Anglois, qui en prennent possession au nom de Louis XVII, brûlent l'arsenal, et emmènent les vaisseaux.

Charlotte Corday, âgée de 25 ans, poignarde dans un bain Marat, le plus atroce des révolutionnaires. Elle conserve l'énergie de son héroïsme jusque sur l'échafaud.

Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, monte sur l'échafaud le 16 octobre.

Les chefs du parti girondin sont condamnés à mort au nombre de 22. Le duc d'Orléans-Égalité, enveloppé dans le même parti, porte sa tête après eux sur l'échafaud le 6 de novembre.

Lyon en insurrection contre le parti révolutionnaire. Massacres ordonnés dans cette ville par l'atroce Collot-d'Herbois.

Boucherie révolutionnaire dans tous les départemens, et notamment dans la capitale. La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, monte sur l'échafaud le 11 de mai. Lamoignon de Malesherbes, la famille de Brienne, Barnave, Duport-Dutertre, Lavoisier, Cazotte, Bailly, les fermiers généraux et cinquante personnes environ, sont conduits chaque jour à la mort sur la dénonciation du féroce Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire. 1794.

Taxe sur toutes les marchandises, nommée *maximum*. Clôture des églises. Inscriptions républicaines sur les maisons. Armée révolutionnaire. Réquisition décrétée. Réunion de Liége et de Porentruy à la France.

Victoire de Fleurus, le 26 de juin, gagnée par le général Jourdan sur les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg. Suite de victoires sur le Rhin et dans les Pyrénées orientales, sous les ordres des généraux Dugommier, Pichegru, Kellermann, Muller, Michaud, Souham, Lefebvre.

Fête à l'Être suprême, de l'invention du monstre Robespierre. La Convention décrète ce nouveau culte. Laréveillère-Lepaux élève des autels à la Théophilanthropie (1).

Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, mis hors la loi, sont guillotinés le 27 thermidor (juillet). La municipalité révolutionnaire de Paris monte sur l'échafaud.

Instruction publique. Création des écoles centrales. 1795.

Conquête de la Hollande le 5 de janvier ; la liberté y est proclamée. Paix avec la Prusse, signée par le baron de Hardenberg, le 5 avril à Bâle.

(1) Le peuple disoit, la fête des *tous filous en troupe* ; il ne se trompoit que sur le mot.

1795. Lois qui excluent des fonctions publiques les parens des émigrés.

Famine; les citoyens sont réduits à une livre de pain par jour.

Paix avec la Sardaigne. Armistice avec Parme, en avril.

Siége du faubourg Saint-Antoine. Suppression des tribunaux révolutionnaires. Procès de Fouquier-Tinville, de Carrier et de Joseph Lebon; leur condamnation à mort. Création des patentes.

Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né à Versailles le 22 octobre 1781, fils de Louis XVI, et roi de France sous le nom de Louis XVII, meurt dans la tour du Temple le 8 de juin. Échange de Madame royale (1). Manifeste de Louis XVIII aux émigrés.

Journée de Quiberon; perfidie des Anglois; exécutions à Vannes, à Auray. Les souverains de l'Europe abandonnent la cause des princes françois.

Paix avec l'Espagne en juillet. Chute des jacobins. Clubs fermés. Constitution directoriale. Directoire composé de cinq magistrats. Corps législatif divisé en conseil des Anciens et en conseil des Cinq-Cents.

Journée du 13 vendémiaire (septembre): la Convention est assiégée; Buonaparte est nommé général de l'intérieur; massacre et canonnade dans les rues de Paris.

Mort de la czarine impératrice de Russie, en décembre 1795.

1796. Les planches des assignats sont brisées. Création des mandats, discrédités en naissant.

Buonaparte est nommé général de l'armée d'Italie. Mémorable bataille du pont de Lodi. Bataille de la Bormida. Les Autrichiens sont battus à Mantoue, à

(1) Aujourd'hui madame la duchesse d'Angoulême.

Salo, à Legnago, à Gavado, à Roveredo, à Arcole, 1796.
à Rivoli, à Trente, à Venise et à Vérone.

Soumission du Piémont. Retraite de Moreau sur le Rhin, près d'Huningue.

Préliminaires de paix signés à Léoben, le 18 avril. Traité de paix à Campo-Formio, le 17 octobre.

Déroute des Vendéens; le général Charette, arrêté par Travot, est conduit à Nantes et fusillé.

Division dans le directoire et les conseils. Mesures 1797.
tyranniques. Deux directeurs sont compromis. Journée du 18 fructidor (août).

Camp de Grenelle; conjuration de Babeuf; son procès.

Bataille de Klagenfurt contre le prince Charles.

Seïd-Ali-Effendi, ambassadeur de la sublime Porte en France.

Congrès de Rastadt. Les plénipotentiaires de France assaillis par une troupe d'Autrichiens : deux sont égorgés, Robergeot et Bonnier ; Jean Debry se sauve. Cette même année le général Hoche meurt empoisonné.

Expédition d'Egypte. Prise de Malte; Buonaparte 1798.
victorieux signe la capitulation à bord du vaisseau *l'Orient.* Victoire au Mont-Tabor, fameuses batailles d'Aboukir, de Cherbresses, de Sédiman, des Pyramides. Siége de St.-Jean d'Acre. Institut créé en Egypte.

Buonaparte de retour en France. Pie VI meurt à Valence le 29 août.

Alliance des empereurs de Russie et d'Allemagne 1799.
contre les François en Italie. Naples et l'Italie reconquis sous les ordres de Suwarow. Victoire de Masséna et Lecourbe à la bataille de Zurich. Défaite de Suwarow; sa retraite dans le Tyrol. Les Anglois chassés de la Hollande.

Le duc d'Angoulême épouse Madame royale à Mittaw, le 10 de juin. Paul Ier signe le contrat de mariage.

1799. Bataille de la Coubée aux portes du Caire, gagnée par Kléber. Souley-Man, jeune fanatique, assassine ce général. Fin de la domination des François en Egypte.

Journée de Saint-Cloud, 18 brumaire (9 novembre). Le gouvernement directorial est dissous par la force. Autorité consulaire. Buonaparte fait premier consul pour 10 ans. Création du Sénat-Conservateur et du Tribunat. Constitution consulaire.

1800. Réorganisation de l'instruction publique. Paix avec les puissances barbaresques et avec les États-Unis de l'Amérique. Armistice conclu à Munich, par le général Moreau et le comte Lherbach, et signé à Hohenlinden le 3 décembre.

Siége et prise de Malte par les Anglois, le 5 de septembre. Voyage de la reine de Naples à Vienne.

Passage du mont Saint-Bernard. Descente de Buonaparte en Italie. Victoire de Marengo. Mort du général Desaix. Entrée triomphale du premier consul à Paris, le 2 juillet (13 messidor an VIII).

Machine infernale de la rue Saint-Nicaise, le 3 nivose (ou décembre).

Convention conclue à Pétersbourg le 16 décembre, par la Russie, la Suède et le Danemarck, et à laquelle le roi de Prusse adhère le lendemain.

1801. Traité de Lunéville pour obtenir de l'empereur François II les places d'Ulm, Philipsbourg et Ingolstadt, signé le 9 février 1801. L'Autriche, par un second traité fait avec la république françoise, cède la Belgique et reconnoît dans la suite les républiques Cisalpine, Ligurienne et Batave.

Traité du Caire. Les François évacuent l'Égypte.

Mort de l'empereur de Russie, Paul Ier : il passe pour constant que ce prince a été assassiné.

Paix avec le Portugal, signée à Madrid le 7 vendémiaire (29 septembre), par Lucien Buonaparte,

ambassadeur de France, et Cyprien Bibiero-Freire, 1801.
ambassadeur de Portugal à la cour de Madrid.

Préliminaires de paix signés à Londres, le 1er octobre 1801.

Traité d'Amiens, le 25 mars (7 germinal an x). 1802.
Paix signée avec la Russie et la Porte. Buonaparte nommé consul à vie. Amnistie accordée pour fait d'émigration.

Paix avec l'Eglise, rétablissement du culte. Premier concordat.

Consulte extraordinaire de Lyon pour l'organisation de la république Italienne ou Cisalpine.

Organisation et règlemens de l'Institut national. 1803.

Toussaint Louverture, capitaine général, gouverneur de Saint-Domingue, est empoisonné par Buonaparte au château de Besançon.

Voyage du premier consul à Boulogne.

Code civil décrété en février (ou ventôse). Lois sur les lycées et l'instruction publique.

Création des sénatoreries à vie, par arrondissement de tribunal d'appel.

Conjuration de Pichegru, Georges et Moreau. 1804.

Le duc d'Enghien est assassiné militairement dans les fossés de Vincennes, par ordre de Buonaparte, et sous le commandement de Murat.

Gouvernement impérial : le 18 mai (28 floréal an XII), Napoléon Buonaparte est proclamé empereur des François à la suite d'un sénatus-consulte; le 2 septembre, il est sacré et couronné par le pape Pie VII, dans l'église cathédrale de Paris.

Napoléon fait annoncer son avénement à tous les souverains, et il est reconnu empereur par le pape, les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse, de Danemarck; par les électeurs et princes de Bavière, de Saxe, de Hesse-Cassel, de Bade, de Wurtemberg et de Mayence; des agens diplomatiques de

1804. toutes ces puissances sont accrédités près de sa cour (1). L'Angleterre persiste à ne point le reconnoître empereur.

Protestation de Louis XVIII, datée de Varsovie, 6 juin, et imprimée dans les feuilles françoises.

Inauguration et promotion de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le 14 juillet, à l'hôtel des Invalides; distribution des aigles et des drapeaux.

1805. Lettre de Napoléon au roi d'Angleterre, 2 janvier; réponse évasive de la cour de Londres.

Camp de Boulogne. Bataille de Trafalgar, le 21 octobre. Mort de l'amiral Nelson sur le vaisseau *le Victory*.

Inauguration de la statue de Napoléon dans la salle du corps législatif, en mémoire du code civil (2).

Départ de l'empereur pour l'Italie. Il prend la couronne de Fer, et est sacré roi à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise. Joséphine est sacrée et couronnée avec lui.

Envahissement de Gênes; réunion de cette république à l'empire françois.

Envahissement de la Toscane. Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne, régente du royaume

(1) Le plus illustre chevalier de cette mémorable époque est sans contredit Gustave-Adolphe IV, roi de Suède, que les gazettes de France ont traité de fou à tant par ligne. Il est incontestable que c'est le seul des rois qui se soit déclaré franchement pour la cause des Bourbons. On lit dans ses proclamations : « Plus le premier consul a réuni de pouvoir, moins il a montré d'égard et d'équité. Le sang d'un digne descendant de l'ancienne et respectable dynastie (le duc d'Enghien) a été répandu par la main de la tyrannie.... François, rassemblez-vous autour du drapeau de votre roi légitime; ce drapeau flotte dans le camp du roi de Suède. » (Histoire de Gustave-Adolphe, Stockholm, 1809.) On ne peut rien citer de semblable de la part des autres puissances de l'Europe avant la restauration.

(2) Le discours de M. de Fontanes dans le genre admiratif à ce sujet est très-curieux.

d'Étrurie, est chassée de ses états. Elisa, sœur de l'empereur, est nommée princesse de Piombino. 1805.

Campagne d'Autriche. Prise d'Ulm, entrée de l'empereur dans Vienne, bataille d'Austerlitz. Origine des relations de la guerre sous le nom de *bulletins de la grande armée*.

Paix de Presbourg signée le 26 de décembre, (5 nivôse) (1).

Suppression du calendrier républicain. L'église de Sainte-Geneviève rendue au culte. Prytanée militaire; écoles de droit; augmentation des lycées; maisons d'éducation gratuites pour les enfans des militaires morts à l'armée. 1806.

Envahissement de Naples. Famille de l'empereur élevée à la souveraineté; Joseph sur le trône de Naples; Murat, duc de Clèves et de Berg; Louis Buonaparte, roi de Hollande.

Mariage du prince Eugène, vice-roi d'Italie, avec la fille du roi de Bavière.

Confédération du Rhin. Napoléon prend le titre de protecteur de cette confédération. L'électeur de Saxe prend le titre de roi. Les ministres des princes de l'empire germanique et le prince de Talleyrand signent la convention le 12 juillet.

(1) On peut regarder cette époque comme la plus brillante du gouvernement imperial. Pendant les négociations de Presbourg, le maréchal Bernadotte occupoit la Bohéme; le maréchal Mortier, la Moravie; le maréchal Davoust, Presbourg, capitale de la Hongrie; le maréchal Soult occupoit Vienne; le maréchal Ney, la Carinthie; le général Marmont, la Styrie; le maréchal Masséna, la Carniole; le maréchal Augereau restoit en réserve en Souabe; le maréchal Masséna, avec l'armée d'Italie, étoit devenu le huitième corps de l'armée; le prince Eugène avoit le commandement en chef de toutes les troupes qui étoient dans le pays de Venise et dans le royaume d'Italie; le maréchal de Saint-Cyr marchoit à grandes journées sur Naples, pour punir, disoit-on, la trahison de la reine. L'empereur d'Allemagne se tenoit à Holitsch, et celui de France à Vienne. Plus de deux mille pièces de canon furent évacuées de l'arsenal de cette ville pour la France.

1806. Mort de Pitt et de Fox, les deux plus grands hommes d'état de la Grande-Bretagne.

Blocus de l'Angleterre (1), consenti par plusieurs puissances de l'Europe.

Manifeste du roi de Prusse contre les entreprises de Murat dans le duché de Clèves, et contre la France qui les autorisoit, donné au quartier-général d'Erfurt le 9 octobre 1806.

Bataille de Jéna. Invasion de la Prusse dans l'espace de quinze jours; les François y entrent en vainqueurs.

1807. Le maréchal Davoust se rend maître de Varsovie le 28 de novembre.

Bataille d'Eylau, le 8 février : journée mémorable et glorieuse pour l'armée françoise, commandée par l'empereur, Ney, Lefebvre, Bessières, Bernadotte, Davoust; Napoléon, maître du champ de bataille, force les Russes à la retraite.

Bataille de Friedland : journée aussi mémorable par le carnage horrible des ennemis, et la valeur des maréchaux Ney, Victor, Mortier, Lannes, Soult, que par la prise de Kœnisberg, fruit de cette grande victoire.

Entrevue de Napoléon et d'Alexandre sur le Niémen. Traité de Tilsitt fait entre les deux empereurs. Joseph Napoléon est reconnu roi de Naples; Louis, roi de Hollande; Jérôme, roi de Westphalie; fait à Tilsitt, le 7 juillet 1807 : signé Ch. Talleyrand, prince de Bénévent; le prince Alexandre Kourakin, le prince Labanof de Rostoff.

Retour de l'empereur dans la capitale le 27 de juillet.

(1) C'est le chef-d'œuvre politique du gouvernement impérial. Son exécution exigeoit de la bonne foi, et il n'y en avoit nulle part. Buonaparte le premier l'a violé en véritable flibustier.

Te Deum en actions de grâces à Notre-Dame, le 15 août : l'empereur y assiste. 1808.

Démêlés de l'empereur avec le pape. Propositions scandaleuses adressées au pontife.

Conférence de Bayonne. Napoléon trahit la famille royale d'Espagne. Charles IV, le prince des Asturies et le prince de la Paix sont faits prisonniers, et la guerre la plus impie va souiller la gloire militaire des François (1).

Décret portant organisation générale de l'Université, 17 mars.

Joseph Napoléon vient s'asseoir sur le trône d'Espagne. Murat est fait roi de Naples. Manifeste de la junte espagnole, en janvier.

Seconde guerre contre l'Autriche. Manifeste de Napoléon. Commencement des hostilités le 19 avril. Prise de Ratisbonne le 24. Bataille d'Esling. Napoléon, maître de Vienne, passe le Danube. Les généraux Durosnel, Saint-Hilaire, Oudinot, Boudet, Montebello, font des prodiges de valeur contre le prince Charles. Le maréchal Lannes (Montebello) est tué à Esling. 1809.

Réunion des états du pape à l'empire françois.

Proclamation de Napoléon aux habitans de Vienne.

Bataille de Wagram. Paix de Vienne signée le 14 octobre 1809, au nom de l'empereur Napoléon, par le comte de Champagny, duc de Cadore; et par le prince Lichtenstein, au nom de l'empereur d'Autriche. Les souverains de la famille de Buonaparte sont compris dans ce traité.

Fouché est exilé en Provence, après avoir rendu

(1) La résistance des Espagnols contre l'énorme artillerie de Buonaparte, qui vomissoit la mort partout, est un grand sujet d'admiration. Le siége de Saragosse attestera éternellement à l'univers ce que peut le sentiment de l'honneur et l'amour de la patrie contre l'horreur du joug étranger et de la servitude. Si ce spectacle a étonné notre âge, il étonnera encore plus les siècles futurs.

1809. le plus signalé service contre les Anglois à l'embouchure de l'Escaut.

Te Deum en mémoire de la paix, à l'église cathédrale de Paris. Les rois de Saxe, de Hollande, de Naples, de Westphalie, le grand-duc de Bade et le prince-primat, y accompagnent l'empereur.

1810. Répudiation de Joséphine. Napoléon épouse Marie-Louise, archiduchesse, fille de l'empereur d'Autriche.

Voyage de Napoléon en Belgique et en Hollande. Mort de Lagrange, sénateur, célèbre mathématicien, de l'abbé Delille, et de Fourcroy, célèbre chimiste, conseiller d'état, chef de l'instruction publique.

Louis Buonaparte, roi de Hollande, abdique le 3 juillet. Le 9, Amsterdam est déclarée troisième ville de l'empire (1).

1811. L'impératrice Marie-Louise donne un fils à Napoléon. Il reçoit à sa naissance le nom de roi de Rome.

Institution et jugement des prix décennaux. Dix mille francs et cinq mille francs sont donnés aux meilleurs ouvrages dans les lettres, les sciences et les arts.

Charles XIII, roi de Suède, offre sa couronne à Bernadotte; ce dernier accepte, et est proclamé prince royal de Suède le 21 août.

Travaux publics. Cinq cents ans de la monarchie françoise n'ont rien produit de plus mémorable pour l'assainissement et l'embellissement de la capitale et ailleurs.

1812. Guerre de Russie. Départ de l'empereur le

(1) Lucien, frère de Napoléon Buonaparte, ex-ministre de l'intérieur, membre du Sénat-Conservateur, qui n'avoit pas une bonne opinion de sa nouvelle dynastie, s'étoit déjà retiré à *Villa de Nemori*, près Albano, à quatre lieues de Rome.

10 mai. Bataille de Borodino; l'empereur reste maître du champ de bataille après un horrible carnage. 1812.

Entrée dans Moscou le 14 de septembre. Incendie de cette ville dans la nuit du 15 au 16, attribué au comte Rostopschin. Horrible déroute de la Bérésina. Fuite, désastre de l'armée; le froid, la faim, le désespoir, jonchent de morts et de mourans les terres glacées par où la retraite s'effectue.

Napoléon se sauve : on le croit mort. Conspiration de Mallet, le 23 octobre. Les conjurés sont traduits devant une commission militaire, jugés à mort le 28, et exécutés le 29.

Le Sénat accorde à Napoléon une levée de 1813.
trois cent quarante mille hommes, et le Corps législatif un budget de douze cent millions.

L'empereur se rend à Naumbourg, le 28 avril, pour ouvrir la campagne, avec le prince Eugène. Il est victorieux à Lutzen. Bataille de Bautzen; Duroc y est tué.

Coalition de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, de la Suède et de l'Angleterre, contre Napoléon.

Le quartier général de l'armée françoise est à Dresde. Bataille sous les murs de cette place le 27 oût; Moreau y est tué.

Siége de Dantzick. Infortune des vainqueurs de Smolensk et de Moscou dans ce lieu : une maladie épidémique y dévore vingt-un mille soldats et les généraux Franceschi et Gault (1).

Fameuse bataille de Leipsick, le 18 octobre, justement surnommée *la bataille des nations*; elle fut funeste aux François.

Buonaparte fait sauter le pont de Lindenau, après l'avoir traversé. Le prince Poniatowski, que ce trait

(1) Le général Gault, baron de Benneval, mon cousin, n'espéroit point revenir de cette campagne, qu'il regardoit comme le comble de l'aveuglement; c'étoit l'opinion de tous les généraux.

1813. de lâcheté séparé de l'armée, se noie dans la Saale, en voulant la passer à la nage. Des milliers de braves restent abandonnés aux coups de l'ennemi. Buonaparte quitte les rives du Rhin.

1814. Buonaparte, de retour dans la capitale, casse le Corps législatif le premier janvier. Il rend la liberté au roi d'Espagne, au pape Pie VII. Il réorganise la garde nationale, nomme Marie-Louise régente de l'empire, et reprend le commandement de son armée.

Un million cent quatre-vingt-dix mille hommes du nord fondent sur la France. Ils sont battus dans les plaines de Châlons, à Champaubert, à Château-Thierry, à Montmirail, au combat de Craone.

Congrès de Châtillon. Déclaration des puissances alliées au sujet de la rupture du congrès de Châtillon-sur-Seine, le 16 mars (1).

Marie-Louise se retire à Blois, siége de la régence; tous les ministres de l'empire s'y rendent.

Siége de Paris. Proclamation de Joseph Buonaparte le 29 mars. Il déserte lâchement son poste. Le corps municipal parlemente. Honorable capitulation de Paris, signée le 30 mars.

Entrée des alliés dans Paris le 31 mars, ayant à leur tête Alexandre et Frédéric.

Déclaration des alliés le 31, à trois heures après midi, signée Alexandre et le comte de Nesselrode, secrétaire d'état (2).

(1) Les alliés, dans ce congrès, ne faisoient qu'accroître le système de déception, d'illusion et de négociations, qu'on reprochoit à Buonaparte; et, s'il est permis de trouver grand cet homme singulier dans ses revers de fortune, c'est d'en avoir repoussé les clauses avec l'indignation d'un bon François, quoique né Corse.

(2) On remarque dans cette déclaration, que les alliés n'imposent aux François d'autre condition que celle de désigner un gouvernement provisoire, pour préparer une constitution convenable au peuple. Les François, depuis long-temps comprimés par la plus odieuse tyrannie, n'attendoient que l'instant favorable de manifester leurs vœux en faveur de la légitimité; et dès le 31, en arborant l'antique éten-

Déchéance de Napoléon prononcée par le Sénat le 1814.
2 avril. Cinq membres composent le gouvernement provisoire : MM. de Talleyrand, Montesquiou, Dalberg, de Jaucourt et de Beurnonville.

Buonaparte, à Fontainebleau, donne un manifeste justificatif; il tente de négocier en faveur de son fils.

Manifeste justificatif de Bernadotte, prince royal de Suède, aux François, donné à son quartier-général de Cologne, le 12 février, signé Charles-Jean.

Projet de constitution du Sénat : le peuple françois y appelle librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon dans l'ordre ancien.

Abdication de Napoléon, au palais de Fontainebleau, le 11 avril. Traité fait entre les alliés, qui fixe son sort et celui de sa famille, signé Metternich, Stadion, Rasumoffsky, Nesselrode, Castlereagh, Hardenberg, Ney, Caulaincourt.

Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. Son arrivée à Porto-Ferrajo le 4 mai.

Entrée de Monsieur à Paris, le 12 avril, au milieu de la garde nationale et d'une foule immense, qui fait retentir des cris de joie et d'allégresse.

Le maréchal Soult, au nom de l'empereur, soutient encore, dans le Languedoc, le 14 avril, un choc terrible contre Wellington. Avec vingt-six mille hommes, il en tue 25,000 à l'armée alliée, forte de 80,000. Il cède à la force ; c'est la dernière action de la campagne de l'empire.

Entrée de monsieur le duc d'Angoulême dans la ville de Bordeaux, le 12 mars.

Convention de Paris le 23 avril. Premier traité de

dard de la monarchie, ils crioient au milieu de la capitale : *Vive le roi, vivent les Bourbons*, exemple qui fut bientôt suivi dans les autres villes du royaume : aucune n'avoit pris l'initiative sur la capitale, si ce n'est Bordeaux lors de l'entrée du duc d'Angoulême.

1814. Paris, signé par tous les plénipotentiaires de France et des puissances étrangères.

Entrée du roi en France le 26 avril, et à Paris le 3 mai 1814. Déclaration du roi datée du 2, à Saint-Ouen.

Ouverture du Corps législatif les premiers jours de juin. Charte constitutionnelle, signée Louis et l'abbé de Montesquiou.

Congrès de Vienne signé par tous les plénipotentiaires des puissances alliées.

1815. Conjuration de l'île d'Elbe. Napoléon débarque à Cannes. Il reprend le titre d'empereur des François. Ordonnances du roi contre les rebelles, 6 mars. Convocation des chambres le 13. Le congrès de Vienne déclare Buonaparte perturbateur du repos du monde, et, comme tel, hors des relations civiles et sociales.

Proclamation du roi le 17 mars. Seconde proclamation le 19. Départ du roi du 19 au 20.

Entrée de Buonaparte aux Tuileries le 20 mars, à neuf heures du soir.

Beau dévouement de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux.

Proclamation du roi datée de Gand, 2 avril.

Manifeste délibéré en conseil d'état du roi, sur le rapport du comte de Lally-Tollendal, à Gand, 24 avril.

Acte additionnel aux constitutions de l'empire, du 22 avril, promulgué au champ de mai (1).

Buonaparte fait l'ouverture des chambres le 7 de juin.

Murat, roi de Naples, abandonne la cause des alliés. Il est vaincu à Tolentino. Il vient en Provence; se

(1) Cette parodie de nos anciennes institutions monarchiques, qui n'en imposoit à personne, a été représentée au Champ-de-Mars, avec un appareil pompeux.

retire dans l'île de Corse, tente une descente sur les côtes de la Calabre; fait prisonnier, il est jugé militairement et fusillé (1). 1815.

Bataille de Ligny le 16. Bataille de Waterloo; déroute de l'armée françoise. Buonaparte se sauve à Paris.

Seconde abdication de Buonaparte en faveur de son fils. Opinion de son frère Lucien à ce sujet dans la cour des pairs. Fouché, duc d'Otrante, nommé chef du gouvernement.

Paris menacé de la guerre civile. Confusion dans tous les partis.

Seconde entrée du roi à Paris le 8 de juillet. Les étrangers entrent dans cette ville en vainqueurs. Ils dépouillent la France des richesses de ses conquêtes dans les lettres et les arts.

Buonaparte se livre aux Anglois. Il est à bord du Bellérophon le 24 juillet et conduit dans l'île de Sainte-Hélène, où il arrive le 16 octobre.

Ordonnance du 24 juillet qui met en jugement les plus coupables dans la révolution des cent jours, et condamne au bannissement les votans à la mort.

Assassinat du maréchal Brune à Avignon, dans les premiers jours d'août. Assassinat du général Ramel, le 15.

Le roi protége les écoles d'enseignement d'après le système de Lancaster.

Ouverture des chambres le 7 octobre, d'après l'ordonnance du roi du 26 de juillet. Présidence de M. Lainé.

Le colonel Labédoyère et le maréchal Ney sont condamnés à mort et exécutés (2).

(1) La postérité jugera les auteurs de cette horrible représaille, digne des Teutons.

(2) Le maréchal a été condamné, à la majorité de cent trente-six voix, sur cent soixante-un votans, dans la cour des pairs, séance du 6 décembre.

1815 Traité de paix signé à Paris le 20 novembre. Les étrangers occupent militairement la France, et à ses frais, montant à cinquante millions par an, payables de mois en mois.

Procès du comte Lavalette ; sa condamnation à mort le 22 décembre ; son évasion ; son exécution en effigie le 10 janvier 1816.

1816. Organisation des cours prevôtales. Sédition organisée à Lyon.

Procès de Wilson, Bruce et Hutchinson, accusés d'avoir facilité l'évasion de M. Lavalette.

La dépouille mortelle du duc d'Enghien est exhumée des fossés du château de Vincennes, le 20 mars.

Ordonnance du 21 mars relative à l'organisation de l'Institut en quatre Académies : l'Académie françoise, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, et l'Académie des beaux-arts (1).

Ordonnance de réforme sur la Légion-d'Honneur, 28 mars. La décoration consiste en une étoile à cinq rayons doubles, surmontée de la couronne royale. Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, donne d'un côté l'effigie de Henri IV, avec cet exergue, *Henri IV, roi de France et de Navarre*; de l'autre, trois fleurs de lis, avec cet exergue, *Honneur et Patrie*. L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les grand'croix et les grands-officiers.

Clôture de la session des chambres de 1815, le 29 avril 1816.

Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, fils de

(1) Les nouveaux jetons qui, dans chaque séance, sont distribués aux membres de l'Académie françoise, portent d'un côté, dans une couronne d'olivier : *Académie françoise;* et autour : *Institut royal de France;* de l'autre côté, la face du roi, et autour, Louis XVIII, protecteur de l'Académie.

France, né à Versailles, le 24 janvier 1778, marié 1816.
le 17 juin à Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, fille du prince héréditaire, née le 5 novembre 1798. On lit au haut de la médaille frappée à cette occasion, ces mots : *Spes altera regni*; au bas se trouve l'inscription suivante :

Car. Ferdinanda, Siciliarum regis neptis,
Carolo Ferdinando Biturigum duci,
LUDOVICI XVIII FR. F. NUPTA
D. XVII. JUN. A. M D CCC XVI.

Affaire de Grenoble, 6 juin. Voyage du duc d'Angoulême à Lyon.

Ouverture de la session des deux chambres de 1816. Séance royale le 4 novembre; discours du roi. Présidence du baron Pasquier.

Procès du général Savary, duc de Rovigo, compris dans la première liste de l'ordonnance du 24 juillet 1815.

Translation des cendres de Mesdames Adélaïde et 1817.
Victoire, filles de Louis XV, d'Italie en France.

Translation des cendres et tombeaux d'Héloïse et d'Abailard, de Descartes, de Mabillon, de Montfaucon, de Boileau, du musée des Monumens françois au cimetière du père Lachaise.

Démolition du château Trompette que Charles VII fit bâtir en mémoire de sa dernière victoire contre les Anglois.

Affaire de Rhodez. Cour d'assises de l'Aveyron. Débats relatifs à l'assassinat de Fualdès.

Ouverture de la session des deux chambres. Séance royale du 5 novembre.

Affaire du faux dauphin. Mathurin Bruneau jugé 1818.
au tribunal correctionnel de Rouen.

Cour d'assises d'Albi. Procès de Fualdès. La Bancal, Bastide, Jausion, Colard et Bax sont condam-

1818. nés à mort; Anne Benoît a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité, et Missonnier à deux ans de prison et cinquante francs d'amende.

Restauration des tombeaux de Jean Casimir, roi de Pologne, et de Dowglas, prince d'Écosse, dans l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Promotion, par ordonnance du roi du 5 mars, qui donne soixante membres de plus à la chambre des pairs.

Translation des restes de Descartes, de Mabillon et de Montfaucon en l'église succursale de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Chantilly, le 9 août 1736, meurt au Palais-Bourbon le 13 mai, âgé de 81 ans 9 mois 4 jours; il est inhumé à Saint-Denis.

Clôture de la session des chambres de 1817, le 6 mai.

Inauguration de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf, le 24 août (1).

Convention d'Aix-la-Chapelle, du 5 novembre, par les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Russie, de Prusse, de France, de la Grande-Bretagne, relative à l'évacuation des troupes étrangères du territoire françois, signée Metternich, Richelieu, Castlereagh, Wellington, Hardenberg, Bernstorff, Nesselrode, Capo d'Istria.

Tribunal correctionnel. Affaire de MM. Canuel, Fabvier et Senneville.

Ouverture de la session des chambres de 1818.

1819. Translation des cendres de Nicolas Boileau, célè-

(1) Quatre boîtes en plomb, contenant la Henriade de Voltaire et plusieurs autres ouvrages relatifs à Henri IV, ainsi que le procès-verbal de la restauration, tous magnifiquement reliés, ont été renfermés dans la statue, en présence des délégués du ministre de l'intérieur. Une ouverture a été pratiquée à cet effet sur la croupe du cheval, et la fermeture définitive a eu lieu à l'instant même.

bre poëte françois, en l'église de St.-Germain-des-Prés (1). 1819.

Clôture de la session des chambres de 1818, le 17 juillet 1819.

Souscription pour élever un monument à la mémoire de Malesherbes, un des défenseurs de Louis XVI.

Ouverture de la session de 1819, le 18 novembre. Discours du roi. Présidence de M. Ravès.

Procès du général Savary, duc de Rovigo.

Pétition pour le maintien intégral de la charte, 1820.
rejetée à une majorité de cinq voix dans la chambre des députés.

Affaire du chevalier Desgraviers, légataire universel du prince de Bourbon-Conti, contre le roi.

Georges III, roi d'Angleterre, meurt le 29 janvier à l'âge de 82 ans, et après un règne de 60 ans.

Pierre Louvel, dans la nuit du 13 au 14 février, assassine Monseigneur le duc de Berri, fils de France, à la porte de l'Opéra. Cérémonie funèbre pour la translation du corps de S. A. R. dans l'église de St.-Denis, le 22 février. M. de Quélen, coadjuteur de l'archevêque de Paris, prononce l'oraison funèbre du prince. Médaille frappée en mémoire de ce funeste événement : elle représente d'un côté l'effigie du prince, et au revers l'inscription suivante :

PUGIONE
PERCUSSUS PERIIT,
13 FEB. 1820.
GALLIA SPEM SUAM,
CONJUX AMANTEM,
MILITES DUCEM,
PAUPERES PATREM,
PERDIDERE.

Révolution mémorable en Espagne, en faveur de

(1) Il avoit été inhumé dans l'église basse de la Sainte-Chapelle, le 12 mars 1711.

1820. la constitution des cortès promulguée en l'an 1812. Ferdinand VII nomme une junte provisoire, formée de personnes investies de la confiance du peuple. Les relations diplomatiques de cette puissance avec la France ne sont point interrompues (1).

Loi sur la censure des journaux et des écrits semi-périodiques, promulguée le 31 mars.

Poursuites contre la souscription en faveur des victimes de la loi sur la liberté individuelle, le 28 de mai.

Premiers jours de juin. Fermentations et clameurs publiques contre le changement de la loi des élections; scènes tumultueuses aux environs de la chambre des députés, au Palais-Royal et ailleurs; déploiement de la force armée.

Chambre des pairs. Procès de Louvel. Rapport de M. Bastard de l'Estang, pair de France, le 17 de mai. Le coupable est condamné à mort par la chambre des pairs le 6 de juin, et exécuté le 7 (2).

Clôture de la session de 1819, le 22 juillet 1820 (3).

Incendie considérable des entrepôts de vins du petit Berci, près Paris.

Inauguration d'un monument à la mémoire de Jeanne d'Arc, célébrée en août au village de Domremi, département des Vosges, lieu de la naissance de l'héroïne (4).

(1) Cette année 1820 fera époque dans les fastes européens, par les révolutions d'Espagne, de Naples, de Portugal, et par le procès scandaleux, inouï, de Caroline-Amélie-Élisabeth, reine d'Angleterre, seconde fille du duc de Brunswick-Wolfenbuttel, tué à la bataille de Jéna, et d'Auguste d'Angleterre, sœur aînée de George III.

(2) Pierre Louvel, sellier de profession, étoit né à Versailles, et âgé de trente-sept ans.

(3) Cette session est la plus distinguée peut-être de toutes les assemblés réunies jusqu'à nous, et par l'éloquence des discours, et par la profondeur des discussions qui ont illustré sa tribune, notamment sur la loi des élections.

(4) Erigera-t-on un monument dans la capitale du royaume à cette

Naissance d'un prince du sang. L'an 1820, le 29 du mois de septembre, à deux heures trente-cinq minutes du matin, au palais des Tuileries, la princesse Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri, veuve de Ferdinand d'Artois, duc de Berri, fils de France, décédé à Paris le 14 février même année, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, nommé à l'instant Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux (1). 1820.

Ordonnance du roi du 12 octobre, pour la convocation des colléges électoraux, suivant le mode de la loi du 29 juin 1820.

Congrès de Troppau, commencé le 28 octobre, au sujet des mesures militaires ordonnées par la cour de Vienne en Italie. La France est représentée dans les conférences de ce congrès par M. de Caraman.

Cour d'assises de Paris. Procès des pétards; Gravier et Bouton sont condamnés à mort; par l'intercession de S. A. R. la duchesse de Berri, la peine de mort est commuée en celle des travaux forcés.

La convocation des chambres pour la session de 1820 est fixée au 19 décembre.

célèbre héroïne? Depuis long-temps on ne devroit plus faire cette question-

Qui sauve son pays, est inspiré des cieux.

L'emplacement convenable à l'érection de ce monument est la place Royale, où étoit le palais des Tournelles, que Charles VII habita de préférence à l'hôtel Saint-Paul, ancienne demeure de nos rois, depuis Charles V jusqu'à Henri II.

(1) Extrait des registres de la maison royale. Suivent toutes les signatures des témoins présents à la naissance du prince.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

SUITE DES CAPÉTIENS. (Troisième race.)

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

ERRATA.

Tome 3, page 53, ligne 9 et après: Coytier, *lisez* Coctier.

Idem, page 333, ligne 6 : les Mansard, *lisez* les Mansart, suivant la signature autographe sur les registres de l'Académie d'architecture.

Idem, page 342, note 2 : guerre la civile, *lisez* la guerre civile.

